

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem
Faculté des Langues Etrangères
Département de français



Thèse de doctorat Es Sciences
Option : Sciences du langage

Thème

**Les marques de la polyphonie dans la chronique « Editorial »
du Quotidien d'Oran.**

Présentée par :

M. Ahmed Chernouhi

Sous la direction de :

M. Abdelkader Sayad (Professeur, Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem)

Soutenue publiquement le 05/12/2024

Membres du jury :

Ibtissem Chachou (Pr. Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem) : Présidente

Abdelkader Sayad (Pr. Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem) : Rapporteur

Yamina Taïbi Meghraoui (MCA Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem) : Examinatrice

Mohamed Zakaria Ali-Bencherif (Pr. Université Abou-Bakr Belkaïd, Tlemcen) : Examineur

Souad Bouhadjar (Pr. Université Dr. Moulay Tahar, Saïda) : Examinatrice

Année universitaire :

2023/2024

« Tout texte fait parler plusieurs voix. Le locuteur se positionne par rapport à d'autres énonciateurs réels ou imaginés par lui, mais comment ces voix se manifestent ? »

**Dominique
Maingueneau**

Remerciements

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements et mon immense gratitude à mon directeur de thèse M. Abdelkader SAYAD professeur en Sciences du langage à l'Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem pour sa disponibilité, ses remarques pertinentes, ses lectures et ses corrections.

Mes remerciements vont également ;

A M. Pierre Patrick HAILLET professeur en Sciences du langage à l'Université de Cergy-Pontoise, Paris pour ses conseils et son soutien.

Aux membres du jury de soutenance pour avoir accepté de lire et d'examiner ce modeste travail.

A Ma famille, à ma raison de vivre ma mère et mes sœurs Hayat et Karima pour leur soutien moral et leur encouragement.

Merci à l'équipe du laboratoire de recherche LT2D de l'Université de Cergy-Pontoise qui me réservait toujours un accueil résolument professionnel.

Dédicace

A ma famille

A ma grand-mère El Hadja Zohra

Table des matières

Remerciement	01
Dédicace	02
Table des matières	03
Introduction générale	11
1^{ère} partie : Cadre général de l'étude et identification des notions de base	19
Introduction	20
Chapitre 1 : Autour du discours journalistique	21
Introduction	22
1. Qu'est-ce qu'un discours journalistique ?	22
1.1. Caractéristiques du discours journalistique	27
2. L'énonciation	28
2.1. Les principales instances de l'énonciation	30
2.1.1. L'instance émettrice	30
2.1.1.1. Le locuteur	30
2.1.1.2. L'énonciateur	32
2.1.2. L'instance réceptrice	33
2.1.2.1. L'interlocuteur (l'allocutaire)	33
3. L'énonciation journalistique	34
3.1. Les éléments de l'énonciation médiatique	35
3.1.1. Schéma de la communication de Romand Jacobson	35
3.1.1.1. Schéma de la communication appliqué à la l'énonciation médiatique ..	35
3.1.2. Schéma de la communication de Catherine Kerbrat-Orecchioni	36
Chapitre 2 : Le corpus de presse écrite : enjeux énonciatifs	39
Introduction	40
1. La presse écrite francophone en Algérie	40

2. Le Quotidien d’Oran	42
3. Qu’est-ce qu’un éditorial ?.....	43
3.1. Caractéristiques énonciatives de l’éditorial	47
3.2. L’énonciation éditoriale	48
3.3. La finalité de l’éditorial	50
4. L’éditorial dans la presse écrite francophone algérienne	60
4.1. Corpus d’étude : l’éditorial du Quotidien d’Oran	61
4.2. Mise en forme de l’éditorial du Quotidien d’Oran	64
4.3. Le péritexte de l’éditorial du Quotidien d’Oran	64
4.4. Signature de l’éditorial	65
4.5. L’éditorial du Quotidien d’Oran et les autres éditoriaux d’autres journaux	66
2^{ème} partie : Positionnement énonciatif et procédés polyphoniques dans l’éditorial	67
Introduction	68
Chapitre 3 : Postures et attitudes du journaliste : entre engagement et désengagement énonciatifs	69
Introduction	70
1. Postures et attitudes énonciatives	70
1.1. Positionnement énonciatif dans le discours médiatique	73
1.1.1. La prise en charge	73
1.1.2. Le désengagement (prise de distance)	73
1.1.3. La posture neutre	73
2. Interdiscursivité et hétérogénéité énonciative dans le discours journalistique	73
3. La subjectivité dans le discours journalistique	75
3.1. La subjectivité dans l’éditorial	79
3.2. Les procédés de la subjectivité manifestés dans l’éditorial	81
3.2.1. Les guillemets	81
3.2.2. Les parenthèses	81

3.2.3. Les deux tirets	81
3.2.4. Les trois points de suspension	81
3.2.5. La suspension (les points de suspension)	81
4. Analyse des séquences subjectives	82
4.1. Le modalisateur d’assertion <i>bien entendu</i>	82
4.2. Adverbe de subjectivité <i>certainement</i>	85
4.3. Les adjectifs axiologiques	86
4.4. Les adjectifs non-axiologiques	90
4.5. L’injonction	95
4.6. On + verbe d’opinion	97
Chapitre 4 : Le phénomène de polyphonie : Fondements théoriques	100
Introduction	101
1. Qu’est-ce que la polyphonie ?	101
2. Éléments constitutifs de l’énonciation polyphonique	104
2.1. La voix	104
2.2. Le point de vue (Pdv)	104
2.3. Lien entre voix et points de vue	105
3. Naissance d’une conception polyphonique	106
3.1. Dialogisme et polyphonie	107
3.2. Le phénomène de polyphonie chez Bakhtine	108
3.3. Le phénomène de polyphonie chez Ducrot	110
4. Approches polyphoniques du discours	113
4.1. La théorie de la polyphonie chez :	117
4.1.1. Jean-Claude Anscombre	117
4.1.2. Patrick Haillet : Approche polyphonique des représentations discursives	118
5. Les instances énonciatives dans la théorie de la polyphonie	120
5.1. Le locuteur	120

5.2. Enonciateur et/ou Enonciateurs	125
5.2.1. Le rôle des locuteurs et des énonciateurs	127
5.2.2. Locuteur / Enonciateur	127
3^{ème} partie : Polyphonie et argumentation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	131
Introduction	132
Chapitre 5 : La polyphonie dans le discours journalistique algérien	133
Introduction	134
1. La polyphonie dans la presse écrite algérienne	134
1.1. La polyphonie dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	136
1.1.1. Procédés énonciatifs issus de la polyphonie	139
1.1.1.1. Les distanciateurs	139
1.1.1.2. Les guillemets	139
1.1.1.3. Les trois points de suspension	140
1.1.1.4. Les parenthèses	141
1.1.1.5. Les deux tirets	141
1.1.1.6. Les modalisateurs	141
1.2. Analyse des séquences polyphoniques	143
1.2.1. Les distanciateurs	143
1.2.2. Le présupposé	154
Chapitre 6 : La polyphonie comme une stratégie énonciative au service de la construction argumentative dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	158
Introduction	159
1. La négation polyphonique	159
1.1. La négation polémique	161
1.2. La négation dans le discours journalistique	162

1.3. La négation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	165
1.3.1. La négation polémique	165
1.3.2. La négation double	171
1.3.3. Négation + connecteur « Mais »	174
1.3.3.1. Négation + « Mais » correctif	176
1.3.3.2. Négation + « mais » adversatif	185
1.3.3.2.1. Négation double + « mais » adversatif	187
2. L'interrogation dans le discours médiatique	191
2.1. Les énoncés interrogatifs dans le discours.....	191
2.1.1. L'interrogation directe	192
2.1.2. <i>Question totale</i>	192
2.1.3. <i>Question partielle</i>	192
2.1.4. L'interrogation indirecte	192
2.2. L'interrogation dans l'éditorial	192
2.2.1. La question rhétorique	193
2.2.2. La question rhétorique comme un marqueur polyphonique et une stratégie argumentative	193
2.2.3. Structure de la question rhétorique	195
2.3. L'interrogation dans le prologue de l'éditorial	196
2.4. L'interrogation dans le corps de l'éditorial	210
2.5. L'interrogation dans l'épilogue de l'éditorial	227
3. Le pronom « On » comme un marqueur polyphonique dans l'Editorial du Quotidien d'Oran	236
3.1. Le pronom « on » dans l'éditorial du Quotidien d'Oran	238
3.2. « On » locuteur-journaliste (l'éditorialiste)	239
3.3. « On » locuteur-énonciateur + une communauté déterminée (les co- énonciateurs)	240
3.4. « On » communauté déterminée + <i>Nous adversaire</i>	240
3.5. « On » exclusif communauté déterminée (Ils/Eux) vs « On » inclusif (locuteur + co-énonciateurs)	242

3.5.1. « On » exclusif communauté déterminée (Ils/Eux)	242
3.5.2. « On » inclusif locuteur + co-énonciateurs (les lecteurs)	243
3.6. « On » personne déterminée (Tu/Vous)	244
3.7. « On » deux communautés déterminées : Nous vs Ils	245
3.7.1. « On » inclusif locuteur + co-énonciateurs	245
3.7.2. « On » exclusif communauté déterminée (Ils / peuple français)	245
4. Le pronom « nous » comme un procédé polyphonique dans l'éditorial	247
4.1. « Nous » je de l'éditorialiste	248
4.2. « Nous » inclusif : le journaliste + les lecteurs	251
4.3. « Nous » exclusif : ils / eux	257
4.4. « Nous » ils / eux (tout le monde)	260
4.5. « Nous » autorités algériennes (vous)	261
4.6. « Nous » vous (peuple algérien)	262
4.7. « Nous » vous (état algérien : autorités)	263
4.8. « Nous » responsable, éditorialiste, peuple algérien, autorités (tout le monde)	264
5. Le pronom « Vous » dans l'éditorial	267
5.1. Le « Vous » énonciateur	267
5.2. Le « Vous » lecteurs	267
5.3. Le « Vous » acteurs politiques (communauté des politiques)	267
5.4. Le « Vous » instance virtuelle adversaire	268
5.5. Le « Vous » peuple algérien	269
6. L'effacement énonciatif, un procédé polyphonique entre une objectivité apparente et une subjectivité déguisée dans l'Editorial du Quotidien d'Oran	272
6.1. Qu'est-ce qu'un effacement énonciatif ?	273
6.2. Cadre théorique de l'effacement énonciatif	275
6.3. L'effacement énonciatif dans le discours journalistique	278
6.4. Statut du locuteur dans son énonciation	278
6.4.1. Positionnement du <i>locuteur citant</i>	278
6.4.2. Positionnement du <i>locuteur cité</i>	278

6.5. L'effacement énonciatif dans l'éditorial	279
6.6. Les procédés de l'effacement énonciatif manifestés dans l'éditorial	280
6.6.1. Les guillemets	280
6.6.2. Le pronom indéfini « On »	280
6.6.3. Le discours rapporté	280
6.7. Analyse des procédés issus de l'effacement énonciatif	281
6.7.1. Les distanciateurs	281
6.7.2. Le discours rapporté	282
6.7.3. Discours direct + Distanciateurs	287
6.7.4. La citation	290
6.7.5. Le pronom « On » + Discours rapporté	291
6.7.6. Le dialogue	293
Conclusion générale	297
Ressources bibliographiques	304
Index des principales notions	319
Index des auteurs cités	327
Liste des abréviations	332
Liste des figures	333
Résumé	335
Abstract	336
ملخص	337
Annexes	

Introduction générale

Introduction générale

Dans le discours de la presse écrite, le journaliste-locuteur change constamment d'attitude et de positionnement, il peut exprimer ses propres points de vue et ses opinions d'une manière directe lorsqu'il prend position et il prend en charge complètement son dire. Par ailleurs, ce journaliste peut prendre distance et se substituer en constituant des séquences impersonnelles, de modalisations ou en mettant en œuvre des procédés polyphoniques servant à la construction discursive de l'identité du journaliste-scripteur et à la mise en scène de sa voix et celles d'autres instances présentes dans le discours.

Dans ce sens, cette thèse tente de mettre en lumière la manifestation des procédés polyphoniques dans le discours de la presse écrite algérienne francophone, notamment celui de l'éditorial du Quotidien d'Oran. Dans ce contexte, la chronique « éditorial » est caractérisée par la présence récurrente des marqueurs polyphoniques comme des procédés inhérents à l'aspect stylistique et pragmatique du discours journalistique. La polyphonie ou la pluralité des voix est assurément présente dans la presse écrite algérienne comme une stratégie discursive et argumentative qui permet au journaliste de construire son dispositif énonciatif, exprimer des propos et défendre des opinions tout en gardant sa posture d'objectivité afin de répondre aux critères d'efficacité de son énonciation et respecter les normes déontologiques du journalisme. Dans l'énonciation journalistique, les marqueurs polyphoniques permettent en tout état de cause, d'exprimer implicitement des points de vue subjectifs d'une finalité persuasive et servant à la fiabilité de l'argumentation.

La chronique se présente comme un article de « réflexion » et de « présentation » des événements et des points de vue personnels (ceux du journaliste) et collectifs (ceux d'une communauté donnée), comme le chroniqueur est un porte-parole qui rapporte et reflète des réalités. Dans cette logique,

En tant que genre journalistique, elle renvoie à des rapports de force et à des enjeux particuliers, à travers une polyvalence voulue par le locuteur-journaliste qui se fait à la fois témoin, critique,

rapporteur, etc., par le biais de stratégies qui font du scripteur du message l'artisan d'une production dont les visées sont inévitablement liées à la sphère idéologique. (Benabdallah, 2011, pp. 48-49)

L'éditorial est un article qui présente des sujets et des faits d'actualité, de même, il défend des opinions ; il s'agit spécifiquement d'un article qui prend position sur des événements donnés. Au plan formel, l'éditorial est un texte court, quant au plan énonciatif, il est qualifié comme un texte doté d'une hétérogénéité, il est également perçu comme *l'article par excellence de la subjectivité, de la prise de position et de l'engagement personnel*¹ du journaliste rédacteur.

La chronique « éditorial » est un article distingué dans le Quotidien d'Oran, mis souvent à la dernière page de ce dernier et occupe une place remarquable. Cet article présente des sujets et des faits d'actualité en Algérie et à l'échelle internationale ; sa rédaction est réservée à l'élite des journalistes, en l'occurrence Mohamed Abdou Benabou, Mohamed Saâdoune, K. Selim et autres. L'éditorial du Quotidien d'Oran est décidément un article qui prend position sur des événements donnés. Au plan formel, il est un texte court, quant au plan énonciatif, il implique une stratégie d'hétérogénéité énonciative véhiculée par la mise en scène de diverses voix outre celle de l'éditorialiste. A ce niveau, cette chronique demeure un « article (...) engageant l'éditeur, (...) et prenant position, en mêlant engagement passionnel et argumentation classique, sur un sujet de quelque importance (...) » (Dubied & Lits, 1997, p. 52).

Cette rubrique figure en bas de la page vingt-quatre (24) du Quotidien d'Oran (dernière page du journal), il porte souvent le titre générique « éditorial » et repérable par un encadré. L'éditorial du Quotidien d'Oran se présente d'une manière distincte ; il est distingué du reste des rubriques du journal, sa typographie est en gras, écrite parfois en italique, son format graphique est « disposé fréquemment sur deux, voire trois colonnes » (Maurice, 2000, p. 94). Ce statut correspond à une stratégie de

¹ Selon Maryse Souchard et Stéphane Wahnich (1995 : 41), le discours de l'éditorial serait un agencement de deux modes d'expression, l'un « neutralisant » et l'autre « subjectif », dans la position éditorialiste on retrouve un énonciateur neutralisé, mais qui n'est pas absent pour autant » (1995 : 139-140).

communication préconisée par l'équipe de rédaction du Quotidien afin de faire de l'éditorial un article journalistique appartenant à la ligne des articles les plus lus et les plus remarquables dans l'espace médiatique francophone en Algérie.

A l'évidence, ce genre de rédaction journalistique s'articule comme un article court, parfois partiellement long, il dispose d'un style de rédaction rigoureux et d'un langage soutenu, destiné à une communauté précise (l'élite de la société). Dans cet article, l'éditorialiste véhicule des opinions et des propos en guise de commentaire des sujets et des événements profonds et d'actualité.

Il importe de souligner que pour constituer notre corpus d'étude, nous avons retenu cinquante et un (51) editoriaux destinés à être analysés dans les étapes de notre travail de recherche et qui sont inhérents à deux contextes particuliers. Le premier concerne vingt-trois (23) articles issus d'une période qui débute du 01/03/2014 au 17/05/2014 ; une époque dotée d'événements nationaux et internationaux marquants comme les élections présidentielles du 17 d'avril 2014 en Algérie, la crise socio-politique, les grèves, le conflit Russo-Ukrainien, ... etc. Le deuxième s'étale du 03/01/2017 au 18/05/2017, il est composé de vingt-huit (28) articles liés au contexte des élections législatives d'avril 2017 en Algérie, l'immigration clandestine, la crise économique, les mutations dans la scène politique algérienne et internationale.

En outre, la polyphonie est un phénomène très répandu dans les articles de presse écrite algérienne, notamment ceux qui appartiennent au pôle énonciatif « implication-commentaire », à savoir le genre de l'éditorial. Dans cette logique, Roulet et *al.* qualifient le phénomène de polyphonie comme « le fait que le discours fait intervenir plusieurs voix » (1985, p. 69).

A ce propos, l'éditorialiste en tant que responsable de l'énonciation peut présenter ces voix d'une manière explicite ou implicite qui dépend du choix de la stratégie énonciative à mettre en place, il est censé ainsi associer les propos d'autrui à sa propre voix ou les détacher complètement de son dire.

Dès lors, l'étude de la polyphonie dans l'énonciation journalistique consiste à « montrer comment l'énoncé signal dans son énonciation la superposition de plusieurs voix » (Ducrot, 1984, p. 183). De plus, au cœur de l'acte de communication journalistique, le locuteur-journaliste rapporte le dire (propos et points de vue) d'autrui (lecteurs, personnalités publiques, hommes politiques, responsables, ... etc.). De cette manière, il exprime dans son discours des opinions, des propos et des points de vue qui ne sont pas les siens, autrement dit, il construit une double énonciation qui implique la mise en scène d'un dire attribué à des instances énonciatives virtuelles.

D'emblée, nous pouvons parler de polyphonie dans l'éditorial du Quotidien d'Oran lorsque ce dernier présente d'une manière ou de l'autre, un discours forgé par la voix de l'éditorialiste et des voix multiples implicites ou explicites affiliées aux énonciateurs (des êtres discursifs virtuels). *Grosso modo*, la polyphonie dans les éditoriaux se situe au niveau des énoncés dans lesquels l'éditorialiste prend distance et il met en scène un ou des énonciateurs auxquels les points de vue sont attribués.

Dans ce travail, nous mettons en évidence la présence systématique des marques de la polyphonie dans l'éditorial du Quotidien d'Oran. En effet, la présence récurrente du phénomène polyphonique dans les éditoriaux semble pertinente et nécessite une observation, une analyse et un décryptage afin de déterminer son rôle et son apport dans les articles sélectionnés. Dans ce sens, nous tenterons de caractériser les différentes manifestations de la polyphonie, cerner ses occurrences, examiner sa fréquence et appréhender son fonctionnement dans les éditoriaux de notre corpus d'étude. A ce titre, notre étude s'articule autour des questionnements suivants :

-Quelles sont les marques de subjectivité manifestées dans l'éditorial ? Comment se manifestent-elles ? Comment peut-on les déceler ?

-Comment la polyphonie en tant que phénomène linguistique et une stratégie discursive et argumentative est-elle censée impacter sur le dispositif énonciatif et la construction argumentative de la chronique « éditorial » ? Quels sont les rapports entretenus entre les énonciateurs et les points de vue mis en scène dans l'article éditorial ?

- Quels sont les procédés polyphoniques les plus récurrents dans l'article éditorial ?
- Comment les marqueurs polyphoniques servent-ils de stratégie argumentative dans le discours de l'éditorial ?
- Quels sont les mécanismes d'argumentation mis en œuvre par l'éditorialiste dans le discours de sa chronique ?
- Comment les procédés polyphoniques, à travers les marqueurs pragmatiques argumentatifs influencent-ils la visée persuasive et argumentative du discours de la chronique « éditorial » ?
- Qui prend en charge le dire et les points de vue exprimés dans l'éditorial ? L'éditorialiste s'engage ou se désengage ? S'agit-il d'une prise en charge marquée ou démarquée ? Les points de vue exprimés sont-ils imputés aux autres instances internes ou externes du discours ?
- Dans quelle mesure les procédés polyphoniques impactent-ils sur le positionnement énonciatif de l'éditorialiste dans son discours ?

Afin d'aboutir à des réponses significatives aux questionnements cités *supra*, nous avançons les hypothèses de recherche suivantes :

1. Dans la chronique « Editorial », le journaliste met en œuvre un dispositif énonciatif marqué par la coexistence de plusieurs instances discursives (les êtres discursifs, les énonciateurs et même les co-énonciateurs) qui sont inventées par le journaliste-locuteur (instance origine de l'énonciation) qui leur assigne des rôles et des postures énonciatives bien précises qui entretiennent entre ces instances et le locuteur des relations alternatives.

2. Les marques de la polyphonie manifestées dans l'éditorial permettent au journaliste de se dissimuler dans son discours sans laisser des traces énonciatives qui dénotent sa présence afin d'exprimer des opinions personnelles et subjectives d'une manière implicite tout en respectant les normes déontologiques de la rédaction journalistique qui l'obligent à prendre distance du dire et maintenir son positionnement objectif. En

outre, ces marqueurs polyphoniques offrent à l'éditorialiste le privilège d'exprimer implicitement des points de vue subjectifs d'une finalité persuasive et servant à la fiabilité du dispositif argumentatif mis en œuvre dans son article.

3. Les procédés polyphoniques servent l'éditorialiste à délivrer des propos subjectifs et personnels d'une manière implicite et sans laisser des indices de son engagement et de son implication en faisant en sorte que le dire renvoie à d'autres instances énonciatives co-présentes dans son discours.

4. Le locuteur-journaliste (l'éditorialiste) livre des propos dotés de points de vue pluriels associés à des énonciateurs mis en scène dans l'énonciation qui prennent en charge les contenus de ces points de vue.

5. Dans son article, l'éditorialiste instaure un dispositif d'argumentation basé sur la mise en œuvre des procédés polyphoniques comme des stratégies énonciatives lui permettant d'exprimer des opinions et « convaincre avec raison »² son lectorat sans expliciter son implication et sa prise en charge du dire.

De cela, nous tenterons d'appréhender le genre d'éditorial au plan discursif et énonciatif afin de déterminer les procédés polyphoniques manifestés dans ce genre de discours journalistique en identifiant le statut du journaliste-locuteur dans son énonciation et cerner ses différentes postures dans sa scénographie énonciative, caractérisée par un effet d'hétérogénéité énonciative qui renvoie à l'émergence des voix multiples qui constituent un phénomène de polyphonie dans ce genre de discours, et qui se présente comme une stratégie énonciative influente au niveau du contenu textuel de l'article de presse.

Ce travail met en évidence donc la pluralité des voix et des points de vue et leur hiérarchisation dans le discours de la chronique « éditorial ». Dans cette optique, nous tenterons *à priori*, de voir comment se manifestent les marqueurs polyphoniques, déterminer l'instance énonciative origine dans ce genre de discours journalistique, de même, cerner les différentes postures du locuteur-journaliste par rapport à son dire, identifier ses points de vue personnels exprimés afin d'examiner le degré de

² Selon Philippe Breton (2007, pp. 36-37).

subjectivité dans son discours et finalement définir et/ou expliciter les instances énonciatives (les énonciateurs, les co-énonciateurs) mises en scène et leurs points de vue. *Grosso modo*, problématiser l'effet et l'impact des procédés polyphoniques sur le discours de l'éditorial et remettre en question l'acte de prise en charge énonciative dans ce genre journalistique.

Cette recherche est divisée en trois parties, la première intitulée *Cadre général de l'étude et identification des notions de base* retrace un glossaire épistémologique du discours journalistique et de l'énonciation journalistique suivi d'une présentation de la presse écrite francophone en Algérie. Cette partie est composée de deux chapitres ; le premier aborde dans un premier temps le discours journalistique et les principales instances énonciatives manifestées dans ce genre de production discursive. Du second temps, il traite des questions relatives à l'énonciation journalistique et ses principaux constituants. Dans ce cadre, nous avons opté pour une application du schéma de la communication à l'énonciation médiatique. Le deuxième chapitre implique un bref aperçu sur la presse écrite francophone en Algérie, une présentation descriptive et détaillée de l'éditorial avec des définitions génériques de ce genre d'articles de presse. En outre, nous avons dressé un exposé de notre corpus d'étude tout en mettant l'accent sur les caractéristiques techniques et énonciatives de l'éditorial du Quotidien d'Oran.

Dans la deuxième partie dont le titre est *Positionnement énonciatif et procédés polyphoniques dans l'éditorial*, nous nous attachons en premier lieu à remettre en question le positionnement énonciatif de l'éditorialiste et les postures qu'il manifeste dans son discours. En deuxième lieu, nous appréhendons le phénomène polyphonique et ses différentes approches théoriques. Cette partie est constituée de deux chapitres, le premier traite le positionnement du journaliste-locuteur dans son énonciation, la subjectivité et hétérogénéité énonciative comme des effets pragmatiques du discours faisant allusion à la présence des voix outre celle du journaliste dans l'éditorial.

De facto, notre objet principal est celui de mettre en évidence l'hétérogénéité des voix existantes dans les éditoriaux de notre corpus et de même, nous mettons au centre le statut de l'éditorialiste dans son discours et son attitude vis-à-vis son énonciation d'une manière générale et les points de vue présentés en particulier. A ce titre, notre

procédure d'analyse consiste à cerner les marques et les procédés langagiers relatifs à l'hétérogénéité énonciative des articles éditoriaux et envisager une analyse des marqueurs de la subjectivité mis en œuvre par le journaliste-locuteur.

Le deuxième chapitre met en évidence la polyphonie comme un phénomène fréquent dans le discours. Dans cette optique, nous tentons de théoriser le fonctionnement polyphonique de l'énonciation du discours journalistique en nous basons sur des approches polyphoniques issues des travaux de Ducrot (1980, 1984), Anscombe et Ducrot, (1981, 1983), Anscombe (1985) à partir desquelles nous questionnons l'apport de la polyphonie dans l'énonciation, le statut du journaliste dans son discours et la et/ou les fonction(s) des instances discursives mises en scène dans l'éditorial.

Enfin, la troisième partie met en exergue la *polyphonie et l'argumentation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran*, elle implique deux chapitres, le premier est consacré à une analyse exhaustive de quelques énoncés polyphoniques, nous citons : les distanciateurs, le présupposé, pour identifier les instances énonciatives co-présentes dans l'éditorial, qualifier le positionnement énonciatif de l'éditorialiste et examiner la configuration polyphoniques de ces énoncés. Outre cela, ce travail consiste principalement à fonder un prototype d'analyse des marques de la polyphonie dans les éditoriaux de notre corpus telles que : la négation polémique, l'interrogation rhétorique, le On-polyphonique, l'effacement énonciatif, ... etc. Il y a lieu de noter ainsi que l'objet fondamental de cette partie de recherche est de valider l'hypothèse qui considère que les marqueurs polyphoniques constituent des stratégies énonciatives mises en œuvre par l'éditorialiste dans son discours qui contribuent à la fondation et à la consolidation du dispositif argumentatif de la chronique « éditorial ».

**1^{ère} partie : Cadre général de l'étude et
identification des notions de base**

Introduction

Cette partie divisée en deux chapitres vise à constituer un cadre général de notre thématique d'étude, celle de la manifestation des marques de la polyphonie dans la chronique « l'éditorial » du Quotidien d'Oran.

Le premier chapitre intitulé *Autour du discours journalistique* met l'accent sur le discours journalistique et ses caractéristiques énonciatives. Notre première démarche consiste à proposer des définitions des notions de base issues de l'analyse du discours journalistique et qui s'avèrent essentielles dans notre cadre théorique et épistémologique quant à l'appréhension de l'énonciation journalistique.

Dans le deuxième chapitre, nous dressons un bref aperçu de la presse écrite francophone en Algérie. Dans cette optique, nous présentons l'un des journaux les plus connus dans l'espace médiatique algérienne Le Quotidien d'Oran. En somme, ce chapitre expose d'une manière détaillée l'éditorial en tant que genre de la presse écrite tout en nous penchant sur une étude descriptive de ce type d'article de presse.

L'objectif visé à partir de cette étude est celui de mettre en évidence le dispositif énonciatif de la chronique « éditorial », nous procédons donc à cerner les caractéristiques para-textuelles de l'article « éditorial », qui sont à notre sens, des éléments fondamentaux dans l'examen et l'analyse énonciatifs des composantes discursives de ce genre de rédaction journalistique. Cette appréhension des marques para-textuelles de « l'éditorial » nous sert dans la comparaison que nous effectuerons au fur et à mesure entre l'éditorial du Quotidien d'Oran et les autres éditoriaux d'autres journaux, qui se base spécifiquement sur les éléments suivants : le positionnement dans le journal, la typographie, le nombre de colonnes, la signature, le style de rédaction, ...etc.

Chapitre 1 : Autour du discours journalistique

Introduction

Ce chapitre intitulé *Autour du discours journalistique* se propose de fournir des données épistémologiques concernant le discours journalistique. Dans cette lignée, nous présentons des éléments constitutifs du discours journalistique comme les instances énonciatives inhérentes à ce genre de discours. Ainsi, nous tentons d'esquisser un panorama des composantes de l'appareil énonciatif du discours journalistique comme l'instance émettrice, l'instance réceptrice.

Par ailleurs, nous faisons un état des lieux de l'énonciation journalistique et ses constituantes majeures. Il est pertinent de noter que l'énonciation journalistique implique de déterminer un locuteur, constructeur du sens et de l'énonciation (le journaliste), « celui que l'énoncé présente comme son auteur, comme responsable de sa production, et auquel renvoient les marques de première personne. » (Doury, 2016, p. 41), et source de l'énonciation et les points de vue, un énonciateur « celui qui prend en charge un point de vue, auquel le locuteur peut, ou non s'identifier. » (Doury, 2016, p. 41), et qui a le statut de porte-parole du locuteur et finalement le positionnement que s'attribuent ces deux instance de l'énonciation.

1. Qu'est-ce qu'un discours journalistique ?

D'une manière générale, le discours journalistique est une production langagière particulière, il implique un style de rédaction spécifique, marqué par une visée informative, persuasive et argumentative. En effet, il est caractérisé par son lexique particulier et sa construction discursive libre. Le discours journalistique est en effet, une production descriptive et explicative, il est qualifié comme un type *euristique-délibératif* puisqu'il explique et rapporte des événements et des faits et crée une interaction et un débat virtuel avec le lectorat. En outre, le discours médiatique permet au journaliste de traiter des sujets d'actualité politique, sociale, culturelle, économique,... etc., dans le but d'offrir aux lecteurs des informations détaillées et exclusives.

Il est à préciser que ce qui importe le plus dans le discours journalistique est le contenu des articles. Les analystes du discours de la presse écrite insistent sur le statut du journaliste-locuteur en tant que producteur du discours, concepteur de l'appareil

énonciatif, metteur en scène des voix discursives et attributaire des rôles aux êtres discursifs coexistant dans son discours. De ce fait, il est nécessaire de ne pas confondre voix journalistique (celle du journaliste) et voix public (celle de la communauté des lecteurs ou celle des êtres discursifs mis en scène dans le discours).

A la lumière de ces propos, nous tenons à rappeler qu'il existe un lien étroit entre le journal en tant qu'institution médiatique, l'article de presse et la communauté des lecteurs. Dans cette optique, il convient de dire que « si le journal informe sur la réalité, le discours journalistique instaure la réalité à la fois comme "matière première" et comme produit transformé » (Ringoot, 2014, p. 22).

Tout discours fonctionne en se basant sur un processus qui engage avant tout la responsabilité morale de son producteur et qui envisage entre autre, son orientation pragmatique (subjectivité, objectivité), le choix des notions de base et des mots et d'une manière générale, les entités phrastiques et lexicales lui permettant de construire son appareil énonciatif et mener à terme sa production discursive suivant une visée bien déterminée (persuasive, informative, argumentative, ...etc.). Dans ce sens, Kerbrat-Orecchioni (1980) précise :

Le journaliste est (...) astreint à choisir (subjectivement), dans le stock des informations verbalisables, celles qu'il va effectivement verbaliser, et qui vont du même coup constituer l'« événement » ; mais son activité sélective s'exerce, (...) à un autre niveau : celui de l'organisation hiérarchique des informations sélectionnées, laquelle résulte de facteurs complexes, tels que : leur présentation typographique ; (...) leur place relative dans le journal, (...) l'articulation syntaxique des unités phrastiques et énonciatives qui les prennent en charge. (1980, p. 124)

IL y a lieu de noter que la pertinence du discours journalistique réside dans construction des événements de l'article (sujets d'actualité), dans le dispositif énonciatif mis en œuvre, elle réside plus spécifiquement au niveau du contenu des articles ; produit discursif porteur d'information.

Par ailleurs, le discours de la presse écrite se présente comme un environnement « (...) où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vue différents, des visions du monde, des tendances » (Bakhtine M. , 1979, 1984, p. 301). Dans cette perspective, l'énonciation journalistique est caractérisée par son hétérogénéité, elle englobe des énoncés du locuteur (instance origine de l'acte énonciatif) et ceux d'autrui (les énonciateurs) ; des êtres virtuels mis en scène par le locuteur-journaliste. De fait, le rôle principal de ces voix du discours est celui de prendre en charge les points de vue exprimés. En outre, le lien existant entre le journaliste-locuteur du discours, son énonciation et les voix discursives mises en scène par lui constitue une alternance et une interaction permanentes entre ces instances.

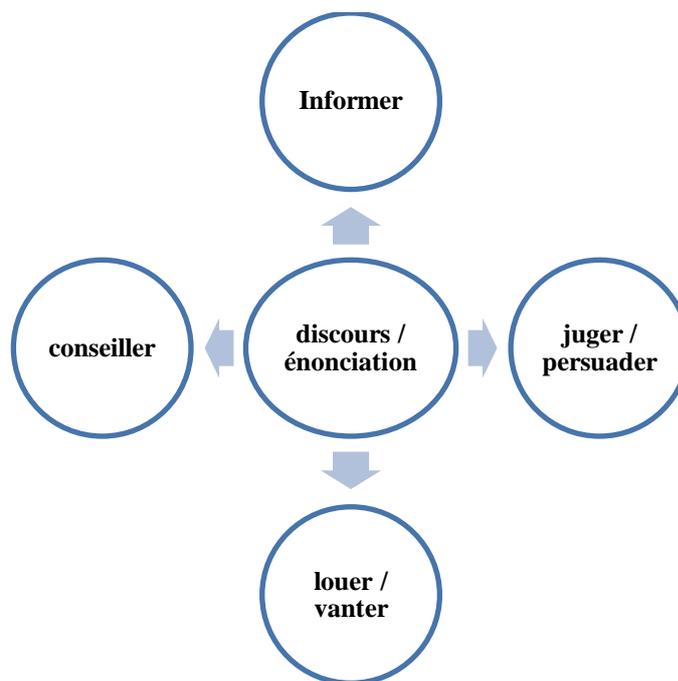


Figure 1 : Les quatre visées du discours journalistique

Il est à préciser que dans le texte médiatique, le journaliste mobilise un dispositif linguistique particulier (lexique spécialisé, tournures, connecteurs pragmatiques, procédés stylistiques, ...etc.) lui permettant de construire son énonciation qui est spécifique à la production du discours journalistique qui obéit aux normes éthiques et déontologiques de crédibilité de l'acte journalistique.

Le discours médiatique, de par sa nature implique deux instances principales qui constituent son dispositif énonciatif, qui sont :

-L'instance de production de l'énoncé : le journaliste-locuteur qui construit l'événement et transmet l'information en puisant diverses stratégies discursives et communicationnelles qui sont propres à lui.

-L'instance de réception de l'information : le lecteur (lectorat) qui reçoit l'information à travers la lecture de l'article de presse. De ce fait, il « [prend] connaissance (lire, écouter, voir) des informations qui lui sont présentées, (...), et de les interpréter selon ses propres besoins de savoir ou d'action » (Charaudeau , 1994).

Dans cette perspective, il s'agit selon Charaudeau d'un *contrat de communication* qui s'opère entre l'instance productrice et l'instance réceptrice de l'information. Selon Patrick Charaudeau (1983), le contrat de communication implique une charte morale qui lie les acteurs d'un acte de communication, notamment celui de l'énonciation journalistique d'une manière conventionnelle afin d'aboutir à une situation de communication référentielle ayant du sens. De fait, le contrat de communication est inhérent à « (...) l'existence de deux sujets en relation d'intersubjectivité, l'existence de conventions, de normes et d'accords qui régulent les échanges langagiers, l'existence de savoirs communs qui permettent que s'établissent une intercompréhension, le tout dans une certaine situation de communication (...) » (Charaudeau P. , 2002, p. 139).

Ainsi le schéma suivant éclaire le processus du *contrat de communication* appliqué au discours de la presse écrite :

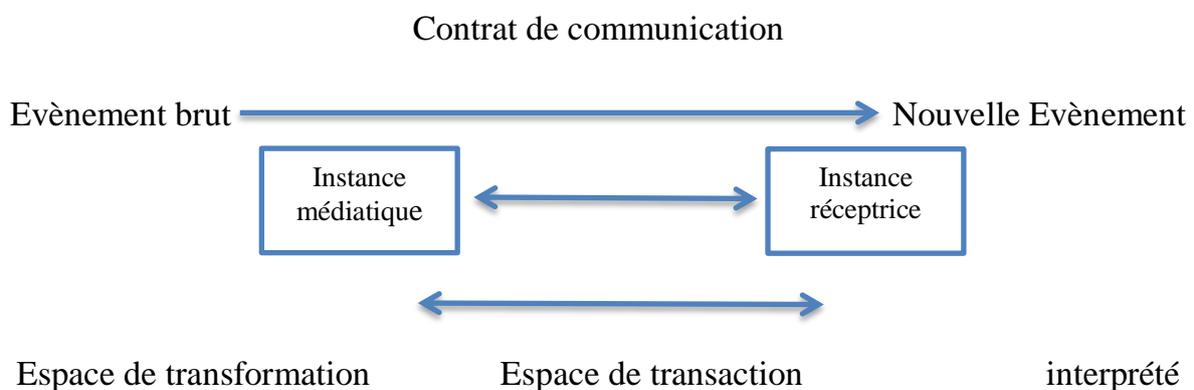


Figure 2 : processus du contrat de communication dans le discours journalistique.

L'appréhension du présent schéma montre que la production du discours médiatique repose sur un *dispositif double* :

Un *environnement discursif*³ de production de l'information ; transition de l'état brut à l'état du produit fini (information finalisée), passé à l'état concrétisé. Une étape de *transcription* des événements, et à ce stade, les deux instances du *contrat médiatique* « doivent se mettre en “ prise ” l'une avec l'autre » (Charaudeau, 1983, p. 104)

Aborder l'acte énonciatif implique assurément une situation de communication qui comporte selon Charaudeau la *visée* du discours, *l'identité des participants*, *le propos (thème)* et les *circonstances matérielles*, pour notre part l'énonciation de la presse écrite. De ce fait, la visée est finalité du sujet parlant, qui se veut : postuler, notifier, persuader, convaincre, ...etc. Cette visée fonde ce qu'appelle Charaudeau (2001) le « Contrat de communication », qui implique un « certain nombre de conditions qui définissent l'enjeu de l'échange communicatif sans la reconnaissance duquel il n'y aurait point de possibilité d'intercompréhension » (2001, p. 12).

D'une manière générale, le discours médiatique est une forme de communication, qui implique entre autre, six éléments de la communication qui sont les suivants :

a. L'émetteur (le locuteur) : le journaliste-scripteur.

b. Le récepteur (l'interlocuteur) : le / les lecteur(s).

c. Le message : des événements d'actualité, sujets d'ampleur, ... etc.

d. Le canal : l'article journalistique dans tout son état.

e. Le code : la langue partagée par le journaliste-rédacteur et les lecteurs.

f. Le référent : le contexte, l'idéologie dominante et la situation de production du discours.

De ce point de vue, dans le discours journalistique, il existe trois types de relations énonciatives :

³ Voir Pierre Patrick Haillet (2007).

1. La relation de l'énonciateur avec soi-même : l'énonciateur s'identifie dans son discours en signant son texte, en d'autres termes, sa signature apparaît clairement soit au début ou à la fin de son article.

2. La relation de l'énonciateur avec son sujet d'énonciateur : le lien instauré entre les points de vue et les opinions de l'énonciateurs.

3. La relation de l'énonciateur avec les lecteurs : il s'agit de la construction de l'image de l'interlocuteur abstrait ou virtuel dans le discours. En fait, « L'une des particularités majeures reste la proximité avec son lectorat. Cette proximité, comme loi du genre, est à la source même de ce qui définit le contrat de lecture » (Prodhomme-Allègre, 2005)

A l'évidence, le discours médiatique constitue un ensemble de stratégies discursives qui véhiculent son dispositif énonciatif. Aussi, le journaliste ne peut en aucun cas se disjoindre des jugements subjectifs implicites ou explicites.

1.1. Caractéristiques du discours journalistique

Au sens général, l'objet fondamental de la presse écrite est celui de rapporter des informations au public (les lecteurs). Le journaliste est avant tout un citoyen, faisant partie de la communauté des lecteurs, et il partage avec eux des valeurs sociales, culturelles, représentations, ...etc. La langue des journalistes s'articule d'un côté, entre un registre standard (accessible au public ciblé), à ce titre, le journaliste-rédacteur tient compte de l'hétérogénéité du niveau culturel et institutionnel des lecteurs. En effet, il met en œuvre un langage compatible au *système de représentation du destinataire* (auquel s'adresse le locuteur et celui qui reçoit l'information). De l'autre côté, un registre soutenu, recherché et propre au talent du journaliste-rédacteur. Ce langage est doté de séquences, expressions et constructions phrastiques spécialisées. Il véhicule des informations concernant des sujets d'actualité, destinés à un public spécifique ; l'élite de la société.

Dès lors, le discours journalistique est un acte de communication et d'énonciation descriptif, explicatif et argumentatif à la fois. Il est également une pratique discursive d'opinion et d'une visée persuasive. Il s'agit d'un discours spécifique, « doué de certaines valeurs particulières » (Predescu & Gelan, 2011, p. 189).

En outre, le vocabulaire de ce genre de discours est manifestement précis, impliquant un langage recherché. Sur le plan communicationnel, le discours journalistique est qualifié comme un espace de vulgarisation des informations, il rapporte un discours adapté aux connaissances et au niveau institutionnel des lecteurs. En d'autres termes, il est accessible à tout lecteur.

En somme, le discours journalistique implique ainsi un acte de rédaction et d'énonciation particulier, ce genre de discours implique une hétérogénéité énonciative, il constitue en effet, un univers d'hétérogénéité énonciative qui renferme manifestement un locuteur dont la voix est source de l'énonciation ; l'instance responsable de l'énonciation et metteur en scène des points de vue et des voix virtuelles relatives à des êtres discursifs abstraits qui constituent une mosaïque de voix discursive en alternance avec celle du locuteur.

De facto, le discours journalistique d'une manière générale, notamment celui de l'éditorial implique un dispositif énonciatif d'expression d'opinions et de points de vue et qui instaure un lien interactif entre le journaliste-locuteur, les énonciateurs (les êtres virtuels de l'énonciation) et l'allocutaire (la communauté des lecteurs).

2. L'énonciation

Dans ces travaux dans le cadre de la linguistique de l'énonciation, Ducrot (1980) fournit une définition référentielle de l'énonciation. A ce titre, ce chercheur note « J'appellerai « énonciation » l'événement, le fait que constitue l'apparition d'un énoncé (...). C'est que l'on compte parmi les faits historiques le surgissement d'énoncés en différents points du temps et de l'espace. L'énonciation, c'est ce surgissement. » (1980, pp. 33-34).

L'énonciation est en effet, un acte de langage, un système de communication produit par un émetteur (le locuteur), destiné à un récepteur (interlocuteur). Dans ce même sens, un énoncé est issu d'un acte d'énonciation, cette dernière est régie par trois mécanismes ; « *moi-ici-maintenant* ». Du même coup, tout acte de langage implique un moment (*maintenant*), un lieu de production (*ici*) et une source ; instance principale de l'énonciation le locuteur qui est selon Ducrot

(1984) une « instance constituée [dans le discours] et par le discours » (1984, p. 172) qui véhicule l'émergence d'un énoncé. Selon cet auteur, dans une énonciation donnée, nous pouvons constater un locuteur (instance source de l'énonciation) et un *producteur empirique*, un « sujet parlant empirique » qui n'est pas censé « (...) être pris en compte par une description linguistique préoccupée seulement des indications sémantiques contenues dans l'énoncé » (Ducrot, 1984, p. 172). Dans cette perspective de distinction entre *locuteur* et *producteur empirique*⁴, Haillet (2006b) souligne :

Imaginons (...) un texte anonyme produit il y a plusieurs siècles : on admettait qu'il a bien une origine, qu'il implique un *locuteur* – et quand bien même on ignorait tout de son producteur empirique, cela n'empêcherait nullement d'attribuer un *sens* au texte en question, ni d'ailleurs d'en entreprendre une étude linguistique. (2006b, p. 24)

Selon Benveniste (1974), l'énonciation est « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (1974, p. 80). A ce stade, le locuteur, instance principale de l'énonciation, sa présence dans l'acte énonciatif se veut « un jeu de formes spécifiques dont la fonction est de mettre le locuteur en relation constante et nécessaire avec son énonciation » (1974, p. 82).

A la suite de Jandillou (2010),

L'énonciation, comprise comme un acte individuel d'utilisation de la langue, s'enracine dans *un ici* et un *maintenant* qui sont, par la force des choses, toujours fluctuants ; elle instaure un système de repérage étroitement lié à l'instance du locuteur au moment même où il parle. (2010, p. 9)

⁴ O. Ducrot (1984) distingue entre « locuteur en tant que tel » et « locuteur en tant qu'être du monde », selon distinction, le premier est locuteur L qui est l'instance origine de l'énonciation tandis que le deuxième se présente comme une instance énonciative virtuel susceptible de prendre la parole et qui constitue l'objet du discours.

L'énoncé « cité » est un énoncé autonome : parce qu'il l'est originellement, ou bien parce qu'il a préalablement été autonomisé par détachement d'un texte. Cette citation doit être reconnue comme telle par les allocutaires, sans que le locuteur citant indique sa source, et sans même qu'il précise qu'il effectue une citation à l'aide d'un verbe de dire introducteur, d'une incise, etc. Le caractère de citation est seulement marqué par un décalage interne à l'énonciation, qui peut être de nature graphique, phonétique, paralinguistique..., etc. L'énoncé cité est présenté dans son signifiant, dans une logique de discours direct, mais poussée à l'extrême: il ne s'agit pas seulement de simuler, comme c'est souvent le cas au discours direct, mais de restituer le signifiant même. Cette restitution peut néanmoins s'accommoder d'une part de variation, comme on l'a souvent montré pour des formes pourtant communément considérées comme figées, les proverbes. La restitution du signifiant est évidemment liée au fait qu'il n'y a pas indication de la source de la parole rapportée.

Grosso modo, l'énonciation

En tant que réalisation individuelle, elle peut se définir, par rapport à la langue, comme un acte *d'appropriation*. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur (...). Mais immédiatement, dès qu'il se déclare locuteur et assume la langue, il implante l'*autre* en face de lui quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre. Toute énonciation est, explicite ou implicite, une allocution, elle postule un allocutaire. (Bakhtine M. , 1974, pp. 80-82)

2.1. Les principales instances de l'énonciation

2.1.1. L'instance émettrice

2.1.1.1. Le locuteur

L'énonciation journalistique implique assurément un locuteur-journaliste ; responsable de l'acte énonciatif et asserteur des propos et des points de vue. A ce propos, « Le locuteur-metteur-en scène, qui est celui qui distribue et qui gère les différentes voix dans l'énoncé, impose une relation d'accord entre le point de vue évoqué et l'A au niveau sémantique. » (Norén, 2002, p. 92) Dès lors, il ne prend pas en

charge les points de vue associés aux énonciateurs ou aux co-énonciateurs (êtres abstraits du discours).

Dans cette même perspective, Ducrot (1980) note que

L'idée centrale est que l'on doit, dans cette description de l'énonciation qui constitue le sens de l'énoncé, distinguer l'auteur des paroles (*locuteur*) et les agents des actes illocutoires (*énonciateurs*) et en même temps, d'une façon corrélatrice, l'être à qui les paroles sont dites (*allocutaire*) et ceux qui sont les patients des actes (*destinataires*). Si l'on appelle « s'exprimer » être responsable d'un acte de parole, alors ma thèse permet, lorsqu'on interprète un énoncé, d'y entendre s'exprimer une pluralité de voix, différentes de celle du locuteur, ou encore, comme disent certains grammairiens à propos des mots que le locuteur ne prend pas à son compte, mais met, explicitement ou non, entre guillemets, une « polyphonie ». (1980, p. 44)

Ducrot (1984) opère la distinction entre le locuteur et l'énonciateur, pour cet auteur la première s'effectue entre *locuteur* d'un côté, et « *producteur empirique* » (ou encore « *sujet parlant empirique* ») de l'autre côté, ce dernier n'ayant pas « à être pris en compte par une description linguistique préoccupée seulement des indications sémantiques contenues dans l'énoncé » (1984, p. 172).

En somme, les énonciateurs sont issus de la production énonciative du locuteur origine de l'énonciation. Il est ainsi à préciser :

D'où la proposition d'accorder une importance toute particulière à l'énonciateur en syncrétisme avec le locuteur en tant que tel et en tant qu'être du monde (voire avec le sujet parlant), c'est-à-dire à celui par rapport auquel les interactants se situent (à qui ils sont en droit de demander des comptes, le cas échéant) et dont le PDV se trouve constamment (re)paramétré, pour ainsi dire, par les multiples

modalités de circulation des discours, qui donnent naissance à des PDV surplombants, partagés ou dominés. (Ducrot, 1984, p. 205)

Ainsi, si le locuteur textuel « (...) ne livre aucune information précise sur lui-même [dans son discours, il] peut laisser planer un doute quant à son identité (...) en évitant notamment l'emploi d'adjectifs ou de participes passés qui pourraient la trahir. » (Jandillou, 2010, p. 73).

2.1.1.2. L'énonciateur

Selon la conception de Ducrot (1984), il est nécessaire de distinguer entre le *locuteur* et l'*énonciateur*. Pour lui, un énoncé est attribué à un unique locuteur, et du même coup, les énonciateur

Sont ces êtres dont les voix sont présentes dans l'énonciation sans qu'on puisse néanmoins leur attribuer des mots précis. Ils ne parlent donc pas vraiment, mais l'énonciation permet d'exprimer leur point de vue. C'est dire que le locuteur peut mettre en scène dans son propre énoncé des positions distinctes de la sienne. (Shannon & Weaver, 1949, p. 25)

Dans cette optique, Ducrot (1984) préconise que dans une énonciation donnée, il faut distinguer trois instances fondamentales ; le locuteur, instance origine et source du discours, il s'agit d'« un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé » (1984, p. 193). Le sujet parlant, l'être empirique du discours, il est constructeur du discours qui se positionne en dehors de ce dernier. L'énonciateur est l'instance virtuelle mise en scène par le locuteur, il s'agit d'une voix anonyme du discours à qui sont attribués les points de vue exprimés outre ceux du locuteur.

L'énonciateur est partie prenante de l'énonciation, il renvoie à des voix virtuelles mises en scène dans le discours par le locuteur. Selon Maingueneau (2002), « celui qui parle est aussi celui qui prend en charge ce qu'il dit, mais il arrive qu'il ait dissociation entre les deux comme le montre bien l'existence de formes de discours rapporté. » (2002). Dans cette logique, le locuteur, lorsqu'il met en scène des énonciateur dans son

discours, il rapporte leurs propos et leurs points de vue, cependant il ne les prend pas en charge. En effet, il n'assume pas la responsabilité du dire de ces énonciateurs. Ceci se manifeste à travers l'utilisation des guillemets ; marques de prise de distance de la part du journaliste-locuteur, nous pouvons constater, à cet effet, l'énonciateur (producteur de l'énonciation) de l'asserteur (l'instance qui prend en charge les points de vue).

Or, les énonciateurs servent de liaison entre le locuteur et les points de vue ou associe le locuteur aux points de vue (choisir entre les deux). A ce titre, le locuteur en tant que constructeur de l'énonciation et metteur en scène des énonciateurs et des points de vue, attribue à chaque énonciateur un point de vue. En effet, un lien s'opère entre l'énonciateur et le point de vue que le locuteur lui assigne dans l'énonciation.

Bien entendu, le locuteur a le privilège de présenter diverse postures vis-à-vis des énonciateurs et les points de vue qu'il leur attribue ; il peut d'un côté être en accord avec les énonciateurs et leur donne le statut de ses partenaires énonciatifs et/ou ses « porte-paroles », comme il peut de l'autre côté, prendre distance de leurs propos et opinions et prendre position neutre. Il peut également être en désaccord avec leur dire et il crée une polémique servant à la stratégie polyphonique de son énonciation.

2.1.2. L'instance réceptrice

2.1.2.1. L'interlocuteur (l'allocutaire)

Dans les premières esquisses de la théorie de la polyphonie, O. Ducrot et Schaeffer (1995) distinguent l'*allocutaire*, appelé dans la situation de communication l'auditeur. Ces chercheurs précisent ainsi qu'« en ce qui concerne l'A, souvent appelé aussi *destinataire*, et désigné par le pronom dit "de deuxième personne", il faut le distinguer de l'*auditeur*, qui simplement entend ce qui est dit » (1995, p. 604).

Selon la théorie scandinave de la polyphonie linguistique,

L'allocutaire, ALLOC, est celui à qui l'énonciation est destinée, toujours selon la sémantique de l'énoncé. LOC, qui est celui qui

distribue et qui gère les différentes voix dans l'énoncé, peut imposer un lien énonciatif entre l'allocutaire et un pdv évoqué. (...) l'allocutaire, être empirique tout comme le sujet parlant. Parallèlement à la bipartition du LOC en deux images, l'allocutaire se divise en allocutaire de l'énoncé (\hat{a}_0) et allocutaire textuel (A). (Nølke, Fløttum, & Norén, 2004, p. 38)

3. L'énonciation journalistique

Avant de se pencher sur une définition de l'énonciation journalistique, il convient de dire que l'acte de produire un énoncé donné est façonné par la nature de la situation de communication et du contexte dans lequel est produit cet énoncé. Au sens de Bakhtine (1977, p. 106), tout discours possède un locuteur, des lecteurs (interlocuteurs) et des voix discursives. A ce propos, Ringoot (2014) note que « L'énonciation journalistique se rapporte aux marques énonciatives que l'on repère dans les énoncés. C'est donc à partir d'un corpus que l'on travaille. (...) » (2014, p. 18).

Du point de vue discursif, l'énonciation journalistique détermine le positionnement et la posture du journaliste dans son discours, en se focalisant sur les traces et les indices syntaxiques et lexico-sémantiques et même stylistiques constatés dans son énonciation.

L'étude de l'énonciation journalistique, nécessite *à priori* de cerner le ou les énoncé(s) en question, les observer dans un premier temps, les lire et les examiner dans un second temps. Au sens de Fairclough (1995), la compréhension voir l'interprétation de tout énoncé s'effectue dans une « perspective tridimensionnelle : textuelle, discursive et socioculturelle » (1995, pp. 58-59).

Pour ce qui est de la dimension textuelle, elle est fondée sur l'examen de la manière de laquelle un texte donné, en s'appuyant sur des procédés grammaticaux, construit des *représentations* (visions, opinions), des *identités* et des *relations sociales* (rapports et liens idéologiques). En ce qui concerne la dimension discursive, elle se focalise sur l'exploration de l'*intertextualité manifestée* ou le dialogisme et les

procédés de la polyphonie (le discours rapporté, la négation polyphonique, le présupposé, l'effacement énonciatif, les déictiques et les connecteurs pragmatiques et argumentatifs). Quant à la dimension socioculturelle, elle consiste à cerner les orientations idéologiques dans l'article journalistique pour rendre compte du lien classique texte et contexte.

3.1. Les éléments de l'énonciation médiatique

3.1.1. Schéma de la communication de Romand Jacobson

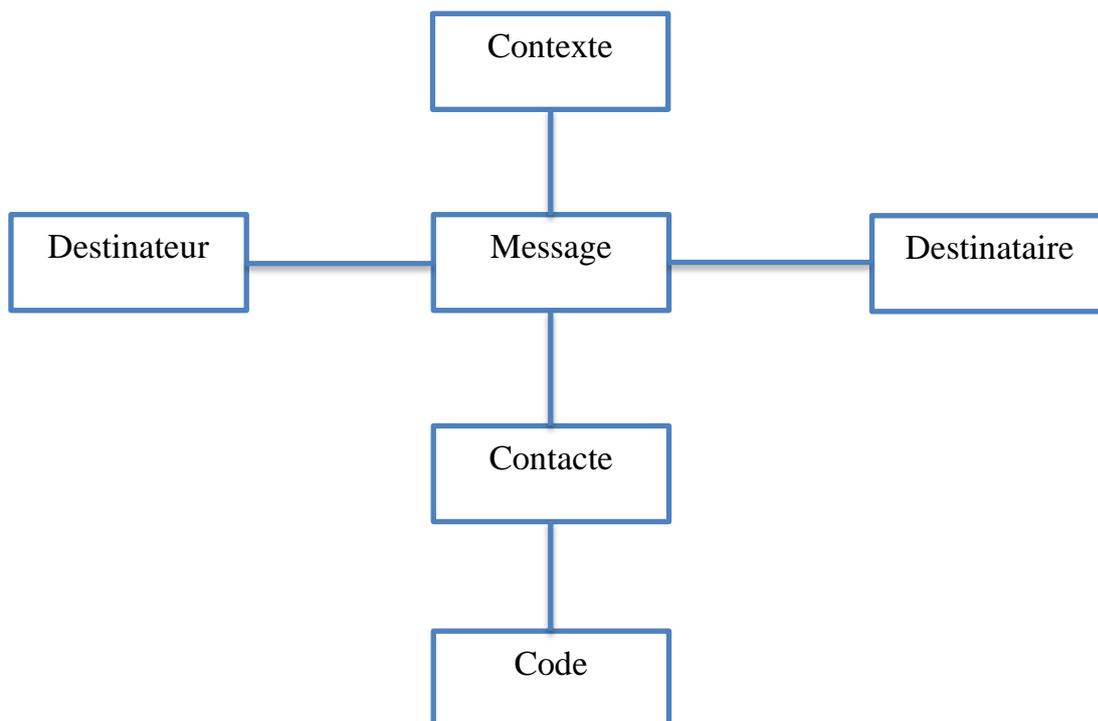


Figure 3 : Les éléments de la communication selon le schéma de Romand Jacobson

3.1.1.1. Schéma de la communication appliqué à la l'énonciation médiatique

a. **L'énonciateur** : le journal, l'équipe de rédaction d'un quotidien.

b. **Le locuteur** : le journaliste rédacteur de l'article. Le locuteur-journaliste est *un témoin de son dire* et des événements rapportés.

c. **Le destinataire** : l'individu à qui s'adresse le discours.

d. **L'allocataire** : le lectorat, la communauté des lecteurs.

e. **Les embrayeurs** : les indices énonciatifs du locuteur et de l'interlocuteur dans le discours.

3.1.2. Schéma de la communication de Catherine Kerbrat-Orecchioni

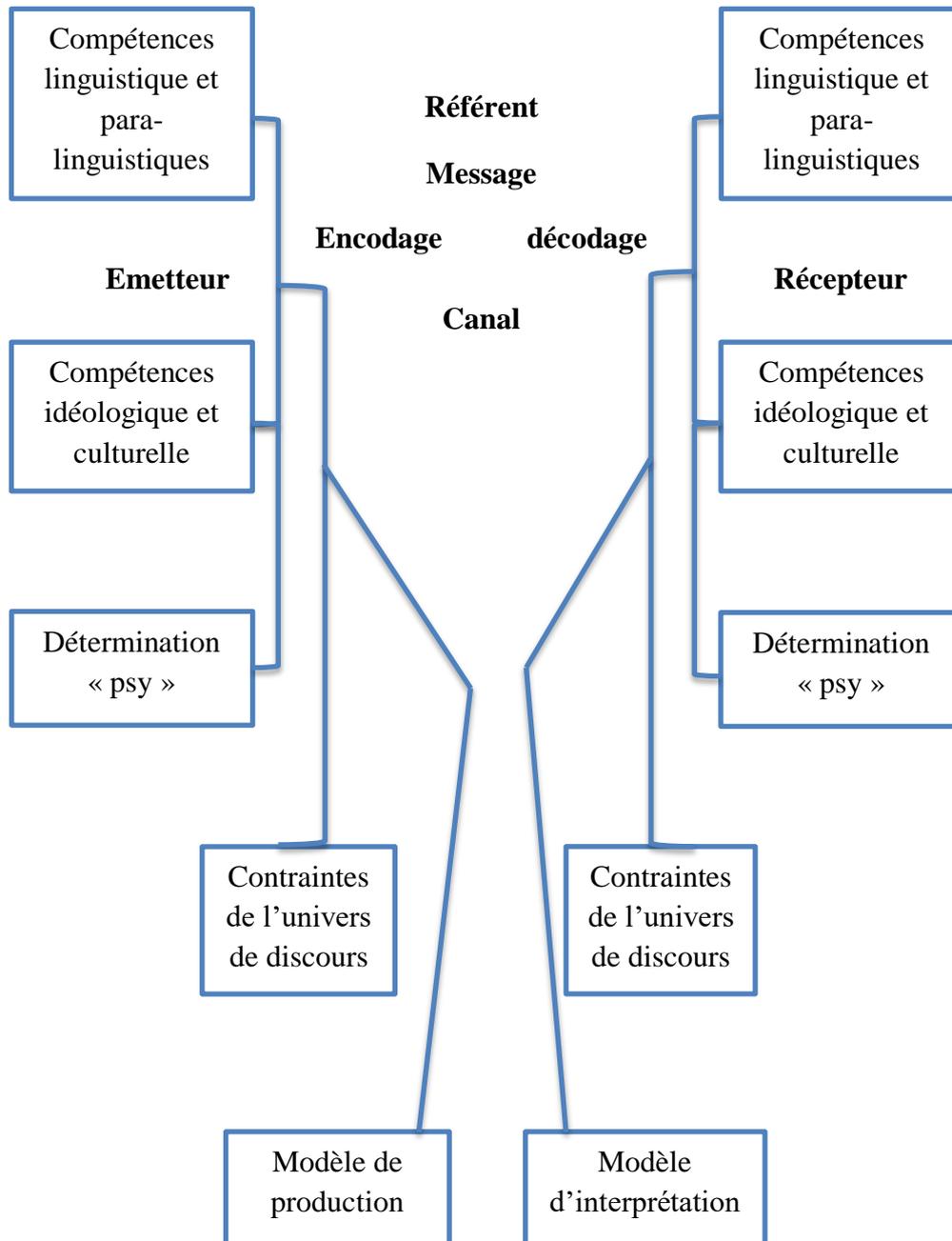


Figure 4 : Les éléments de la communication selon la conception de Kerbrat-Orecchioni

Dans l'énonciation de la presse écrite, le journaliste a le statut de rapporteur, témoin et critique. Ces trois modalités de statut permettent au journaliste de s'afficher

dans une certaine subjectivité véhiculée par le genre du discours en question (commentaire, chronique, éditorial, billet, ...etc.) et également par les représentations socio-langagières du journaliste vis-à-vis des sujets abordés.

D'emblée, l'énonciation journalistique repose sur trois modes d'expression :

-Le discours direct : Dans ce type d'acte discursif, les propos du locuteur et/ou de l'énonciateur sont exprimés *tels quels*. Dans ce sens, ces propos renvoient soit à un énonciateur citant (rapporteur), soit à un énonciateur cité (source).

-Le discours indirect : Dans ce type de production discursive, les propos sont menés par un verbe introducteur ou de parole attribué à l'énonciateur citant (rapporteur). Dès lors, ces propos contiennent des traces énonciatives de l'énonciateur manifestées dans les points de vue qu'il exprime.

-Le discours indirect libre : Ce type de discours implique des indices d'argumentations et des procédés de subjectivité énonciative repérables dans les séquences de ce discours. Le locuteur-journaliste ; une instance omniprésente dans son énonciation, se présente comme un *sujet parlant* et metteur en scène des voix discursives multiples, il leur attribue des points de vues différents qu'il les met en situation de polémique ou de complémentarité avec les siens.

L'analyse d'un corpus de presse écrite s'appuie sur une analyse croisée de son énonciation et de son acte de communication en restant toujours attachés aux structures discursives. Dans ce sens, nous nous servons des procédures analytiques de la pragmatique énonciative dans le cadre des travaux de Benveniste (1966), (1974) et Ducrot (1984), dont le principe de base est « la dimension pragmatique d'un énoncé est inscrite dans la langue elle-même et non dans une situation particulière. »⁵

A l'évidence, il convient de dire qu'il existe un rapport d'argumentation entre les énoncés en question, ceci dit, les séquences argumentatives constituent un rets alternatif des énoncés et de leurs interprétations aboutissant à un acte commun, celui de l'argumentation. En effet, « comprendre un énoncé, c'est comprendre les raisons de

⁵ www.analyse-du-discours.com Consulté le 07/01/2021

son énonciation ». Dans cet esprit, « la description de l'énoncé implique la description du type d'acte qu'il est censé réaliser »⁶ (Reboul & Mœschler, 1994, pp. 30-31).

Il y a lieu de noter qu'il existe d'autres appellations génériques des principaux éléments de la communication dans le cadre de l'extension de la théorie de la linguistique énonciative et de la polyphonie dans le discours, qui se présentent ci-dessus :

- a. Locuteur vs allocutaire ;
- b. Énonciateur vs énonciataire (co-énonciateurs) ;
- c. Instances de production vs instances de réception.

Dans le domaine du journalisme, notamment celui de la presse écrite, le journaliste-scripteur est soumis à des contraintes éthiques, techniques, rédactionnelles, énonciatives et discursives, afin de tisser un lien direct qui assure une communication avec le lectorat et qui permet une interaction permanente entre ces deux acteurs du paysage journalistique. Il s'agit dans cette optique, d'un *contrat de communication*, selon Patrick Charaudeau (2006) « Tout acte de langage est un acte d'échange interactionnel entre deux partenaires (sujet communicant et sujet interprétant) liés par un principe d'intentionnalité, cet échange se produisant toujours dans une certaine situation de communication. » (2006, p. 22). Il s'agit à en effet, d'un contrat qui lie le journaliste à son lecteur.

La dimension énonciative du texte journalistique repose sur la mise en scène des éléments énonciatifs de ce dernier. C'est à ce niveau que « se pose la question de la prise en charge des énoncés et, plus largement, celle de la cohésion-cohérence énonciative d'un texte, (...). C'est en d'autres termes ici que l'analyse polyphonique, de l'énoncé au texte, peut s'effectuer » (Adam J. M., 2002, p. 52).

⁶ www.analyse-du-discours.com Consulté le 07/01/2021

Chapitre 2 : Le corpus de presse écrite : enjeux énonciatifs

Introduction

Dans ce chapitre intitulé *Le corpus de presse écrite : enjeux énonciatifs*, nous présentons brièvement la presse écrite francophone en Algérie. De ce fait, nous optons pour une définition générique de l'éditorial tout en mettant au centre ses caractéristiques techniques et énonciatives. Par ce même fait, nous livrons des repères sur l'éditorial comme un fait discursif et un genre de la presse écrite du pôle énonciatif « implication-commentaire ».

Il est important donc de signaler que l'éditorial dans la presse écrite algérienne s'accapare de deux fonctions : la première est celle d'informer (fournir des informations aux lecteurs en expliquant et en interprétant), la deuxième est celle de persuader (chercher à attirer l'attention des lecteurs sur un ou des sujets d'actualité) afin de garantir leur adhésion aux points de vue présentés. L'éditorial demeure ainsi, un acte discursif qui constitue des scénographies énonciatives visant à informer et persuader. En outre, sa finalité est celle de présenter des informations sous forme de points de vue, persuader, inciter et amener le lectorat algérien à accepter les propos rapportés dans le discours. Qualifié de genre particulier, l'éditorial a une visée purement argumentative qui implique la présentation d'opinions et des points de vue lui servant à défendre un tas de thèses.

1. La presse écrite francophone en Algérie

Selon Charaudeau (1988)

La presse écrite représente un domaine tout à fait exceptionnel pour l'analyse des discours à la recherche d'un champ propice au test de ses hypothèses théoriques et à la mise à l'œuvre de ses outils de description ; elle est, d'autre part, une sorte de laboratoire pour l'étude des transformations socio-culturelles des groupes sociaux et des relations entre ces transformations et l'évolution et l'entrelacement des genres discursifs. (1988, p. 189)

Au début des années 90, l'état algérien a mis en place des lois qui régissent le secteur de l'information et de la communication, notamment le champ de la presse écrite. Cette période est marquée par l'émergence des quotidiens privés indépendant :

arabophones et francophones, appelé à donner aux lecteurs « (...) une information totale et objective. », loin de toute orientation idéologique. Outre cela, ce contexte a connu une ouverture majeure au domaine des médias à savoir la recreation du ministère spécialisé du secteur de la communication et la création du *Conseil Supérieur de l'Information* en Algérie.

Bien entendu, les nouvelles dispositions juridiques du secteur du journalisme ont permis aux établissements médiatiques, particulièrement ceux de la presse écrite publiques et privées de s'approprier d'un statut assez particulier qui leur a permis de connaître un essor remarquable pendant une courte durée. Après 1991, la plupart des quotidiens privés ont connu un changement de statut juridique qui a été converti en établissement médiatique publique et économique à caractère commercial, société par actions (Spa) en s'orientant à l'instauration d'une presse fondée sur une gestion financière participative et partagée entre un groupe d'actionnaires dans un cadre quasiment commercial, qui offre à l'institution médiatique une liberté de gestion financière régie par le code des marchés.

Sur le plan de la rédaction, les journalistes jouissent d'une certaine liberté d'expression qui est selon Brahim Brahimi (2005) « le fruit du pluralisme engendré par les événements tragiques d'octobre 1988 ». Pouvons plus loin dans ce contexte, la presse francophone en Algérie est connue par le ton libre, il s'agit d'« une presse d'opinion » dont l'orientation principale est de donner des informations sur des sujets d'ampleur et d'actualité, tout en exprimant des opinions et des orientations de type commentaire.

D'emblée, la presse écrite francophone algérienne est distinguée par son mode : opinion / implication / commentaire, propre au domaine du journalisme d'opinion. A ce propos, « La presse écrite considérée comme quatrième pouvoir a pour principale fonction : l'information, elle se veut à la fois moyen de transmission, d'explication, mais aussi un espace public constitutif d'opinion. » (Benabdallah, 2011, p. 30).

2. Le Quotidien d'Oran

Avant de présenter l'« éditorial », objet d'étude dans notre travail, nous avons jugé indispensable de donner un bref aperçu sur le Quotidien d'Oran.

Ce journal algérien d'expressions francophones est apparu dans la scène médiatique algérienne avec son premier numéro du 14 janvier 1994, adressé au lectorat national francophone. Ayant un statut juridique de société commerciale par action (environ 87 actionnaires), spécialisée dans le domaine de la presse écrite et disposant d'une imprimerie spéciale. Ce journal demeure officiellement quotidien national en 1997, occupant la première place des quotidiens francophones en Algérie, connu par son style de rédaction sérieux, d'une langue et discours soignés, *il rassemble les meilleures signatures des journalistes et d'intellectuels d'Algérie.*

Basé à Oran, capitale de l'ouest algérien, cette institution journalistique a pu au fil du temps couvrir la totalité du territoire algérien ; le Quotidien d'Oran demeure en effet, disponible dans toutes les villes algériennes. Il est l'un des journaux francophones les plus célèbres en Algérie et connu par le ton sérieux, rigide et rigoureux de l'équipe de rédaction. En outre, il a connu un succès majeur grâce à son respect des lois du discours médiatiques et le style rigoureux et sérieux de la rédaction. De même, par le respect des règles déontologiques et éthiques du métier du journalisme, et il devient de plus en plus un journal de référence pour les médias internationaux, « accessible pour la diaspora algérienne et pour les observateurs qui s'intéressent à la scène algérienne. » (Benabdallah, 2007, p. 76)

De fait, les événements fréquemment abordés dans ce journal sont relatif à la politique national, la culture, le sport, l'économie, et les sujets d'actualité internationale. Par ailleurs, l'équipe de rédaction réserve à la région de l'oranie un espace particulier, toutes les actualités de cette région sont présentées. Parmi les articles les plus connus de ce journal : *Analyse, El Guellil, Raïna Raïkoum, Proximité, Editorial.*

Bref, le Quotidien d'Oran, comme les autres journaux de la scène médiatique algérienne n'est pas très « scrupuleux » en matière de respect des « normes journalistiques »⁷.

3. Qu'est-ce qu'un éditorial ?

Avant de se pencher sur une définition du genre « éditorial », il est important de revenir aux origines de la notion d'« éditorial ». Le terme « éditorial » au départ qualifie un certain type d'article émanant de la direction politique d'un journal. Ce terme est dérivé de l'anglais *éditeur*, lequel n'est pas seulement le responsable de la réalisation pratique de l'objet imprimé, mais aussi celui qui en assume la conception et la responsabilité intellectuelle. C'est davantage une personne physique qu'une structure marchande, celui qui coordonne une publication, la révise ou l'annote. (Dubied & Lits, 1997, p. 50).

L'appellation « éditorial » renvoie relativement à la dénomination en anglais *editorial*⁸. L'*éditorial* en langue d'origine (l'anglais) correspond au nom d'agent, appelé *editor*, qui signifie le responsable d'une ligne de rédaction ou d'un comité de rédaction. Dans le paysage médiatique, le genre d'éditorial s'accapare de particularités remarquables, telles que : l'engagement de la rédaction ou du journaliste chargé de la rubrique, sa visée persuasive, son langage spécialisé ; qui varie entre standard et soutenu, la mise en œuvre des stratégies discursives et argumentatives, ...etc. Dans ce sens, Herman et Jufer (2000b) affirment qu'« il est le parangon des genres de l'opinion. ». Dans cette même logique, Dubied et Lits (1997) considèrent l'éditorial comme

Un article en tête du journal, publié à des moments importants, engageant l'éditeur par la signature d'un responsable ou de la

⁷ Nous retenons cette expression guillemetée du travail de thèse de doctorat d'Abdelkader Sayad, intitulée : « Les stratégies argumentatives dans la presse algérienne » (2011, p. 90), Université d'Oran.

⁸ La notion *editorial* voit le jour aux Etats-Unis en 1744 « *Akenside ds NED* » relativement à un éditeur. En 1864, le mot s'approprie d'une autre signification celle d'« article de journal écrit sous la responsabilité d'un éditeur-chef » *Spectator*, p. 539. Puis il a émergé en France à partir du XIX^{ème} siècle, notamment en 1852.

rédaction, et prenant position, en mêlant engagement passionnel et argumentation classique, sur un sujet de quelque importance, en un style recherché. (Dubied & Lits, 1997, p. 52)

Par ailleurs, le nom générique de la rubrique « éditorial » de par sa formation, ne comporte pas un déterminant. Cette structure correspond à la description opérée par Mouillaud et Tétu (1989) de la structuration titrologique des articles journalistiques. Selon ces chercheurs,

Les titres-rubriques sont des noms sans déterminant et dépourvus de prédicat ; envisagés d'un point de vue linguistique, ils ne sont ni des phrases ni le produit de la transformation d'une phrase sous-jacente. Leur statut est comparable à celui des objets d'un catalogue ou des unités d'un répertoire. Ils ne contiennent pas d'assertion par rapport à l'existence. (1989, p. 118).

Dans ce sens, l'éditorial, « l'édito » est un article de référence dans sa logique de présenter, expliquer, commenter et argumenter. Il est un article d'opinion à part entière, à ce propos, « il n'exprime pas seulement l'opinion d'un journaliste, mais celle du journal entier » (Agnès, 2008, p. 319). En outre, sur le plan technique l'éditorial est toujours signé par un journaliste expérimenté et de talent reconnu.

Il y a lieu de préciser que l'éditorial en tant que pratique journalistique a fait l'objet de diverses définitions génériques, dans des cas homogènes et dans d'autres cas hétérogènes comme elles sont établies par des chercheurs de divers horizons théoriques ayant des visions disciplinaires différentes. L'éditorial est un genre de presse écrite associé traditionnellement au pôle énonciatif du « commentaire ». Il est distingué comme une pratique de rédaction journalistique spécifique. Selon Patrick Charaudeau, ce genre journalistique s'accapare de deux visées ; la première est démonstrative (il s'agit d'un environnement discursif de démonstration), la deuxième est appellative. Le genre d'éditorial se positionne entre séduction et argumentation ; interpellation du lecteur en essayant de le convaincre aux travers des opinions défendues à l'aide des procédés argumentatifs et persuasifs mis en scène par le

locuteur - journaliste d'où *l'affirmation d'une opinion personnelle est en effet souvent diluée dans une cosmétique tout public*. L'éditorial semble être un genre autonome, ceci s'explique en partie par le fait qu'il tient comme caractéristique fondamentale de présenter des informations et des opinions dans le but d'informer le lecteur sur des faits d'actualité. De ce fait, l'appellation éditorial selon Dubied et Lits (1997) ne cible « pas seulement le responsable de la réalisation pratique de l'objet imprimé, mais aussi celui qui en assume la conception et la responsabilité intellectuelle » (1997, p. 50).

Il convient de rappeler que l'objet principal de l'éditorial est de défendre un ou des points de vue l'affirmation d'opinions. Dès lors ce genre a connu une évolution façonnée par les nouvelles tendances politiques et idéologiques relatives au contexte, de même, sa composition textuelle est liée à des considérations lexicales, syntaxiques et plus particulièrement stylistiques. Cet essor purement formel, fait de l'éditorial un lieu d'expression des opinions personnelles du journaliste (un lieu de subjectivité) et des opinions publiques *susceptibles de pouvoir servir la cause de son rédacteur*.

Selon Riutort (1996), « l'éditorial est généralement présenté comme un genre journalistique dérogatoire au regard des règles de fabrication des produits journalistiques « ordinaires » » (1996, p. 74). Au plan énonciatif, l'éditorial est un acte de discours qui a comme objet de « problématiser, élucider, évaluer » (Charaudeau, 2005). Ce genre journalistique renvoie à des stratégies d'argumentation (directes ou indirectes, explicites ou implicites) de visée persuasive.

Selon Sullet-Nylander (1998, p. 90), l'éditorial n'est pas « le lieu privilégié de la pluralité de voix, mais plutôt l'endroit où le journal affiche ses convictions politiques ». Dans ce qui est cité *supra*, le chercheur Sullet-Nylander avance l'hypothèse qui dit que le discours de l'article éditorial n'est pas foncièrement ou essentiellement doté de diverses et variées voix discursives et opinions mises en scène, il s'agit selon ce chercheur d'un article qui prend position ; cette dernière est basée sur l'orientation politique et idéologique de l'équipe de rédaction du journal. Dans cette optique, Martin Lagardette (1994), note que l'éditorial est « l'article prenant position sur un fait d'actualité et engageant la responsabilité morale du journal (...). C'est l'article d'opinion par excellence » (1994, p. 82).

Montant (2005, p. 49) considère l'éditorial comme une argumentation dans un sens classique. Selon Martin-Lagardette (2003) dans un article éditorial, « une grande liberté de ton est possible et le style est plutôt vigoureux, incitatif, à la limite du langage parlé, du discours tribun » (2003, p. 100).

L'éditorialiste a le privilège d'avoir une certaine liberté stylistique ; conformément à une visée argumentative implicite ou explicite, les propos du rédacteur sont présents au travers de marques d'engagement ou de désengagement énonciatif. Antoine et *al.* (1995) notent que l'éditorial est « le lieu par excellence de la réflexion, du jugement et de l'engagement ». (1995, pp. 104-107). L'éditorial possède ainsi une disposition argumentative d'une visée est persuasive. A ce titre, Agnès (2002) atteste que l'éditorial est « une opinion s'appuyant sur des faits et cherchant à convaincre » (2002, p. 306). Il est en d'autres termes, un article dont le ton est subjectif, un genre journalistique assez libre.

Agnès (2009) classe la visée du discours journalistique selon l'attitude du journaliste, notamment en ceux qui se rapportent à des

Articles d'information stricte, où le journaliste relate les faits, les récits, où il les raconte en exerçant « sa subjectivité et ses talents d'écriture », les études, où il approfondit l'information en adoptant la démarche d'un chercheur, les opinions extérieures, où il « donne la parole à d'autres » et les commentaires où il exprime sa propre opinion pour « éclairer le lecteur et le faire réagir ». (2009, p. 31)

Selon Antoine et *al.* (1995), les sujets rapportés dans l'éditorial constitue « la vitrine idéologique du journal » (1995, pp. 104-107). Du point de vue étymologique, la notion d'« éditorial » signifie : opinions du scripteur, et de même, celles du journal en tant qu'institution médiatique.

3.1. Caractéristiques énonciatives de l'éditorial

Afin de procéder à une catégorisation de l'éditorial, nous tenterons de décrire ce genre journalistique en nous appuyons sur son évolution dans le domaine journalistique. Dans cette logique, nous nous servons des remarques accréditées par les linguistes Brin, Charron et Bonville (2004) sur la presse écrite canadienne, selon eux :

Les genres journalistiques qui font une large place au commentaire (chroniques d'opinion, d'humeur et thématiques, (...) etc.) sont en nette progression ; la nouvelle, genre par excellence du journalisme d'information, incorpore de plus en plus de jugements et de commentaires. Le métissage entre le discours de presse et les autres formes du discours médiatique est toléré, voire encouragé : la fiction se mêle à la réalité ; l'anecdote acquiert le statut d'événement ; l'information se fait divertissante et adopte volontiers le ton de l'humour ou encore celui, familier, de la conversation ; l'effusion et l'émotion tiennent lieu d'explication ; le ton et le style du discours promotionnel imprègnent le discours de presse. (2004, p. 04)

Selon Roselyne Ringoot et Yves Rochard (2005) « (...) La catégorisation la plus courante dans les guides du journalisme distingue les genres d'information (brève, filet, compte rendu, reportage, interview ...) et les genres de commentaire (éditorial, billet, chronique...) » (2005, p. 77)

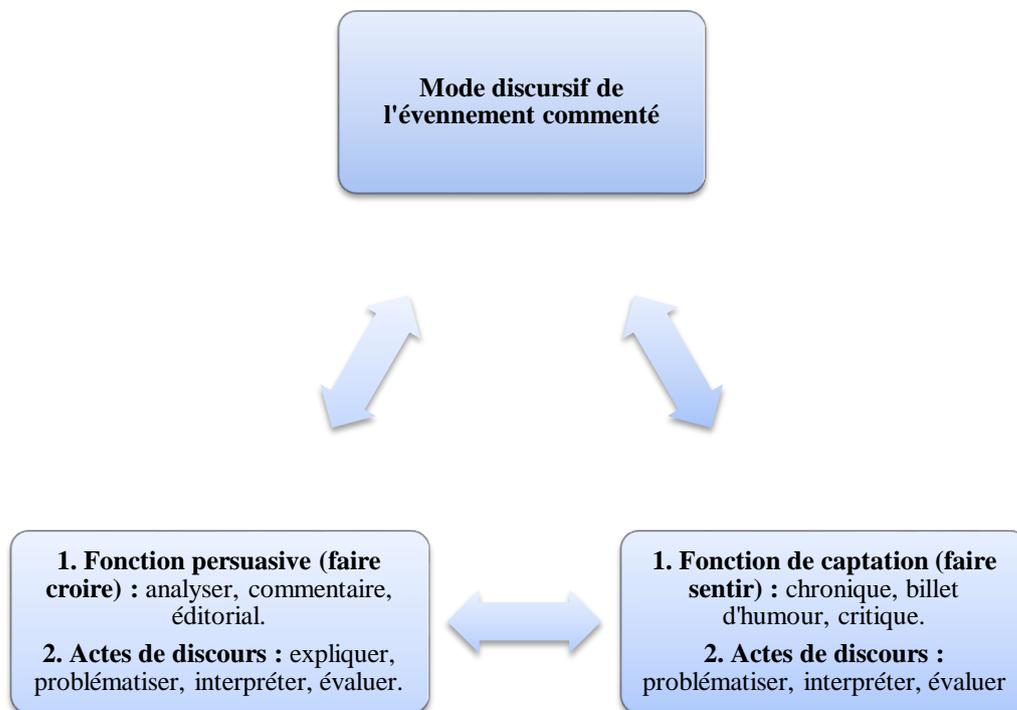


Figure 5 : Mode discursif et visées énonciatives de l'éditorial et des genres voisins.

Il est à préciser que l'éditorial en tant qu'article appartenant au pôle de rédaction « information-commentaire » et/ou « implication-commentaire » ayant une fonction persuasive qui a trois fonctions croisées : une *fonction informative* (il fournit des informations sur des sujets donnés), une *fonction explicative-informative* (il explique et interprète des faits d'actualité), une *fonction persuasive* (il exprime des propos et des opinions du journaliste et ceux d'autrui).

3.2. L'énonciation éditoriale

Au sens général, l'énonciation éditoriale est qualifiée comme :

Un « texte second » dont le signifiant n'est pas constitué par les mots de la langue, mais par la matérialité du support et de l'écriture, l'organisation du texte, sa mise en forme, bref par tout ce qui en fait l'existence matérielle. Ce « signifiant » constitue et réalise le « texte premier », il lui permet d'exister. (Souchier E. , 1998, p. 144)

L'énonciation éditoriale renferme une situation de communication « infra »-textuelle du discours, et il implique également la construction de l'information, sa mise

en scène et la mise en œuvre des procédés énonciatifs et des stratégies discursives permettant de matérialiser l'information et la fournir au public. Au sens de Touboul (2002),

Le concept d'énonciation éditoriale présente une dimension fonctionnelle et médiatrice puisqu'il s'agit de faire entrer le texte dans l'espace public, bref de le publier (...). L'énonciation éditoriale inscrit le texte dans une histoire des formes, en permet la reconnaissance par le public, participant notamment à sa légitimation ou à sa démarcation. (2002, p. 364)

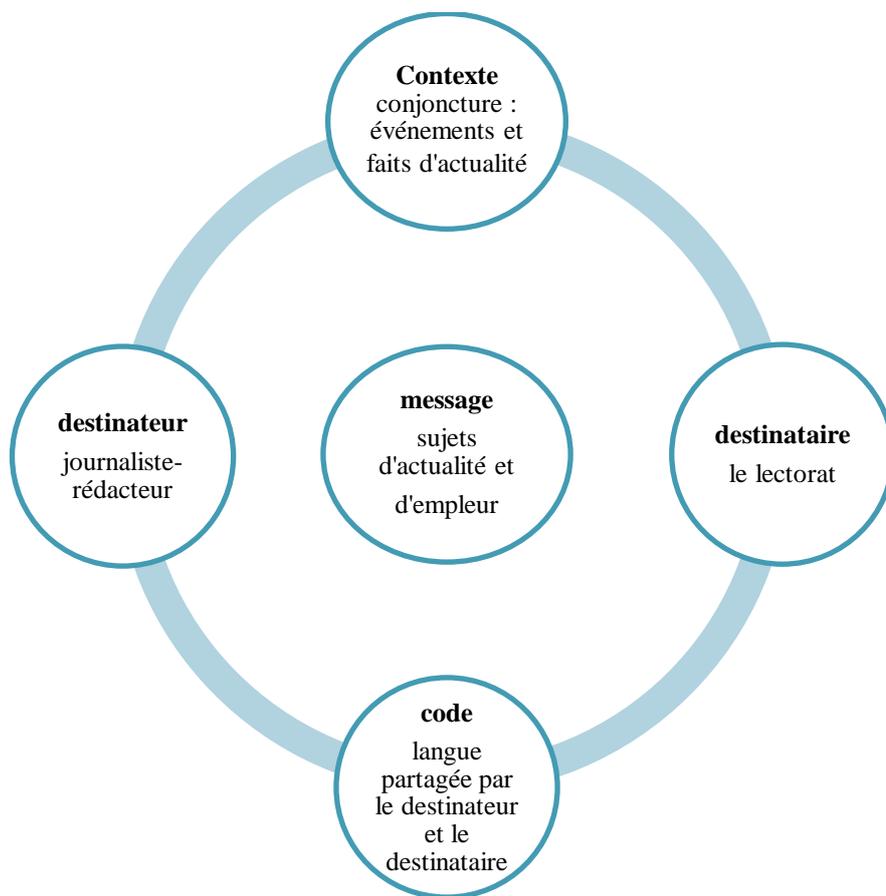


Figure 6 : schéma de la communication adapté au discours de la presse écrite en tant qu'acte de communication.

L'appareil énonciatif de l'éditorial repose sur un tas de stratégies discursives, notamment celle de l'argumentation directe ou indirecte, explicite ou implicite,

subjective ou objective façonnée par la visée persuasive de l'article éditorial. De cette manière, le journaliste construit son énonciation en s'appuyant sur des éléments fondamentaux quant à son discours, complémentaires et successif :

-Cibler la thématique ou les événements à aborder.

-Classer les sujets d'actualité (politique, économique, culturelle, ...etc.) liés au contexte ou à l'idéologie de la thématique.

-Construction de l'argumentation : formation des arguments (actes de discours, présenter son dire, expliquer, examiner, soutenir ses propos par des procédés argumentatifs : polyphonie et ses marques).

Au plan pragmatique, les structures argumentatives apparaissent dans l'éditorial sous forme d'expression des points de vue et des avis personnels partagés ou non par les le locuteur, les autres instances du discours et les lecteurs.

3.3. La finalité de l'éditorial

Ce genre journalistique a une finalité persuasive, il exprime des points de vue sur des évènements d'actualité socio-politique, culturelle, économique nationales et internationales. Ces points de vue sont soutenus « par des arguments pour convaincre, actes de discours : problématiser, interpréter, évaluer ; stratégie d'argumentation ou de captation (analogie, parodie, ironie, [polyphonie]) ».

L'article de presse, notamment l'éditorial se présente comme un acte de parole spécifique, un genre de discours assez spécifique qui obéit à des normes conventionnelles qui dépendent de l'éthique du métier du journalisme et à l'exercice de la parole. A ce titre, l'éditorial est l'

Article engageant l'opinion d'un journal et signé par un responsable de la publication ou du nom du journal : il ne peut y en avoir qu'un seul par numéro. Beaucoup de journaux n'en publient que rarement, pour les grandes occasions. (Albert , 1989, p. 72)

Sur le plan discursif, l'éditorial est un discours manifestement argumentatif qui rapporte des événements réels et d'actualité, Agnès (2008) le qualifie comme « une opinion s'appuyant sur des faits et cherchant à convaincre » (2008, p. 320). Ce que nous avons pu constater *à priori* est que le journaliste-rédacteur du texte éditorial met en scène à l'intérieur de son énonciation un *énonciateur* dont les traces sont souvent claires et distinctives. L'article éditorial, en tant qu'acte de production de l'information médiatique s'accapare d'un engagement fort de son *sujet énonciatif*. De ce fait, nous tenterons d'appréhender la structure de ce sujet énonciatif afin de déterminer son positionnement énonciatif de subjectivité ou d'objectivité. Il est nécessaire de signaler que les normes et les *maximes* discursives obligent le journaliste-locuteur à s'éloigner de la subjectivité en substituant le pronom subjectif « je ». Ceci ne vise pas à prétendre que l'article éditorial est une pure production discursive objective, dans cet esprit le locuteur conserve la subjectivité de son dire d'une manière implicite ou présupposée en quelques sortes. Cela nous amène à poser les questionnements qui se suivent dont les réponses hypothétiques nous serviront à déterminer davantage la visée du discours de l'article éditorial et mieux appréhender les stratégies discursives et argumentatives et plus particulièrement de subjectivation mises en œuvre à l'intérieur de ce genre de discours journalistique.

-Qui parle dans l'éditorial ?

-Quel est le positionnement du locuteur-journaliste dans son discours et vis-à-vis des points de vue rapportés ?

Pour J-M. Adam (1997) « L'éditorial est une catégorie générique appartenant au genre du commentaire, les manuels journalistiques proposent de ce fait des catégorisations peu opératoires, dominées par leur hétérogénéité et un flou définitionnel décourageant » (1997, p. 4).

Dans un article comme l'éditorial,

Le journaliste se retrouve obligé d'instaurer une certaine distance entre sa voix, et celle véhiculant les différents avis qu'il rapporte (points de vue, témoignage). Chose qui va lui permettre non pas

d'engager sa propre voix mais celle des concernés (lecteurs, travailleurs, responsables, candidats aux élections, ... etc.). (Sayad, 2011, p. 233)

Dans cette même lignée,

Le genre de l'éditorial diffère évidemment de celui du reportage [entre autres genres], et les lecteurs, instinctivement, tiennent compte de ces différences lorsqu'ils lisent un article de presse. En d'autres mots, les genres intéressent autant les journalistes en ce qui concerne la production discursive que les lecteurs lors de la réception textuelle. (Grosse, 2001)

Notons en outre que la catégorisation de J-M. Adam s'appuie sur deux axes énonciatifs : *distance-information* et *implication commentaire*. Dans cette perspective, Adam va au-delà de ces deux visées discursives des genres journalistiques *information-commentaire*, et il les détermine à la base du positionnement énonciatif du journaliste à l'intérieur de son discours *distance / implication* et également la construction de l'évènement et des sujets énonciatifs. Il est bien évident qu'un genre de pratique journalistique comme l'éditorial est un lieu d'expression de propos et d'opinions relatifs à des sujets d'actualité socio-politique, économique, culturelle, ... etc. Dans cette logique, le journaliste tente le plus souvent de mener le lectorat à partager son dire et ses propos. Là encore, il prend position et s'engage dans son énonciation.

Pour sa part, Sylvie Durrer (2001) met en évidence trois caractéristiques fondamentales de l'éditorial : « Il s'agit d'un *article bref* ;
-Il prend position vis-à-vis d'un sujet d'actualité et *engage la responsabilité morale du journal* ;
-Il a deux visées énonciatives : démonstrative et argumentative. » (2001)

En effet, l'éditorial est un *environnement discursif* d'expression d'opinions, qui rapporte des faits réels. Il est un article de prise de position ; il exprime les opinions et

les points de vue personnels du journaliste. En somme, c'est un espace discursif purement argumentatif.

En outre,

On peut définir l'éditorial comme un article bref, qui prend position sur un fait d'actualité et qui implique la responsabilité morale du journal. L'éditorial serait toujours auto-désigné et se repérerait par sa position : il est normalement situé en première page et en encadré. Par ailleurs, sur le plan énonciatif, ce genre du commentaire se caractérise par un engagement marqué de l'instance énonciative, qui dans quelques cas de plus en plus rares - ne se traduit pas par une signature individuelle. Sur le plan stylistique, l'éditorial se signifierait par le ton vigoureux et le registre soigné. Sa visée dominante est argumentative et son objet est toujours un événement significatif de l'actualité. (Durrer, 2001, pp. 82-83)

Il s'agit principalement d'un article de prise de position, d'engagement et d'argumentation, c'est un genre connu par *la rigueur* de son argumentation. De cette manière, « L'éditorial implique une responsabilité, au sens presque juridique du terme. L'auteur doit argumenter, développer logiquement sa pensée. L'éditorial tient de la démonstration, du syllogisme. » (Antoine & et al., 1995, p. 103), un genre sérieux, il analyse des événements.

Au juste, l'éditorial est censé exprimer des opinions, il appartient à la ligne des articles de presse qui « expriment une opinion. Soit celle du journal, soit celle d'un rédacteur, soit celle d'un chroniqueur régulier extérieur à la rédaction. » (Agnès, 2008, p. 316). Il s'agit bien d'un article dans lequel le journaliste prend position et aborde « des sujets "de fond" et de portée large : problème de société, grands événements, décisions politiques, ...etc. » (Antoine & et al., 1995, pp. 105-106).

En fait, si l'éditorial livre la ligne du journal, il va surtout à la rencontre des pensées du lecteur. L'idéal, c'est quand l'éditorial donne l'impression au lecteur d'exprimer sa propre pensée, mieux

qu'il ne le ferait lui-même. Il peut ainsi clarifier les idées de celui qui le lit. (Husson & Robert, 1991)

Sur le plan énonciatif, l'éditorial est un texte homogène, mais en réalité ce genre implique une homogénéité et une hétérogénéité en même temps. De ce fait, nous tenterons d'appréhender la coexistence d'homogénéité et d'hétérogénéité afin de distinguer entre la polyphonie linguistique et les points de vue présentés dans l'éditorial, pour se faire, nous évoquons les aspects théoriques relatifs à la polyphonie et les rapports qu'elle entretient, entre autres, avec les points de vue exprimés dans l'article éditorial. D'emblée, l'objet de l'éditorial est de

Défendre une idée, à éveiller les consciences sur telle ou telle situation. Il peut aller de la profession de foi à l'appel public, en passant par l'agitation, la dénonciation d'un fait ou d'une situation ou le coup de gueule indigné. Il s'agit moins d'informer que d'utiliser un fait pour atteindre un but précis. (Martin-Lagardette, 2003, 1^{ère} éd. 1994, p. 93)

Au sens de Moirand (2007), l'éditorial constitue « une troisième voix entre deux positions antagonistes » (2007, p. 142), ce qui est propre à une situation de communication argumentative. Dans cette même perspective, il convient de dire que le pronom on est issu

D'une grande polyvalence ; sa référence varie selon la manière dont il est mobilisé à l'intérieur d'un processus énonciatif particulier. Selon les contextes, il peut s'interpréter comme référant à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple énonciateurs + co-énonciateurs, à la non-personne, que ce soit un individu, un groupe ou un ensemble flou « les gens ». (Maingueneau, 2005, p. 110)

L'éditorial est un genre « normé » du paysage médiatique, il se caractérise par un grand engagement de la part du journaliste-rédacteur. Dans ce genre de pratique médiatique, les points de vue du journaliste prennent place privilégiée, dans ce sens,

Martin-Lagardette (2003) note que c'est « l'article d'opinion par excellence » (2003, p. 100).

A la suite de Greilsamer (2004b), Sabatier (2004) et Schiffres (2004), le journaliste-rédacteur de l'article éditorial (un article du pôle commentaire) se réjouit d'une liberté *stylistique* que les journalistes d'articles d'information. Des chercheurs de divers horizons scientifiques qualifient l'éditorial comme un article dont la visée est argumentative, une prise de position et un engagement en même temps.

Selon Montant (1994), on peut classer la visée argumentative de l'éditorial en fonction de deux modalités :

1. Une argumentation classique
2. Un plaidoyer où l'éditorialiste joue un rôle d'avocat qui met en œuvre « les moyens les plus retors de faire gagner sa cause (...). Il s'agit là d'enlever l'intime conviction du lecteur-juré en utilisant l'alternance des trémolos et des adjurations. » (1994, p. 49)

Dans le même sens, ce genre journalistique est un article dont le style est « plutôt vigoureux, incisif, à la limite du langage parlé, du discours du tribun. » (Martin-Lagardette, 2003, p. 100).

Traditionnellement connu par sa visée argumentative, l'éditorial se rapporte à des enjeux rédactionnels et énonciatifs, dans cette logique, « la presse, gouvernementale ou d'opposition, nous a habitués à cette sélection des faits, en vue soit d'une argumentation explicite, soit d'une argumentation que l'on espère voir le lecteur effectuer par lui-même. » (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 2008, p. 155). Ainsi, l'éditorialiste investit et renforce la visée persuasive et argumentative de son article. Dans la plupart des éditoriaux, les éditorialistes traitent des sujets d'actualité politique nationale et internationale.

Dans le domaine de la presse écrite, le journaliste a la possibilité de produire un discours objectif et il prend distance du dire, ou de mettre en œuvre un discours subjectif dans lequel il s'implique en mettant en scène ses propos et ses opinions et il prend position. D'un côté le journaliste opte soit pour un discours du pôle énonciatif « distance-information », duquel il présente des informations et aborde des sujets

d'actualité sans s'impliquer et il prend en effet, un positionnement neutre, de même, ses traces énonciatives n'y apparaissent pas. Il s'agit dans ce cadre, d'une énonciation objective qui ne s'oriente en aucun cas vers des jugements personnels ou des réflexions subjectives. De l'autre côté, ce journaliste est censé mettre en œuvre un discours du pôle énonciatif « implication-commentaire » qui lui permet de dresser ses propos et ses points de vue d'une manière apparente, il prend ainsi position sur des événements d'ampleur et d'actualité et il présente ses opinions munies d'analyses et de réflexions subjectives.

L'éditorial implique une responsabilité, au sens presque juridique du terme. L'auteur doit argumenter, développer logiquement sa pensée. L'éditorial tient de la démonstration, du syllogisme. L'humeur quant à elle, peut risquer l'ellipse, fréquenter la gratuite, pour autant qu'elle le fasse avec brio. Elle prend plaisir à excéder, à déborder la demande virtuelle du lecteur. Elle est un luxe de l'information. (Antoine, 1995, p. 103)

De facto, la *contrainte* fondamentale de l'éditorial est celle d'exprimer divers points de vue objectifs et subjectifs servant la visée argumentative de son discours. L'article éditorial rapporte d'une manière générale des opinions sur des sujets d'actualité et d'ampleur, abordés par le journaliste d'une manière spéciale, ayant une visée persuasive et interpellatrice ; celle de rapporter des propos et des opinions.

L'article demeure ainsi doté d'une énonciation argumentative façonnée par la ou les stratégies énonciatives mises en place par le journaliste-rédacteur, locuteur source, responsable de l'énonciation et créateur d'autres instances énonciatives lui servant à exprimer les opinions d'autrui. L'éditorial renferme dans ce sens, « (...) un discours tissé de plusieurs voix énonciatives sur beaucoup d'autres discours circulant autour d'un événement particulier. Les différentes formes de discours représentés, les citations, les conditionnels journalistiques, les déictiques, les expressions méta-discursives, les paraphrases, ...etc. » (Roitman, 2006, p. 1)

Connu par sa visée persuasive et argumentative, l'éditorial se présente comme l'« article d'opinion par excellence » (Martin-Lagardette, 2003, p. 100). En effet, ces traits de caractère énonciatif font de l'éditorial l'article de la subjectivité et de l'expression des propos et des opinions personnels qui parquent la prise de position et l'engagement de l'éditorialiste.

L'éditorialiste se sert de divers procédés langagiers et énonciatifs afin de perfectionner la visée persuasive de son discours et renforcer sa stratégie argumentative. En effet,

(...) Ces caractéristiques propres au dispositif de la presse permettent de comprendre pourquoi ce média, univers par excellence du lisible, est particulièrement performant dans les analyses et les commentaires, les éditoriaux, les tribunes et réflexions tout ce qui approfondit l'information, la met en perspective et s'interroge sur les séquences à venir des événements. (Charaudeau, 1997, p. 126).

Il est à souligner que l'éditorialiste entame son article par une *attaque* qui constitue un énoncé court très répandu dans les articles de commentaire et d'opinion. Il permet en effet, de « rendre compte du réel dans l'immédiateté, ou dans le temps bref. Le temps long lui est rarement accordé. » (Grevisse B. , 2008, p. 82). L'*attaque*, premier énoncé de l'éditorial implique décidément de livrer des informations *à priori*, des sujets abordés depuis le début de l'article. Dans cette logique, l'éditorialiste, une fois « déjà livré 80% de l'information avant la lecture du corps du texte par la titraille, le chapô et le premier paragraphe. » (Martin-Lagardette, 2009, p. 71), attire ainsi l'attention du lectorat et l'accroche à apprécier l'article.

L'objectif de l'éditorialiste est celui d'instaurer dans son article « une dimension argumentative qui en l'occurrence est double : persuader le lecteur de continuer à lire l'article ; le persuader de voir d'une certaine façon les faits et les dires rapportés. » (Wander, 2001).

Etant un genre rédactionnel d'opinion, l'éditorial demeure

Marqué par l'abondance des paragraphes en regard de la longueur du texte (...). L'éditorial se distingue ainsi à première vue du journalisme des services (liste des salles de cinéma) ou des différents récits et reportages de l'information. La narration n'en est pas absente mais le texte s'énonce selon une logique argumentative. (Maurice, 2000, p. 94).

La fin de l'article éditorial constitue une *chute*⁹ qui se situe au dernier énoncé de l'article. Il s'agit en effet, d'un élément essentiel dans la rédaction de l'éditorial même si le lecteur ne tient pas compte de l'*attaque*, « une bonne chute l'incitera à revenir à la case départ pour lire le texte entier. » (Martin-Lagardette, 2009, p. 71).

⁹ La chute signifie dans le lexique du journalisme la phase de la clôture de l'article journalistique.

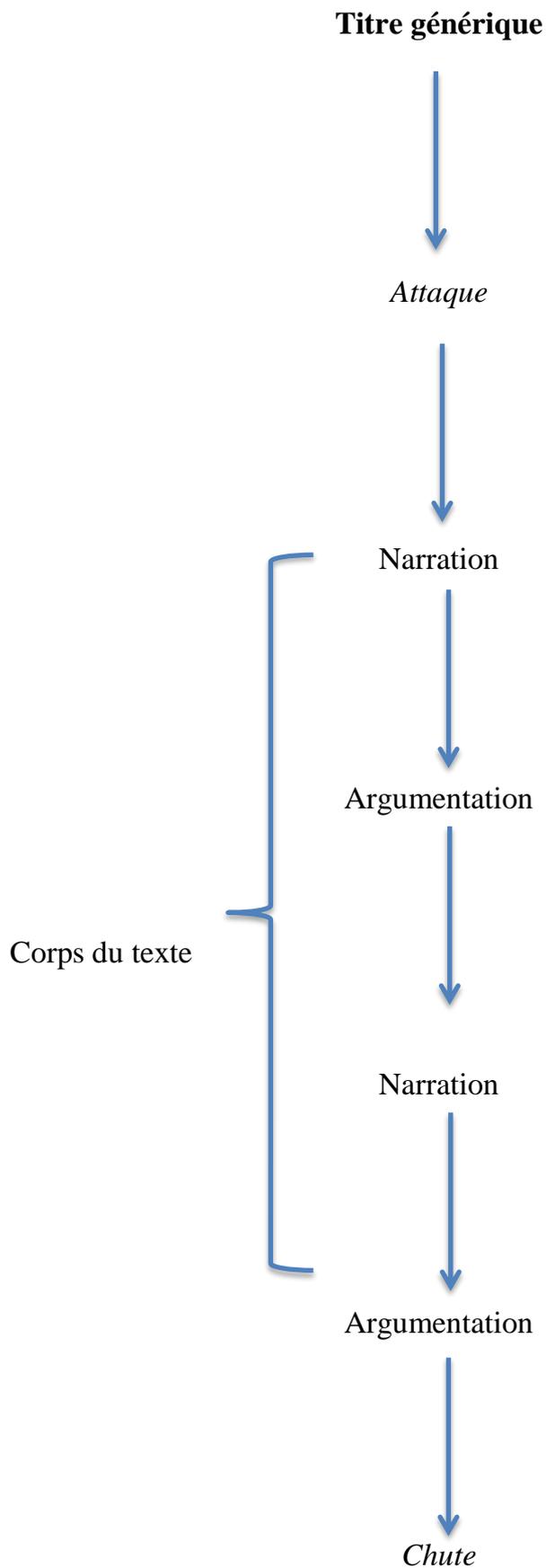


Figure 7 : La disposition textuelle de l'éditorial.

Lorsque l'éditorialiste se sert du discours direct libre dans son article, soit il prend distance du dire et des propos rapportés dans son discours, soit il adhère à son dire et ses opinions personnelles et il les prend en charge en partageant la responsabilité énonciative avec l'instance source du discours. Dans cette logique, le journaliste-locuteur

Au lieu de garantir lui-même ; par une simple affirmation, la vérité de P, se contente de rapporter les propos assertifs d'un tiers, il semble normal d'en conclure que le locuteur ne peut pas lui-même souscrire à P, et donc qu'il ne croit guère à sa vérité. (Berrendonner, 1982, p. 95)

De ce fait, l'éditorialiste met en scène deux points de vue (Pdv) différents dans son article, l'un réfuté et l'autre défendu.

4. L'éditorial dans la presse écrite francophone algérienne

Il y a lieu de constater que

L'éditorial est généralement défini comme un article de presse qui s'accapare d'un rôle important, à savoir celui d'exprimer l'orientation générale d'un journal (on parle de la « ligne éditoriale » d'un organe de presse). Cette dernière est principalement représentée par l'ensemble des prises de position du journal (et non pas seulement d'un journaliste) vis-à-vis des événements qui font l'actualité, dans un contexte sociohistorique donné. (Sayad, 2011, p. 77)

Dans cette logique, nous pouvons qualifier *à priori* l'éditorial comme une des chroniques d'orientations : commentaire, explication, critique, interprétation, subjectivité et argumentation. Les éléments descriptifs cités *supra* font distinguer l'éditorial des autres genres de rédactions dans le paysage de la presse algérienne.

4.1. Corpus d'étude : l'éditorial du Quotidien d'Oran

Il est à noter que nous avons rencontré la difficulté de trouver une définition exacte (référentielle) de l'éditorial dans la presse écrite algérienne. Nous avons pu retenir d'autres définitions qui fournissent des généralités sur ce genre journalistique, certes il existe plusieurs définitions, mais « ces définitions sont, (...) le plus souvent très vague » (Adam, 1997, p. 4). Cela s'explique par le fait de pluralité des travaux de recherche sur le discours de la presse écrite, à savoir ceux qui sont de nature académique, et la production de multiples ouvrages sur le journalisme.

L'éditorial du Quotidien d'Oran porte le nom générique « éditorial », il est placé en encadré s'étalant sur trois colonnes, et il occupe le milieu du bas de la page vingt-quatre, dernière page du journal. Il y a lieu de noter que la conception textuelle de l'éditorial du Quotidien d'Oran est très hétérogène, il se positionne entre objectivité « posture de légitimité » et subjectivité « posture de crédibilité ». Il est toujours signé, plusieurs journalistes interviennent dans cette rubrique : Moncef el Wafi, Mohamed Saâdoune, Y. Alilat et actuellement Mohamed Abdou Benabou rédacteur en chef du journal et responsable de l'institution journalistique.

Il y a lieu de noter que les éditoriaux que nous avons retenus dans notre corpus d'étude constituent deux périodes issues de deux contextes particuliers. Ainsi fondé, notre corpus implique cinquante et un (51) éditoriaux qui ont été choisis d'une manière raisonnée, de laquelle nous avons ciblé des articles relatifs à deux époques différents. La première partie du corpus s'étale du 01/03/2014 au 17/05/2014, ce contexte est marqué par des événements politiques, sociaux et économiques d'ampleur à l'échelle nationale et internationale, en l'occurrence : les élections présidentielles d'avril 2014 en Algérie, le mouvement social en Algérie, le conflit russo-ukrainien, ... etc. La deuxième partie est inhérente à une période qui commence du 03/01/2017 au 18/05/2017, une phase marquée par les législatives d'avril 2017 en Algérie, les mutations dans la scène politique algérienne et internationale et d'autres événements.

Le discours de la presse écrite francophone algérienne, notamment celui de l'éditorial du Quotidien d'Oran se distingue sur le plan énonciatif, stylistique et linguistique. L'éditorial, dans la presse écrite algérienne diffère des éditoriaux d'autres

horizons. Dans la presse écrite algérienne, l'éditorial se rapporte au pôle énonciatif *implication-commentaire*. Dans le contexte médiatique algérien, ce genre n'exprime pas les opinions et les orientations idéologiques des instances politiques, en revanche, il s'approprie d'une liberté qui permet au journaliste-rédacteur de présenter ses propos et ses opinions. De ce fait, il offre au journaliste le statut d'instaurer un débat virtuel avec son lectorat. Dans cette optique, Martin-Lagardette (1994) détermine l'éditorial comme une production journalistique où,

Une grande liberté de ton est possible, plus que dans aucun autre genre journalistique. Le style sera plutôt vigoureux, incisif, à la limite du langage parlé, du discours tribun. L'éditorial est un texte qui réveille. Son auteur peut se laisser aller à son humeur. S'il se sent l'âme littéraire et s'il en a l'envergure, rien ne l'empêche de livrer à un morceau de bravoure. Toujours, il signe son article, qui est parfois accompagné de son portrait photo. (1994, p. 51)

Dans le même sens, l'éditorial en tant que rubrique de la presse écrite demeure un article où le journaliste rapporte des sujets d'actualité, il est censé exprimer des opinions personnelles et celles de l'instance journalistique (le journal) dont il fait partie. Ce genre journalistique est en effet, une production discursive manifestement argumentative et fondée sur une subjectivité énonciative, traitant des faits et des sujets d'ampleur et d'actualité. Il s'agit ainsi, d'« une opinion s'appuyant sur des faits et cherchant à convaincre » (Agnès, 2008, p. 320).

Il nécessaire de signaler que

(...) La ligne éditoriale fonde et est fondée sur un ensemble de prises de position vis-à-vis des repères socio-culturels, idéologiques et politiques du contexte socio-historique. Contexte où s'inscrivent les différentes instances d'élaboration de l'éditorial, en tant que production soumise à une idéologie déterminée. (El Zeloukh, 2001)

Dans l'éditorial du Quotidien d'Oran, nous constatons un sujet parlant, le locuteur-journaliste (l'éditorialiste) qui manifestement contribue à la *subjectivation* du discours d'une manière implicite. Dans ce sens,

L'événement n'est jamais transmis à l'instance de réception dans son état brut ; pour sa signification, il dépend du regard qui est posé sur lui, regard d'un sujet qui l'intègre dans un système de pensée et ce faisant le rend intelligible. (Charaudeau, 1997, p. 102)

Pour répondre au critère d'efficiencia du positionnement énonciatif, l'éditorialiste manifeste un engagement remarquable qui se veut une stratégie énonciative servant à la visée persuasive et argumentative de l'éditorial. Dans cet esprit, Montant (1994) atteste que « la prise de position officielle de son propriétaire, lequel (...) délègue ses pouvoirs. » (1994, p. 13). Et rapporte des événements d'actualité en se servant de diverses stratégies discursives lui permettant de produire un discours à la fois objectif, subjectif et argumentatif.

Ce qui est remarquable dans le Quotidien d'Oran, est que la rédaction de l'éditorial est confiée à des journalistes renommés, de plumes innovatrices. En effet, « ces personnes sont plutôt, en principe, des rédacteurs confirmés, susceptibles non plus vraiment de transmettre l'opinion de l'organe de presse lui-même, mais d'incarner le sérieux, le doigté et le sens de l'à-propos de leur rédaction. » (Dubied, 2001, p. 40).

La langue de rédaction de l'éditorial est constamment soignée, soutenue et complexe, d'un lexique significatif et efficace, convenable aux sujets traités d'une manière pertinente et originale, destiné à un lectorat particulier qui « se lance à l'assaut d'un éditorial, accepte de faire un effort d'attention et de compréhension et qui en retour est en droit d'attendre du « grain à moudre » » (Grevisse, 2008, p. 157).

En somme, l'éditorial du Quotidien d'Oran est traditionnellement signé, il « (...) occupe une position « méta » par rapport aux événements relatés dans le journal » (Lee N. S., 2003, p. 50).

4.2. Mise en forme de l'éditorial du Quotidien d'Oran

L'emplacement de l'éditorial dans le Quotidien d'Oran se veut particulier ; placé souvent à la dernière page du journal (page 24) et dans quelques cérémonies à la page 32, et occupant une place remarquable au sein du journal. Le corps du texte de l'éditorial est rédigé en gras. Ce statut correspond à une stratégie de communication préconisée par l'équipe de rédaction du Quotidien afin de faire de l'éditorial un article journalistique appartenant à la ligne des articles les plus lus et les plus remarquables dans l'espace médiatique francophone en Algérie. En effet, l'observation minutieuse de son emplacement montre que l'instance de rédaction a opté pour une place stratégique et privilégiée, cela s'explique en partie par le fait que la dernière page d'un journal francophone correspond à la première page d'un journal arabophone, car rappelons-le, la plupart des citoyens algériens sont des bilingues, qui maîtrisent manifestement l'arabe et le français ; ceci renvoie en somme, à une symbolique relative au « contrat de communication » et aux éléments communs aux langues parlées en Algérie. Dans le même sens, il est à souligner que le plus souvent, la dernière page d'un journal est la plus consultée, elle suscite entre autres, l'intérêt des lecteurs du moment qu'elle possède des articles de diverses visées : informative, persuasive et argumentative, de commentaire, ... etc.

4.3. Le périphrase de l'éditorial du Quotidien d'Oran

A l'instar des autres articles journalistiques, l'éditorial dispose d'une structure périphrastique quasiment spéciale, qui nécessite une description afin de déceler davantage ses principales caractéristiques. Dans cette perspective de description du prétexte de l'éditorial, nous nous basons sur la classification opérée par J-M. Adam (1997), des éléments périphrastiques quant aux genres journalistiques. Selon cet auteur,

Les articles de journaux peuvent être surmontés par l'ensemble de ces neuf éléments périphrastiques ou par une partie : le nom du journal, l'indication de rubrique, le sous-titre (accroche), le chapeau, l'(es) intertitre(s), l'(es) illustration(s), la légende, le surtitre, le titre.
(1997, p. 05)

Par ailleurs, « [L'éditorial] s'entoure alors d'un périphrase propre à expliciter les conditions de son énonciation. » (Jandillou, 2010, p. 83). Ainsi décrit, nous disons que le périphrase de l'éditorial possède uniquement trois marques des neuf présentées dans ce qui est cité *supra*, et qui sont les suivants :

1. Le nom du journal : Le Quotidien d'Oran.

2. L'indication de rubrique : Editorial.

3. Le titre de l'article : présenté en lettres capitales, en format gras et en couleur bleue.

Outre ces trois éléments, il existe :

4. L'instance de rédaction : l'éditorial est toujours signé, le nom de l'éditorialiste est traditionnellement placé après le titre de l'article.

D'une manière générale, le périphrase « comporte des photos ou des croquis ou des tableaux, un appareil de titres avec appel de titre ou surtitre, titre, sous-titre, intertitres, chapeau, ...etc. » (Moirand, 2007, p. 11).

Au sens de Riutort (1996), « parler de l'évènement équivaut pour chaque éditorialiste à mettre au point une focale spécifique » (1996, p. 66).

4.4. Signature de l'éditorial

Il y a lieu de signaler encore une fois que l'éditorial se présente comme un article signé, et il représente dans ce sens, la ligne éditoriale du journal ; instance principale de rédaction de l'institution médiatique. En outre, la rédaction des articles constituant nos deux parties du corpus d'étude, est confiée aux éditorialistes expérimentés, distingués, dont les plumes sont innovatrices, et qui sont respectivement : K. Selim, Moncef Wafi, Mohamed Saâdoune, Saïd Djaâfar, Mahdi Boukhalfa et Abdelkrim Zerzouri. Il est à remarquer que les textes éditoriaux sont clairement rédigés par diverses plumes, il s'agit à cet effet, de journalistes renommés, faisant partie de l'équipe de rédaction de premier rang au sein du journal Le Quotidien d'Oran. Cette équipe de rédaction représente absolument les orientations idéologiques de l'instance de rédaction et du journal en tant qu'institution médiatique en général. Ce qui implique une responsabilité auctoriale et la prise en charge du dire dans les éditoriaux. Dans cette logique, Herman et Lugrin (1999a) affirment « que la signature, est l'indice

évident d'une prise en charge d'un article par une instance énonciative » (1999a, p. 76).

4.5. L'éditorial du Quotidien d'Oran et les autres éditoriaux d'autres journaux

Dans les quotidiens algériens francophones, les éditoriaux sont souvent signés par le journaliste-écrivain, soit par le rédacteur en chef ou par un responsable de la rubrique ou de la ligne éditorial ou par un journaliste renommé. Les éditorialistes ont un rôle fondamental dans l'équipe de rédaction du journal, de même dans la société, ils abordent les événements d'ampleur dans les grands débats publics ou d'actualité et contribuent, à cet effet, à sensibiliser l'opinion public.

L'éditorial du Quotidien d'Oran converge aux autres éditoriaux d'autres journaux sur le plan formel, tant au sa brièveté. Il est un article court, il prend position(s) sur des sujets et des évènements d'ampleur et d'actualité, signé par un des journalistes de l'équipe de rédaction. Il est également un porte-parole du journal et implique la responsabilité de cette instance journalistique. Du même coup, ce genre de production journalistique algérienne met en évidence « un engagement marqué de l'instance énonciative ». Il se caractérise par sa visée persuasive et argumentative et il met en exergue un évènement significatif et d'actualité.

2^{ème} partie : Positionnement énonciatif et procédés polyphoniques dans l'éditorial

Introduction

Cette partie implique deux chapitres, le premier se focalise sur le positionnement du journaliste dans son discours. Ce volet questionne ainsi les différentes postures et attitudes du journaliste-locuteur à l'égard de son discours, à savoir son positionnement dans son énonciation qui varie entre une prise en charge et non prise en charge du dire.

Dans ce sens, nous tentons de cerner les principaux éléments énonciatifs liés aux postures et au positionnement de l'éditorialiste dans son discours telle que l'hétérogénéité énonciative. Notons en effet que les articles de presse du pôle énonciatif « implication-commentaire », à l'instar de l'éditorial sont connus par leur hétérogénéité énonciative.

Des spécialistes en analyse du discours comme Jean-Michel Adam (1997, 1999), Simon Bonnafous et Fiala (1986), Fløttum (1998b), Maingueneau (1998) et Sullet-Nylander (1998) qualifient cette hétérogénéité comme un *traits fondamental du discours de la presse*. Cette hétérogénéité réside au niveau du *genre*, de la *composition textuelle* et de l'*énoncé* des articles du pôle « commentaire », en l'occurrence l'éditorial. L'hétérogénéité énonciative est en outre le « fait de faire entendre plusieurs points de vue, prêtés à des énonciateurs différents, à l'intérieur d'un même discours. » (Doury, 2016, p. 41).

Le deuxième chapitre met au centre la notion de polyphonie en tant que phénomène manifesté dans le discours. Dans ce sens, nous envisageons de constituer un cadrage théorique de la polyphonie en nous appuyons sur les approches et les procédures analytiques proposées par Ducrot (1980, 1984), Anscombe et Ducrot, (1981, 1983), Anscombe (1985). Ces approches polyphoniques du discours nous servent ainsi dans l'analyse de notre corpus qui vise à déterminer la posture du locuteur-journaliste dans son énonciation, cerner les voix discursives (les énonciateurs) mise en scène dans l'éditorial et identifier leur(s) rôle(s).

Chapitre 3 : Postures et attitudes du journaliste : entre engagement et désengagement énonciatifs

Introduction

Ce chapitre s'intéresse dans son ensemble au positionnement énonciatif du journaliste vis-à-vis de son dire et les diverses postures énonciatives qu'il manifeste dans son discours. L'objectif visé à partir de cette étape de travail est de savoir comment le positionnement du journaliste-locuteur impacte sur la visée de son discours et dans quelle mesure sa posture et son attitude énonciatives font allusion à une interdiscursivité et une hétérogénéité énonciative. Par ailleurs, ce chapitre réserve une partie importante consacrée à l'identification des marques de subjectivité manifestées dans nos éditoriaux. Ainsi identifiés, nous cernons les procédés linguistiques auxquels le journaliste fait appel afin de livrer des propos subjectifs en guise d'opinions et de points de vue personnels d'une manière implicite ou explicite et par la suite nous optons pour une analyse des énoncés issus de cette subjectivité.

A ce stade, notre objectif spécifique est d'examiner le degré de subjectivité de l'éditorialiste dans son article, déterminer et décrire sa posture dans son dire et qualifier son positionnement énonciatif par rapport à son énonciation et aux énonciateurs mis en scène dans son discours.

1. Postures et attitudes énonciatives

Nous pouvons définir l'attitude énonciative comme le positionnement du locuteur vis-à-vis de son énonciation ; ses avis, ses idées et ses points de vue rapportés.

Le positionnement du journaliste à l'égard de son discours est une question liée à l'énonciation journalistique. Selon Maingueneau (2014),

Le discours n'est discours que s'il est rapporté à un sujet, un JE, qui (...) indique quelle attitude il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son co-énonciateur (phénomène de « modalisation »). Il indique en particulier qu'il est le responsable de ce qu'il dit : (...). Mais cet énonciateur aurait pu moduler son degré d'adhésion (...), en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre (...), commenter sa propre parole (...). Il pourrait même montrer un co-énonciateur qu'il fait seulement de l'assumer (cas des énonciateurs ironiques). (2014, p. 44)

Dans ce sens, sa position par rapport à son dire renferme un lien de prise de position et de responsabilité (prise en charge énonciative), de désengagement et de non-responsabilité (non prise en charge énonciative) à savoir : l'approbation, la réfutation et le désaccord. Il peut également prendre distance du dire et rester neutre (positionnement de neutralité). Ainsi ces trois positionnements s'expliquent en partie comme suit :

La prise en charge : le locuteur est la source de l'énonciation ; il est constructeur et responsable de l'énonciation. Cette posture apparaît à travers l'emploi des outils grammaticaux qui indiquent l'implication du locuteur dans son dire à travers les pronoms personnels, les déictiques, l'emploi des verbes conjugués au mode indicatif, ... etc.

L'approbation : le locuteur met en scène les propos d'autrui à l'aide d'un ou des énonciateurs, il demeure de ce fait, non responsable de ces opinions et de l'énonciation. Cependant, il adhère aux points de vue exprimés, ceci s'effectue à travers la mise en scène du pronom indéfini (On), pour notre part, il s'agit d'un ON-polyphonique qui renvoie à une voix commune (voix publique), appelée *doxa*.

La réfutation : inhérente à la négation (l'emploi des énoncés négatifs), qui manifeste dans une énonciation journalistique sous forme de *négation polémique* (Pdv réfutant, Pdv réfuté).

De fait, la posture du journaliste-scripteur constitue un statut d'implication et de prise en charge de ses énoncés, de prise de position ou de prise de distance vis-à-vis des propos présentés, la mise en scène des points de vue propres à des énonciateurs et des instances (les êtres discursifs) propres à la voix public (*la doxa*).

Selon C. K-Orecchioni (1980), le locuteur a le privilège d'explicitement son attitude vis-à-vis de son dire et son énonciation d'une manière générale. De ce fait, son attitude est déterminée en fonction du contenu de son discours, du langage et du lexique employés (déployés). Dans cette perspective, Plantin (1996) atteste que :

Celui qui désigne prend des engagements discursifs. Les noms ne font pas que désigner simplement des êtres : ils les désignent toujours sous certains points de vue. En même temps qu'ils

désignent, ils supposent des prédicats qu'ils attachent aux êtres.
(1996, p. 60)

Dans un acte de réfutation dans le discours,

L'orateur détruit les preuves et les raisonnements de son adversaire en prévenant les objections ou en répondant à celles qui lui ont été faites. Elle devient une partie essentielle de la confirmation toutes les fois qu'on ne peut établir des moyens de preuves sans détruire ceux de son adversaire. (Robieux, 2001, p. 62)

Roselyne Ringoot et Yves Rochard font allusion à la notion d'*éthos* discursif afin de déterminer trois postures du journaliste (*corporalisation, caractérisation* ou *dépersonnalisation*). Ces dernières se rapportent à l'aspect lien entre le journaliste-rédacteur, la construction du dire et des informations et finalement à l'instance de réception (le lecteur).

Selon Patrick Charaudeau,

Le sujet communicant, en prenant possession de la parole s'institue en sujet énonçant, ou énonciateur, et institue du même coup le sujet interprétant en sujet destinataire. Le positionnement du sujet énonciateur dépend donc des données de la situation de communication dans laquelle se trouve le sujet communicant.
(2006)

Laurent Perrin (2004) à la suite d'Alain Rabatel note qu'il y a prise en charge énonciative lorsque le locuteur L_1 est lui-même énonciateur $E1$. De cette manière, la prise en charge énonciative ne renvoie à

Aucune forme de double énonciation dans les cas de ce genre, de dédoublement énonciatif, mais plutôt une sorte de dissociation parmi les opérations en quoi consiste l'énonciation. Le locuteur assume alors la responsabilité de la parole, notamment le choix des mots et des formulations. (2004, p. 273)

Le positionnement du journaliste-rédacteur manifeste entre autres postures de : prise de distance, effacement énonciatif, implication subjective (prise en charge), emploi des modalisateurs et des formes impersonnelles, présupposé, ...etc.

Il est important ainsi de rappeler que la posture d'implication subjective dans l'éditorial peut être résolument décelée à travers la prise en charge énonciative des points de vue mis en scènes par le journaliste-locuteur dans son discours, de cette façon, ces points de vue concernent cette instance et lui sont attribuée.

1.1. Positionnement énonciatif dans le discours médiatique

Selon Maingueneau, il existe deux postures des instances discursives virtuelles, la première est celle de l'énonciateur ; « celui qui produit l'énoncé », la deuxième est celle de l'asserteur « celui qui le prend en charge » (Maingueneau, p. 142).

1.1.1. La prise en charge : le locuteur est responsable des points de vue exprimés, il s'agit d'une implication au dire dans le discours.

1.1.2. Le désengagement (prise de distance) : la non prise en charge de la part du locuteur envers les points de vue exprimés et son dire, telles que : l'approbation, le désaccord, la réfutation.

1.1.3. La posture neutre : le locuteur prend position neutre en prenant distance du dire. Or, il produit des propos objectifs.

2. Interdiscursivité et hétérogénéité énonciative dans le discours journalistique

Selon Maingueneau et Charaudeau (2002) « Tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours (...). L'identité d'un discours ne fait qu'un avec son émergence et son maintien à travers l'interdiscours. » (2002, p. 324). De cette manière, le discours journalistique demeure un environnement d'interdiscursivité, cela s'explique en partie par le fait que le journaliste-rédacteur fait appel à divers procédés langagiers et énonciatifs dans son discours à l'instar : des citations des personnalités sources (voix notables ou anonymes), la parole donnée à des êtres virtuels ou concrets (propos avec références mentionnées, les guillemets, la mise en italique, le discours direct, les opinions partagées ou communes, ...etc.). Il s'agit dans cette perspective, de

la *prolifération*, de la *sédimentation* ou de l'*innovation discursive*¹⁰. En effet, le discours journalistique se présente constamment comme un « discours [foncièrement] sérieux sans apparaître comme un discours savant » (Ringoot, 2014, p. 40).

Tout discours s'inscrit dans une interaction plus ou moins explicite avec d'autres discours, parmi lesquels la réponse prêtée par anticipation au destinataire. Il naît d'eux, il leur répond, les évoque ou les rapporte pour les confirmer, les infirmer, les rejeter, les retravailler, etc. Et cette orientation vers l'autre, l'extérieur, qui affecte le niveau macro-textuel du discours, on la retrouve au niveau micro-textuel de l'énoncé, à tout le moins de certains énoncés : elle en travaille la syntaxe, la sémantique, l'intonation, les rend énonciativement hétérogènes. (Bres et al., 2005)

Le groupe des chercheurs du courant *Critical discourse analysis* (Analyse critique du discours) Fowler (1991), Kress et Hodge (1979), Van Dijk (1988) et Fairclough (1988) attestent que le discours de par sa nature, instaure des liens de pouvoir et de dominance. Pour Fairclough (1988, p. 151), l'hétérogénéité énonciative fait allusion à une *interdiscursivité* et une intertextualité.

Moirand (1997) note quant à elle, que

Ce qui semble constituer une spécificité des médias, c'est la fréquence avec laquelle, au fil d'un discours informatif, se glissent tout à coup des séquences de discours *autres* renvoyant à des univers de référence scientifiques : des corps de savoirs reconnus de nature encyclopédique, des paroles d'experts plus ou moins adaptées au public (bouts d'interviews insérés dans les journaux télévisés, reformulations de discours-sources diversement rapportés au fil des articles de la presse ordinaire) (...) c'est l'exhibition de cette hétérogénéité qui s'avère caractéristique de la rencontre entre sciences et médias. (1997, p. 34)

¹⁰ A la suite de Michel Foucault, Roselyne Ringoot (2014, p. 39) se sert de la perspective historique pour constater des effets de diversité de techniques de production discursive et des stratégies énonciatives inhérentes à l'interdiscursivité comme un moyen d'innovation dans le discours journalistique.

Grosso modo, l'hétérogénéité énonciative est le « fait de faire entendre plusieurs points de vue, prêtés à des énonciateurs différents, à l'intérieur d'un même discours. » (Doury, 2016, p. 41).

3. La subjectivité dans le discours journalistique

La presse écrite contemporaine implique deux principaux pôles énonciatifs, respectivement celui de « distance-information » ; où le journaliste se place en positionnement neutre en prenant distance de son dire. Celui de l'« implication-commentaire » où le journaliste marque son implication à son dire et il prend position en commentant des sujets d'actualité au travers de procédés énonciatifs et linguistiques lui permettant d'exprimer ses propos et ses opinions personnels. De ce fait, lorsque le locuteur tente d'imposer ses points de vue, ceci implique que son dire s'inscrit dans une subjectivité.

Dans son article, le journaliste-locuteur prend position et s'engage vis-à-vis de son dire, à ce titre, Charaudeau (1997) atteste que le « fait que l'énonciateur manifeste plus ou moins sa propre opinion ou ses propres appréciations dans l'analyse qu'il propose ou de la façon de mettre l'événement en scène » (1997, p. 141). Ainsi nous tenterons de répondre à la question : Comment manifeste l'engagement et la prise de position de l'éditorialiste dans son article ? Quels sont les outils linguistiques et énonciatifs permettant à l'éditorialiste d'exprimer son engagement et sa subjectivité dans son article ?

Dans cette perspective, Bakhtine précise que

La subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur de se poser comme 'sujet'. Elle se définit, non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même (...) mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or, nous tenons que cette 'subjectivité' (...) n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est 'ego' qui dit 'ego'. Nous trouvons là le fondement de la 'subjectivité', qui se

détermine par le statut linguistique de la 'personne'. (Bakhtine M. , 1977, p. 45)

Le pronom de la première personne du singulier « Je » se présente dans le discours comme un élément syntaxique qui indique la subjectivité du locuteur. Dans ce sens, Emile Benveniste (1974) qualifie la fonction de ce « Je » comme « la capacité du locuteur à se poser comme sujet » (Benveniste, 1974, p. 260). Il dénote ainsi un indice de la présence et de l'implication du locuteur dans son énonciation. Il s'agit d'un procédé de la subjectivité dans le discours par excellence. A ce titre, Gérard Dessons (2006) note que la présence du « je » constitue dans l'univers discursif une scénographie énonciative qui « ne se produit que dans et par l'énonciation, le terme **je** dénotant l'individu qui profère l'énonciation. » (2006, p. 104). Par ailleurs, le pronom « je » apparaît dans l'énonciation dans diverses formes (dialogue, discours rapporté, propos du locuteur), et cela dépend de l'identité et la posture de chacune des instances énonciatives mises en scène dans le discours. En effet, la fonction du « je » dans le discours est d'indiquer l'instance responsable de l'énonciation (le locuteur) pour exprimer des propos et des opinions personnels. Dans ce cadre, le locuteur en tant que constructeur du dire, met en scène des voix outre que la sienne, il leur assigne des rôles bien déterminés en leur donnant la parole l'une suivant l'autre ou simultanément, mais d'une manière hiérarchique. De fait, il a le privilège d'« interroger quelqu'un (...) se placer dans l'alternative de répondre ou de ne pas répondre. C'est aussi lui imposer le cadre dans lequel il doit inscrire sa réplique » (Maingueneau, 1998, p. 48).

Maingueneau atteste qu'

En général, l'individu qui parle et qui se manifeste comme « Je » dans l'énoncé est aussi celui qui prend en charge cet énoncé, dans cette notion de « prise en charge » on associe deux types d'opération :

-être à la source de repérage énonciatif, ancrer l'énoncé dans la situation d'énonciation.

-se poser en responsable de l'acte de parole accompli. (1998, p. 115)

A la suite des études d'Emile Benveniste, Catherine Kerbrat-Orecchioni met en évidence les procédés de l'énonciation et les marques de subjectivité dans le discours, à l'instar des : déictiques, les adjectifs subjectifs, « les termes affectifs, les évaluatifs (ou appréciatifs) axiologiques et non axiologiques, les modalisateurs et d'autres lieux encore d'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation (choix démonstratifs, sélection et hiérarchisation des informations, etc.) » (Riegel, Pellat, & Rioul, 1996, p. 553). Ces chercheurs ajoutent ainsi, « la subjectivité est partout, tous les discours étant marqués subjectivement, mais selon des formes et à des degrés extrêmement variables » (Riegel, Pellat, & Rioul, 1996, p. 553).

D'une manière apparente, le journaliste se livre dans une subjectivité pour faire en sorte qu'il respecte le cadre déontologique du métier du journalisme, celui de prendre position objective. Cependant, il se trouve qu'il se sert des procédés linguistiques, énonciatifs et même stylistiques lui permettant de dresser ses opinions et ses points de vue et s'impliquer d'une manière implicite au travers des différentes formes du discours rapporté.

Parmi les formes les plus récurrentes de la subjectivité dans le discours, nous pouvons citer à titre d'exemple :

1. L'exclamation : son usage permet au locuteur de livrer ses avis personnels en les mettant en lien de similarité avec les interprétations élaborées par la communauté des lecteurs.

2. L'injonction : l'emploi de l'impératif présent dans les constructions phrastiques du journaliste dans le but d'interpeler le lectorat sur une question abordée dans son discours.

3. Les déictiques :

Les personnes verbales : je, tu leur(s).

Pronoms personnels : nous, vous, moi, toi, eux.

Pronoms possessifs : mon, ton, notre, votre, leur(s).

Le pronom personnel « je » est selon Benveniste (1966) « constitutif de la subjectivation » (1966, p. 260), cet auteur le qualifie « comme la capacité du locuteur à

se poser comme sujet » (1966, p. 260). Dans cette logique, le locuteur insère ses propos subjectifs mais d'un

« Je » qui, dans l'inventaire des formes de la langue n'est qu'une donnée lexicale pareille à une autre, mais qui, mis en action dans le discours, y introduit la présence de la personne sans laquelle il n'est pas le langage possible. (Benveniste, 1974, p. 66)

Ainsi, la catégorisation des adjectifs de subjectivité de Catherine Kerbrat-Orecchioni le clarifie :

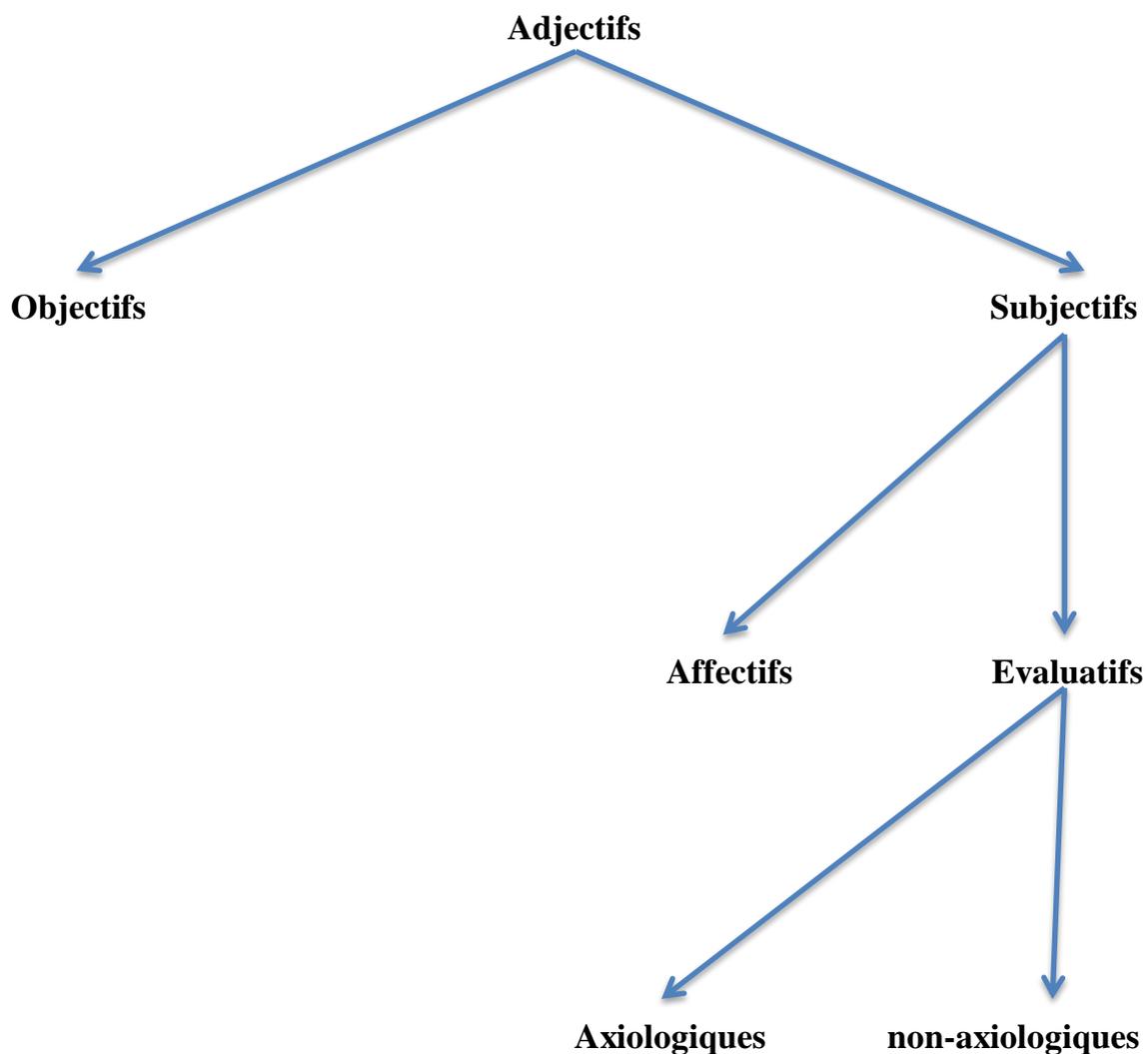


Figure 8 : Classification des adjectifs subjectifs selon la conception de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980).

De manière générale, la subjectivité du journaliste manifeste dans son dire au moment où il se retire et prend position neutre or, il assigne aux énonciateurs (les êtres discursifs virtuels) le rôle d'exprimer des commentaires, des avis personnels et des points de vue à finalité subjective. *De facto*, le pronom personnel de la première personne du singulier « je », comme marque du locuteur-journaliste ne paraît pas souvent dans l'article, ceci est dû au respect des normes rédactionnelles et déontologiques du discours journalistique.

3.1. La subjectivité dans l'éditorial

En tant que pratique discursive, l'éditorial s'accapare d'une fonction discursive et énonciative particulière, celle de défendre des opinions et des points de vue. Le discours de l'éditorial est en effet,

Individuel. En d'autres termes, tout ce qui est dit, exprimé, se trouve en dehors de « l'âme » du locuteur et ne lui appartient pas uniquement. On ne peut attribuer le discours au seul locuteur. L'auteur (le locuteur) a ses droits inaliénables sur le discours, mais l'auditeur a aussi ses droits et en ont aussi, ceux dont les voix résonnent dans les mots trouvés par l'auteur (puisque'il n'existe pas de mots qui ne soient à personne). Le discours est un drame qui comporte trois rôles (ce n'est pas un duo mais un trio). Il joue en dehors de l'auteur et il est inadmissible de l'introjecter en lui. (Bakhtine M. , 1981, p. 83).

Connu par sa visée persuasive, l'éditorial offre au journaliste la possibilité d'exprimer des propos subjectifs servant la stratégie argumentative de ce genre de presse écrite. En outre, cette subjectivité permet à l'éditorialiste d'avancer des avis et des opinions subjectifs d'autrui, ceux d'une communauté de lecteurs donnée : politiciens, experts, analystes, ...etc. ce faisant, l'éditorialiste renforce le dispositif énonciatif de son article et de son matériau argumentatif en instaurant des liens avec les autres instances internes et externes du discours.

L'éditorial possède une fonction d'expression d'opinions et de persuasion, il s'appuie sur une liberté stylistique et une stratégie argumentative. Selon Lochard (1996), l'éditorial se présente comme « Genre le plus souvent « marqué » (par un effacement du sujet énonçant (...)). » (1996, p. 89). Ce genre journalistique est selon Herman et Jufer (2000b) « le parangon même des genres de l'opinion » (2001), faisant partie du pôle énonciatif « implication-commentaire », il demeure l'article où l'éditorialiste s'engage et prend position. Ce positionnement énonciatif offre à l'éditorialiste la possibilité d'inscrire une subjectivité explicite ou implicite, qui peut être décelable au travers des éléments linguistiques mis en œuvre dans son discours. Il s'agit de ce fait, d'un positionnement d'implication subjective.

Il y a lieu de préciser que les éditoriaux du Quotidien d'Oran sont marqués par l'absence du pronom « je », aussitôt, cette absence n'exclut pas la présence de la subjectivité dans ces articles. Dans cette perspective, Koren (1996) affirme que « s'il suffisait de supprimer les marques discursives de la présence de l'énonciateur pour rendre un énoncé objectif, l'objectivité caractériserait indiscutablement l'écriture de presse. L'effet de transparence que produit le gommage des marques énonciatives n'est cependant qu'un leurre » (1996, p. 78).

D'une manière générale, l'éditorialiste livre des points de vue subjectifs dans le but de perfectionner la visée persuasive et argumentative de son article. A ce titre, il lui arrive de coordonner ses propres propos avec ceux d'autres voix présentes dans son discours, à l'instar des : experts, hommes politiques, responsables, lecteurs, citoyen, ... etc. L'éditorialiste fait en sorte de constituer une attitude de « désobjectivisation » dans son article en mettant en œuvre des propos subjectifs déguisés.

De par sa nature, le discours de l'éditorial est censé être « subjectif (une fonction d'étendard subjectif), un discours s'appuyant sur la réalité (l'information), et aussi un discours sur la réalité. » (Sayad, 2011, pp. 77-78).

3.2. Les procédés de la subjectivité manifestés dans l'éditorial

3.2.1. Les guillemets : des signes typographiques qui permettent à l'éditorialiste de prendre distance du dire. A ce titre, l'éditorialiste en mettant un mot ou une séquence entre guillemets, il manifeste une prise de distance du propos guillemeté ou il tente d'y interpeler son lecteur.

3.2.2. Les parenthèses : des marques qui servent à introduire des commentaires ou des explications dans le discours. En effet, l'éditorialiste, à travers l'emploi des parenthèses explicite sa prise de position afin d'inviter son lectorat à adhérer à ses opinions et ses propos.

3.2.3. Les deux tirets : il s'agit d'éléments desquels l'éditorialiste met en relief des passages explicatifs ou en guise de commentaire afin de susciter l'intérêt de ses lecteurs.

3.2.4. Les trois points de suspension : par convention, l'éditorialiste se sert des trois points de suspension qui sont des signes qui lui permettent d'instaurer dans son énonciation un lien de complicité avec son lecteur en lui offrant la possibilité de supposer la suite du passage énonciatif non complété.

Il convient de dire que ces procédés sont essentiellement des marques de subjectivité implicite et déguisée de l'éditorialiste dans son discours. De fait, l'éditorial en tant qu'article journalistique du pôle énonciatif « information-commentaire » ou « implication-commentaire » se penche sur un effet de subjectivité implicite ou explicite remarquable.

3.2.5. La suspension (les points de suspension) : les points de suspension peuvent dans bien des cas, permettre de clôturer une énumération de séquences ou d'idées en laissant le lecteur aboutir à la suite langagière non-accomplie. En outre, ils peuvent faire allusion à des informations implicites, non rapportées par le journaliste qui tente d'amener son lectorat à deviner le contenu de son dire substitué par les points de suspension. A ce titre, le lectorat prend en charge la légende du non-dit par le journaliste et du présupposé manifesté au travers de l'emploi des points de suspension.

4. Analyse des séquences subjectives

4.1. Le modalisateur d’assertion *bien entendu*

Séquence 1 :

« **N'oublions** pas que si la Tunisie s'est mise en mouvement, c'est parce que Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine ont bougé. En clair, c'est l'irruption des classes populaires qui a changé la donne, pas les blogueurs ou Facebook. Et les classes populaires en Algérie restent en marge, en retrait, profondément marquées par le traumatisme des années 90.

Bien décidées à ne «pas se faire avoir une fois de plus». Le constater ne relève pas du passéisme mais d'une réalité encore présente. Cette période a d'abord heurté frontalement le principe démocratique avant de faire basculer dans la violence et la régression. Et le crépuscule du militantisme. Plus personne et plus aucun parti ne mobilise plus. Il y a **bien** l'effet de l'étouffement policier mais il y a surtout une méfiance profonde des classes populaires à l'égard de la politique. Que l'avènement du militant **«virtuel»** sur les réseaux n'est pas près de corriger.

Cela sert, **bien entendu**, le régime. Tant que les classes populaires ne bougeront pas, il est relativement tranquille. » Editorial du 08/03/2014.

Dans cet extrait d’éditorial, nous constatons une présence de l’éditorialiste K. Selim dans son discours, il livre directement des opinions et des propos personnels qui montrent clairement son engagement et sa prise de position vis-à-vis de la thématique qu’il aborde dans son article ; celle du mouvement national algérien à l’ère des élections présidentielles d’avril 2014. A ce titre, le journaliste-locuteur manifeste son implication à son dire en faisant appel à des adverbes subjectifs de qualité (qualificatif) « bien », en l’occurrence « Bien décidées », « Il y a **bien** l’effet de l’étouffement ... », également l’adverbe de précision « surtout », « il y a **surtout** une méfiance ... ». De ce fait, l’éditorialiste marque son implication en livrant des avis et des commentaires personnels subjectifs qui sont apparent. Par ailleurs, il délivre des suites d’ordre subjectif auxquelles il prend distance en les mettant entre guillemets, telles que : « ... par se faire avoir une fois de plus », « virtuel », « donne un peu, sinon je te fais ma Tunisie ». A ce propos, ces passages guillemetés servent de subjectivité déguisée, à travers laquelle le journaliste s’approprie d’un statut de rapporteur des propos mis entre guillemets et il se dissimule afin de maintenir son vrai statut énonciatif, celui

d'un locuteur-journaliste neutre et objectif. Il s'agit en effet, d'une subjectivité déguisée manifestée par le journaliste afin d'opérer un ajustement entre ses propres opinions qui paraissent clairement dans son article et les autres qui se présentent entre guillemets.

De fait, cela correspond à une stratégie énonciative mise en œuvre par l'éditorialiste afin d'instaurer un acte d'alternance entre une objectivité conforme aux normes éthiques et déontologiques de la rédaction journalistique et une subjectivité apparente, propre à lui en tant que citoyen algérien ayant le droit de s'exprimer et donner son avis, ce qui lui offre un statut particulier, celui de porte-parole. De même, une subjectivité déguisée, implicite à travers l'emploi des guillemets, dont les propos ne sont pas attribués à l'éditorialiste, mais il y adhère. Pouvons plus loin dans cette perspective, l'éditorialiste en employant le modalisateur d'assertion *bien entendu* crée un effet polyphonique dans son énonciation. Dans ce sens, le journaliste met en scène d'autres instances énonciatives dans son article, il s'agit d'un énonciateur co-présent avec l'éditorialiste, conforme au statut de locuteur-énonciateur et autres instances, celles de la communauté des co-énonciateurs. A ce titre, « *Bien entendu* construit donc une position de l'énonciateur à double statut » (Vladimirska, 2008, p. 6), l'un de celui qui parle et l'autre est de celui qui entend. Dans cette perspective, nous distinguons un journaliste-locuteur, ayant le statut d'un énonciateur qui produit l'assertion « Cela sert, **bien entendu**, le régime ... » qui est l'éditorialiste K. Selim et qui instaure un lien énonciatif de demande d'adhésion de celui qui entend, l'énonciateur E1 ; à qui est adressé le contenu de l'assertion « bien entendu », à travers laquelle le locuteur-énonciateur tente de susciter l'intérêt de son allocataire, l'énonciateur E1 qui est appelé à réagir vis-à-vis du dire de son locuteur.

Dans cette même perspective, le lien énonciatif opéré entre le locuteur-énonciateur et l'énonciateur E1 implique la sollicitation d'un co-énonciateur qui est dans ce cas la communauté des lecteurs interpellée par l'énonciateur et à laquelle ce dernier s'inclut afin de constituer une collectivité déterminée qui fusionne le locuteur-énonciateur avec ses lecteurs. De ce fait, ce locuteur-énonciateur se positionne en co-énonciateur ; son positionnement implique un statut d'énonciateur de premier rang et de co-énonciateur

en s'infiltrant dans la communauté des lecteurs, les co-énonciateurs qui sont invités par lui à partager mutuellement le contenu de l'assertion « Cela sert, **bien entendu**, le régime ... », relativement à ce qui veut dire implicitement dans l'article. : « Cette idée suscite l'intérêt, je la partage avec vous », ce qui fonde un effet de complicité et de partage d'une subjectivité entre l'éditorialiste et la communauté des lecteurs.

Restons toujours dans cette même optique de subjectivité, il est à noter qu'un autre procédé linguistique inhérent à la subjectivité est distingué dans cet extrait d'éditorial, il s'agit du pronom personnel « Nous » muni du verbe « oublier » à la forme négative, relativement à « **N'oublions** pas que si la Tunisie s'est mise en mouvement, c'est parce que Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine ont bougé. ». Dans cette séquence, l'éditorialiste emploie le pronom personnel « Nous » inclusif qui implique le journaliste et la communauté des lecteurs, voire le peuple algérien. A ce titre, le locuteur-journaliste se présente comme une instance énonciative faisant partie d'un groupe déterminé ; celui des citoyens algériens. Il est également à noter que l'éditorialiste s'est servi du « Nous » inclusif englobant l'éditorialiste et ses lecteurs pour dissimuler le « je » du locuteur afin d'exprimer ses opinions personnelles à caractère subjectif d'une manière implicite et non apparente. Ce faire, le pronom « Nous » renvoie à tous les citoyens algériens y compris le journaliste qui cache son implication pour obéir au statut éthique et déontologique du journalisme qui lui oblige de se porter comme neutre et objectif par rapport à son dire. Dans ce même cadre, l'emploi du verbe « oublier » à la forme négative sert de dresser un rappel à travers lequel l'éditorialiste adresse un message aux citoyens algériens qui consiste à leur rappeler que le mouvement social en Tunisie a déclenché grâce aux événements qui se sont déroulés à Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine. De même, la tournure « **N'oublions** pas ... » permet à l'éditorialiste de lancer un appel à lui-même ainsi que le peuple algérien à garder dans leur mémoire ce qui s'est passé en Tunisie lors du printemps arabe. Ainsi, il donne l'impression qu'il s'adresse à une collectivité bien déterminée, dont la mémoire est collective, celle de tous les algériens, relative à une doxa, ce qui forme le groupe : « Moi + vous (nous sommes un même peuple et nous devons garder tous en mémoire ce que l'ont subi les villes tunisiennes ».

4.2. Adverbe de subjectivité *certainement*

Séquence 2 :

« Abrutir les Algériens avec des messages sentant bon l'ère du parti unique et ses scores brejnéviens est ce qu'il ne faut surtout pas faire au risque de les détourner une bonne fois pour toutes des élections à venir. Le travail de sensibilisation ne doit pas venir des médias dont ce n'est **certainement** pas la mission mais d'une **bonne gouvernance** responsable et équitable et d'une confiance retrouvée entre les Algériens et leur administration. Mais ceci est une autre question ! » Editorial du 02/04/2017.

Dans le présent extrait d'éditorial, le journaliste avance des propos subjectifs sur l'action de sensibilisation pour garantir une transparence lors des élections législatives en Algérie en avril 2017. Dans ce cadre, l'éditorialiste en assertant : « Le travail de sensibilisation ne doit pas venir des médias dont ce n'est **certainement** pas la mission mais d'une bonne gouvernance responsable et équitable et d'une confiance retrouvée entre les Algériens et leur administration », il s'adresse aux lecteurs, notamment les hauts responsables du pays pour leur dire que la sensibilisation pour une transparence des élections n'est pas résolument inhérente au travail des médias. Dans ce sens, la suite qui suit la montre clairement « n'est **certainement** pas la mission mais d'une bonne gouvernance responsable et équitable », à travers l'emploi de l'adverbe « certainement » qui est un adverbe modal, qui exprime une certitude d'un fait manifestement absolu. De même, cet adverbe implique une négation « n'est **certainement** pas la mission ... », qui consiste à nier et réfuter un acte dans cette séquence, celui qui signifie que la sensibilisation n'est guère une tâche des médias. En effet, il convient de dire que l'assertion : « n'est **certainement** pas la mission ... » est d'ordre subjectif, qui implique un engagement remarquable de l'éditorialiste au sens où elle exprime un ou des avis sur l'acte de sensibilisation que l'on constate clairement qu'il s'agit de propos personnels du journaliste-locuteur. Dans cette optique, il s'agit d'un emploi des « termes de modalisation (tels les adverbes *certainement*, *peut-être*, *sans doute*, ou les expressions *il est sûr*, *probable*, *douteux que*), qui traduisent la plus ou moins forte adhésion du sujet de l'énonciation au contenu de ses énoncés. » (Jandillou, 2010, p. 87).

Poussons plus loin dans cette perspective, nous constatons une deuxième suite subjective dans cette séquence qui est liée à celle qui implique l'adverbe « certainement », il s'agit de ce fait, de la suite :

« ... mais d'une bonne gouvernance responsable et équitable », dans laquelle le journaliste-scripteur se sert du connecteur « mais » qui a le caractère d'un « mais adversatif » dans ce cas. D'emblée, ce « mais » assume le rôle de renforcer la position de l'énoncé réfutant, qui implique en outre, un adjectif évaluatif et non-axiologique « bonne » qui qualifie dans cette occurrence « la gouvernance ». Il convient de dire en effet, que l'usage du « mais adversatif » et de l'adjectif non-axiologique « bonne » marque la subjectivité de l'éditorialiste qui opte pour un équilibre et un ajustement entre une prise de distance de son dire (objectivité) et un engagement et une prise de position (subjectivité). *Grosso modo*, l'éditorialiste opère une alternance entre une objectivité et une subjectivité remarquable, mais qui se présente comme légitime au plan énonciatif, étant donné qu'elle constitue une argumentation à visée persuasive. De plus, cette suite subjective annonce des propos propres à des normes et des réglementations façonnées, en l'occurrence : évoquer les missions des médias, les composantes de la bonne gouvernance, sont des éléments relatifs à des textes officiels et des statuts juridiques bien déterminés, chose qui offre à l'éditorialiste le droit et la légitimité de livrer des propos subjectifs d'ordre juridique et propres aux statuts particulier des médias et de la bonne gouvernance.

4.3. Les adjectifs axiologiques

Séquence 3 :

« Le pilote habituel, le DRS, celui qui fait accepter aux «lièvres» leurs tristes conditions de perdants nécessaires, n'est visiblement pas de la partie. Mais on ne sort pas du jeu la «maison mère» sur un coup de gueule d'Amar Saâdani sans que cela nuise à la cohérence de la mise en scène, du simulacre. **On** en a l'illustration **parfaite** dans cette campagne où le camp de Bouteflika a fabriqué lui-même, par ses incohérences, ses ratés de communication, les thèmes de mobilisation des adversaires. Il s'agit **manifestement** d'un cran de plus dans la régression qui n'augure rien de **bon** pour la paix civile ou la démocratie. » Editorial du 13/04/2014.

Dans la première partie du présent article, le journaliste K. Selim se sert du pronom indéfini « On » qui dissimule dans ce cas, le « je » subjectif de l'éditorialiste. Il s'agit en effet, d'un « on » individuel qui renvoie au journaliste-locuteur qui se cache derrière ce « on » afin de maintenir son positionnement objectif apparent dans son énonciation. Par ailleurs, l'éditorialiste renforce sa posture subjective déguisée à l'aide du pronom « on » par l'adjectif axiologique « parfait » qui est un procédé linguistique de subjectivité par excellence. De ce fait, dans cet énoncé « **On** en a l'illustration **parfaite** dans cette campagne où le camp de Bouteflika a fabriqué lui-même, par ses incohérences, ses ratés de communication, les thèmes de mobilisation des adversaires. », le journaliste donne des jugements de valeur et une opinion personnelle sur le groupe de campagne électorale du candidat Bouteflika en la qualifiant comme n'étant pas à la hauteur, vu les erreurs commises et les déviances des membres de cette équipe.

Il y a lieu de constater que dans cette séquence, l'éditorialiste montre clairement son implication dans son article à travers l'emploi de l'adverbe « manifestement » qui est décidément un adverbe de modalité, celle d'exprimer une forte précision sur un acte absolu. A ce titre, le journaliste-locuteur dans l'assertion « Il s'agit manifestement d'un cran de plus dans la régression qui n'augure rien de bon pour la paix civile ou la démocratie. », fournit une précision qui consiste à montrer à son lecteur que l'équipe de campagne électorale du candidat Abdelaziz Bouteflika est incontestablement (dans ce cas synonyme de clairement, sûrement, indiscutablement) déraillée, perturbée. Il s'agit en effet, des propos subjectifs délivrés par l'éditorialiste qui s'implique totalement dans son dire et donne son avis personnel sur cette équipe de campagne électorale d'un candidat aux élections présidentielles.

Séquence 4 :

« Un quart de milliard de dollars ou trois petits jours, c'est **toujours bon** à prendre pour un pays qui doit trouver près de 2 milliards d'euros pour combler le déficit budgétaire de 2014. » Editorial du 06/05/2014.

L'éditorialiste Mohamed Saâdoune prend position dans cette séquence et fournit des opinions personnelles qui montrent clairement son engagement et sa posture

subjective. Ce faire, il emploie dans cette partie d'énoncé d'éditorial deux modalisateurs de subjectivité, il s'agit en effet, de l'adverbe modal « toujours » qui a la valeur de continuité ou de répétition d'un acte donné, muni d'un adjectif axiologique « bon » employé dans ce cas par l'éditorialiste pour caractériser la visite du chef de gouvernement tunisien Mehdi Joumaâ qui, et a abouti à un prêt de 250 millions de dollars au profit de la Tunisie. De fait, l'éditorialiste dans son énoncé « c'est **toujours bon** à prendre pour un pays qui doit trouver près de 2 milliards d'euros pour combler le déficit budgétaire de 2014. », adhère incontestablement à ses propos en donnant des avis subjectifs sur le déficit budgétaire de l'Algérie. Dans cette optique, il est question d'une subjectivation instaurée par le journaliste, basée sur des données réelles quant à la situation financière de l'Algérie, qui sont issues de déclarations d'experts et de spécialistes en économie qui s'intéressent au mode de gestion financière de l'état algérien. Ainsi, cette subjectivité est se fonde sur des avis attribués à d'autres instances externes du discours : (experts, économistes, responsables, ... etc.), auxquels l'éditorialiste adhère et les fusionne avec ses propos afin de créer un effet de subjectivité apparente, mais partagée par deux instances assurément différentes : l'éditorialiste, locuteur responsable de l'énonciation qui fait en sorte qu'il se porte comme objectif et la communauté des spécialistes et des experts en économie, connaisseurs de la situation financière de l'Algérie.

Séquence 5 :

« Tous les partis politiques qui ne gravitent pas dans le giron d'El Mouradia sont unanimes à reconnaître qu'on se dirige encore une fois vers des urnes **«sales»**. A titre illustratif, et de l'avis de Soufiane Djilali, le président de Jil El-Jadid » Editorial du 18/03/2017.

Dans cette séquence, l'éditorialiste dresse des propos relatifs aux élections législatives d'avril 2017, qui paraissent dans un premier temps comme objectifs et montrant la prise de distance du journaliste du dire. En revanche, ce journaliste avance entre autre une suite mise entre guillemets à travers laquelle il qualifie les urnes comme « sales ». A ce titre, le mot « sale », de sa signification de base désigne la non-propreté, relativement à une caractérisation péjorative. De fait, dans ce cas d'usage du

mot « sales », l'éditorialiste conscient de la valeur sémantique du mot « sale » qui est inhérente à un jugement de valeur, voire une subjectivité, met ce mot entre guillemet duquel il prend distance d'une manière apparente. En réalité, le mot « sales » est attribué implicitement à l'éditorialiste qui doit répondre aux exigences déontologiques du journalisme qui lui imposent de rester neutre, ne pas s'impliquer dans son dire et surtout ne pas livrer des opinions personnelles d'ordre subjectif afin de garantir la crédibilité de son article. En effet, l'éditorialiste opte pour une mise en œuvre d'une stratégie de distanciation apparente de tout propos subjectif et en même temps, une implication implicite, déguisé et dissimulée à travers des guillemets qui sont résolument des marques graphiques de prise de distance dans l'énonciation. *De facto*, le journaliste locuteur prend position quant à ce propos des « urnes « sales » » et y adhère fortement et le prend en charge mais d'une manière implicite et de même légitime, du moment qu'il n'existe aucun indice remarquable et décelable qui permet d'attribuer le mot « sales » guillemeté à l'éditorialiste.

Séquence 6 :

« Le mouvement de la régression imprime par le système algérien s'accélère. Ghardaïa n'est probablement pas un complot. Ghardaïa est un reflet d'une irrépressible dérive. Ghardaïa est, avec certitude, un révélateur des menaces qui pèsent sur la cohésion de ce pays et l'idée même de nation. C'est un grave avertissement ! » 16/03/2014.

Dans cet énoncé, l'éditorialiste opère un enchaînement d'assertions qui implique une assertion négative, celle de : « Ghardaïa n'est probablement pas un complot. », suivie d'une assertion affirmative qui consiste à déclarer et livrer des informations en guise d'assertion adversative ayant pour fonction de s'opposer à l'énoncé nié, celui de la négation. Dans ce sens, le journaliste-locuteur avance des propos subjectifs dans son assertion adversative, soit : « Ghardaïa est un reflet d'une irrépressible dérive. », à travers lesquels il manifeste sa prise de position et son engagement vis-à-vis des événements de Ghardaïa. A ce titre, l'éditorialiste, à travers son emploi de l'adjectif axiologique et évaluatif « irrépressible » montre clairement son implication à son dire et de même, sa posture subjective contrairement à son statut énonciatif d'objectivité façonné par les conventions éthiques et déontologiques du journalisme. En outre,

l'ampleur des dérapages et des événements dramatiques de Ghardaïa a incité l'éditorialiste, un citoyen algérien avant tout, faisant partie de la sagesse et de l'élite algérienne et conscient des dérapages et de l'impact de ces événements à livrer des propos personnels, d'ordre subjectif légitimement présentés, au sens où ils fournissent des clarifications sur la situation délicate de la ville de Ghardaïa. D'emblée, l'éditorialiste en tant qu'un individu instruit faisant partie de l'élite sociale, s'est porté comme une personne sage qui a comme mission d'interpeler l'opinion publique et la sensibiliser sur la gravité des événements qui s'étaient déroulés à Ghardaïa, chose qui offre au journaliste la légitimité, voire la crédibilité de prendre position et de délivrer des propos subjectifs explicitement qui sont à caractère instructif.

4.4. Les adjectifs non-axiologiques

Séquence 7 :

« Que **nous** réservent les prochaines législatives ? **Rien de bon** à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. Le propos est de convoquer la célèbre répartie de feu Boudiaf «Où va l'Algérie ?» qui serait la plus appropriée à ce cas de figure mais la réponse n'est pas forcément à la hauteur du point d'interrogation. » Editorial du 18/03/2017.

Dans cet énoncé, l'éditorialiste Moncef Wafi entame sa parole par une suite interrogative : « Que **nous** réservent les prochaines législatives ? », munie d'une réponse qui consiste à annoncer : « **Rien de bon** à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. ». Dans ce sens, le journaliste-locuteur avance un propos subjectif sous forme de questionnement adressé aux lecteurs, aux responsables de l'état algérien, voire le peuple algérien. Ainsi, cette question se présente comme une sollicitation à une réponse claire et explicite, mais en réalité, l'objectif de l'éditorialiste n'est pas uniquement celui d'avoir une réponse, il dénote que le journaliste appelle implicitement ses lecteurs à adhérer à ses propos qui sont ceux de déterminer les retombées des législatives sur la vie des algérien. De ce fait, l'éditorialiste à travers son emploi du pronom personnel « nous », il donne l'impression qu'il s'inclut avec

une autre instance externe de son discours et qui est celle du citoyen algérien. Il s'agit en effet, d'un « nous » inclusif, qui fusionne le journaliste-locuteur avec ses lecteurs, voire les algériens, conforme au mode énonciatif : Nous : locuteur + collectivité déterminée, qui dissimule le « je » de l'éditorialiste. Dans cette même perspective, le journaliste se positionne en rapporteur, porte-parole et énonciateur qui livre une question. De fait, il fait en sorte qu'il a cédé la parole au peuple algérien en assertant « Que **nous** réservent les prochaines législatives ? » afin d'obtenir le statut de rapporteur qui présente les propos d'une communauté dont il fait partie, ce qui lui offre le privilège de se positionner en porte-parole. De plus, ce journaliste-scripteur se présente comme locuteur-énonciateur qui énonce une question qui mérite une réponse. En somme, il met en œuvre cette stratégie d'inclusion à travers l'emploi du pronom de la première personne du pluriel « nous » dans son énonciation afin de dresser une interrogation subjective d'une manière implicite lui garantissant en même temps, de maintenir son positionnement objectif imposé par les normes de l'acte journalistique.

De facto, sa subjectivité se présente comme cachée, non directe et de même, elle est censée être affiliée explicitement à une collectivité commune, qui est celle des citoyens algériens et non pas l'éditorialiste.

Par ailleurs, dans l'assertion de réponse « **Rien de bon** à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. », l'éditorialiste livre un propos décidément subjectif ou même subjectivé à travers l'emploi de l'adjectif non-axiologique « bon » qui est manifestement qualifié comme un adjectif subjectif qui décrit et évalue un état, une situation, un contexte, un caractère, ... etc. Dans cette optique, l'adjectif « bon » se présente comme non-axiologique, évaluatif à travers lequel, l'éditorialiste tente de caractériser l'impact des élections législatives sur la vie politique en Algérie. Il est question en effet, d'une subjectivité manifestée par le locuteur qui la renforce par des séquences argumentatives, en l'occurrence : « la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers ». De cela, nous constatons que l'éditorialiste délivre un propos subjectif, celui de : « Rien de bon ... », accompagné par des arguments qui enrichissent

davantage le contenu de cette assertion conformément à une stratégie argumentative mise en œuvre par le journaliste-locuteur, qui est censé consciemment ou inconsciemment prendre position dans son article propre au pôle énonciatif « implication-commentaire » et de visée persuasive.

Séquence 8 :

« Kiev, certes, n'est pas Alger. Tout comme l'Algérie, elle, n'est pas **notre très grande** amie ex-Yougoslavie, ni le Soudan qui, par impéritie de ses dirigeants, nous a cédé le statut de plus vaste pays d'Afrique. D'ailleurs, pour le Soudan, les dirigeants qui ont perdu le Sud continuent de gouverner le Nord. Un signe de **grande stabilité**, pourrait-**on** dire ! » Editorial du 02/03/2014.

Dans cette séquence, nous recouvrons trois procédés linguistiques de la subjectivité de l'éditorialiste. Dans cette perspective, le journaliste implique le pronom possessif « notre » qui est incontestablement une marque de la première personne du pluriel et qui est décidément liée à la subjectivité, et affiliée à un groupe déterminé dans l'article. En effet, le locuteur-journaliste dresse dans son énonciation une suite dotée du possessif « notre » suivi respectivement d'un adverbe et d'un adjectif. A ce titre, l'assertion : « Tout comme l'Algérie, elle, n'est pas **notre très grande** amie ex-Yougoslavie, ... » implique successivement les trois procédés de la subjectivité, soit : le pronom possessif « notre » + l'adverbe de fréquence « très » + un adjectif non-axiologique « grande » + un substantif « amie ». Dans cette perspective, l'éditorialiste par le biais du pronom possessif « notre » adhère à une instance collective et déterminée, celle des algériens afin de constituer un groupe inclusif, à qui le possessif « notre » est attribué. Il s'agit en effet, d'une subjectivité dressée par le journaliste-locuteur, qui pour des raisons éthiques, relatives au statut professionnel du journalisme donne l'impression qu'il prend distance de son dire en substituant le (je, moi, mon) par un « notre » afin que la communauté à laquelle renvoie le (notre) partage avec lui la prise en charge des propos subjectifs livrés à travers l'usage du possessif « notre ». par ailleurs, il convient de constater comme il a été avancé dans ce qui précède, l'utilisation d'une suite purement subjective, celle de : « **très grande** amie ex-Yougoslavie, ... », qui implique un adverbe de fréquence « très » et un adjectif non-

axiologique et évaluatif « grande ». De ce fait, l'éditorialiste délivre cette séquence énonciative subjective précédée par un pronom possessif « notre » pour qualifier les relations entre Alger et Kiev. En réalité, il se trouve que l'éditorialiste associe le pronom possessif « notre » à la suite : « **très grande** amie ex-Yougoslavie, ... » dans le but de donner l'impression à ses lecteurs que ces propos subjectifs manifestés ne lui appartiennent pas, ils sont cependant attribués à une instance de la première personne du pluriel (notre, nous) qui n'a aucun lien explicite avec l'éditorialiste. En outre, cette subjectivité est censée être affiliée à l'éditorialiste, à lui seul du moment qu'il s'agit de lui le rapporteur dans son article. De même, l'instance qui prend en charge les propos du possessif « notre » est externe du discours, voire virtuelle. Ainsi, il y a lieu de noter que l'assertion : « **notre très grande** amie ex-Yougoslavie, ... » est une séquence subjective apparente au moment où elle est affiliée à une instance qui n'implique pas le journaliste, entre autre, elle est issue d'une subjectivité implicite et déguisée au sens où elle est prise en charge par l'éditorialiste.

Le deuxième effet de la subjectivité est celui de la suite : « Un signe de grande stabilité, pourrait-on dire ! », qui implique trois procédés subjectifs, le premier est celui de l'énoncé « grande stabilité », du modèle : adjectif axiologique + qualifié. De fait, l'éditorialiste à travers son emploi de l'adjectif axiologique et évaluatif « grande » qui sert de qualifiant du substantif « stabilité », livre un propos subjectif à travers lequel il mesure et évalue cette stabilité. Il s'agit en effet, d'une subjectivation instaurée par l'éditorialiste, munie d'autres procédés, en l'occurrence : la manifestation du pronom indéfini « on » qui a le statut d'un on-locuteur dans ce cas.

Dans cette optique, le journaliste se sert du pronom « on » afin de dissimuler le « je » de l'asserteur, de cette manière, ce « on » lui permet de donner l'impression qu'il n'est pas impliqué dans son énonciation et il manifeste de même, un positionnement objectif d'une manière apparente. Par ailleurs, l'usage du pronom « on » permet à l'éditorialiste de dresser des propos subjectifs, personnels implicitement sans laisser des traces de son engagement et son implication en faisant en sorte que ce « on » renvoie à une tierce personne ou à une collectivité donnée. Mais en réalité, le pronom indéfini « on » est attribué d'une manière implicite à

l'éditorialiste. Restons dans cette même perspective, l'emploi de l'injonction qui est une marque de subjectivité permet au journaliste-locuteur de délivrer des propos subjectifs qui servent de perfectionnement et de renfort des procédés subjectifs cités *supra* : l'adjectif axiologique « grande » et le pronom indéfini « on ». De cette manière, chacune des marques de subjectivité complète l'autre, opérant un effet d'enchaînement et de succession de suites subjectives. De même, l'éditorialiste tente de faire un équilibre énonciatif à travers la mise en œuvre d'une subjectivité apparente par l'emploi d'un adjectif axiologique subjectif « grande » et d'une subjectivité déguisée, par l'emploi du pronom indéfini « on » suivi d'un signe graphique de l'exclamation qui crée un lien entre ces deux éléments de la subjectivité et en même temps, un d'ajustement des effets de la subjectivité (apparente / non apparente) afin de maintenir la posture objective de l'éditorialiste.

L'énoncé suivant implique deux procédés de subjectivité mis en scène par l'éditorialiste, il s'agit de la suite : « ... **notre très grande** amie ex-Yougoslavie, ... », dans laquelle le journaliste marque sa présence et son implication dans son énonciation à travers l'emploi du pronom possessif « Notre » qui renvoie incontestablement à lui en tant que producteur des propos et responsable des points de vue, et à une autre instance externe du discours. En effet, l'éditorialiste se sert du pronom possessif « notre » pour s'inclure à une collectivité bien déterminée, celle du peuple algérien, voire ses lecteurs afin de donner l'impression qu'il prend distance du dire et maintient son positionnement objectif. Néanmoins, il instaure un lien énonciatif entre lui-même et le peuple algérien lui servant à livrer ses propres opinions, d'ordre subjectif d'une manière implicite, obéissant aux normes déontologiques du journalisme. De même, ce positionnement offre au journaliste-locuteur le statut de porte-parole du citoyen algérien en avançant des avis subjectifs affiliés explicitement à cette collectivité relative au possessif « notre », celle des algérien d'une manière générale, et en particulier à l'éditorialiste, locuteur-scripteur et constructeur de l'énonciation d'une façon implicite. Poussons plus loin dans ce sens, le journaliste fait suivre le pronom possessif « notre » par l'expression « très grande » constituée d'un adverbe de fréquence « très » et d'un adjectif axiologique « grande ». Dans cette perspective, il convient de dire que l'éditorialiste met en œuvre une subjectivité ajustée à travers

l'usage du possessif « notre » qui inclut le « je » du journaliste et le « nous » des lecteurs afin de fonder une subjectivité déguisée d'un côté et de l'autre côté, une objectivité apparente.

4.5. L'injonction

Séquence 9 :

« Les intérêts économiques communs devront certainement inciter l'Algérie à plus de coopération avec la Belgique ou encore l'Espagne où les harraga trustent les faits divers avec leurs émeutes et évasions dans les centres de rétention pour étrangers.

Rappelons que ces attaques frontales contre la position d'Alger à propos de ses émigrés illégaux avaient donné lieu par le passé à des passes d'armes inédites entre la diplomatie algérienne et certaines capitales européennes. » Editorial du 15/03/2017.

Dans cette séquence, l'éditorialiste en assertant « **Rappelons** que ces attaques frontales contre la position d'Alger ... », il met en œuvre une énonciation subjective dont le verbe « rappeler » est conjugué avec la première personne du pluriel « nous ». Cet énoncé injonctif consiste à interpeler le lectorat sur les attaques frontales contre la position de l'Algérie à propos de ses émigrés illégaux dans les pays européens. De fait, l'usage du verbe « rappeler » au mode subjunctif est relatif à un présupposé qui indique que l'Algérie a auparavant subi des attaques frontales contre ses positions. Par ailleurs, le journaliste en conjuguant le verbe « rappeler » avec le pronom personnel « nous », manifeste son implication et sa prise de position en tant que journaliste et citoyen algérien en même temps. De cette manière ; il s'infiltré dans une collectivité déterminée, celle du peuple algérien afin de garantir la légitimité de ses propos en donnant l'impression qu'il s'agit du peuple algérien qui s'exprime et c'est lui son porte-parole dans cette énoncé, par le biais du pronom « nous ». Ainsi, l'assertion « Rappelons que ... » est à caractère subjectif, affiliée explicitement à une autre instance, externe du discours ; les algérien d'une manière générale et elle est attribuée implicitement au locuteur-journaliste qui se porte comme inclus avec la communauté citée *supra* formant un groupe inclusif : Nous = locuteur + collectivité déterminée). Cela est relatif à une stratégie énonciative mise en œuvre par l'éditorialiste pour dresser des propos subjectifs déguisés d'une manière implicite lui permettant de garder

son positionnement objectif inhérent à la déontologie de l'acte de rédaction journalistique. Il y a lieu de remarquer en effet, que les éditoriaux analysés constituent des parties non négligeables de subjectivité explicite et implicite, chose qui consiste à confirmer que l'éditorial dans le paysage journalistique algérien appartient au pôle énonciatif « implication-commentaire ».

Séquence 10 :

« En effet, le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) avait menacé de recourir à un débrayage «imminent» et «irrévocable» - remarquez la pertinence des adjectifs choisis -, si leurs revendications socioprofessionnelles n'étaient pas prises en charge. » Editorial du 17/05/2017.

Dans le présent énoncé, l'éditorialiste s'adresse directement à ses lecteurs en leur demandant de tenir compte de la pertinence des adjectifs mis entre guillemets dans son discours : «imminent», «irrévocable» qui sont affiliés aux propos des représentants du Syndicat National des Techniciens de la maintenance avion (Sntma). Il s'agit de fait, d'un énoncé injonctif dans lequel le verbe « remarquer » est conjugué au mode impératif avec la deuxième personne du pluriel « vous ». Ainsi, dans la suite : « remarquez la pertinence des adjectifs choisis ... », l'éditorialiste adresse un message direct aux locuteurs afin de les interpeler à bien observer les deux adjectifs guillemetés et déceler ce qu'ils dénotent dans l'énoncé et pour ceux qui les énoncent, les représentants du syndicat. L'injonction dans cet énoncé se présente en effet, comme une marque de modalité, à travers laquelle le journaliste-locuteur exprime une opinion subjective qui consiste à attirer l'attention et susciter l'intérêt des lecteurs aux deux adjectifs cités *supra*. Dans ce sens, l'éditorialiste à travers cette injonction, tente d'appeler ses lecteurs, voire les hauts responsables de la compagnie aérienne *Air Algérie* à adhérer à ses propos en étant conscients de la gravité des conditions de travail des Techniciens de la maintenance avion, de même il lance un appel au lectorat qui consiste « (...) au sens large, de la prière à l'ordre vif, en passant par le conseil (...) » (Riegel, Pellat, & Rioul, 2009, p. 665).

4.6. On + verbe d'opinion

Séquence 11 :

« De quoi édifier sur la génération de crise produite à flux tendu par un système frappé d'impotence, comme un arbre desséché, qui ne porte plus de fruits depuis longtemps et qui peut tomber à tout moment. Et si, comme on le suppose, notre diplomate le transmet, son rapport est-il lu à Alger au-delà du bureaucrate des Affaires étrangères chargé des enregistrements et de l'archivage ? » Editorial du 02/03/2014.

Dans cette scénographie énonciative, le journaliste K. Selim s'est servi du verbe d'opinion « supposer » accompagné par le pronom indéfini « on » suivi par le pronom possessif « notre ». Dans cette optique, l'éditorialiste avance des propos subjectifs quant à la diplomatie algérienne et les événements qui s'étaient déroulés à Kiev, capitale d'Ukraine. En effet, dans cet énoncé : « Et si, comme on le suppose, notre diplomate le transmet, son rapport est-il lu à Alger au-delà du bureaucrate des Affaires étrangères chargé des enregistrements et de l'archivage ? » implique trois procédés linguistiques inhérents à un effet subjectif instauré par l'éditorialiste. De fait, l'emploi du pronom indéfini « on » dans cette suite reflète que le journaliste fait semblant qu'il prend distance de son dire. A ce propos, le pronom « on » renvoie incontestablement au locuteur-journaliste et aux algériens en même temps, conforme au mode : On = locuteur (l'éditorialiste) + collectivité déterminé (les algérien). De ce fait, l'éditorialiste est avant tout un citoyen algérien, il dresse ses propos personnels, d'ordre subjectif et qui sont attribués explicitement aux autorités et au peuple algérien, aussitôt, ils sont pris en charge par lui en tant que constructeur de l'énonciation. Par ailleurs, le pronom possessif de la première personne du pluriel « notre » donne l'impression que les propos exprimés ne sont pas affiliés à l'éditorialiste, ainsi, il est mis en œuvre dans cette séquence énonciative comme étant un procédé qui instaure un équilibre entre les propos propres au journaliste et ceux d'une autre instance énonciative, celle des autorités et du peuple algérien.

Or, il s'agit d'une subjectivité cachée et déguisée à travers laquelle le journaliste livre ses propres opinions d'une manière indirecte afin de garder sa posture objective dans son discours, et il donne l'impression à son lectorat qu'il s'agit des algériens qui

énoncent dans son article. Poussons plus loin dans cette perspective, il convient de constater que même l'usage du verbe d'opinion « supposer » dans cette séquence énonciative : « **on** le **suppose** » dénote une subjectivité manifestée par le journaliste-locuteur qui se dissimule par l'emploi respectivement du pronom indéfini « on » et du pronom possessif « notre » afin de montrer qu'il prend distance du dire. Dans cette même perspective, l'emploi du verbe « supposer » instaure un effet d'indétermination et d'incertitude du propos énoncé.

A cet effet, le verbe d'opinion « supposer » constitue une séquence énonciative du modèle : supposer + propos  présupposé (incertitude). Dans ce cas d'usage, le verbe « supposer » renvoie à l'expression d'opinions incertaines, qui impliquent une incertitude apparente dans l'énoncé et inhérente à un présupposé d'une indétermination qui dénote entre autre, que le diplomate algérien peut transmettre ou ne pas transmettre son rapport aux autorités algériennes. Il s'agit en effet, d'un clivage d'une subjectivité mise en œuvre par l'éditorialiste d'une manière implicite. D'emblée, le verbe d'opinion « supposer » ne dénote pas uniquement une opinion subjective dans l'énoncé en question, toutefois, il implique l'engagement et la prise en charge implicite de l'éditorialiste des propos.

Séquence 12 :

« **On pense particulièrement** aux produits électroménagers mortels pour certains, à l'image de chauffe-bains ou chauffages, pourtant cités nommément par le ministre. »
Editorial du 03/04/2017.

Dans cette séquence énonciative : « **On pense** particulièrement aux produits électroménagers mortels pour certains, à l'image de chauffe-bains ou chauffages », l'éditorialiste emploie le pronom indéfini « on » avec le verbe d'opinion « penser » afin de dresser des propos d'ordre subjectif. De ce fait, le pronom « on » substitue dans ce cas le « je » du journaliste, qui est une marque de subjectivité dans le discours par excellence. A ce titre, il est à noter que le journaliste n'est pas censé s'exprimer dans son article à l'aide du pronom « je » dans le but de respecter les normes éthiques et déontologiques de son métier de journaliste, rapporteur neutre. En effet, il est question d'une subjectivité déguisé, dressée implicitement par l'éditorialiste qui s'est servi du

pronom indéfini « on » comme étant un procédé linguistique qui lui permet d'exprimer ses propres opinions indirectement et en même temps légitimement. Dans ce même sens, le verbe « penser » qui est un verbe d'opinion, suivi de l'adverbe « particulièrement » dans cette suite énonciative marque l'implication de l'éditorialiste dans son discours.

De fait, l'énoncé : « On pense particulièrement aux produits électroménagers mortels pour certains ... » constitue une opinion douée de certitude est ainsi dire : « penser particulièrement » , implique résolument d'énoncer une assertion présupposée qui dénote que l'éditorialiste livre implicitement son avis personnel dans cette séquence à travers l'usage du verbe d'opinion « penser » qui est renforcé davantage par l'adverbe modal « particulièrement » qui se reporte dans ce cas à la signification de : notamment et spécifiquement, impliquant en effet une précision liée à l'opinion personnelle du journaliste-locuteur et à sa prise en charge implicite du propos exprimé par le biais du verbe « penser ». *Grosso modo*, « Les verbes d'opinion (penser, savoir, se douter, s'imaginer...) présentent l'intérêt qu'ils manifestent, outre l'opinion qui est rapportée, une prise de position implicite sur la vérité de cette opinion. » (Lehalle & Jouen, 1978, p. 237).

Chapitre 4 : Le phénomène de polyphonie :

Fondements théoriques

Introduction

Dans ce chapitre qui porte sur le phénomène polyphonique, nous visons à formuler un cadrage théorique propre à la polyphonie dans le discours en général et spécifiquement dans le discours de la presse écrite.

En nous inspirant des approches polyphoniques du discours, nous avons procédé à la présentation de quelques éléments relatifs aux théories de la polyphonie dans l'énonciation tout en accordant une attention particulière à l'instance énonciative principale dans le discours journalistique, celle du locuteur et son statut énonciatif dans son article, il s'agit pour nous de l'éditorialiste rapporteur des propos.

Notons *à priori* que dans les approches polyphoniques, le locuteur prend part de son énonciation. De fait, il est censé mettre en scène un énonciateur E1 qui partage avec lui les opinions et les points de vue défendus. En outre, ce journaliste-locuteur peut faire appel à un tiers-parlant ; un être discursif virtuel qui assume la responsabilité des propos opposés aux siens et à qui on attribue le rôle « d'un adversaire par rapport auquel le discours argumentatif « se pose en se posant ». » (Doury, 2016, p. 40).

1. Qu'est-ce que la polyphonie ?

Le terme de « polyphonie » appartient au domaine de la musique. Au sens général, il signifie *la combinaison* de plusieurs mélodies ou de parties musicales chantées ou jouées en même temps. « En musique, la polyphonie est la combinaison de plusieurs mélodies, ou de parties musicales, chantées ou jouées en même temps. » (Wikipédia - Polyphonie, 2021). Dans le dictionnaire d'analyse du discours, la polyphonie est un terme emprunté à la musique qui réfère au fait que les textes véhiculent, dans la plupart des cas, beaucoup de points de vue différents : l'auteur peut faire parler plusieurs voix à travers son texte. » (Maingueneau & Charaudeau, 2002).

En analyse du discours, la notion de polyphonie exprime « le fait qu'un texte (ou un énoncé) véhicule non seulement le point de vue de son auteur, mais aussi plusieurs autres points de vue (PDV), pris en charge par différents sujets. » (Maingueneau & Charaudeau, 2002, p. 229).

La polyphonie est au sens général une pluralité des voix dans une même énonciation, à la suite de Carel et Ducrot (2009), nous estimons que cette pluralité est « liée à la distinction de deux instances que sont le locuteur et l'énonciateur ». (2009). Ce qui implique l'existence d'une pluralité d'énonciateurs auxquels sont imputés divers contenus, *plusieurs paroles* dans un même énoncé.

En effet,

La polyphonie discursive correspond à l'identification, de la part de l'interprétant, d'une ou de plusieurs voix autre(s) que celle du seul sujet parlant au moment de l'énonciation. Soit ces voix font partie intégrante de l'intention communicative du sujet parlant, soit elles permettent d'identifier cette intention. Elles peuvent relever d'une interprétation par défaut, donc de la polyphonie linguistique, ou bien de l'interprétation en co(n)texte. (Gjerstad, 2010, pp. 3-4)

Eddy Roulet (1991) qualifie la polyphonie comme « la reprise du discours d'autres énonciateurs que l'interlocuteur. » (1991, p. 68). Ce chercheur de l'école suisse considère la polyphonie comme étant l'existence de deux *auteurs* du discours, entre autres, deux voix discursives ; la première appartient au locuteur-énonciateur (source de l'énonciation), la deuxième concerne une autre instance énonciative (les êtres discursives, les co-énonciateurs)¹¹.

Dans la même perspective, la polyphonie est la pluralité des voix énonciatives dans un même énoncé, restant liée à la linguistique de l'énonciation, « la notion de polyphonie se développe dans les cadres théoriques de la sémantique et de la pragmatique (...) [la polyphonie relève ainsi] d'une approche énonciativiste, il s'agit pour la polyphonie d'une théorie intralinguistique de l'énonciation (...) » (Bres, 2014, p. 20)

¹¹ Eddy Roulet qualifie le phénomène de polyphonie dans un champ restreint comme « la reprise du discours d'autres énonciateurs que l'interlocuteur. », Roulet, E., « Vers une approche modulaire de l'analyse du discours ». Cahiers de linguistique française. Analyse du discours et de l'interaction : modèles théoriques, études et ouvertures. 12 / 1991 : 68.

Pour Barry, la polyphonie renvoie à une « dialogisation intérieure au discours produit par un seul et même locuteur », M. Bakhtine définit la notion de *dialogisation intérieure* comme synonyme à la « construction hybride », qui selon lui, s'explique de la manière suivante :

Nous qualifions de construction hybride, dira-t-il un énoncé qui, d'après ses indices grammaticaux (syntaxique) est compositionnels, appartient au seul locuteur, mais où se confondent en réalité deux énoncés, deux manières de parler, deux styles, deux « langues », deux perspectives sémantiques et sociologiques. Il faut le répéter : entre deux énoncés, ces deux styles, ces langues et ses perspectives, il n'existe du point de vue de la composition ou de la syntaxe, aucune frontière formelle. Le partage des voix et des langages se fait dans les limites d'un seul ensemble syntaxique, souvent dans une proposition simple. (Bakhtine M. , 1978, pp. 125-126)

La polyphonie est selon Bakhtine (1970) un effet d'intertextualité, il appartient que ce phénomène purement langagier met en évidence des entités écrites « à condition d'appartenir à cette polyphonie, à cet espace intertextuel que le mot est mot plein. Le mot se disperse (...) dans l'intertextualité où se pluralise et se pulvérise le sujet parlant, mais aussi le sujet écoutant, donc nous. » (1970, p. 14). En effet, la polyphonie renvoie assurément à l'acte d'interprétation des significations des énoncés journalistiques lus par l'allocutaire.

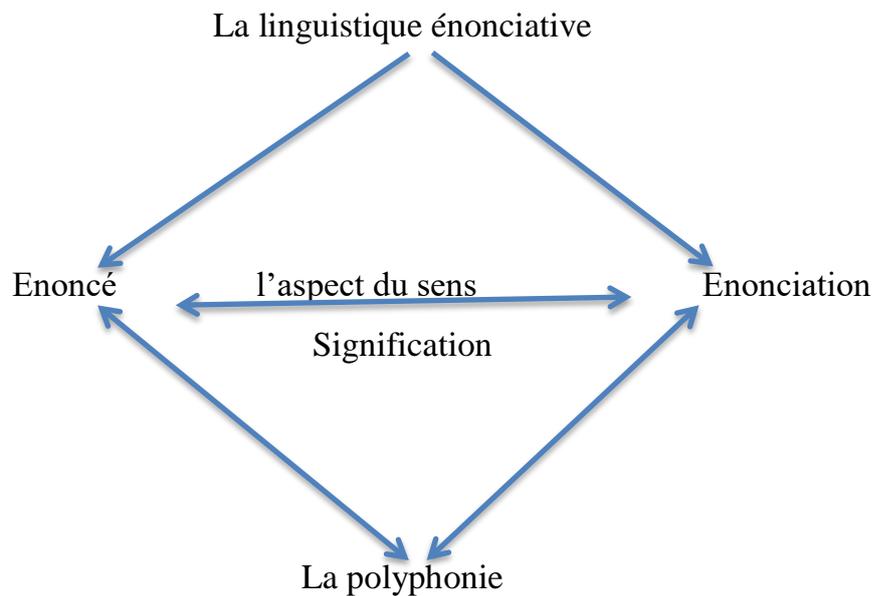


Figure 9 : l'acte polyphonique dans l'énonciation

2. Eléments constitutifs de l'énonciation polyphonique

2.1. La voix

La voix énonciative est omniprésente et *ostensiblement*, qui parfois manifeste des procédés de subjectivité exprimés par le journaliste-locuteur soit par sa propre voix ou par des voix virtuelles, celles des énonciateurs (les êtres du discours). Dans ce sens,

(...) la voix. Cette dernière ne tient pas à ce que les mots *disent*, mais à ce qu'ils *montrent* (Perrin, 2008), à ce qu'ils apportent au sens en vertu de leur présence matérielle, indépendamment de ce qu'ils expriment, de leur fonction dénotative ou conceptuelle, qui contribue à l'élaboration des contenus et points de vue. (Perrin, 2009)

La notion de voix désigne : instances discursives, êtres discursives, des points de vue ou des attitudes des êtres discursives.

2.2. Le point de vue (Pdv)

Alain Rabatel (2005), dans son travail sur le positionnement énonciatif et la construction des points de vue, évoque une définition du point de vue (Pdv) fournie par O. Ducrot qui selon lui le point de vue se présente

Comme un contenu propositionnel dont le mode de donation des référents dénote une manière de voir / penser (singulière ou collective, originale ou doxique) renseignant sur l'objet *et* sur le sujet du PDV, l'énonciateur qui prend en charge ce contenu représentationnel (*cf.* (Ducrot, 1984, pp. 204-205)). (2005, p. 96)

Ducrot souligne que la polyphonie manifeste dans/et par *le système de la langue*, la méthode polyphonique s'appuie selon cet auteur, sur l'analyse des composantes linguistiques associées à la polyphonie au niveau des énoncés du discours. Dans ce même sens, Ducrot et Nølke partagent la même orientation ; selon laquelle, ils ne favorisent pas l'agencement des deux points de vue exprimés par l'énoncé négatif à deux instances physiques (*les êtres empiriques*) pour aboutir à une énonciation polyphonique. Du même coup, Ducrot (1984) constate des constructions argumentatives ordonnées qui lient les points de vue.

La notion de point de vue, abrégée en analyse du discours en *Pdv*, est un élément dans le discours d'une manière générale et dans l'énonciation en particulier, car rappelons-le dans tout discours nous recouvrons au minimum un seul point de vue.

2.3. Lien entre voix et points de vue

Dans cette perspective de positionnement énonciatif du journaliste-locuteur, nous nous attachons à l'acte de prise en charge des *formes* et des *contenus*.

Dans un discours polyphonique, les voix multiples énoncent les séquences et les expressions (production des points de vue Pdv), cependant les points de vue prennent en charge ce qui est exprimé (le contenu des séquences). Dans ce sens, Laurent Perrin (2009) précise que

Le point de vue n'est en fait qu'une projection plus abstraite de la subjectivité énonciative, qui s'ajoute et se combine à celle de la voix, une projection fondée sur ce qui est dit, plutôt que directement sur les mots et les phrases. (2009)

Du même coup, les voix sont mises en scène par le locuteur (responsable de l'énonciation), elles sont ainsi distribuées aux énonciateurs qu'ils les prennent en

charge énonciativement. Au sens de Perrin (2009), l'approche polyphonique du discours s'appuie essentiellement sur la « multiplicité des points de vue et des énonciateurs associés à la prise en charge des contenus exprimés » (Perrin, 2009).

Dans l'énonciation polyphonique, manifestent divers points de vue liés à plusieurs énonciateurs qui selon Perrin (2009) dans

La plupart du temps, les énoncés mettent en scène plusieurs énonciateurs ou points de vue relatifs à des contenus qui non seulement s'organisent hiérarchiquement, mais s'articulent différemment à la voix du locuteur qui les prend en charge ou au contraire les rejette, manifeste son accord ou son désaccord à leur égard. (Perrin, 2009)

3. Naissance d'une conception polyphonique

A la suite de M. Bakhtine dans son travail sur les œuvres littéraires de l'écrivain russe Fiodor Dostoïevski où il a constaté que la voix du narrateur n'est pas celle des personnages, Ducrot a développé la problématique de la polyphonie en lui donnant un cadre théorique précis dans son travail intitulé : *Le Dire et le dit* (1980) . Par ailleurs, la problématique de Ducrot tente de répondre à trois questions fondamentales. Comment ces « voix » se manifestent-elles dans un énoncé ? Quelles relations entretiennent-elles ? Quelles relations entretiennent-elles avec le locuteur qui les fait entendre ? (1980, p. 144)

Depuis la fondation de la théorie de la polyphonie, plusieurs approches ont été mises en œuvre par plusieurs chercheurs ayant pris les travaux de Ducrot comme élément de base. Par ailleurs, la conception polyphonique a connu un essor sur le plan théorique tant au sur le plan méthodologique à travers les études réalisées par Michael Bakhtine Oswald Ducrot au cours des années 70 et 80. Les premiers aperçus sur la notion de polyphonie apparaissent dans l'étude effectuée par Bakhtine en (1970) sur l'œuvre de Fiodor Dostoïevski intitulée : *La poétique de Dostoïevski*, où il constate une pluralité des voix énonciatives manifestée.

Ducrot et Anscombre (1983) expliquent la manifestation des marqueurs de la polyphonie dans le discours de la manière suivante :

L'idée fondamentale en est la suivante : lorsqu'un locuteur L produit un énoncé E (...), il met en scène un ou plusieurs énonciateurs (...). Ce locuteur peut adopter vis-à-vis de ces énonciateurs (au moins) deux attitudes :

- Ou bien s'identifier à eux (...),
- Ou bien s'en distancier en les assimilant à une personne distincte de lui [*lui* désignant le locuteur – auteur de l'énoncé], personne qui peut être ou non déterminée. (1983, p. 175)

De son côté, Maingueneau (2007) explique la conception polyphonique de la manière suivante : « Quand il parle, un locuteur ne se contente pas d'exprimer ses propres opinions, il fait constamment entendre diverses autres voix, plus ou moins clairement identifiées, par rapport auxquelles il se situe ». (2007, p. 110)

De facto, la conception polyphonique « réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires » (Maingueneau & Charaudeau, 2002, p. 175).

3.1. Dialogisme et polyphonie

Pour expliquer le phénomène dialogique dans le discours, Bakhtine (1978) précise que :

Le discours rencontre un autre « étranger », et ne peut éviter une interaction vive et intense avec lui. Seul l'Adam mythique abordant avec sa première parole un monde pas encore mis en question, vierge, seul Adam-le-solitaire pouvait éviter totalement cette orientation dialogique sur l'objet avec la parole d'autrui. (1978, p. 102)

Dans ses travaux sur le dialogisme, Bakhtine favorise le phénomène de l'interdiscursivité ; un acte discursif est doublement produit, et même, il représente un dédoublement dialogique. Dans ce sens, le dialogisme chez Bakhtine renvoie à la pluralité des voix discursives dans l'énonciation, cette conception implique la notion de polyphonie dans le dialogisme Bakhtinien qui au départ focalise son attention sur la multiplicité des voix relatives à un narrateur, à des personnages impliqués dans le roman, aux narrateurs outre le narrateur-écrivain, ... etc. Par extension, Bakhtine met en évidence l'aspect de langue employée par le locuteur dans son énonciation, en d'autres termes, il met en exergue l'acte langagier et les différents procédés linguistiques et stylistiques manifestés dans le discours à l'instar des figures rhétoriques, le discours direct, le discours indirect, les structures et les constructions phrastiques, les éléments syntaxiques, ... etc.

Le contexte qui englobe la parole d'autrui crée un fond dialogique dont l'influence peut être importante. En recourant à des procédés d'enchâssement appropriés, on peut parvenir à des transformations notables d'un énoncé étranger, pourtant rendu de façon exacte (...). La parole d'autrui, introduite dans le contexte d'un discours, établit avec le contexte qui l'enchâsse non pas un contact mécanique, mais un amalgame chimique (au plan du sens et de l'expression). (Bakhtine M. , 1978, p. 159)

3.2. Le phénomène de polyphonie chez Bakhtine

Pour Mikhaïl Bakhtine, le phénomène de la polyphonie émerge dans le discours comme celle de l'exemple référentiel de la poésie de Fiodor Dostoïevski. D'ailleurs,

Ce qui apparaît dans ses œuvres ce n'est pas la multiplicité de caractères et de destins, à l'intérieur d'un monde unique et objectif, éclairé par la seule conscience de l'auteur, mais la pluralité des consciences « équipollentes » et de leur univers qui, sans fusionner, se combinent dans l'unité d'un événement donné. Les héros principaux de Dostoïevski sont, en effet, dans la conception même de l'artiste, non seulement objets de discours de l'auteur, mais

sujets de leur propre discours immédiatement signifiant. (1970, p. 35)

A la suite de M. Bakhtine (1978) et Fairclough (1995), J-M. Adam met en exergue la conception dialogique du discours (selon Bakhtine). De ce fait, *l'argumentation pour une thèse sera toujours une argumentation contre une autre thèse*, et de cela Adam implique la notion de *thèse antérieure*. Une autre notion introduite par ce chercheur et théoricien, celle de la *conclusion* élaborée à travers des données. La conception de la conclusion est assignée à un *support* ou un *garant*.

Dans une énonciation polyphonique,

L'objet du discours d'un locuteur, quel qu'il soit, n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé, et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà, pour ainsi dire, été parlé, controversé, éclairé, et jugé diversement, il est le lieu où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vue différents, les visions du monde, des tendances. (Bakhtine M. , 1979, 1984, p. 301)

En somme, dans son discours,

Un auteur ne peut jamais s'en remettre tout entier, et livrer toute sa production verbale à la seule volonté absolue et définitive de destinataires actuels ou proches (...), et toujours, il présuppose (avec une conscience plus ou moins grande) quelque instance de compréhension responsive qui peut être différée dans des directions variées. Tout dialogue se déroule, dirait-on, en présence du troisième, invisible, doté d'une compréhension responsive, et qui se situe au-dessus de tous les participants du dialogue (les partenaires). (Bakhtine M. , 1979, 1984, p. 337)

3.3. Le phénomène de polyphonie chez Ducrot

A la suite de Ducrot (1980), l'énoncé polyphonique recouvre en fait, deux systèmes d'énonciation différents, pour cet auteur :

L'idée centrale est que l'on doit, dans cette description de l'énonciation qui constitue le sens de l'énoncé, distinguer l'auteur des paroles (locuteur) et les agents des actes illocutoires (énonciateurs) et en même temps, d'une façon corrélative, l'être à qui les paroles sont dites (allocutaire) et ceux qui sont les patients des actes (destinataires). Si l'on appelle « s'exprimer » être responsable d'un acte de parole, alors ma thèse permet, lorsqu'on interprète un énoncé, d'y entendre s'exprimer une pluralité de voix, différentes de celle du locuteur, ou encore, comme disent certains grammairiens à propos des mots que le locuteur ne prend pas à son compte, mais met, explicitement ou non, entre guillemets, une « polyphonie ». (1980, p. 44)

Selon Ducrot (1984), dans une énonciation polyphonique, nous constatons une tripartie d'instances constamment présentes dans le discours ; le *sujet parlant*, le *locuteur* et l'énonciateur. Le *sujet parlant* ; l'être empirique, concret (présent *en chair et en os*), il s'agit de la personne qui constitue l'ensemble des énoncés. Le locuteur est *l'être du discours*, l'instance responsable de l'énonciation. L'énonciateur est l'instance virtuelle à laquelle la et/ou les voix d'autrui sont attribuées.

Au sens de Ducrot et Anscombe (1983), la méthode polyphonique met en exergue « des actes différents, attribués à des énonciateurs différents, et qui interviennent à des titres divers dans la fonction argumentative attachée par le locuteur à son énoncé » (1983).

Le journaliste-scripteur se réjouit de mettre en scène dans son univers énonciatif des *êtres discursifs* auxquels se rapportent différentes voix audibles. Ducrot (1984, p. 191) a évoqué la notion d'*êtres discursif* dans ses travaux sur la polyphonie dans l'énonciation afin de prouver que ces voix multiples co-existantes dans l'énonciation

ne renvoient pas à des instances concrètes, mais elles sont assignées à des instances virtuelles (des êtres abstraits).

Dans ses études centrées sur la polyphonie, Ducrot (1984) opère une distinction majeure, qui consiste à assigner aux trois instances de l'énonciation des statuts et des rôles bien déterminés. Selon lui, le *sujet parlant* (le locuteur) est l'être empirique de chair et d'os,

« Un élément de l'expérience » ; le locuteur pour sa part est « un être du discours », qui est « responsable de l'énoncé (...) à qui réfère le pronom de et les autres marques de la première personne » ; l'énonciateur enfin est de « ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation sans que pour autant on leur attribue des mots précis. (1984, pp. 173-233)

La polyphonie dans l'énonciation met en exergue la structure des énoncés qui constituent le discours, il s'agit pour Ducrot (Ducrot, 1984) de « L'objet propre d'une conception polyphonique du sens (est) de montrer comment l'énoncé signale dans son énonciation la superposition de plusieurs voix. » (1984, p. 183).

Dans les approches analytiques de l'énonciation polyphonique fournies par Carel et Ducrot (2009), nous avons constaté que ces deux chercheurs mettent en œuvre une interprétation « attitudinale » des énoncés. Ce type d'interprétation accorde une importance au statut du locuteur en tant que constructeur de l'énonciation qui communément rapporte plusieurs sujets et *prend vis-à-vis d'eux des attitudes diverses*, comme le clarifie davantage le schéma suivant :

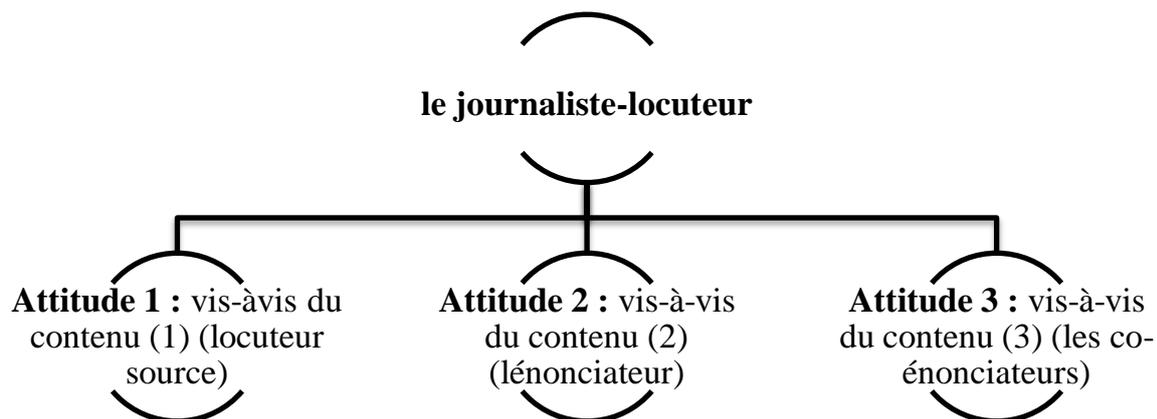


Figure 10 : Attitude énonciatives du locuteur.

Dans ce sens, Carel et Ducrot (2009) précisent qu'« il faudrait que le locuteur y fasse clairement parler plusieurs personnes, l'une, différente de lui-même, qui défendrait le présumé, et l'autre, dialoguant avec la première dans l'énoncé même, qui présenterait le posé. » (2009).

En fine, nous pouvons qualifier un discours comme polyphonique s'il « fait entendre » des voix plurielles imputées à diverses instances implicites ou explicites. Dans cette perspective, les voix mises en scène par le journaliste-locuteur sont fondées en fonction des thématiques abordées dans le discours et de son contexte de production.

4. Approches polyphoniques du discours

Du point de vue énonciatif, nous pouvons classer les textes journalistiques en deux types, le premier est celui des textes monophoniques ; dans lesquels le journaliste est la seule instance énonciative émettrice des informations, il est en effet, le constructeur de l'énonciation et il prend en charge complètement son dire. Le deuxième est celui des textes polyphoniques, dans lesquels le locuteur-journaliste n'est pas la seule instance énonciative, il est ainsi le promoteur de l'énonciation, en outre, il met en scène des êtres virtuels auxquels sont associés des propos et des points de vue autres que ceux du locuteur. Dans cette optique, il s'agit d'une co-énonciation ; fondée par le locuteur-journaliste dont le dire est pris en charge par ce locuteur et ces êtres virtuels (énonciateurs et co-énonciateurs).

Maingueneau et Charaudeau (2002) notent dans le Dictionnaire d'analyse du discours que « La polyphonie de *l'analyse de discours* est un phénomène de *parole* et en ce sens *concret*. (...) On parlera de « polyphonie » s'il s'établit dans texte un jeu entre plusieurs voix. » (2002, p. 448). A ce titre, « Quand il parle, un locuteur ne se contente pas d'exprimer ses propres opinions, il fait constamment entendre diverses autres voix, plus ou moins clairement identifiées, par rapport auxquelles il se situe. » (Maingueneau & Charaudeau, 2002, p. 441).

Les analystes de la polyphonie dans l'énonciation admettent l'hypothèse qui considère que tout énoncé ne représente pas uniquement un point de vue, mais il est censé mettre en scène de multiples points de vue. Dans ce sens, le discours serait un acte de parole doté de points de vue superposés. Dans cette même perspective, l'aspect fondamental de l'approche polyphonique fait de l'énonciation un univers où se rencontrent des points de vue exprimés simultanément et d'autres qui sont *communiqués*, qui peuvent être implicites. Cela s'explique à travers les thèses proposées dans l'ouvrage d'Oswald Ducrot (1984), ayant comme titre *Le Dire et le Dit* ; le *Dire* correspond aux opinions et aux propos du locuteur (scripteur et responsable de l'énonciation), alors que le *Dit* renvoie aux propos d'autrui (d'autres instances du discours) mis en scène dans l'énonciation par le locuteur à l'instar de l'assertion sous-jacente (l'énoncé

déclaratif) dans la polyphonie de la négation. En outre, la méthode polyphonique considère que « le sens d'un énoncé porte des traces de son énonciation et que certains éléments de langue, comme la négation, témoignent d'une structure polyphonique où plusieurs instances énonciatives s'entrecroisent » (1984). En somme, l'approche d'analyse polyphonique repose selon Ducrot (1984) sur « le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation peut y faire apparaître des voix qui ne correspondent pas au locuteur » (1984). En effet, ces voix se superposent et instaurent des liens au sein de l'énonciation.

Il est à noter que la théorie de la polyphonie met en évidence selon Maingueneau (2007, pp. 110-121) des procédés linguistiques et énonciatifs tels que : les citations, le discours rapporté, des voix des tiers parlant, l'opinion publique (la doxa), l'implicite culturel, ...etc.

Sophie Moirand (2007) explique l'émergence de la polyphonie dans le discours/l'énonciation journalistique comme suit : « Le texte journalistique devient alors une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de *files intertextuels*, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette *hétérogénéité* (...). » (2007, p. 85).

Selon Ducrot (1984), nous pouvons déceler des voix énonciatives autres que celles du locuteur dans un même et unique énoncé. Ces voix renvoient aux énonciateurs qui « sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leur paroles » (Ducrot, 1984, p. 204). Il arrive à la conclusion que « l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur » (Ducrot, 1984, p. 205). La polyphonie se rapporte en effet, à « la pluralité des voix à l'intérieur d'un seul énoncé, que Bakhtine appelle *hybride*. »

En effet, la théorie de la polyphonie propose que

Le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation peut y faire apparaître des voix qui ne correspondent pas au locuteur » (1984). Ces « voix » ne sont pas considérées uniquement comme des représentations de paroles effectivement tenues, mais comme des indications (instructions) d'actes énonciatifs dérivés à l'intérieur de l'énoncé. (Ducrot, 1984)

Poussons plus loin dans ce cadre théorique de la polyphonie dans le discours, les chercheurs de la ScaPoLine¹² attestent que

La polyphonie fait partie du sens de l'énoncé, or la signification de la phrase fournit le plus souvent des instructions relatives à cette polyphonie observable. Pour préciser le niveau d'analyse, nous ferons la distinction entre la configuration polyphonique, qui est liée au niveau de l'énoncé étant ainsi un fait observable, et la structure polyphonique, qui, elle, est un fait de la langue. (Nølke, Fløttum, & Norén, 2004, p. 29)

Dans le même cadre, il convient de dire que l'objet de la théorie de polyphonie est l'énoncé en lui-même. Eddy Roulet et son groupe de chercheurs suisses se sont intéressés à l'organisation du discours. A ce propos, Roulet et *al.* (2001) mettent eu centre dans leurs travaux *l'organisation polyphonique dans le discours*¹³. Dans la même perspective, la conception polyphonique du groupe des chercheurs genevois diffère de celle de Ducrot, selon eux :

1. Le cadrage théorique de la polyphonie est plus étendu, contrairement aux procédures analytiques proposées par Ducrot renferme uniquement l'énoncé. L'approche des chercheurs genevois repose sur *la description polyphonique* et les liens qu'elle entreprend avec les *aspects de l'organisation du discours*.

¹² Théorie scandinave de la polyphonie linguistique.

¹³ Voir Roulet et *al.* 2001.

2. Le cadre *conceptuel* de cette théorie demeure *plus restreint et moins abstraits*. *Grosso modo*, cette approche n'implique pas les énonciateurs et les points de vue inhérents au modèle de Ducrot. Pour leur part, il existe une polyphonie dans un discours donné si ce dernier renvoie à *plusieurs locuteurs-réels ou présentés*.

A la suite de Christian Rubattel (1999), on note que la présence de la polyphonie dans le discours implique « l'intégration d'un énoncé produit par un tiers, ou censé avoir été produit par un tiers, identifiable ou non. » (1999). Ce chercheur cerne quatre critères qui peuvent confirmer davantage la présence de la polyphonie dans le discours :

1. Le degré d'intégration du discours d'autrui qui peut être faible comme dans le discours direct ou élevé comme dans la présupposition.
2. Le degré d'adhésion de l'énonciateur aux autres voix qui est par exemple total pour la présupposition et variable pour le discours rapporté.
3. L'origine de la voix intégrée qui peut être explicite comme dans la présupposition.
4. La prise en charge de la valeur illocutoire de l'énoncé rapporté par l'énonciateur principal qui peut en suspendre la valeur illocutoire ou la mentionner. Par exemple Obélix dit : « j'ai faim » (valeur illocutoire de la voix rapportée mentionnée) VS. Obélix dit qu'il avait faim et Obélix avait faim (valeur suspendue). (1999, pp. 298-300)

En somme, la théorie de la polyphonie considère le discours comme un ensemble de représentations associées à un *environnement discursif*¹⁴ où plusieurs points de vue sont mis en scène par le locuteur instance origine de l'énonciation.

Or, l'énonciation polyphonique renferme le point de vue du locuteur (source de l'acte énonciatif) en alternance avec d'autres points de vue attribués à d'autres

¹⁴ A la suite de Prieto et Haillet.

instances discursives (les énonciateurs). Sayad (2011), à la suite de Ducrot (1984), « L'énoncé renferme les traces des protagonistes de son énonciation, et cela est tout à fait déductible de l'observation d'un certain nombre de traces comme les modalités, les adjectifs subjectifs, ...etc. » (Sayad, 2011, p. 231).

De facto, la polyphonie converge avec la dialogisation interne, qui se rapporte à la présence d'une diversité des voix dans un même et unique énoncé. Ce phénomène émerge dans toute énonciation, il instaure des liens énonciatifs entre les différentes instances du discours, il manifeste dans différents précédés énonciatifs et linguistique tels que : l'interrogation rhétorique, les tournures impersonnelles, les connecteurs argumentatifs et pragmatiques, la négation polémique, les guillemets, le discours rapporté, ...etc.

Dans l'analyse du discours médiatique, la polyphonie linguistique se situe au niveau de l'énoncé, qui recèle d'une manière ou de l'autre, des indices relatives à des instances énonciatives, en l'occurrence ; le locuteur, les énonciateurs, les co-énonciateurs, ... etc., auxquels renvoient des points de vue exprimés. Dans le même sens, « d'autres points de vue que ceux de l'émetteur et du récepteur peuvent être véhiculés à travers l'énoncé. » (Maingueneau & Charaudeau, 2002).

4.1. La théorie de la polyphonie chez :

4.1.1. Jean-Claude Anscombe

Dans un discours donné, le journaliste met en œuvre des procédés polyphoniques dans son discours afin de mettre en scène des voix multiples qui sont différentes que la sienne. D'une manière générale,

Toute énonciation comporte ainsi l'expression d'une pluralité de voix constitutives de son sens, parmi lesquelles le sujet parlant (auteur empirique de l'énoncé), le locuteur (auteur désigné de l'énoncé), le locuteur en tant que tel, et les énonciateurs sont les principales. Ces derniers, rôles discursifs mis en scène par le locuteur, font partie de la description que l'énoncé donne de sa propre énonciation. (Anscombe, 2005, p. 76)

La polyphonie chez Anscombe (2014) met en évidence « (...) le fait qu'un énoncé fasse entendre plusieurs *voix* ou mettre en scène plusieurs *points de vue*, à savoir soit hétérogène énonciativement. » (2014, p. 20).

L'étude de la polyphonie dans le discours journalistique renvoie particulièrement à des questions relatives à la *sémantique énonciative*¹⁵, ces questions mettent en exergue le statut et le positionnement du locuteur dans son énonciation, en tant que rédacteur et concepteur de l'énoncé, selon Anscombe (2014)

L'auteur déclaré d'un énoncé peut ne pas être à l'origine de toutes les valeurs sémantiques qui s'y côtoient, comme par exemple dans les cas de mention ou de style indirect. Plus généralement, la polyphonie voit tout énoncé comme mettant en jeu une multiplicité de voix éventuellement autres que celles du locuteur. (2014, p. 7)

De manière générale, « La polyphonie voit le sens d'un énoncé comme son rapport à d'autres énoncés issus des différentes sources, les *voix*. » (2014, p. 9).

4.1.2. Patrick Haillet : Approche polyphonique des représentations discursives

Selon Haillet, le discours est un agencement de représentations (cf. Haillet (2002a, 2003b, 2004a, 2004b)). Dans le cadre de la théorie de la polyphonie dans le discours, Ce chercheur note,

Tout énoncé constitue la représentation d'au moins un *point de vue* sur *l'objet* correspondant ; il s'agit, là encore, d'une approche inspirée par la théorie polyphonique du discours, et plus précisément, par le concept d'*énonciateur* tel que défini dans ce cadre théorique. (cf. (Ducrot, 1980, 1984) ; (Anscombe, 1985a), (Anscombe, 1985b)

Haillet (2004b, pp. 12-13) présente un modèle d'analyse des énoncés polyphoniques qui s'appuie sur la dissociation des points de vue Pdv, du *locuteur en*

¹⁵ Selon Anscombe 1983.

tant que tel (« moi-maintenant-objet de l'énoncé ») et du *locuteur* (« moi-maintenant-objet du discours »). Cette dissociation se veut un agencement des rôles des Pdv, du locuteur et de l'énonciateur dans les procédures analytiques de l'énonciation polyphonique.

L'énonciation est selon Ducrot (1980, p. 34), le « surgissement », la manifestation d'un *segment de discours* qui constitue une instance source de l'énonciation, il s'agit en effet, du locuteur (constructeur de l'énonciation). Pour Haillet (2006b, 2007), un énoncé renferme minimalement un ensemble de séquences et un verbe conjugué. En outre, ce chercheur considère un énoncé en général, comme une *représentation discursive*¹⁶ qui revoie à *l'objet présenté*¹⁷ dans l'énoncé et par l'énoncé ; similaire à « ce dont on parle » est présenté par l'énoncé. Dans cette perspective, P. Haillet propose une approche de *la linguistique des représentations discursives*¹⁸ qui s'appuie sur l'énoncé en tant que représentation discursive et qui renferme *au moins un point de vue* mis en scène sous forme d'*assertion*.

Dans cette même perspective de linguistique des représentations discursives, il y a lieu de préciser que cette approche de linguistique met au centre l'énoncé en tant que représentation. A la suite de J-C. Anscombe (1985a) et (2004), Haillet note que lorsqu'un locuteur met en scène dans un énoncé donné de multiples points de vue, cet énoncé manifeste par convention une stratégie discursive.

Haillet dans ses travaux sur la linguistique des représentations discursives (2002, 2006, 2007) met en évidence le concept de *réalité du locuteur*, qui selon ce chercheur signifie l'ensemble des points de vue construits dans le discours et par le discours. Ces points de vue sont représentés dans le discours comme mis en scène et assumés par le locuteur « paraphrasables par une assertion qui représente l'objet du point de vue comme antérieur ou simultané au moment où l'énoncé est produit » (Perouse, 2008, p. 93).

¹⁶ Les représentations discursives ont suscité l'intérêt de Dominique Maingueneau (1981), Jean-Michel Adam (1999) et Patrick Haillet (2002, 2007).

¹⁷ Voir Haillet 2002, 2007.

¹⁸ Titre de l'ouvrage de Patrick Haillet, intitulé : *Pour une linguistique des représentations discursives*, (2006b).

5. Les instances énonciatives dans la théorie de la polyphonie

5.1. Le locuteur

Le locuteur, acteur principal de la situation de communication, il se distingue dans son énonciation par la marque du pronom personnel de la première personne du singulier « Je » ou même par le « Nous », première personne du pluriel. En outre, il dresse ses opinions et ses propos dans son discours et il les prend en charge et de cette façon il prend position vis-à-vis de son dire. Dans cette perspective, ce locuteur possède le privilège de mener son énonciation en fonction de ses orientations et il peut ainsi mettre ses points de vue en lien avec ceux d'autrui, il est « (...) aussi capable de céder la parole à d'autres locuteurs et de les rendre, à la fois responsable de ces points de vue dont il se dissocie (...) » (Ducrot, 1984).

Pour Anscombe (1985a),

Le locuteur – celui que l'énoncé désigne comme son locuteur – peut se situer de différentes façons par rapport aux divers énonciateurs mis en scènes. Il peut s'identifier à un énonciateur et assumer alors la responsabilité du point de vue que celui-ci exprime. C'est ce qui se passe par exemple dans les énonciateurs performatives. Il peut également se distancier d'un énonciateur, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il refuse le point de vue de ce dernier, mais simplement qu'il n'en revendique pas la paternité. (1985a, p. 07)

L'instance principale de l'énonciation journalistique est le *sujet parlant* (le locuteur), l'instance productrice du discours. Au sens de Charaudeau (2001), les sujets parlant sont « dotés d'une mémoire des discours, d'une mémoire des situations de communication, et d'une mémoire des formes et des signes. » (2001, p. 07).

Dans le discours médiatique, le journaliste demeure distributeur des voix discursives à lui-même en tant que locuteur origine de l'énonciation, aux énonciateurs susceptibles de prendre la parole et aux co-énonciateurs ; instances virtuelles mises en scène par le locuteur-journaliste, lui servant à manifester des effets de polyphonie dans

son énonciation. Le locuteur est en effet, un « être présenté, dans le sens même de l'énoncé, comme étant responsable de l'énonciation » (Ducrot, 1984). De ce fait, il est constructeur du sens, de l'énonciation et du discours à la fois.

A la suite de Ducrot, le locuteur dispose de deux caractéristiques énonciatives :

-Locuteur empirique « en tant qu'être du monde », producteur du discours et origine de l'énonciation, il est dans ce cadre sujet parlant.

-Locuteur ; être discursif construit par l'énonciation, il s'agit d'une voix anonyme du discours.

Le locuteur se présente au sens de Ducrot (1984) comme « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé », (1984, p. 193).

La théorie de la polyphonie met au centre le locuteur (*le sujet parlant*), producteur de l'énoncé. Selon D. Maingueneau (2002), le locuteur se distingue de l'énonciateur « il est le seul responsable de l'énonciation et il est à même de mettre en scène des énonciateurs qui présentent points de vue » (2002).

Dans la conception polyphonique, le sujet parlant se rapporte aux différentes instances énonciatives, à savoir, le *locuteur* et l'*énonciateur*. Le locuteur est le constructeur de l'énonciation et responsable des points de vue rapportés. Dans la même logique, O. Ducrot opère la distinction entre le « locuteur en tant que tel » et le « locuteur en tant qu'être du monde » (1984, p. 199). Selon ce théoricien-chercheur, ces deux modalités d'instance énonciative se présentent comme « des êtres de discours constitués dans le sens de l'énoncé » (1984, p. 199).

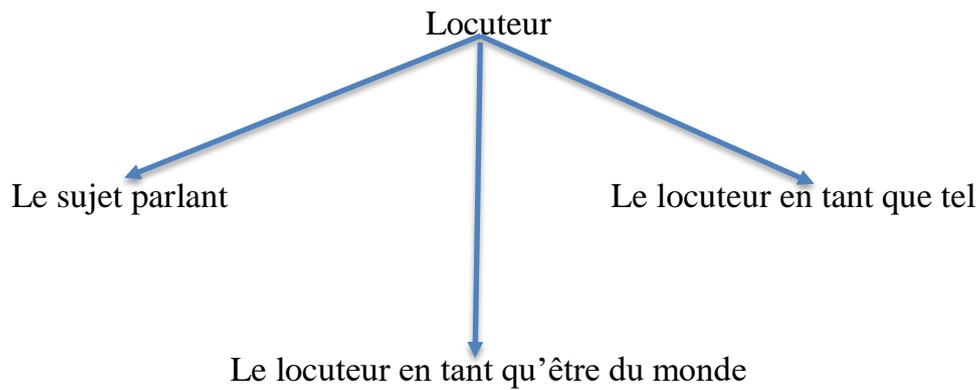


Figure 11 : La tripartition du locuteur.

Hans Kronning (1993a, pp. 43-45) et (1996, pp. 70-73) propose trois modalités du locuteur :

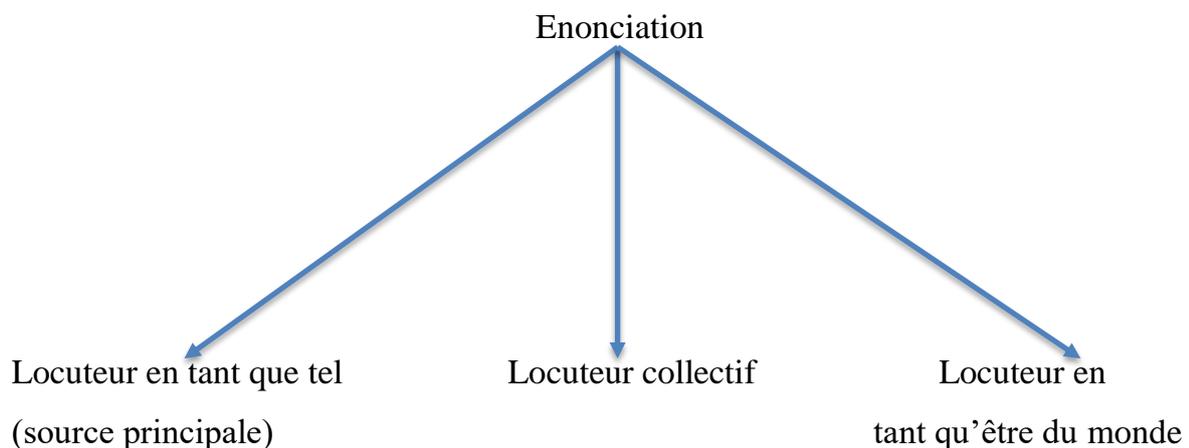
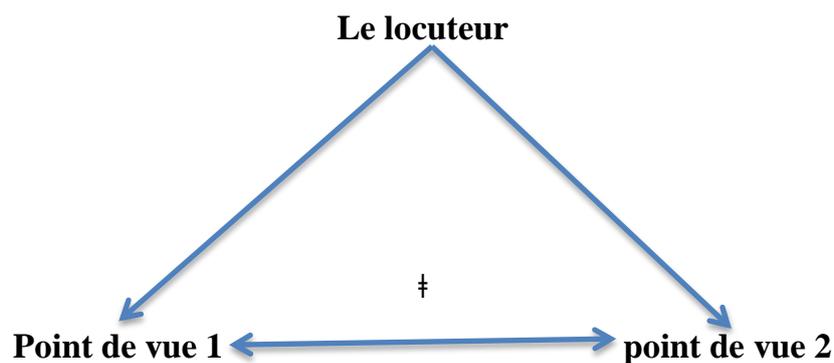


Figure 12 : Les trois statuts du locuteur.

Qualifié d'instance principale, « Le locuteur joue deux rôles distincts : celui de construire et celui de présenter ses propres points de vue » (Nølke, Fløttum, & Norén, 2004, p. 31). De ce fait, est à l'origine des points de vue qu'il exprime dans son discours.



La conception polyphonique du discours consiste à distinguer entre deux instances énonciatives qui constituent alternativement des liens. Ces deux acteurs du discours sont le locuteur (sujet parlant), constructeur de l'énonciation et metteur-en-scène des propos et des points de vue. De ce fait, « Le locuteur-metteur-en scène, qui est celui qui distribue et qui gère les différentes voix dans l'énoncé, impose une relation d'accord entre le point de vue évoqué et l'A au niveau sémantique. » (Norén, 2002, p. 92). L'énonciateur, un être discursif virtuel, mis en scène par le locuteur dans le but d'exprimer des points de vue qui ne l'appartiennent pas. L'énonciateur est entre autres, se présente dans l'énonciation comme une source qui est à l'origine du point de vue, et même il instaure un lien entre le sujet parlant (locuteur) et les différents points de vue exprimés.

Le principe de base de la théorie de la polyphonie de Ducrot (1984) consiste à distinguer dans *le sujet parlant* d'autres instances énonciatives, notamment le *locuteur* et l'*énonciateur*. Le locuteur est la source de l'énonciation, c'est l'instance productrice et responsable de l'énoncé. Selon ce chercheur, le locuteur est l'acteur principal de la scène énonciative, il

Est désigné par les marques de la première personne (celui qui est le support des procès exprimés par un verbe dont le sujet est *je*, le propriétaire des objets qualifiés de *miens*, celui qui se trouve à l'endroit appelé *ici*. (1984, p. 190)

A l'intérieur même de cette notion, Ducrot distingue entre le « locuteur en tant que tel » et le « locuteur en tant qu'être du monde » comme le montre le schéma suivant :

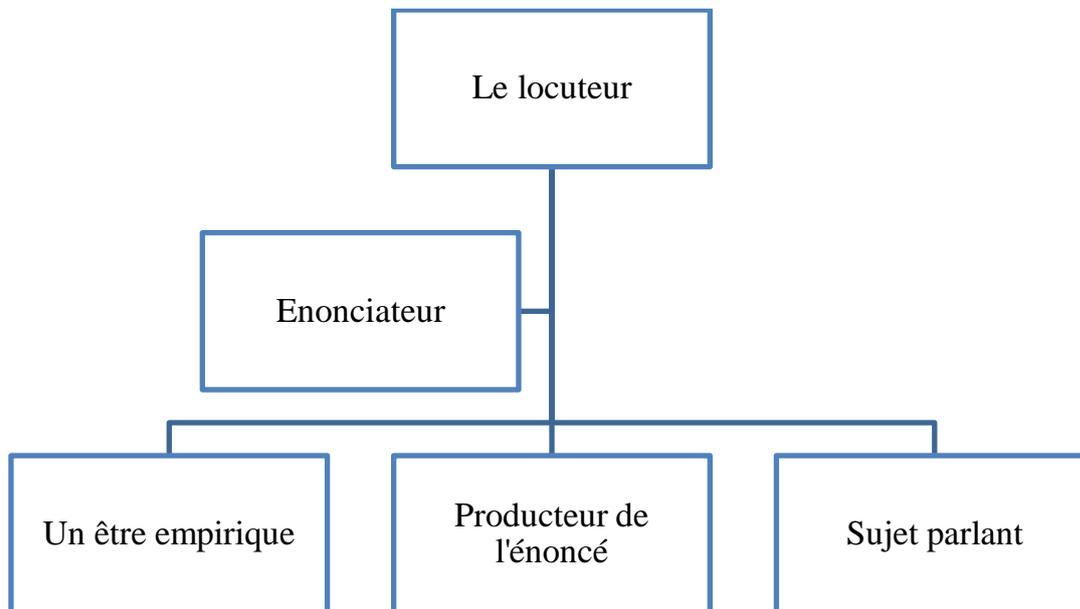


Figure 13 : les principaux caractères du locuteur dans l'énonciation selon Ducrot (1984).

A la suite de Ducrot, Patrick Haillet (2006a, 2006b) adapte une nouvelle désignation aux entités de Ducrot. De cette manière, le « locuteur en tant que tel » devient au sens d'Haillet « locuteur-origine » et le « locuteur en tant qu'être du monde » correspond à « locuteur-objet » et/ou « locuteur-auteur » de l'énoncé.

Dans la théorie de la polyphonie, le terme de *voix* ne renvoie pas uniquement aux propos du locuteur, mais à ceux des autres instances énonciatives, en d'autres termes, les *tiers parlant* (*les êtres discursifs*), les *points de vue* (*Pdv*) ou *l'attitude du locuteur*.

Dans cet état d'esprit, Ducrot (1984) opère une distinction entre le « locuteur en tant que tel » et le « locuteur en tant qu'être du monde », du même coup, cet auteur les qualifie comme « des êtres de discours, constitués dans le sens de l'énoncé » (1984, p. 199). Dans cette même perspective, ce chercheur ajoute

La première est la distinction entre le sujet parlant ("empirique" ou encore "réel") compris comme le producteur effectif de l'énoncé, c'est-à-dire l'être psychosociologique à qui on attribue son origine, être sans doute d'ailleurs difficile, voire impossible, à déterminer, et le locuteur, en entendant par-là l'être présenté, dans le sens même de l'énoncé, comme étant le responsable de l'énonciation (ce

qui suppose que le sens de l'énoncé comporte, entre autres choses, une certaine description de son énonciation). (Ducrot, 2001, p. 21)

5.2. Énonciateur et/ou Énonciateurs

Les énonciateurs sont des instances vectrices des points de vue.

Selon P. Haillet (2004b, 2006a, 2006b), il existe une relation « biunivoque entre les énonciateurs et les points de vue » dans une énonciation polyphonique.

Ainsi entamé, l'examen et l'interprétation des énoncés polyphoniques s'effectuent à travers le repérage des points de vue mis en scène et la distinction des instances énonciatives (énonciateur, co-énonciateurs, êtres discursifs) qui sont associés aux points de vue. De ce fait, nous pouvons constater ceux du locuteur, ceux du ou des énonciateurs, ceux de la communauté précise des lecteurs dont le locuteur est porte-parole et finalement ceux d'autres instances énonciatives virtuelles, telles que : l'opinion public (doxa), l'élite de la société, personnalités politiques,etc.

Ducrot (1984) qualifie l'énonciateur comme une instance énonciative source des points de vue (Pdv) mis en scène par le locuteur à l'intérieur de son énonciation. Dans cette logique, « le locuteur est un metteur en scène qui organise la régie entre des énonciateurs variés (Ducrot, 1984, pp. 204-205). Par ailleurs, le locuteur n'est pas systématiquement énonciateur, au sens de Ducrot (1984) :

Le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux. (1984, p. 205)

Ce qui distingue le locuteur de l'énonciateur, est que le premier est foncièrement à l'origine d'un unique acte de parole, tandis que le deuxième son statut, à lui seul, lui permet de produire divers actes de paroles.

Le locuteur se présente comme une instance responsable de la construction de l'énonciation. En outre, il fait allusion à un dédoublement d'instance productrice de l'énonciation, il est en effet, locuteur de l'énoncé et locuteur textuel. Dans ce sens,

Le locuteur textuel, L, est la source d'un pdv que le locuteur avait préalablement à son énonciation et qu'il a toujours. L est présenté comme ayant tous les aspects d'une personne complète. LOC peut ainsi construire une image générale du locuteur ou une image de lui à un autre moment de son histoire. (Nølke, 2009, p. 88)

Tandis que

Le locuteur de l'énoncé, lo, est la source d'un pdv que le locuteur a hic et nunc, mais qu'il n'a pas forcément ni avant ni après. La particularité de lo est de n'exister que dans l'énonciation, E. Le locuteur d'énoncé, lt, est la source d'un pdv que le locuteur avait au moment $t (\neq 0)$, où il a construit l'énonciation E. (Nølke, 2009, p. 88)

Par ailleurs, l'énonciateur est décidément lié à l'énoncé et au locuteur, c'est une instance qui n'est pas autonome. Dans cette logique, « l'énonciateur est une instance purement discursive qui ne fonctionne que grâce aux intentions du locuteur et à la propre utilité de celui-ci. ». Dans cette même logique, Dominique Maingueneau (1999) opère la distinction entre « l'énonciation, qui produit l'énoncé, et l'asserteur, qui le prend en charge » (1999, p. 142).

Dans l'énonciation polyphonique, le locuteur met en scène des énonciateurs ; des instances virtuelles, qui sont

Censées s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant qu'on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur points de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. (Ducrot, 1984, p. 204)

De ce fait, les énonciateurs sont des instances qui établissent consolidement un lien énonciatif entre leurs points de vue et le locuteur. En effet, un point de vue exprimé est attribué à un énonciateur qui le prend en charge. En somme, un point fréquent de la configuration polyphonique ; c'est celui du lien entre le locuteur, les énonciateurs et les points de vue, le locuteur, en tant que constructeur du sens et producteur de l'énoncé, peut manifester divers attitudes dans un même énoncé vis-à-vis des énonciateurs et les points de vue, il peut avoir le privilège de les mettre en scène pour exprimer ses propres opinions, étant ses « porte-paroles », il peut également prendre position en maintenant une distance pour exprimer d'autres propos et points de vue liés à d'autres acteurs.

5.2.1. Le rôle des locuteurs et des énonciateurs

- a. « Les énonciateurs ne font pas d'actes, et ne font même rien du tout : ils représentent des points de vue »
- b. « Les énonciateurs ne sont pas des points de vue, mais sont les auteurs de phrases »
(Maingueneau, 1999, p. 78)

5.2.2. Locuteur / Énonciateur

Dans ses travaux sur la polyphonie dans le discours, Maingueneau (1999, p. 142) opère la distinction entre « l'énonciateur, qui produit l'énoncé, et l'asserteur, qui le prend en charge ». Pour d'autres théoriciens, le locuteur est celui qui produit des séquences énonciatives. Dans sa théorie de la polyphonie, Ducrot (1984) considère que le locuteur peut « être présenté, dans le sens-même de l'énoncé, comme étant responsable de l'énonciation ».

Le locuteur est selon Ducrot à l'origine du contenu, il « s'identifierait à un énonciateur » (Carel & Ducrot , 2009). De ce fait, la polyphonie manifeste dans un énoncé donné lorsqu'il fait entendre plusieurs voix et met en scène diverse instances énonciatives et des points de vue différents qui *se superposent*. Par ailleurs, l'hypothèse de base sur laquelle s'est fondée la théorie de la polyphonie d'O. Ducrot prétend que dans une énonciation donnée, le sujet parlant est associé à plusieurs instances énonciatives, à savoir le *locuteur* et l'*énonciateur*. Le locuteur, promoteur de l'énoncé, il « désigné par les marques de la première personne (celui qui est le support

des procès exprimés par un verbe dont le sujet est *je*, le propriétaire des objets qualifiés de *miens*, celui qui se trouve à l'endroit appelé *ici* » (1984, p. 190). Dans ce sens, Ducrot fait la distinction entre « locuteur en tant que tel » et le « locuteur en tant qu'être du monde ». Les deux sont « des êtres de discours, constitués dans le sens de l'énoncé. » (1984, p. 199). Il précise, à cet effet, que

La première est la distinction entre le sujet parlant (« empirique » ou encore « réel ») compris comme le producteur effectif de l'énoncé, c'est-à-dire psychosociologique à qui on attribue son origine, être sans doute d'ailleurs difficile, voire impossible, à déterminer, et le locuteur, en entendant par-là l'être présenté, dans le sens même de l'énoncé, comme étant le responsable de l'énonciation (ce qui suppose que le sens de l'énoncé comporte, entre autres choses, une certaine description de son énonciation). (Ducrot, 2001)

A la suite de Ducrot (1984), P-P. Haillet (2003b) reprend la distinction opérée entre le « locuteur en tant que tel » et le « locuteur en tant qu'être du monde ». Pour lui, « le premier correspond à l'instance discursive constituée automatiquement par l'apparition de n'importe quel énoncé ; le second fait éventuellement (mais pas nécessairement) objet d'un énoncé. » (Ducrot, 1984, p. 199).

A l'apparition de la théorie de la polyphonie, O. Ducrot s'est inspiré du postulat de Gérard Genette qui différencie *celui qui parle de celui qui voit* dans le discours. Ducrot (1984), distingue entre le *locuteur* et les *énonciateurs*, selon lui,

Le locuteur est celui qui, selon l'énoncé, est responsable de l'énonciation. Il laisse des traces dans son énoncé comme par exemple les pronoms de la première personne. Le locuteur est à même de mettre en scène des énonciateurs qui représentent différents points de vue. Il peut s'associer à certains énonciateurs tout en se dissociant d'autres. Il est important de souligner que tous ces « êtres discursifs » sont des êtres abstraits. (1984, p. 204)

Dans l'énonciation polyphonique, l'émergence de l'énonciateur reste problématique, dans cette optique, il se trouve que le statut de cette instance énonciative n'est pas stable, il varie selon le dispositif énonciatif mis en œuvre par le locuteur à travers lequel « on entendra un être qui dans l'énoncé est présenté comme son responsable » (Maingueneau , 1991, p. 128). En outre, la manifestation de l'énonciateur dans le discours est selon Kerbrat-Orecchioni (1980) équivoque, cette auteure atteste qu'« il est bien souvent nécessaire d'admettre l'existence superposée et hiérarchisée de différents niveaux d'énonciation ayant des statuts variables.» (1980, p. 167). Dans cette même perspective, Fløttum (1998) affirme que « Toute phrase signale la superposition de plusieurs points de vue » (1998, p. 113).

Ducrot (1984) atteste :

J'appelle « énonciateurs » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leurs attitudes, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. (1984, p. 204)

Le concept de point de vue a été employé par Ducrot dans la définition des énonciateurs citée *supra*. Dans cette logique, Nølke (2001) qualifie la notion de point de vue comme des « unités sémantiques avec représentation (des contenus propositionnels) et pourvue d'un jugement » (2001, p. 17).

Selon Ducrot (1984), outre le locuteur promoteur de l'énonciation, il existe d'autres instances discursives appelées « des intermédiaires » de l'énonciation, qui constituent le lien entre le locuteur et les points de vue exprimés dans son dire, il s'agit des protagonistes manifestés dans le discours et qui portent l'appellation d'« énonciateurs ». Ces éléments de l'énonciation servent d'ajustement du positionnement énonciatif du locuteur dans son discours, de même, ils lui permettent de rapporter des propos et des points de vue. De cette manière, il convient de dire que ces instances discursives sont présentées comme des porte-paroles du locuteur et/ou de

la communauté des lecteurs. De ce fait, chacun de ces énonciateurs exprime un point de vue¹⁹ qu'il le prend en charge.

Dans cette même perspective, Ducrot (1984) affirme que « l'énonciateur est un être discursif qui correspond au(x) contenu(s) exprimé(s) dans un énoncé. Ce n'est pas une personne mais un être abstrait (un être discursif) qui s'exprime à travers l'énonciation. » (1984).

Dans ses travaux sur la polyphonie, Ducrot souligne que les énonciateurs en tant qu'instances discursives mises en scène dans l'énonciation ne se présentent pas comme des locuteurs, mais ils sont déterminés comme des *sources énonciatives*²⁰. En d'autres termes, ils sont des énonciateurs distincts du locuteur. Dans cette logique, Ducrot précise qu'« on ne doit pas dire qu'il les fait parler mais qu'il parle « à travers » eux, en les utilisant pour ainsi dire comme des masques. » (Carel & Ducrot, 2009).

Dans la conception polyphonique d'O. Ducrot, les marques des énonciateurs sont décelables dans un énoncé, à travers les procédés langagiers tels que : les pronoms personnels, les modalisateurs, les connecteurs pragmatiques et argumentatifs, la négation polémique, ... etc.

Dans la conception polyphonique de (Nølke, Fløttum, & Norén, 2004), les énonciateurs sont des êtres discursifs qui prennent la parole dans l'énonciation par le biais du locuteur et leurs voix sont communément *audibles dans l'énoncé*. De ce fait, les êtres discursifs demeurent responsables de ces points de vue exprimés.

¹⁹ Il convient de dire qu'un énonciateur est censé exprimer un ou plusieurs points de vue. A ce propos, il a le caractère d'un co-énonciateur, sur-énonciateur ou même un hyper-énonciateur voir Robert Vion (1994).

²⁰ Nous nous servons de la formule *sources énonciatives*, extraite du travail de Marion Carel, Oswald Ducrot intitulé : « Mise au point sur la polyphonie ». *Langue française*, Armand Colin / Dunod, 2009/4 n° 164 pages 33 à 43.

**3^{ème} partie : Polyphonie et argumentation
dans l'éditorial du Quotidien d'Oran**

Introduction

Cette partie se propose d'examiner les composantes polyphoniques de la chronique « éditorial », elle s'intéresse donc aux marqueurs polyphoniques en tant que procédés linguistiques mis en œuvre par l'éditorialiste dans son discours. Ce qui nous intéresse dans cette étape de notre étude est de cerner les manifestations des énoncés polyphoniques dans les éditoriaux sélectionnés dans le but d'effectuer une analyse discursive de ces séquences polyphoniques, déterminer les voix discursives co-existantes dans l'énonciation.

Dans une autre perspective, dans cette partie nous consacrons un volet qui aborde la polyphonie comme une stratégie énonciative à double vocations ; l'une fait de l'énoncé polyphonique un environnement discursif qui représente l'existence de plusieurs voix outre celle de l'éditorialiste. L'autre implique une orientation persuasive, porteuse d'opinions et fondatrice d'une visée argumentative consolidée par la manifestation des marques de la polyphonie. Ceci est conforme à l'objet de la théorie de l'argumentation dans la langue d'Anscombe et Ducrot (1983) qui met en lumière le rapport de l'aspect polyphonique de l'énonciation argumentative. Dans ce sens, ces deux théoriciens accordent une attention particulière à la pragmatique dans l'analyse des énoncés polyphoniques à visée argumentative.

Dans leurs études centrées sur l'argumentation polyphonique et/ou la polyphonie argumentative, Anscombe et Ducrot (1983) puisent une conception analytique qui se base sur « des actes différents, attribués à des énonciateurs différents, et qui interviennent à des titres divers dans la fonction argumentative attachée par le locuteur à son énoncé » (Anscombe & Ducrot, 1983, p. 115).

Chapitre 5 : La polyphonie dans le discours journalistique algérien

Introduction

Ce chapitre remet en question la mise en scène des voix discursives plurielles dans la chronique « éditorial ». Il repose globalement sur une analyse des scénographies énonciatives issues du phénomène polyphonique. Ainsi, l'intérêt de ce travail est d'examiner les propriétés des séquences polyphoniques et tenter de concevoir et adopter un modèle d'analyse des procédés polyphoniques prévue dans le chapitre qui suit.

Il importe de dire en effet que le fonctionnement de l'énonciation éditoriale se veut une représentation de divers points de vue exprimés par des instances discursives mises en scène par l'éditorialiste auxquelles ce dernier offre un statut d'énonciateurs et/ou d'êtres discursifs à part, co-présents dans son énonciation. A la suite d'Anscombe (1985b), cette stratégie discursive implique « la mise en place par un locuteur d'un énoncé (ou d'un ensemble d'énoncés), des différents énonciateurs (...) et des diverses identifications ou distanciations. » (1985b, p. 345). A ce titre, l'éditorialiste met en jeu une stratégie discursive lui permettant d'exprimer ses propres opinions et points de vue de manières implicites ou explicite.

Dans la communication médiatique, notamment celle des articles à visée persuasive et argumentative à l'instar de l'éditorial, le journaliste-locuteur adresse ses opinions et ses arguments à des destinataires distincts. Dans cette logique, le journaliste afin d'assurer la solidité de son argumentation, mobilise un dispositif énonciatif doté de procédés langagiers manifestés comme des marques de la polyphonie linguistique qui se présente en effet, en tant que stratégie discursive et argumentative mise en œuvre par le journaliste et qui impacte sur le contenu de l'article et sur sa construction discursive et énonciative.

1. La polyphonie dans la presse écrite algérienne

La polyphonie est omniprésente dans la presse écrite algérienne, dans ce sens, le journaliste doit obéir aux normes déontologiques en prenant distance du dire et rester objectif, aussitôt, il se trouve qu'il met en œuvre des marqueurs de la polyphonie lui permettant d'exprimer des propos subjectifs d'une finalité persuasive servant à la fiabilité de sa stratégie discursive et argumentative.

Jacqueline Authier-Revuz (1997) souligne dans son travail sur le discours de la presse écrite que les genres journalistiques appartenant au pôle énonciatif « implication-commentaire » (1997) impliquent des *visées polémiques* dans la constitution du dispositif argumentatif de leur énonciation. De leur côté, Bonnafous et Fiala (1986) notent que les propos et les opinions d'autrui, à savoir les citations, le discours rapporté et les formules guillemetées sont mises en œuvre dans le discours médiatique dans le but de *mettre en valeur* les opinions et les points de vue du journaliste-locuteur et donner davantage une crédibilité aux séquences argumentatives de son énonciation.

Dans la presse écrite, les énoncés polyphoniques sont ceux « qui énoncent (...) quelque chose sans que la responsabilité de cet acte puisse être reportée sur un individu clairement identifié. » (Jandillou, 2010, p. 83).

Par ailleurs, « (...) l'énonciation [polyphonique] impose donc au texte un mode de fonctionnement particulier. En instaurant un » (Jandillou, 2010, p. 83) des liens énonciatifs entre le locuteur textuel et les êtres discursifs mis en scène dans ce discours.

Il convient de dire ainsi que le phénomène polyphonique est très fréquent dans la presse écrite algérienne. Dans ce sens, la plupart des articles des quotidiens francophones sont forgés par des instances énonciatives plurielles dont les voix se superposent et instaurent un discours issu d'une hétérogénéité énonciative. Dans ce même sens, le locuteur-journaliste, instance principale et fondatrice du discours et de l'énonciation génère un jeu de paroles entre sa propre voix et celles d'autres instances anonymes et/ou virtuelles co-présentes dans son discours (énonciateur(s), co-énonciateurs).

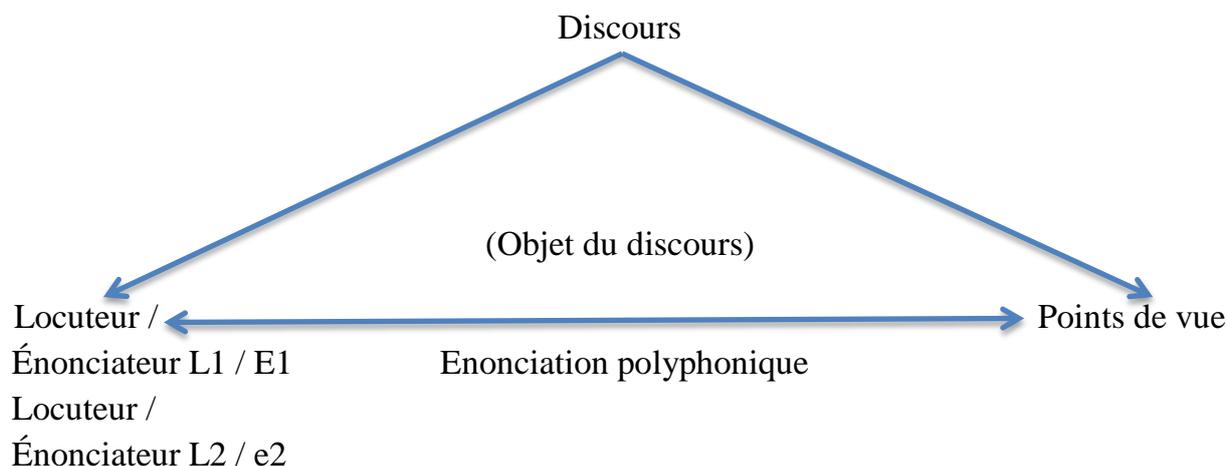


Figure 14 : Mise en scène des procédés polyphoniques dans le discours journalistique.

1.1. La polyphonie dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

A la suite d'Anscombe et Ducrot (1983), nous adoptons l'hypothèse qui qualifie la polyphonie dans le discours comme une « mise en scène » qui comprend un auteur, un metteur en scène, des personnages (acteurs), un public, ...etc. Dans cette logique d'adoption de cette hypothèse à la production discursive du genre de l'éditorial, nous aurons la conception suivante :

- La « mise en scène » est l'article éditorial.
- L'auteur soit le journaliste-rédacteur (l'éditorialiste) constructeur de l'énonciation.
- Le metteur en scène est le locuteur-origine de l'énonciation, l'instance principale du discours.
- Les personnages (acteurs) sont les énonciateurs, les êtres discursifs (des instances virtuelles du discours) susceptibles de prendre la parole et qui sont responsables des points de vue exprimés autres que ceux du locuteur-journaliste.
- Le public : le lectorat, la communauté des lecteurs.

A la suite des approches d'analyse proposées par Anscombe et Ducrot (1980, 1984, 2004), nous mettons en évidence la manifestation de la polyphonie dans l'énonciation de la chronique « éditorial » afin de « montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix ». Ce qui est remarquable dans l'article éditorial est que ce genre de rédaction journalistique constitue un *dédoublement énonciatif* mutuellement opéré entre le journaliste-locuteur ; constructeur de l'énonciation et instance source du discours, et un ensemble

de voix virtuelles mises en scène dans le texte journalistique. Ces voix discursives ne renvoient pas au journaliste-scripteur, mais elles sont attribuées à autrui ; des instances énonciatives à travers des signes typographiques, tels que : les guillemets, la mise en italique des mots et des expressions, l'insertion des formes énonciatives historiques, ...etc.

Dans l'éditorial du Quotidien d'Oran, le journaliste-rédacteur est censé prendre distance des différentes voix associées aux instances énonciatives exprimant des opinions et des points de vue outre les siens. De ce fait, il ne mobilise pas seulement sa voix mais celles d'autres instances liées à l'objet de son énonciation (lectorat, étudiants, hommes politiques, experts-consultants, ... etc.

L'article demeure ainsi doté d'une énonciation argumentative façonnée par la ou les stratégies énonciatives mises en place par le journaliste-rédacteur, locuteur source, responsable de l'énonciation et créateur d'autres instances énonciatives lui servant à exprimer les opinions d'autrui.

En effet, l'éditorial demeure un univers discursif où coexistent des voix virtuelles liées à de multiples instances énonciatives mises en scène par le locuteur. La conception polyphonique de l'éditorial du Quotidien d'Oran consiste à la mise en scène de « nouveaux énonciateurs » par l'éditorialiste dans son article. Ainsi manifestés dans le discours, ces énonciateurs assument des rôles bien précis, ceux de produire des opinions et des points de vue qui se présentent en superposition avec ceux de l'éditorialiste. Dès lors, l'éditorial demeure une production discursive et énonciative dans laquelle le phénomène de la polyphonie est omniprésent, et sous diverses formes et modalités linguistiques et stylistiques.

Il y a lieu de signaler qu'il existe des rapports transversaux entre les procédés polyphoniques mis en œuvre dans l'article éditorial. En effet, dans le discours de la presse écrite, nous pouvons constater que les propos et les opinions rapportés ne sont pas forcément associés au locuteur-journaliste (concepteur de l'énonciation). D'une manière générale, l'énonciation journalistique est un univers discursif où coexistent foncièrement un journaliste (le locuteur) et d'autres voix qui assument des rôles bien précis et partagent avec le locuteur le plan de l'énonciation. Ceci correspond au genre

réactionnel appelé l'éditorial, pour notre part celui du Quotidien d'Oran (une chronique appartenant au pôle énonciatif implication-commentaire), qui est communément un article d'opinions par excellence, dans lequel le journaliste exprime ses propres points de vue et les prend en charge. En outre, il se trouve que ce journaliste est censé mettre en scène des voix et des points de vue d'autrui lui permettant de prendre distance du dire, en effet, une non prise en charge et un désengagement énonciatifs manifestent dans son discours.

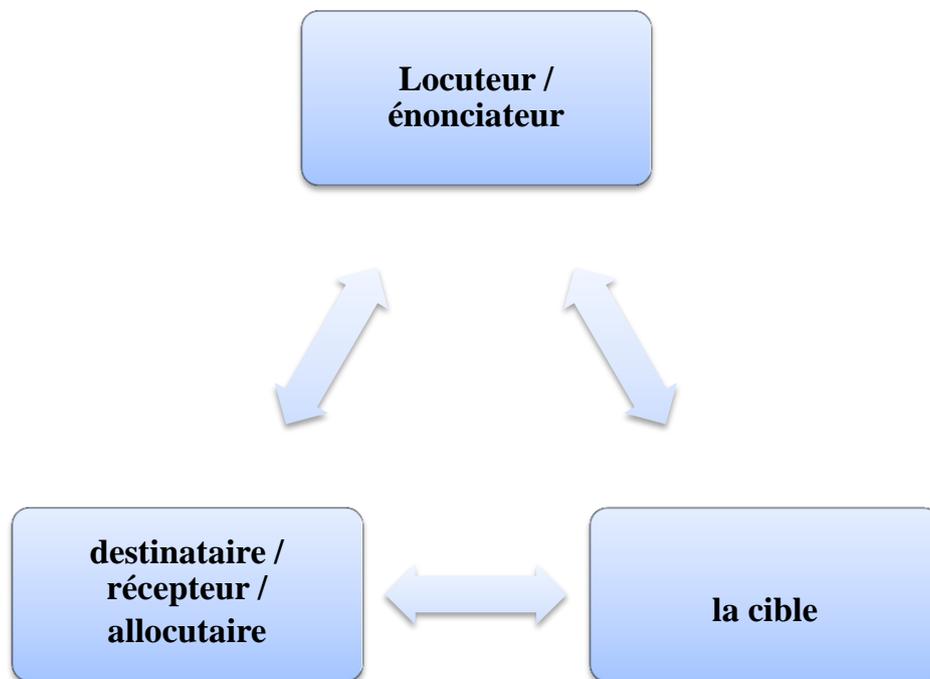


Figure 15 : Le rapport trilogique de Charaudeau.

Afin de donner plus de clarifications sur les instances de cette trilogie, nous évoquons les définitions fournies par Charaudeau (2011) qui qualifie le *locuteur* comme « l'être psychologique et social qui, à l'intérieur d'une certaine situation de communication, produit l'acte [d'énonciation] », pour le quotidien d'Oran, il s'agit de l'éditorialiste, responsable de l'énonciation et metteur en scène des autres instances énonciatives, à l'instar de l'énonciateur, un être virtuel, il est

Celui qui parle. Il est un être de parole ayant une identité discursive, porteur de sens et d'effets possibles, lesquels dépendent de la relation qu'il entretient avec son mentor, le locuteur. C'est

l'énonciateur qui est reçu et entendu par l'interlocuteur, et l'interprétation qui sera la sienne, dépendra de ce que dit l'énonciateur et de la connaissance qu'il aura du locuteur. (Charaudeau P. , 2011).

De même, le destinataire se présente comme « un être de parole idéalement construit par le locuteur, auquel celui-ci attribue une identité discursive » (Charaudeau P. , 2011). Dans ce même cadre, la cible est selon Charaudeau (2011) se rapporte à « ce sur qui ou sur quoi porte l'acte humoristique. Ce peut être : une personne, (...) une situation, (...) ou bien une idée, une opinion ou une croyance (doxa) » (Charaudeau P. , 2011).

Dans l'énoncé polyphonique, nous constatons une instance qui parle et produit des points de vue explicites, « le sujet énonciateur », et celle qui réfléchit et construit des propos et des Pdv « le sujet locuteur » (le scripteur-journaliste).

1.1.1. Procédés énonciatifs issus de la polyphonie

L'ensemble des procédés énonciatifs implicites et explicites dans l'éditorial issus du phénomène polyphonique servent à renforcer la stratégie discursive et argumentative de ce genre de presse écrite, tels que :

1.1.1.1. Les distanciateurs : c'est des procédés qui permettent au journaliste-locuteur de se distancier du dire en cédant sa place à un énonciateur mis en scène par lui.

1.1.1.2. Les guillemets : un procédé énonciatif appartenant à la classe des marques graphiques qui permet au locuteur-source (instance origine du discours) de prendre distance du dire. Dans les éditoriaux de notre corpus, les guillemets sont fréquemment employés par l'éditorialiste pour maintenir sa posture d'objectivité et de distance du dire dans son article. En effet, cet éditorialiste se sert des guillemets dans le but d'opérer une distinction entre ses propos et ceux des autres instances du discours. En outre, cette distinction permet une séparation des propos du discours du sujet citant et celui du sujet cité. Dans cette logique, Maingueneau (1987) souligne que « mettre, entre guillemets, ce n'est pas dire explicitement que l'on tient à distance certains

termes, c'est les tenir à distance, accomplir cet acte en faisant comme s'il était légitime de faire. » (1987, p. 64).

Le journaliste emploie les guillemets soit pour prendre une posture ironique ou pour marquer une distanciation ou même pour encadrer un emprunt à autrui ou à une autre langue. En effet, en mettant des syntagmes entre guillemets, le journaliste-locuteur met le lectorat « dans une position où il doit découvrir le rapport entre ce qui est dit explicitement par l'énonciateur et l'intention cachée du locuteur que recouvre cet explicite » (Charaudeau P. , 2006, p. 27). Les guillemets seront ainsi une marque d'hétérogénéité énonciative à l'intérieur du discours de l'éditorial. En somme, les guillemets impliquent un « signe construit pour être déchiffré par un destinataire. (...) chaque déchiffrement réussi renforce la connivence entre les partenaires du discours, puisqu'ils se retrouvent partager la même manière de se situer dans l'interdiscours » (Maingueneau, 1987, p. 64).

1.1.1.3. Les trois points de suspension : les points de suspension sont employés dans le discours par le locuteur afin d'exprimer une ou des idées sous forme de phrases ou des passages inaccomplis et inachevés. En d'autres termes, les points de suspension sont utilisés par le journaliste dans son article d'une manière très répandue pour démarquer une phrase et amener le lectorat à explorer le sens implicite et aboutir à une conclusion puant à l'objet de cette phrase et de même, attirer l'attention du lecteur sur un sujet important. Dans ce sens, le lecteur devient d'une manière ou de l'autre, partenaire et adhérent au dire du journaliste. Cette stratégie met le lecteur en situation de *destinataire / complice* appelé à témoignage, dans la scénographie énonciative d'orientation ironique ou humoristique. Pour Charaudeau (2011), ce genre de lecteur (*destinataire / complice*) est « appelé à partager la vision décalée du monde qui lui est proposée ainsi que le jugement qui l'accompagne ; il est alors un destinataire-témoin (...) susceptible de co-énoncer l'acte humoristique (phénomène d'appropriation) » (2011).

En outre, l'acte ironique par les points de suspension peut dans des cas fréquents prendre la forme d'un *sacrasme*, qui d'une manière générale désigne la prise de position exagérée par le locuteur-journaliste à l'égard d'un sujet donné. Dans cette

perspective, Charaudeau (2013) précise que « le sacrasme, n'oppose pas les deux faces de l'acte d'énonciation, mais exprime par le dit un jugement de façon bien plus exagérée que ce que pense le locuteur » (2013, p. 35).

1.1.1.4. Les parenthèses : ces signes de ponctuation permettent au journaliste-asserteur de donner des précisions ou des informations complémentaires sur une expression ou sur un mot dans l'article. La mise entre parenthèse dans le discours médiatique dénote que le journaliste introduit une description, une analyse brève, une réflexion identique, un commentaire, une énumération, une explication, ... etc.

1.1.1.5. Les deux tirets : le journaliste se sert des deux tirets dans les énoncés de son article pour marquer une précision au niveau de son dire en opérant une transformation ou une modification au sein de son discours. Les deux tirets permettent au journaliste ainsi de séparer les segments d'une phrase d'un énoncé et donne une apparence remarquable aux expressions en question (dont les mots sont séparés). Ce faisant, le journaliste offre aux lecteurs la possibilité de déceler l'implicite dans son énonciation et performer son appareil argumentatif et renforcer son positionnement énonciatif en l'harmonisant avec celui des autres instances (les énonciateurs ou les êtres discursifs). Pour plus de détails.

1.1.1.6. Les modalisateurs

Les modalisateurs sont massivement employés dans les articles de l'éditorial. En fait, les modalisateurs sont ces procédés linguistiques et langagiers utilisés par le journaliste dans son discours, il s'agit en effet, de tournures, d'expressions, des marques rhétoriques (métaphore, comparaison, ... etc.), des éléments graphiques, des substituts grammaticaux, ... etc.

La polyphonie dans un corpus de chronique « éditorial » se rapporte à une multiplicité des voix discursives à l'intérieur du même texte journalistique, cet acte donne naissance à une pluralité d'énonciateurs associés à des points de vue divers et variés. Dans cette perspective, les procédés polyphoniques sont omniprésents dans la majorité des articles de presse, notamment la chronique « éditorial ». Dans ce sens, le journaliste, pour des considérations éthiques, est censé manifester un positionnement

énonciatif d'objectivité et prendre distance vis-à-vis des propos et les opinions qu'il présente. Toutefois, il se sert des modalités propres à la polyphonie et exprimer des propos subjectifs afin d'adhérer à des avis ou les réfuter.

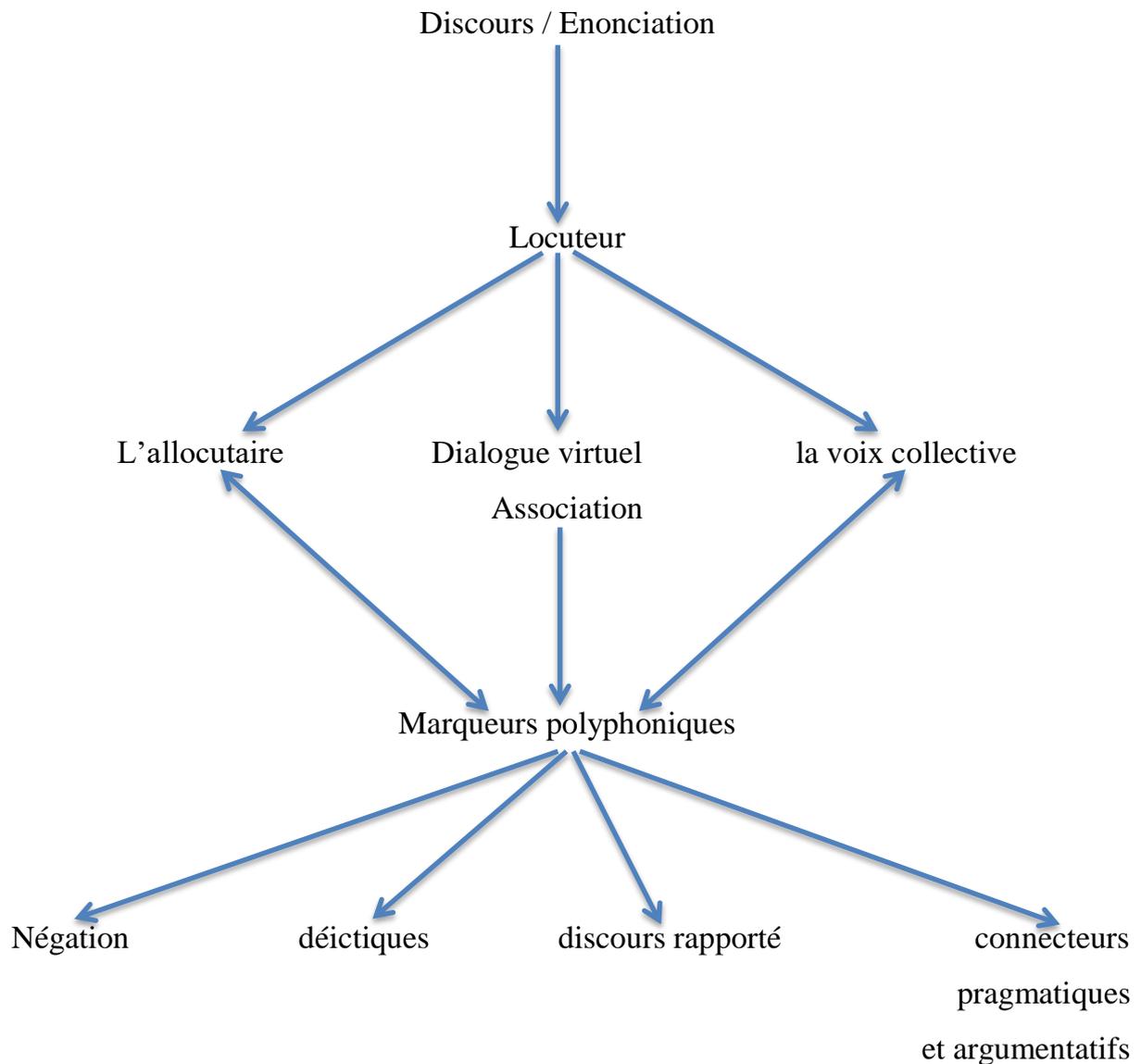


Figure 16 : schéma explicatif d'une séquence polyphonique dans l'éditorial.

Sur le plan discursif, les marqueurs de la polyphonie sont identifiés comme suit :

1. Le discours rapporté : consiste à mettre en scène le discours d'autrui et des êtres discursifs dans l'article de presse.

2. La négation polyphonique : ce procédé crée une polémique entre des voix discursives en présentant des points de vue opposés.

3. L'effacement énonciatif : permet au journaliste-locuteur de prendre distance, et il se positionne en neutralité par rapport à son dire.

4. Le présupposé : la manière dont les voix discursives sont mises en scène dans l'article de presse. La présupposition²¹ manifeste dans l'énonciation sous forme de deux séquences porteuses de deux points de vue, l'une *posée* et l'autre *présupposée*.

Est un procédé langagier relatif à la polyphonie dans le discours. Ou encore l'ironie qui est un phénomène langagier et rhétorique qui se présente dans l'énonciation comme stratégie discursive qui se base sur les postures du locuteur dans son discours et vis-à-vis des êtres discursifs (les énonciateurs) qu'il met en scène, et leur dire, entre autres, leurs points de vue.

1.2. Analyse des séquences polyphoniques

1.2.1. Les distanciateurs

Séquence 1 :

« A Alger, les partisans de la «stabilité» sont satisfaits, la colère qui s'est exprimée à place Audin - reflet fugace d'une grande sidération nationale - ne va pas changer la donne. » Editorial du 02/03/2014.

Dans cette séquence énonciative, nous constatons la présence de plusieurs instances énonciatives autres que celle du locuteur-journaliste qui est K. Selim dont la signature apparaît en haut de l'article.

Dans cette perspective, nous pouvons retenir un mot mis entre guillemets celui de « stabilité » et un énoncé placé entre deux tirets, soit le passage suivant :

« A Alger, les partisans de la « stabilité » sont satisfaits, la colère qui s'est exprimée à place Audin - reflet fugace d'une grande sidération nationale - ne va pas changer la donne. La machine continuera à fonctionner, Ali Benflis et les autres seront là pour assurer le service électoral minimum. ».

²¹ Ducrot a abordé la notion de présupposé dans son ouvrage *Dire et ne pas dire* (1972).

De fait, il convient de dire que l'éditorialiste qui s'identifie clairement dans son article à travers sa signature se sert des deux distanciateurs : les guillemets et les deux tirets qui sont deux signes typographiques qui dénotent la prise de distance du locuteur-journaliste vis-à-vis des propos guillemetés ou mis entre deux tirets. A ce titre, l'éditorialiste en mettant la notion de « stabilité » entre guillemets montre clairement qu'il prend distance de ce mot et qu'il ne le prend pas en charge. Le locuteur

Adoptant une position énonciative détachée –répondant aux exigences d'objectivation et d'exhaustivité de la pratique journalistique d'information, avec tout ce qu'elle peut avoir de subjectif–, le journaliste favorise la polyphonie, par une démultiplication des Pdv antagonistes (A2 et A3), eux-mêmes colorés de recoupements, qui consistent à faire appel à des sources distinctes. (Adam & Lugrin, 2006)

De ce fait, il l'attribue à une autre instance virtuelle mise en scène par lui dans son énonciation, il s'agit en effet, d'un phénomène polyphonique manifesté dans cette scénographie énonciative, où un énonciateur E2 est censé prendre la parole pour dresser son propos, celui de « stabilité », duquel le locuteur L1 prend distance afin d'exprimer à son lectorat qu'il ne prend pas en charge ce propos ou même il ne partage pas la même opinion avec cet énonciateur E2 qui peut être identifiable dans cet énoncé comme des partisans de la réélection du candidat Bouteflika pour un quatrième mandat et qui symbolisent sa réélection comme un signe de « stabilité ».

Il y a donc lieu de dissocier ici les deux instances du **locuteur** proprement dit, qui ne fait que colporter ou répéter une vérité générale, et d'un **énonciateur** assumant la validité de cette assertion, sinon dans l'univers entier, du moins dans le monde « ici-bas ». (Jandillou, 2010, p. 161)

Par ailleurs, l'éditorialiste à travers la mise entre guillemets du mot « stabilité » explicite son désaccord avec les propos de l'énonciateur E2, mais d'une manière

implicite afin de maintenir son positionnement énonciatif neutre et objectif imposé par le statut éthique du journalisme.

Poussons plus loin dans cette optique, nous distinguons dans l'énoncé qui suit le passage : « - reflet fugace d'une grande sidération nationale - » placé entre deux tirets, marque de distanciation et qui implique la manifestation d'un phénomène polyphonique. En effet, ce passage paraît comme une assertion à valeur subjective, cela s'explique par le fait que l'éditorialiste emploie l'adjectif « fugace » qui est dans ce contexte un synonyme de « temporel » et qui fait allusion à une description du substantif « reflet ». De même, l'usage de l'adjectif axiologique « grande » suivi du substantif « sidération » qui est une notion inhérente à la médecine qui signifie : « État d'anéantissement subit produit par certaines maladies, qui semblent frapper les organes avec la promptitude de l'éclair ou de la foudre, comme l'apoplexie ; état autrefois attribué à l'influence malfaisante des astres. »²² et qui dénote dans cette occurrence : étonnement, effarement. D'emblée, l'éditorialiste marque sa prise de distance de l'énoncé placé entre deux tirets qui est résolument d'ordre subjectif qui explicite l'engagement et la prise de position de l'instance à laquelle sont attribués ces propos. Il est ainsi question d'une voix anonyme qui rapporte ces propos, propres à un effet de polyphonie à partir de la mise en scène de cette instance non identifiable dans l'énonciation, conformément à une stratégie discursive du locuteur-éditorialiste qui est censé rapporter des propos subjectifs desquels il prend distance explicitement à partir de l'emploi des distanciateurs, en l'occurrence les deux tirets qui offrent à l'éditorialiste le privilège de dresser des opinions personnelles et subjectives tout en gardant sa posture objective apparente dans son discours.

Séquence 2 :

« **On** est passé d'un Etat **«familial»** dirigé par un guide délirant à des villes-milices sous la coupe de gens en armes. Souvent délirants eux aussi. La partition est en marche même si elle se heurte à des résistances. La Libye chemine vers une guerre civile pour le pétrole... En attendant une autre intervention étrangère directe. » Editorial du 03/03/2014.

²² (https://www.dicocitations.com/definition_littre/26930/Sideration.php)

Dans cet extrait d'éditorial intitulé : *le pétrole, levier de désintégration*, l'éditorialiste Mohamed Saâdoune introduit deux voix discursives outre la sienne, présentées respectivement dans son énonciation par l'emploi du pronom indéfini « On » qui est dans cette occurrence un marqueur d'effacement du locuteur-journaliste qui cède la parole à une autre instance énonciative virtuelle ou anonyme. Il importe de dire ainsi que la présence des marqueurs linguistiques tels que les déictiques : (nous, vous, on, il, ...etc.) implique la présence d'autres instances énonciatives dans le discours qui sont mises en scène par l'éditorialiste qui instaure un effet polyphonique dans son énonciation au travers de la prise de parole explicitée de ces instances.

A ce propos, l'éditorialiste se sert du pronom « On » et met en scène une instance discursive virtuelle qui renvoie dans ce cas de figure au peuple libyen (il) ou les libyens (ils, eux).

De fait, l'emploi du « On-polyphonique » permet à l'éditorialiste de rapporter des propos en guise de commentaires et d'avis subjectifs affiliés à un énonciateur E1 présent dans le discours au travers de l'usage de ce « On-polyphonique ». De cette manière, l'énoncé « **On** est passé d'un Etat «familial» dirigé par un guide délirant à des villes-milices sous la coupe de gens en armes. » se présente selon l'interprétation de sa conception polyphonique comme suit : « Les libyens (ils, eux) sont passés d'un Etat «familial» dirigé par un guide délirant à des villes-milices sous la coupe de gens en armes. ». Ainsi, ce passage montre d'une manière apparente l'implication du locuteur-journaliste et sa prise en charge des propos rapportés. Tandis que dans l'énoncé : « On est passé d'un Etat «familial» dirigé par un guide délirant à des villes-milices sous la coupe de gens en armes. » l'éditorialiste donne l'impression aux lecteurs qu'il s'agit d'une autre instance E1 qui s'exprime dans ce passage et délivre des opinions qui n'ont aucun lien avec celles du journaliste-locuteur. D'emblée, nous pouvons constater une troisième voix co-présente dans cet énoncé, le mot guillemeté «familial» duquel l'éditorialiste fait en sorte qu'il prend distance par sa mise entre guillemets qui sont un signe typographique de distanciation. Dans cette conception, il convient de noter que le mot «familial» est attribué à une instance énonciative anonyme E2, manifestée dans le discours au travers de l'emploi des guillemets qui signale une non prise en charge et

une distanciation. En gros, le locuteur-journaliste crée un effet polyphonique dans son énonciation à partir de l'usage d'un déictique, le pronom « On » qui renvoie à une voix collective ; communauté déterminée (les libyens), et d'un mot placé entre guillemets «familial» associé à une voix discursive anonyme. Dès lors, cet effet polyphonique instauré par la coprésence de ces deux voix implique deux intentions envisagées par l'éditorialiste, la première est relative à une subjectivité déguisée fondée par l'emploi du « On-polyphonique ». La deuxième est inhérente à l'emploi des guillemets qui sont décidément des marques typographiques qui dénotent dans l'énonciation journalistique que les propos et les séquences guillemetés ne renvoient pas au locuteur. L'instance principale du discours et les points de vue véhiculés ne sont pas pris en charge par lui.

Il y a lieu de noter ainsi que ces deux procédés polyphoniques servent l'éditorialiste à instaurer une alternance entre une subjectivité cachée et une objectivité imposée par le cadre déontologique du journalisme. Ce faisant, cette alternance entre subjectivité et objectivité implique un équilibre énonciatif propre à la visée persuasive de l'éditorial.

Séquence 3 :

« Faire de l'humour n'est pas mauvais quand c'est réussi. En faire à tout prix quand on exerce une «haute fonction» devient problématique. Lancer des boutades de mauvais goût sur les Chaouias alors que Ghardaïa sombre, sous les yeux impuissants des Algériens dans la régression tribale violente, est une grave faute politique. Que M. Sellal se croit «trahi» par une chaîne de télévision «amie» qui couvrirait tout de lui, y compris ses mauvaises blagues, ne change rien à la chose. Quand on exerce une haute fonction dans l'Etat, on doit, en toute circonstance, mesurer la portée de ce que l'on dit. A plus forte raison quand on est le porte-voix d'une candidature qui est en train de diviser même les organisations du régime. Car cela ne vole pas haut. On a eu le «maudit soit celui qui ne nous aime pas» de Benyounès - traduisible par «nous avons le pouvoir et on fait ce qu'on veut» - » Editorial du 17/03/2014.

Dans cette suite énonciative, nous repérons d'autres instances énonciatives manifestées conjointement avec celle de l'éditorialiste. A ce titre, ce dernier met en

scène une première instance anonyme à qui renvoie la séquence mise entre guillemets, celle de « haute fonction » qui explicite la prise de distance et la non prise en charge du journaliste qui se sert de l'emploi des guillemets comme signe de distanciation et d'existence d'une voix anonyme introduite dans le discours et qui assume la responsabilité du propos relatif à l'expression guillemetée « haute fonction ». Par ailleurs, l'éditorialiste introduit deux autres instances énonciatives auxquelles renvoient respectivement les deux mots mis entre guillemets « trahi » et « amie ».

Dans ce sens, nous considérons que le mot « trahi » est affilié à une tierce voix anonyme qui prend en charge la signification de ce mot dans son contexte d'utilisation et qui dénoté un acte péjoratif, celui de « tromper son ami et cesser d'être fidèle à lui ».

Il convient de dire également que l'éditorialiste crée une autre voix dont le rôle est celui de livrer un propos opposant à celui de la voix qui prend en charge la signification de la notion de « trahi ». Il s'agit en effet, d'une troisième voix anonyme à qui est attribué le propos d'« amie » qui se présente dans ce cadre comme propos opposant à celui du mot « trahi ». De fait, le locuteur-journaliste instaure un jeu polyphonique qui s'appuie sur la contradiction de deux points de vue, où chacun renvoie à une instance anonyme mise en scène dans l'énonciation et qui est chargée de la prise en charge des deux expressions « trahi » et « amie », à travers lesquelles le journaliste envisage d'adresser un message implicite au lectorat en rappelant que « l'ami de doit pas trahir » et même « celui qui trahit n'est pas censé être un ami ». De cette manière, l'éditorialiste se sert des guillemets afin d'instaurer un effet d'alternance de voix discursives qui ne sont pas les siennes et qui servent d'asserteur de points de vue en guise de commentaires subjectifs d'une manière implicite qui permet à l'éditorialiste de livrer des opinions des opinions subjectifs dans son discours sans donner apparence dans le cadre d'une stratégie énonciative basée sur un phénomène polyphonique, celui de mettre en scène des instances énonciatives dans le même discours. Dans cette même perspective, le locuteur-journaliste délivre une opinion sous forme d'expression mise entre guillemets et deux tirets en même temps, chose qui montre que cet éditorialiste se distancie de plus en plus du propos rapporté dans le

passage suivant : « ... de Benyounès - traduisible par «nous avons le pouvoir et on fait ce qu'on veut» - ».

De ce fait, l'emploi des deux distanciateurs (guillemets et deux tirets) révèle la prise de distance du locuteur-journaliste et son désaccord avec l'instance émettrice du propos, celle d'Amara Benyounès qui est dans ce cadre un énonciateur E2 à qui renvoie le propos : - traduisible par «nous avons le pouvoir et on fait ce qu'on veut» - *Grosso modo*, l'éditorialiste met en scène cette voix discursive adversaire, celle d'Amara Benyounès à qui revient la responsabilité énonciative du point de vue non accepté et rejeté par le journaliste-locuteur.

Séquence 4 :

« Si Hanoune laisse la porte ouverte à d'éventuels «changements», elle conditionne la présence de ses listes par des garanties gouvernementales quant à la transparence des élections. Le PT exige des urnes propres, menaçant de les boycotter si le gouvernement Sellal ne répond pas aux interrogations du Comité central. La SG du PT usera d'un lexique fort, n'hésitant pas à évoquer un «hold-up», de «danger pour l'Algérie», oubliant que sa présence électorale a toujours cautionné le régime en place. Il est naïf de croire que le PT découvre aujourd'hui que les élections en Algérie n'ont jamais brillé par leur transparence, et c'est un euphémisme, et sa montée au créneau pose beaucoup de questions. » Editorial du 16/01/2017.

Dans cet extrait, nous constatons trois occurrences d'emploi des guillemets comme un marqueur polyphonique par l'éditorialiste qui avance dans cette séquence énonciative un dire duquel il se distancie et manifeste d'une manière apparente son désengagement et donnant l'impression qu'il n'assume pas la responsabilité des trois expressions guillemétées : « changements », « hold-up » et « danger pour l'Algérie », qui sont résolument attribuées à une instance virtuelle mise en scène par l'éditorialiste. Il s'agit en effet, de la voix de Louisa Hanoune, responsable des propos rapportés dans le passage : « Si Hanoune laisse la porte ouverte à d'éventuels «changements», ... (...). La SG du PT usera d'un lexique fort, n'hésitant pas à évoquer un «hold-up», de «danger pour l'Algérie», oubliant que sa présence électorale a toujours cautionné le régime en place. ». Dans ce sens, le locuteur-journaliste s'efface et cède la parole à

Louisa Hanoune, secrétaire générale du parti des travailleurs pour dresser des opinions propres à cette instance. De fait, ce journaliste explicite les traces de la présence d'une voix autre que la sienne à travers les éléments linguistiques constitutifs (lexicaux et syntaxique) des énoncés porteurs des trois occurrences des formules guillemetées, en l'occurrence : « Si Hanoune laisse la porte ouverte à d'éventuels «changements». A ce propos, le nom de l'instance Louisa Hanoune suffit pour montrer qu'il s'agit d'un dire relatif à la voix discursive de cette instance.

Dans cette même lignée, l'extrait suivant présente des propos attribués également à la secrétaire générale du PT, instance émettrice des opinions. Soit l'énoncé : La SG du PT usera d'un lexique fort, n'hésitant pas à évoquer un «hold-up», de «danger pour l'Algérie» ... ».

Ainsi présenté, l'éditorialiste fournit dans cet énoncé des indices qui dénotent ces propos de Hanoune sont auparavant rapportés lors de plusieurs rencontres des cadres du parti des travailleurs, tels que : «hold-up», «danger pour l'Algérie» ; deux expressions inhérentes au dire de Hanoune pour qualifier la gestion du processus électoral en Algérie, effet conforme à ce que Roselyne Ringoot (2014) appelle un « discours sur d'autres discours » (2014, p. 41).. Il y a lieu ainsi d'une polyphonie introduite par l'éditorialiste par le biais de trois expressions guillemetées et qui ne font pas partie de sa parole, toutefois, elles sont manifestement attribuées à Louisa Hanoune, une instance énonciative mise en scène dans le discours de cet article éditorial.

Séquence 5 :

« A ce propos, Tebboune avait annoncé sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, promettant des mesures répressives «rigoureuses» contre les commerçants en infraction durant le Ramadhan. Le ministre précisera que ces dispositions réglementaires concerneront les spéculateurs sur les produits de large consommation. »
Editorial du 05/04/2017.

Dans l'extrait retenu de cet éditorial intitulé *Le juste prix*, nous remarquons la manifestation d'une instance énonciative mise en exergue au travers de l'emploi des

guillemets de fait, le locuteur-journaliste dans cet article qui est Moncef Wafi se dissimule derrière la parole d'un locuteur textuel L2 représenté comme un énonciateur E2 assimilable à la voix d'Abdelmadjid Tebboune, ministre du commerce par intérim.

Ainsi le passage suivant le clarifie davantage : « Tebboune avait annoncé sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, promettant des mesures répressives **«rigoureuses»** contre les commerçants en infraction durant le Ramadhan. ». Il est à noter qu'au début de l'énoncé, l'éditorialiste introduit un dire d'Abdelmadjid Tebboune « Tebboune avait annoncé sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, ... », et s'efface graduellement pour céder la parole à l'instance énonciative Tebboune, l'énonciateur E2. Par ailleurs, le journaliste-locuteur distingue clairement à l'intérieur du discours de l'énonciateur E2 le mot «rigoureuses» par l'emploi des guillemets, un procédé de prise de distance qui implique une non prise en charge explicitée par le locuteur-journaliste. Dans cette même perspective, nous constatons que l'éditorialiste, à travers la reprise du dire d'Abdelmadjid Tebboune énonce son accord avec les propos de cette instance, celle de l'énonciateur E2. Ainsi exprimée, cette association au propos d'Abdelmadjid Tebboune demeure jusqu'au mot «rigoureuses» qui est attribué à Tebboune et non assumé par l'éditorialiste qui montre clairement sa prise de distance de ce mot afin de préciser aux lecteurs que la rigueur concerne uniquement le ministre Abdelmadjid Tebboune en tant que premier responsable du secteur du commerce. Dès lors, le journaliste locuteur, à travers la mise en scène du dire d'un énonciateur E2 et l'emploi des guillemets dans cette séquence énonciative constitue un effet polyphonique dans le but de dresser des propos d'ordre subjectifs en guise de commentaires et donner plus de crédibilité au contenu livré dans son article servant à la visée persuasive et argumentative de l'éditorial.

Séquence 6 :

« Finalement les seules surprises que peut **nous** réserver Air Algérie sont les grèves. Et une de plus, hier, **«sans préavis»**, selon la direction, qui aura encore porté préjudice à l'image d'une compagnie déjà sérieusement ébréchée. Hormis les pertes financières, c'est le peu de crédit qui restait dans les caisses d'Air Algérie qui vient d'être dilapidé avec cette histoire puisque cette grève peut être qualifiée de tout sauf de **«surprise»**.

En effet, le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) avait menacé de **recourir à un débrayage «imminent» et «irrévocable» - remarquez la pertinence des adjectifs choisis -**, si leurs revendications socioprofessionnelles n'étaient pas prises en charge. Pire, le syndicat était revenu à la charge, dénonçant le **«jeu fallacieux» de la direction des ressources humaines d'Air Algérie, évoquant clairement un «abus de confiance».** » Editorial du 17/05/2017.

Dans ces passages sélectionnés, nous dégageons un dédoublement d'instances énonciatives outre celle de l'éditorialiste, locuteur source de l'énonciation. De ce fait, ces voix discursives sont repérables au travers de l'introduction des déictiques et des signes typographiques distanciateurs, à savoir les guillemets et les deux tirets. A ce titre, il s'agit d'un phénomène très répandu dans la presse écrite, celui de la polyphonie manifestée par le biais de la mise en scène d'autres instances énonciatives servant le journaliste-locuteur à dresser des propos et des opinions d'ordre subjectif qui sont affiliés à ces instances présente dans son discours conformément aux dispositions éthiques du journalisme.

Dans cette perspective, l'éditorialiste introduit des voix plurielles dans son énonciation qui sont censées s'exprimer et rapporter des propos. En effet, la présence de ces énonciateurs sert de dédoublement d'instance émettrice des propos dans l'éditorial et qui est inhérente à une pluralité des voix, voire des points de vue où chacun de ces derniers est attribué à une instance désignée par le locuteur-éditorialiste.

Ainsi, nous retenons l'emploi du pronom personnel « nous » qui est dans ce contexte un « nous inclusif » qui renvoie au peuple algériens auquel s'insère le locuteur-journaliste, propre à la forme : Nous = peuple algérien + locuteur-journaliste, qui forme une collectivité déterminée celle de tous les algériens, énonciateur E2.

De fait, l'éditorialiste en tant que citoyen algérien s'infiltré dans cette communauté et s'approprié du statut de porte-parole, tel que le présente le passage : « Finalement les seules surprises que peut **nous** réserver Air Algérie sont les grèves. ». Il convient de souligner ainsi que cet emploi du pronom « nous » permet à l'éditorialiste d'adresser mutuellement un message implicite aux lecteurs visant à dire : « Moi, vous

qui sommes algériens cette affaire d’Air Algérie nous concerne tous ». De même, ce message est émis aux responsables de cette compagnie et aux autorités algériennes quant aux dégradations que subit cette compagnie aérienne.

Dans ce qui suit, nous distinguons l’expression guillemétée «sans préavis» qui est manifestement attribuée à la direction d’Air Algérie un énonciateur E3, ainsi le passage suivant le clarifie davantage : « ... les grèves. Et une de plus, hier, **«sans préavis», selon la direction**, qui aura encore porté préjudice à l’image d’une compagnie déjà sérieusement ébréchée. ». Il y a lieu de noter que l’éditorialiste prend distance de la locution «sans préavis» pour indiquer sa non prise en charge de ce propos qui selon lui ne concerne que la direction d’Air Algérie E3. Par ailleurs, nous décelons un mot mis en exergue par des guillemets, celui de «surprise» qui marque la prise de distance du locuteur-journaliste qu’il l’affilie à une instance anonyme, un énonciateur E4, propre à une voix mise en scène dans le discours pour des fins subjectives du moment que le mot «surprise» se rapporte dans ce contexte à une ironie qui implique une disjonction de la voix du locuteur L de celle de l’instance qui prend en charge les propos ironiques. Ainsi opérée, cette disjonction permet à l’éditorialiste d’effacer les procédés énonciatifs d’accord ou de désaccord entre sa voix et celle de l’énonciateur E4 par l’emploi des guillemets qui sont résolument des marques de prise de distances. D’emblée, l’emploi de cette ironie a pour but de renforcer la vocation de l’énonciation de l’article éditorial et offrir plus de vigueur à la visée argumentative du discours.

Poussons plus loin dans cette perspective, nous repérons quatre occurrences de mots guillemetés : «imminent», «irrévocable», «jeu fallacieux», «abus de confiance» qui renvoie manifestement à la même voix discursive, celle du *Syndicat national des techniciens de la maintenance avion* (Sntma), un énonciateur E5 qui prend en charge les propos inhérents aux mots marqués par les guillemets. A ce stade, l’éditorialiste s’efface et prend distance en cédant la parole à un énonciateur textuel E5 qui est à l’origine du contenu des propos guillemetés.

Dans cette même conception polyphonique, il y a lieu de souligner l’existence d’un passage à double vocation polyphonique, celui de : « - **remarquez la pertinence des**

adjectifs choisis - ». Dans cette lignée, il convient de dire que le locuteur-journaliste se sert des deux tirets qui sont des marques typographiques de distanciation lui servant à expliciter son désengagement et sa non prise en charge de l'énoncé mis entre deux tirets en l'attribuant à une instance anonyme, un énonciateur E6 qui assume la responsabilité du contenu de énoncé. Du même coup, le deuxième élément de cette double vocation polyphonique manifeste à travers l'emploi du verbe « remarquer » au mode impératif : « - **remarquez** la pertinence des adjectifs choisis - ».

Le locuteur L, en employant le mode impératif et injonctif opère un effacement énonciatif du fait qu'il tente de faire adhérer son lecteur (l'allocutaire) présenté par le pronom personnel « Vous », il s'agit dans cette perspective d'un « paradoxe énonciatif » manifesté par l'émergence de ce pronom comme un outil linguistique et syntaxique servant à donner des consignes et des recommandations de la part de L qui s'efface graduellement pour céder l'acte d'assertion à un locuteur-énonciateur L7/E7.

1.2.2. Le présupposé

Séquence 1 :

« **La connivence entre argent d'origine douteuse et politique n'était plus un secret** mais finit par se faire plus discrète pendant les années noires. » Editorial du 03/01/2017.

Cet exemple extrait d'un éditorial titré : «*Shab chkara*», *marque déposée*, révèle une présupposition explicitée dans l'énoncé propre à un effet polyphonie. Soit l'énoncé : « La connivence entre argent d'origine douteuse et politique n'était plus un secret mais finit par se faire plus discrète pendant les années noires. ». Dans ce sens, cet énoncé véhicule un présupposé au travers de l'emploi de la structure de la négation « ne ... plus » mutuellement avec un « mais » à valeur correctrice. En effet, cette formule « ne ... plus » présente un point de vue d'une manière directe et dans lequel le locuteur-journaliste suppose que « La connivence entre argent d'origine douteuse et politique n'était jamais un secret » et qui fait allusion à : « Tout le monde savais que la connivence entre argent d'origine douteuse et politique existait auparavant ». A ce propos, l'éditorialiste-locuteur tente de dresser un rappel sur l'existence de *la connivence entre argent d'origine douteuse et politique*, visant à dire que cette

connivence entre argent d'origine douteuse et politique existait et elle était connue par tout le monde, une instance énonciative dissimulée dans le discours, celle d'un « On-polyphonique » attribué à un énonciateur E2 qui constitue une voix commune incluant le journaliste-locuteur et la communauté des lecteurs, voire les algériens du type « tout le monde ». A ce titre,

Il peut s'agir par exemple de l'opinion publique ou de la loi. C'est ainsi qu'on analyse les présupposés propositionnels et existentiels comme des points de vue dont OB est responsable. ON peut être l'opinion publique ou un échantillon pertinent de la société dans laquelle le discours s'inscrit. (Nølke, 2001, p. 62)

En somme, le point de vue présupposé engage implicitement la responsabilité du locuteur L qui se cache derrière un énonciateur virtuel E1 qui sollicite l'adhésion de la collectivité des lecteurs au point de vue présupposé.

Séquence 2 :

« Finalement, la 10e session du conseil d'association Algérie-Union européenne n'aura pas été exclusivement dédiée à l'économie et la bonne gouvernance, débordant sur l'épineux dossier des immigrants illégaux. En effet, **Bruxelles a demandé à Alger plus de coopération en matière de rapatriement de ses sans-papiers disséminés un peu partout sur les pays de l'espace Schengen en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'octroi des visas d'entrée pour l'Europe.** » Editorial du 15/03/2017.

L'énoncé cité *supra*, véhicule une présupposition sous forme de deux séquences porteuses de deux points de vue, l'un posé et l'autre présupposé qui se présentent comme suit :

Pdv1 (le posé) : « Bruxelles a demandé à Alger plus de coopération en matière de rapatriement de ses sans-papiers disséminés un peu partout sur les pays de l'espace Schengen en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'octroi des visas d'entrée pour l'Europe. »

Pdv2 : « Alger coopérait avant avec Bruxelles en matière de rapatriement de ses sans-papiers disséminés un peu partout sur les pays de l'espace Schengen »

Il est à noter ainsi que le locuteur-journaliste met en scène deux énonciateurs :

-E1 à qui est attribué le contenu du point de vue présupposé « Alger coopérait avant avec Bruxelles en matière de rapatriement de ses sans-papiers disséminés un peu partout sur les pays de l'espace Schengen », validé par le locuteur et auquel ce dernier associe d'une manière dissimulée son point de vue.

-E2 qui prend en charge le contenu du point de vue posé et dont la voix discursive est attachée à celle du locuteur-journaliste qui se cache derrière cette instance énonciative E2 pour des fins propres à la visée persuasive de l'éditorial et en même temps inhérentes à un effet polyphonique instauré à partir du contenu présupposé : « Alger coopérait avant avec Bruxelles en matière de rapatriement de ses sans-papiers disséminés un peu partout sur les pays de l'espace Schengen », affilié à l'énonciateur E1, une instance anonyme qui se rapporte à une voix publique à laquelle s'intègre le locuteur-journaliste pour former une collectivité commune. Dans cette lignée, Breton évoque les « présupposé communs » qui sont fréquemment manifestés dans l'argumentation. Dans ce sens, il distingue trois genres de ces présupposés communs : *les opinions communes*, les valeurs et les « lieux », qui sont partagés par la communauté des lecteurs. A ce titre, Breton (2007) qualifie l'opinion commune comme une opinion « communément admise », elle se présente manifestement comme « un lieu dégradé, devenu lieu commun, à l'efficacité argumentative anémique. (...) Les proverbes, formules et maximes portent, au titre du « savoir populaire ». (...) De nombreux proverbes viennent à l'appui d'argumentations diverses. » (Breton, 2007, pp. 69-70).

Séquence 3 :

« Doit-on supprimer les notes à l'école ? **Le débat sur l'évaluation chiffrée des élèves n'est pas nouveau** puisque si dans certains pays elle est au centre des réflexions, dans d'autres, les notes sont tout simplement abolies dans le palier du primaire, à l'image de la Finlande ou du Danemark où le système éducatif est l'un des plus évolués et des plus aboutis au monde. » Editorial du 19/03/2017.

Ce passage extrait d'éditorial intitulé : *Peut mieux faire !*, implique un effet présupposé représenté par l'emploi d'une assertion négative : « Le débat sur

l'évaluation chiffrée des élèves **n'est pas nouveau** », duquel nous pouvons dégager deux points de vue : l'un relatif à un contenu posé et l'autre se rapporte à un contenu présupposé. De cette façon, nous aboutissons aux énoncés suivants :

Pdv1 (le posé) : « Le débat sur l'évaluation chiffrée des élèves n'est pas nouveau » qui se présente comme un énoncé négatif du type « ne ... pas », attribué à un énonciateur E2 qui est censé prendre en charge le contenu du point de vue Pdv1 (le posé). A ce titre, la voix de l'énonciateur E2 est reliée à celle du locuteur-journaliste qui implice son adhésion à ce point de vue au travers de l'emploi de la négation polémique et dresse son jugement personnel d'une manière implicite sans laisser des indices énonciatifs qui permettent de remarquer son implication au dire et son adhésion au propos rapportés.

Pdv2 : (le présupposé) : « Le débat sur l'évaluation chiffrée des élèves existait déjà (il est ancien) ». Il est à noter que le contenu de ce point de vue présupposé renvoie manifestement à une instance anonyme mise en scène dans cette scénographie énonciative, assimilable à un « On-polyphonique » qui renvoie dans ce contexte à une voix commune, celle d'une communauté à laquelle le locuteur en tant que constructeur de l'énonciation adhère et constitue un collectif visant à exprimer un dire présupposé commun, pris en charge par cette instance dissimulée par un « On », du type : « On = locuteur-journaliste + communauté non déterminée ». Dans cette logique, il convient de noter que dans l'énoncé polyphonique, « (...) l'énonciateur d'un contenu présupposé, par exemple, est assimilé par Ducrot à une instance collective à laquelle le locuteur s'accorde (...) » (Perrin, 2009).

Grosso modo, cet effet présupposé implique la mise en scène de deux énonciateurs E1 et E2 qui partagent la prise de parole avec le locuteur-journaliste qui se réjouit dans ce contexte d'un statut de locuteur-asserteur qui tisse un lien de prise en charge implicite des contenus des deux points de vue : posé et présupposé, propres à un phénomène polyphonique relatif à la visée persuasive et la construction argumentative de l'éditorial.

**Chapitre 6 : La polyphonie comme une
stratégie énonciative au service de la
construction argumentative dans l'éditorial
du Quotidien d'Oran**

Introduction

Ce chapitre a pour objet le statut du phénomène polyphonique en tant que stratégie énonciative qui fait allusion à une construction du dispositif argumentatif de l'éditorial. Cette section appréhende essentiellement les marqueurs polyphoniques manifestés dans les articles éditoriaux, nous citons : la négation polémique, l'interrogation rhétorique, l'effacement énonciatif, le On-polyphonique, ...etc. Ces marques de la polyphonie sont résolument des procédés linguistiques servant à reconforter le dispositif énonciatif et la construction de l'éditorial.

Par ce même fait, les procédés polyphoniques renforcent la matérialité du dispositif argumentatif mis en œuvre dans le discours de l'éditorial. Ainsi, cette polyphonie contribue à la construction de l'appareil argumentatif et des séquences argumentatives dans le discours. A ce propos, les marqueurs polyphoniques demeurent des éléments langagiers formant des constructions de séquences sémantiques à orientation argumentative. De plus, ils garantissent en quelque sorte, le fonctionnement et le cheminement de l'argumentation dans le discours des éditoriaux.

Grosso modo, ce chapitre tente de montrer comment l'éditorialiste recourt fréquemment aux procédés de la polyphonie qui manifestent comme des stratégies énonciatives et discursives lui permettant de perfectionner et enrichir davantage son dispositif énonciatif et offrir plus de clarté à la visée persuasive de son discours.

1. La négation polyphonique

Dans ses travaux de sur la manifestation de la polyphonie dans les œuvres littéraires de Fiodor Dostoïevski Mikhaïl Bakhtine souligne que la négation polyphonique implique deux points de vue opposés dans un énoncé qui se rapporte à *la présence textuelle de voix discursives* « égales ». Dans ce sens, Bakhtine (1970) note : « c'est non pas l'existence de certains idiolectes, de dialectes sociaux, etc., décelables à l'aide de critères purement linguistiques, mais l'angle sous lequel ils [les points de vue] s'opposent ou se juxtaposent à l'intérieur de l'œuvre » (1970, p. 253).

Dans cette perspective, l'énoncé issu de la polyphonie de la négation implique deux points de vue différents, le premier se présente comme une *assertion sous-*

jacente (un énoncé déclaratif) qui correspond à une voix implicite. La deuxième recouvre un énoncé négatif qui renvoie à une voix explicite. Dans ce sens, le journaliste-locuteur est censé réfuter l'énoncé déclaratif en exprimant un énoncé négatif sous forme *ne.....pas*, afin de créer un effet de polémique qui se veut une « présentation d'une voix dans la visée de la contredire » (Ducrot et Anscombe (1983), Ducrot (1984), Nølke (1993), Fløttum (2005)).

A la suite de Charles Bally (1965), l'étude de la polyphonie de la négation se base particulièrement sur l'énoncé négatif, qui lui aussi implique deux éléments énonciatifs : le *dictum* qui renvoie au contenu sémantique de l'énoncé et le *modus*, qui constitue l'attitude du locuteur vis-à-vis de son dire. Par ailleurs, la négation polyphonique est un procédé linguistique qui a un rôle fondamental dans constitution du dispositif argumentatif du discours journalistique.

D'une manière générale, l'énoncé négatif implique une séquence affirmative + un outil ou un procédé de négation, en l'occurrence : ne ... pas, ne jamais, ne ... plus, ...etc. de même, l'énoncé négatif entretient des rapports et des liens énonciatifs, entre l'ensemble des séquences négatives et les points de vue inhérents à l'objet de l'énonciation. Dans ce sens, un énoncé négatif peut être qualifié comme polyphonique lorsqu'il met en scène deux points de vue opposés ; le premier est sous forme d'assertion sous-jacente (une proposition affirmative), tandis que le deuxième est à la forme négative, duquel le locuteur tente de réfuter et nier le point de vue sous-jacent, créant un effet de polémique entre deux voix discursives au minimum.

De fait, l'examen de la polyphonie de la négation repose sur *la valeur polémique* de l'énoncé en question. En d'autres termes, cette valeur polémique consiste à distinguer la voix du locuteur en tant qu'instance principale du discours, producteur du point de vue négatif de celle du ou des énonciateurs qui sont à l'origine des points de vue sous-jacents. Il s'agit en effet, d'une non prise en charge de ces derniers manifestée par le locuteur qui instaure un effet controversé entre ces propres points de vue et ceux des énonciateurs.

A ce stade, il convient de dire que la distinction qui s'opère entre les Pdv du locuteur et ceux des énonciateurs dans une énonciation négative à orientation polémique consiste à admettre « qu'un même énoncé peut mettre en scène plusieurs énonciateurs pour donner lieu à des effets de [polyphonie]. » (Larrivée, 2009, p. 54).

1.1. La négation polémique

Dans les premières esquisses théoriques de la polyphonie de la négation, Ducrot considère tout énoncé négatif comme négation polyphonique. Selon cet auteur, la négation polémique correspond à une autre forme appelée la *négation métalinguistique*, à travers laquelle le locuteur de l'énoncé négatif tente de réfuter *l'usage* d'une expression plutôt qu'un point de vue contraire.

Dans la négation polémique, le locuteur réfute un point de vue autre que le sien et il l'attribue à un être virtuel (l'énonciateur). Tandis que dans la négation métalinguistique, le locuteur source de l'énonciation nie le point de vue exprimé dans l'énoncé et l'attribue à un locuteur virtuel. Au sens de J.C. Anscombe et O. Ducrot (1983), la négation polémique met en scène « deux points de vue au niveau de la signification. Elle ne réfute pas directement le contenu de l'affirmation (assertion) sous-jacente mais l'affirmation de ce contenu, et ne devient polyphonique que par rapport à une conception énonciative. » (1983, pp. 174-179).

La négation « *ne pas* » implique de points de vue ; le premier négatif et le deuxième déclaratif. De ce fait, la négation polémique apparaît ainsi sous forme d'énoncé négatif associé à une des instances de l'énonciation (locuteur, énonciateur(s), tiers parlant, ...etc.) en position de contradiction à un énoncé déclaratif imputé à un autre acteur du discours. Dans ce cadre, le locuteur crée une polémique dans son dire afin d'instaurer un débat virtuel entre lui-même (responsable de l'énonciation) et les êtres discursifs existant dans son discours.

La négation polémique crée un effet de contradiction entre le point de vue négatif, celui qui est affilié au locuteur et le point de vue sous-jacent, attribué à un énonciateur E1. Dans cette optique, « le locuteur (...) en s'assimilant à l'énonciateur E2 du refus, s'oppose non pas à un locuteur, mais à un énonciateur E1 qu'il met en scène dans son

discours même et qui peut n'être assimilé à l'auteur d'aucun discours effectif. » (Ducrot, 1984, p. 217). De ce fait, les deux points de vue (réfutant, réfuté) d'un énoncé négatif qualifié comme polyphonique ne doivent jamais être attribués à un même énonciateurs ; chacun de ces points de vue renvoie à un énonciateur à part entière.

1.2. La négation dans le discours journalistique

La négation dans le discours journalistique, à savoir celui de la presse écrite implique la forme « ne ... pas » dans la plupart des cas. Aussitôt, dans certains énoncés, elle s'utilise avec d'autres structures, à l'instar de : personne, rien, jamais, nul, plus, guère, aucun(e), ...etc., l'objet principal de ce genre de négation est celui de créer une polémique entre deux voix associées à deux points de vue, le premier négatif (énoncé source), le deuxième est à la forme affirmative.

Il est ainsi nécessaire de souligner que dans le discours journalistique, la polyphonie de la négation est mise en évidence au plan énonciatif au travers de l'examen des énoncés négatifs dans le but de déterminer comment le locuteur-journaliste met en œuvre un dispositif énonciatif doté de négation polyphonique et comment il crée des effets polémiques dans son énonciation.

A la suite de P. Haillet, nous considérons que tout discours possède au moins un objet représenté et un point de vue exprimé. A travers notre étude de la polyphonie de la négation, nous mettons en lumière la diversité des voix et des points de vue dans les énoncés négatifs polyphoniques, et de même, montrer comment l'éditorialiste, dans un même énoncé négatif crée une polémique au travers de séquences négatives polyphoniques. En effet, l'énoncé négatif signifie au sens de P. Haillet (2016) « (...) toute séquence sonore ou écrite organisée autour d'un verbe conjugué et comportant au moins un *morphème négatif*. » (2016, p. 481).

De fait, la négation polyphonique constitue une orientation polémique véhiculée par le journaliste en tant que locuteur constructeur de l'énonciation qui met en scène deux points de vue, le premier réfutant et le deuxième est réfuté. De ce fait, le journaliste met en œuvre une négation polyphonique comme une stratégie discursive spécifique à son texte journalistique au service de la visée argumentative de son

discours. En d'autres termes, le journaliste se sert de la négation en exprimant de multiples points de vue qui ont une finalité argumentative. Dans ce sens, la polyphonie de la négation se manifeste comme une stratégie argumentative dans la presse écrite.

En effet, dans le cas de la polyphonie de la négation, le journaliste-scripteur avance deux énoncés : l'un négatif pris en charge par lui-même, l'autre sous forme d'assertion sous-jacente (énoncé déclaratif) attribué à un énonciateur E1 servant locuteur L1 à créer une polémique dans son discours. La négation polémique est selon Nølke (1992) une négation « qui sert à s'opposer à un point de vue susceptible d'être soutenu par un être discursif » (1992, p. 48).

Grosso modo, L'analyse de la polyphonie de la négation s'opère au niveau de l'énoncé, en lui-même en, mettant au centre deux systèmes : le *dictum* (contenu sémantique) et le *modus* (la posture du locuteur dans son énonciation).

Dans cette logique, procédure d'analyse de la négation polyphonique s'appuie sur l'exploitation des bases théoriques et des travaux de recherche menés dans le cadre de la théorie de la polyphonie, notamment celle qui concerne la manifestation de la négation comme un marqueur polyphonique et une stratégie discursive et argumentative mise en œuvre dans le discours de la presse écrite, en l'occurrence : Bakhtine (1970), Ducrot (1984) et Fairclough (1992).

Ce jeu énonciatif constitue un mécanisme de l'argumentation dans le discours journalistique, à savoir celui de l'éditorial. Pour ces chercheurs, l'examen et la description d'un énoncé négatif qualifié comme polyphonique nécessite d'*accepter la présence de deux points de vue*²³. Dans cette logique, Ducrot et Schaeffer (1995) considère que la mise en œuvre de la négation polyphonique implique qu'« on présente, on imagine, on construit un point de vue contraire au sien, en se situant par rapport à lui. » (1995, p. 707). Du même coup, Fairclough (1992) qualifie les deux points de vue (assertion et réfutation) exprimés par la négation comme deux points de vue *idéologiquement opposés*.

²³ Nous empruntons cette idée explicative du phénomène de la polyphonie à Alpha Barry dans son travail sur les bases théoriques de l'analyse du discours.

Notre analyse du phénomène polyphonique de la négation vise à répondre aux questionnements suivants :

-Pour quelles fins le journaliste-locuteur met-il en œuvre la négation polyphonique dans son énonciation ?

-A quelle instance sont attribués les points de vue exprimés à partir de la négation polyphonique dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran ?

-Comment la polyphonie de la négation contribue-t-elle à la construction de la stratégie argumentative dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran ?

En outre, l'objectif de cette étude de la négation polyphonique est celui de/d' :

-Questionner la fonction de la négation dans les éditoriaux du Quotidiens d'Oran comme étant un marqueur polyphonique.

-Opérons pour une description de la fonction argumentative de la polyphonie de la négation dans les éditoriaux.

-Tenter d'examiner l'apport de la négation dans les éditoriaux et comment elle contribue à perfectionner la stratégie argumentative des éditoriaux.

Dès lors, cette investigation porte sur l'examen des énoncés négatifs et polyphoniques marqués par l'usage des combinaisons syntaxiques (ne pas, ne jamais, ne plus, ...etc.). Appréhender les constructions polyphoniques dans les énoncés négatifs dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran.

Donc nous nous attachons à mettre en évidence des structures polyphoniques des énoncés négatifs dans l'éditorial. Examiner les énoncés issus de la polyphonie de la négation et effectuer une analyse énonciative de cette classe en question dans le but de déceler les points de vue sous-jacents et les points de vue ne négation polémique à l'intérieur des éditoriaux de notre corpus d'étude.

En gros, nous mettons en lumière la présence des énoncés issus de la négation polyphonique dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran afin de montrer comment l'éditorialiste se sert de la négation polyphonique pour mettre en scène des voix plurielles dans son énonciation, qui contribuent au perfectionnement de la stratégie argumentative de son discours.

1.3. La négation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

1.3.1. La négation polémique

Séquence 1 :

« Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre civile entre pauvres et moins pauvres **ne sont pas** particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». Ceux qui espèrent ranimer l'esprit du 11 décembre pourraient bien se retrouver face à une déclinaison de Benghazi. Car le dilemme se résume bien à changer le régime sans menacer le pays. Ce n'est pas une pure question de style dans un concours d'élégances démocratiques. La perpétuation du régime est une grave menace pour le pays. Il s'agit là d'un fait objectif parfaitement observable. Il est donc urgent qu'il évolue au plus vite et qu'il se transforme structurellement. »

« Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre civile entre pauvres et moins pauvres **ne sont pas** particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». » Editorial du 01/03/2014.

Dans cet extrait d'éditorial, nous retenons un énoncé négatif qui se rapporte à une conception polyphonique qui met en scène deux points de vue :

Pdv1 : « Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre civile entre pauvres et moins pauvres **sont** particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». » : point de vue réfuté.

Pdv2 : « Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre civile entre pauvres et moins pauvres **ne sont pas** particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». » point de vue réfutant.

A l'évidence, nous constatons que le journaliste-locuteur à travers l'emploi de cette assertion négative livre deux points de vue opposés, le premier (Pdv1) se présente comme une assertion sous-jacente : « Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre

civile entre pauvres et moins pauvres **sont** particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». » associé à un énonciateur E1 est considéré comme faux par locuteur, tout en le rejetant. Ainsi, le deuxième (Pdv2) qui est un énoncé négatif : « Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre civile entre pauvres et moins pauvres **ne sont pas** particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». » est attribué à un énonciateur E2 à qui le locuteur adhère.

Dans cette optique, l'éditorialiste locuteur responsable de l'énonciation met en scène deux instances différentes, l'un énonciateur E1 et l'autre un énonciateur E2 où chacun prend en charge le contenu des points de vue respectivement Pdv1 et Pdv2. De ce fait, E2 réfute le contenu du Pdv1 imputé à E1 au travers de l'énoncé négatif à vocation polémique créée par le locuteur-journaliste qui oppose Pdv2 au Pdv1 et s'associe aux propos du Pdv2 et de même, il contribue à la prise en charge du contenu de l'énoncé réfutant, celui de E2.

Séquence 2 :

« A l'Ouest, l'activité des hallabas semble reprendre comme tout le monde prévoyait. **On ne traite pas** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. L'effet n'est jamais durable, la crispation sécuritaire ne pouvant résoudre durablement et sérieusement un problème dont la contrebande n'est que l'effet et non la cause. Les vrais leviers sont connus. » Editorial du 10/05/2014.

Ce passage manifeste un énoncé négatif à orientation polémique inhérente à un phénomène polyphonique à double vocation. La première vocation est celle de l'emploi du pronom indéfini « On » qui est un procédé polyphonique par excellence. La deuxième est relative à la présentation d'une séquence négative, celle de : « **On ne traite pas** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. »

Dans cette perspective, le locuteur-journaliste se sert du pronom « On » qu'il l'attribue à une instance discursive virtuelle mise en scène dans son énonciation qui est responsable du contenu du point de vue négatif « **On ne traite pas** des problèmes

d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. ». A ce titre, le pronom « on » renvoie décidément à une voix anonyme qui est censée prendre la parole et dresser son point de vue quant à la résolution des problèmes d'économie. Ainsi, l'appréhension et l'interprétation du contenu de l'assertion négative nous permet de clarifier davantage le fonctionnement polyphonique du pronom « on » et même déterminer la fréquence de la négation polémique manifestée dans cet énoncé. Nous décelons donc deux points de vue :

Pdv1 : « **On traite** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. »

Pdv2 : « **On ne traite pas** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. »

Il convient de dire que le pronom « on » dans le point de vue sous-jacent (Pdv1) est attribué à une instance énonciative à laquelle le locuteur L s'oppose. Il s'agit en effet, de la voix des pouvoirs publics identifiable par un « vous » d'une collectivité déterminée et relatif à la séquence : « **Vous traitez** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. », contenu nié par le point de vue négatif (Pdv2).

Par ailleurs, dans le Pdv2, le pronom « on » est assimilé à une voix anonyme à laquelle le locuteur-journaliste exprime son adhésion et forme un collectif qui tente d'adresser un message implicite aux pouvoirs publics visant à dire : « Il ne faut pas traiter des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. », ou même, « Vous n'êtes pas censés traiter des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. ». *De facto*, le journaliste-locuteur emploie le pronom « on » dans deux contextes discursifs différents ; dans le premier relatif à une voix publique, tandis que dans le deuxième il est non déterminé, corrélatif à un anonymat de l'instance discursive porteuse du point de vue. Dès lors, la présence du pronom « on » se veut pour des fins propres au statut déontologique du journalisme qui oblige la journaliste suivre une logique d'objectivité vis-à-vis du dire dans son article.

Maintenant que nous avons appréhendé le statut du pronom « on » dans notre extrait, nous passons dans ce qui suit à l'énoncé négatif que nous avons retenu et qui constitue une polyphonie de la négation, soit l'énoncé : « **On ne traite pas** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. ».

A ce propos, nous distinguons deux points de vue :

Pdv1 (contenu réfuté) : « **On traite** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. »

Pdv2 (contenu réfutant) : « **On ne traite pas** des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. »

Il y a lieu de noter que le locuteur L nie le contenu du Pdv1 tout en s'associant à celui du Pdv2. De fait, il offre à l'instance porteuse du contenu du Pdv1, E1 un statut d'adversaire et crée une polémique entre le contenu de l'assertion négative (Pdv2) propre à un énonciateur E2 et celui de l'assertion sous-jacente imputé à E1.

D'emblée, cet effet de négation polémique est au cœur d'un phénomène polyphonique instauré par l'éditorialiste afin d'offrir à son énonciation plus de crédibilité et perfectionner davantage la visée persuasive de son article de finalité argumentative.

Séquence 3 :

« **Ils ne doivent plus donner** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. Surtout pas devant le gendarme du monde. » Editorial du 05/03/2017.

Dans cette occurrence de négation polyphonique, nous cernons deux points de vue contradictoires qui relèvent d'un effet polémique :

-Assertion sous-jacente (Pdv1) : « **Ils doivent donner** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. »

-Assertion négative (Pdv2) : « **Ils ne doivent plus donner** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. »

Il convient de noter que le point de vue sous-jacent (Pdv1) est attaché à un énonciateur E1 une instance anonyme qui assume la responsabilité du propos de ce point de vue. En outre, l'énoncé négatif (Pdv2) est associé à un énonciateur E2 qui prend en charge le contenu de cet énoncé réfutant auquel le locuteur L adhère.

De ce même fait, polyphonique, l'emploi de la structure négative « ne ... plus » révèle l'introduction d'un présupposé dans l'énoncé, conforme au modèle : « **Ils donnaient avant** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. », où la combinaison « ne ... plus » propre à un acte habituel fait allusion à deux points de vue, l'un posé et l'autre présupposé, nous citons :

-Le posé : « **Ils ne donne plus** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. », propre à un énonciateur E.

-Le présupposé : « **Ils donnaient avant** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité ... », associé à un énonciateur E2 et pris en charge conjointement par ce dernier et par le locuteur L.

Dans cette optique, l'emploi du verbe modal « devoir » entraîne un effet polyphonique dans l'énoncé, il dénote une obligation ou une nécessité, conforme à la structure :

« X doit faire Y » ou « X ne doit pas faire Y ».

Ainsi, l'emploi du verbe « devoir » au présent dans l'énoncé négatif est assimilé à une *obligation morale*, inhérente à une *modalité de faire* : devoir faire ou ne pas faire. *Grosso modo*, le locuteur-journaliste se sert du verbe modal « devoir » afin de dresser son propre dire au travers d'une *modalité déontique* basée sur une *obligation morale* qui se présente dans notre exemple comme : « X ne doit plus faire Y » « **Ils ne doivent plus donner** de la matière à des officines étrangères pour ravalier notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. » et implique une nécessité absolue. Du même coup, il est affilié à l'énonciateur E2 explicitement et au locuteur L implicitement.

Séquence 4 :

« La 20e tripartite qui s'est tenue à Annaba **n'a apparemment pas débouché** sur des résolutions qui concernent directement les Algériens. » Editorial du 08/03/2017.

Ce passage est marqué par la manifestation d'un énoncé négatif qui du point de vue polyphonique recouvre deux points de vue :

Pdv1 (assertion-affirmative) : « La 20^e tripartite qui s'est tenue à Annaba **a apparemment débouché** sur des résolutions qui concernent directement les Algériens. »

Pdv2 (assertion négative) : « La 20^e tripartite qui s'est tenue à Annaba **n'a apparemment pas débouché** sur des résolutions qui concernent directement les Algériens. »

Dans cette conception, l'éditorialiste-locuteur, instance principale de l'énonciation met en scène deux êtres discursifs : un énonciateur E1, à qui est imputé le point de vue sous-jacent (Pdv1) et un énonciateur E2 assimilable au locuteur L et qui prend en charge le contenu du point de vue négatif (Pdv2).

De ce fait, l'introduction de la négation dans cet énoncé permet au locuteur-journaliste d'instaurer un effet polémique servant à opposer le point de vue de l'énoncé négatif à celui de l'énoncé sous-jacent tout en réfutant et rejetant ce dernier.

De facto, il convient de dire que le locuteur L adhère aux propos de l'énonciateur E2 qui est à l'origine de l'énoncé négatif et contribue à la prise en charge de son contenu d'une manière implicite en se cachant derrière l'instance E2, propre à un phénomène polyphonique manifesté au travers de l'emploi de la négation polémique qui est résolument une des composantes du dispositif énonciatif du discours journalistique.

1.3.2. La négation double

Séquence 5 :

« Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, **il n'est certainement pas** celui de tous les Ukrainiens. Un processus «révolutionnaire» **ne confère pas** automatiquement la légitimité démocratique, en particulier quand les intrusions étrangères atteignent des sommets de visibilité. »
Editorial du 03/03/2014.

Dans ce passage d'éditorial, nous cernons deux occurrences de la négation polyphonique à orientation polémique. Soit la première occurrence : « Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, **il n'est certainement pas** celui de tous les Ukrainiens. »

Cet énoncé manifeste deux points de vue, l'un réfuté (Pdv1) et l'autre réfutant (Pdv2) qui sont interprétés de la manière :

Pdv1 : (sous-jacent) : « Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, **il est certainement** celui de tous les Ukrainiens. »

Pdv 2 : « Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, **il n'est certainement pas** celui de tous les Ukrainiens. »

Ainsi, le point de vue sous-jacent (Pdv1) est attribué à un énonciateurs E1 mis en scène dans le discours qui prend en charge le contenu de ce point de vue. Dans cette même lignée, le contenu du point de vue négatif (Pdv2) est imputé à un énonciateur E2 auquel le locuteur-journaliste adhère. En effet, le locuteur L à travers l'énoncé négatif « Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, **il n'est certainement pas** celui de tous les Ukrainiens. » nie et rejette le point de vue sous-jacent « Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, **il est certainement** celui de tous les Ukrainiens. » et soutient celui du Pdv2.

Dans ce sens, il convient de dire que l'éditorialiste instaure un rapport transphrastique entre le point de vue réfutant (Pdv2) et le point de vue réfuté (Pdv1) tout en créant une polémique entre ces deux points de vue. Cet effet polémique

contribue manifestement à générer une hétérogénéité énonciative servant au fonctionnement polyphonique de l'article éditorial.

Dans la deuxième occurrence : « Un processus «révolutionnaire» **ne confère pas** automatiquement la légitimité démocratique, en particulier quand les intrusions étrangères atteignent des sommets de visibilité. », nous dégageons deux assertions :

-Assertion sous-jacente (Pdv1) : « Un processus «révolutionnaire» **confère** automatiquement la légitimité démocratique, en particulier quand les intrusions étrangères atteignent des sommets de visibilité. »

-Assertion négative (Pdv2) : « Un processus «révolutionnaire» **ne confère pas** automatiquement la légitimité démocratique, en particulier quand les intrusions étrangères atteignent des sommets de visibilité. »

En vue de créer une polémique, le locuteur-journaliste met en scène deux instances énonciatives virtuelles : un énonciateur E1 à qui est affilié le contenu du point de vue sous-jacent (Pdv1) et un énonciateur E2 qui prend en charge le contenu de l'énoncé négatif (Pdv2) auquel le locuteur L s'assimile et partage mutuellement la prise en charge des propos avec l'énonciateur E2 et réfute ceux du Pdv1. De cette façon, l'opposition des deux points de vue Pdv1 et Pdv2 engendre un effet de réfutation d'un point de vue sous-jacent par un autre négatif qui consiste à fonder une polémique au cœur de l'énonciation servant à enrichir la fréquence du phénomène polyphonique, renforcer l'aspect subjectif de l'éditorial d'une manière implicite et de même, conforter la visée persuasive et argumentative de ce genre de discours journalistique.

Séquence 6 :

« Des attitudes qui **n'engagent certainement pas** à l'optimisme côté allemand **puisque aucune assurance ne lui a été donnée** formellement pour clore ce dossier à fort risque électoral. » Editorial du 15/02/2017.

Dans l'extrait cité supra, nous pouvons souligner la manifestation d'une négation double à vocation polyphonique. Dans ce sens, l'énoncé : « Des attitudes qui **n'engagent certainement pas** à l'optimisme ... » fait allusion à deux points de vue relationnels (Pdv1, Pdv2) qui sont affiliés à deux instances énonciatives différentes.

Pdv1 (assertion positive) : « Des attitudes qui **engagent certainement** à l'optimisme ... »

Pdv2 : (assertion négative) : « Des attitudes qui **n'engagent certainement pas** à l'optimisme ... »

Dans cette lignée, l'énoncé négatif renvoie à un énonciateur E2, l'instance qui est à l'origine du contenu du (Pdv2) auquel le locuteur L s'associe tout en réfutant et rejetant le point de vue sous-jacent (Pdv1), celui d'un énonciateur E1 dans le but de créer une polémique visant une approbation d'un propos et une réfutation de l'autre.

Poussons plus loin, la deuxième occurrence de la négation est marqué par l'emploi du connecteur concessif « puisque » qui est un procédé linguistique qui sert à mettre en scène des points de vue polyphoniques dans l'énoncé journalistique. A ce titre, le connecteur « « puisque » subdivise l'énoncé en deux points de vue relationnels, *p* et *q*, provenant formellement de deux sources énonciatives différentes. » (Ducrot, 1980b, p. 46). De ce même fait, cet auteur ajoute,

Pour décrire la conjonction *puisque*, on doit signaler qu'en disant *A puisque B*, je ne me contente pas d'informer le destinataire que le contenu *A* est nécessairement impliqué par le contenu *B*. Mais, prenant acte du fait qu'il admet *B*, et me référant à l'implication de *A* par *B*, je le somme d'admettre *A*. Il est donc insuffisant de dire que *puisque*, vu sa signification, peut être utilisé pour accomplir l'acte d'argumenter. En réalité sa signification est de servir à accomplir cet acte (c'est même là sa spécificité par rapport à *si* ou à *parce que*). De même, on ne saurait comprendre le rôle de la conjonction *mais*, si on dit seulement qu'elle signale l'opposition des deux propositions qu'elle conjoint. Pour cette raison, nous avons proposé de décrire *A mais B* comme *A, tu as tendance à tirer de A une certaine conclusion r; il ne le faut pas, car B, aussi vrai que A, suggère la conclusion non-r*. Ainsi, l'énoncé *A mais B* suppose que, dans l'esprit des interlocuteurs, il y a au moins une proposition *r*, pour laquelle *A* est un argument, et *B*, un contre

argument. Autrement dit, l'énoncé contient en lui-même une allusion à une caractérisation argumentative des propositions qui le constituent. (Ducrot, 1973, p. 226)

De cette manière, l'énoncé négatif « **aucune assurance ne lui a été donnée** formellement pour clore ce dossier à fort risque électoral. » est relatif au modèle :

P (énoncé négatif 1) + puisque + *Q* (énoncé négatif 2), soit :

« ***P*** Des attitudes qui n'engagent certainement pas à l'optimisme côté allemand + **puisque** + ***Q*** aucune assurance ne lui a été donnée formellement pour clore ce dossier à fort risque électoral. ».

Etant signalé précédemment, l'énoncé négatif de *P* est propre à une négation polémique à orientation polyphonique suivi d'un connecteur pragmatique de concession « puisque » qui renforce davantage l'effet de réfutation. En outre, l'éditorialiste se sert du marqueur concessif « puisque » afin d'introduire dans son énonciation des voix discursives outre la sienne, qui sont censées s'exprimer et prendre en charge les contenus des points de vue auxquels ils sont associés.

De fait, dans *P* le Pdv2 sert à la réfutation du Pdv1, renforcé par le contenu de l'énoncé de *Q* « aucune assurance ne lui a été donnée formellement pour clore ce dossier à fort risque électoral. » imputé à une instance anonyme qui est susceptible d'être une voix d'une collectivité non déterminée à laquelle le locuteur L adhère implicitement tout en partageant le contenu du point de vue *Q*.

1.3.3. Négation + connecteur « Mais »

Séquence 7 :

« **Cela ne règle pas la crise** qui existe au sein d'un régime éclopé et incapable de se projeter sur le moyen terme, **mais cela permet de gagner du temps dans l'immédiat.** » Editorial du 04/03/2014.

Cet extrait implique une séquence négative suivie du connecteur argumentatif « mais » servant à opposer deux propositions. De ce fait, cet énoncé est constitué d'une proposition *P*, d'un connecteur « mais » et d'une deuxième proposition *Q*, du type :

$P + \text{mais} + Q$, qui aboutit selon la conception polyphonique à : $P + \text{mais} + Q =$
Conclusion C ou $\text{non-}C$.

Dans cette perspective, nous avons jugé nécessaire de schématiser l'emploi de la négation dans l'énoncé cité *supra*, suivant le modèle :

P

Pdv1 : « **Cela règle la crise** qui existe au sein d'un régime éclopé et incapable de se projeter sur le moyen terme », réfuté par le locuteur L

Pdv2 : « **Cela ne règle pas la crise** qui existe au sein d'un régime éclopé et incapable de se projeter sur le moyen terme », validé par le locuteur L

Soit ;

P

« **Cela ne règle pas la crise** qui existe au sein d'un régime éclopé et incapable de se projeter sur le moyen terme »

Mais

Q

« Cela permet de gagner du temps dans l'immédiat. »

C

« La crise ne va pas être réglée »

Non-C

« La crise va être réglée »

A partir de ce schéma du fonctionnement de la négation polyphonique, nous pouvons souligner que dans la proposition *P*, le locuteur-journaliste met en scène deux points de vue, l'un sous-jacent (Pdv1) pris en charge par un énonciateur E1, l'autre négatif, attribué à un énonciateur E2 et validé par le locuteur L.

Par ailleurs, le point de vue de la proposition *Q* est présenté comme opposé à l'énoncé sous-jacent (Pdv1) de la proposition *P* à partir de l'emploi du connecteur « mais » qui a pour fonction dans ce contexte d'opposer les contenus des deux propositions *P* et *Q* afin d'aboutir à une conclusion *C* dressée d'une manière implicite par le locuteur L de type *C* : « La crise ne va pas être réglée » qui réfute la conclusion *non-C* : « La crise va être réglée ».

En somme, le locuteur-journaliste met en scène deux instances énonciatives ; un énonciateur E1 et un énonciateur E2 auxquels sont attribués les contenus des points de vue des deux propositions *P* et *Q*. Du même coup, l'éditorialiste introduit un point de vue négatif dans la proposition *P* qui étaye à une conclusion *C* « La crise ne va pas être réglée » et de l'autre côté, il dresse un point de vue affirmatif dans la proposition *Q* afin de renforcer le contenu de *P* et enfin, il adhère au point de vue de *Q* en véhiculant une conclusion *C* sous forme d'assertion négative « La crise ne va pas être réglée ».

1.3.3.1. Négation + « Mais » correctif

Séquence 8 :

« Les opposants **n'ont pas** de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir **mais ils ont l'argument de la raison.** De la raison patriotique qui commande de ne pas attendre que les chocs arrivent pour se résoudre à tourner la page d'un régime dont la perpétuation est devenue un vrai danger. » Editorial du 04/05/2014.

Dans l'exemple ci-dessus, l'éditorialiste introduit un énoncé négatif doté de deux propositions *P* et *Q* juxtaposées par le connecteur « mais » qui est manifestement adversatif dans cette occurrence. Ainsi, nous le cheminement énonciatif de cette séquence de polyphonie de la négation de la manière suivante :

P (Pdv1/Pdv2) + mais + *Q* = Conclusion *C* ou *non-C*.

P

Pdv1 : « Les opposants ont de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir », énoncé réfuté par le locuteur L

Pdv2 : « Les opposants **n'ont pas** de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir », énoncé réfutant validé par le locuteur L

Soit ;

P

« Les opposants **n'ont pas** de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir »

Mais

Q

« ils ont l'argument de la raison. »

C

« Les opposants ont l'argument de la raison politique qui leur permet de faire face à la perpétuation du régime. »

non-C

« Les opposants n'ont pas l'argument de la raison politique qui leur permet de faire face à la perpétuation du régime. »

Ce schéma du fonctionnement polyphonique de la négation montre que la proposition *P* implique deux points de vue contradictoires :

Pdv1 : « Les opposants ont de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir » imputé par L et imputé à un énonciateur E1

Pdv2 : « Les opposants **n'ont pas** de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir », un énoncé réfutant, attribué à un énonciateur E2 et constitue un lien d'accord avec le locuteur L.

Dans cette perspective, l'emploi du connecteur « mais » en tant que locution adversative sert à opposer le contenu de la proposition *P* à celui de *Q* attribué ainsi à l'énonciateur E2 auquel le locuteur L explicite un lien d'accord. De cette façon, le locuteur L réfute le point de vue sous-jacent de la proposition *P* par le biais du point de vue négatif (Pdv2) et livre une opinion adversative sous forme d'assertion affirmative dans *Q* « ils ont l'argument de la raison. » renforcée par une conclusion *C* qui peut être déductible à partir du passage « Les opposants ont l'argument de la raison politique qui leur permet de faire face à la perpétuation du régime. » qui reconforte le propos du contenu de la proposition *Q* afin de donner plus d'efficacité au point de vue réfutant (Pdv2).

En somme, nous pouvons noter que l'énoncé négatif de *P* et le point de vue de *Q* sont pris en charge par l'énonciateur E2 à qui le locuteur L adhère et manifeste un lien d'accord qui peut même atteindre une prise en charge implicite du contenu. Tandis que le contenu de l'assertion sous-jacente de *P* est affilié à l'énonciateur E1 auquel E2 et L s'opposent et s'approprient d'un statut d'adversaire.

Séquence 9 :

« Avec un prêt de 100 millions de dollars, un dépôt de 100 autres millions à la Banque centrale tunisienne (BCT) et un don de 50 millions, Mehdi Jomaâ est reparti avec une enveloppe globale de 250 millions de dollars. Cela **ne résoudra pas** la difficile équation financière de la Tunisie **mais c'est une petite bouffée d'oxygène.** » Editorial du 06/05/2014.

Dans cette occurrence de la négation polyphonique, deux propositions sont opposées, il s'agit de *P* qui est opposée à *Q* par le biais du connecteur pragmatique « mais » qui est de valeur corrective dans ce cas.

Dans ce cadre, l'examen de cette séquence négative s'effectue selon la conception polyphonique de l'énonciation journalistique, selon laquelle nous présentons le schéma suivant :

P (Pdv1/Pdv2) + mais + Q = Conclusion C ou $non-C$.

P

Pdv1 : « Cela **résoudra** la difficile équation financière de la Tunisie », énoncé réfuté par le locuteur L

Pdv2 : « Cela **ne résoudra pas** la difficile équation financière de la Tunisie », énoncé réfutant validé par le locuteur L

Soit ;

P

« Cela **ne résoudra pas** la difficile équation financière de la Tunisie »

Mais

Q

« c'est une petite bouffée d'oxygène. »

C

« La Tunisie n'arrive pas à combler son déficit budgétaire. »

non-C

« La Tunisie arrive à combler son déficit budgétaire. »

Cette schématisation de la fréquence du phénomène polyphonique dans l'énoncé négatif nous permet de dégager deux propositions *P* et *Q* opposées par un « mais » correctif, nous citons : $P : P_{dv1} \pm P_{dv2}$

P_{dv1} : « Cela **résoudra** la difficile équation financière de la Tunisie » contenu sous-jacent rejeté par le P_{dv2} , celui de l'énoncé négatif « Cela **ne résoudra pas** la difficile équation financière de la Tunisie ».

A ce titre, P_{dv1} est associé à un énonciateur *E1* et P_{dv2} renvoie à un énonciateur *E2* et validé par le locuteur *L*. Ainsi, le contenu de la proposition *Q* sous forme d'énoncé affirmative s'oppose à celui de la proposition *P* au travers de l'introduction du connecteur « mais » à caractère correctif qui sert à dresser des propos en guise de tournures qui enrichissent davantage et corrige le contenu du point de vue négatif de la proposition *P*.

Dans une perspective de polyphonie argumentative, le connecteur « mais » se présente comme un marqueur pragmatique et argumentatif qui opère « une mise en scène dans un mouvement énonciatif unique d'une sorte de dialogue qui associe négation et rectification. » (Maingueneau, 1997, p. 57). En d'autres termes, ce connecteur s'accapare d'un rôle bien déterminé dans une séquence argumentative, celui de réfuter et transposer le contenu de la conclusion à laquelle aboutit le premier point de vue. A ce propos, Ducrot (1980a) note que :

L'affirmation qui procède « mais » apparaît comme une chose que l'on concède, que l'on reconnaît et que l'affirmation suivante va dépasser sans l'annuler. Elle ne l'annule pas (...) mais elle la dépasse, en ce sens qu'elle la disqualifie du point de vue argumentatif. (1980a, p. 98)

D'emblée, le locuteur *L* opère un lien d'accord avec les propos de *E2* et manifeste sa prise en charge des contenus inhérents à ces propos. Il convient de dire donc que le locuteur introduit dans cet extrait un énoncé négatif à travers lequel il réfute un point de vue sous-jacent, celui de *E1* auquel s'oppose le contenu de la proposition *Q* à travers l'emploi du « mais » correctif qui a double fonction dans ce contexte, celle

d'opposer deux propositions et celle de corriger et renforcer des propos les propos du point de vue de la proposition *P*.

De ce fait, le locuteur-journaliste à travers de l'opposition des deux propositions *P* et *Q* aboutit à une conclusion *C*, celle de : « La Tunisie n'arrive pas à combler son déficit budgétaire. » qui conforte le contenu de *Q* et corrige la locution négative « **Cela ne résoudra pas** la difficile équation financière de la Tunisie ». De ce même fait, la conclusion *C* est attribuée mutuellement à E2 et L, de même, réfute et rejette la conclusion *non-C* « La Tunisie arrive à combler son déficit budgétaire. » attribuée à E1.

Séquence 10 :

« **La priorité n'est pas tant de rendre nos villes «intelligentes» mais simplement vivables, agréables, propres et sécurisées.** D'arrêter de clochardiser l'environnement urbain en distribuant des permis de construire à des immondices en béton et à ériger des cités-dortoirs pour y caser les mal-logés. » Editorial du 30/01/2017.

Du point de vue polyphonique, cet énoncé représente deux propositions opposées *P* et *Q*, par l'usage du connecteur pragmatique « mais ». Dans ce cadre, la structure négative de cette séquence se rapporte au type : *P* (Pdv1/Pdv2) + mais + *Q* = Conclusion *C* ou *non-C*.

Ainsi, le schéma suivant l'explique davantage :

P

Pdv1 (sous-jacent) : « **La priorité est tant de** rendre nos villes «intelligentes» », réfuté par le locuteur E2 et L2

Pdv2 (négatif) : « **La priorité n'est pas tant de** rendre nos villes «intelligentes» », énoncé réfutant

Soit ;

P

« La priorité n'est pas tant de rendre nos villes «intelligentes» »

Mais

Q

« Simplement vivables, agréables, propres et sécurisées. D'arrêter de clochardiser l'environnement urbain en distribuant ... »

C

« L'Etat contribue à clochardiser l'environnement urbain »

Non-C

« L'Etat ne contribue pas à clochardiser l'environnement urbain »

A travers cette figure du fonctionnement polyphonique de cet énoncé négatif, nous pouvons noter que le locuteur-journaliste introduit dans la proposition *P* deux points de vue contradictoires (Pdv1/Pdv2) associés respectivement à deux instances manifestées dans l'énoncé, E1 et E2. Dans ce sens, le point de vue négatif (Pdv2) sert de réfutation du point de vue sous-jacent (Pdv1) et le nie. A ce propos, le locuteur L instaure un lien d'accord avec le contenu du Pdv2 et sollicite un « mais » correctif qui sert à opposer *P* à *Q* et renforcer les propos de l'énoncé négatif par le biais de

l'assertion de la proposition Q qui sert-elle également d'opinions en guise de correction et d'amendement à celles du point de vue négatif. De fait, l'opposition des propositions P à Q oriente à une conclusion C « L'Etat contribue à clochardiser l'environnement urbain » attribuée à E2 et validé par L qui explicite un lien d'accord avec les propos de E2. De Même, cette opposition des propositions mène à une conclusion $non-C$ « L'Etat ne contribue pas à clochardiser l'environnement urbain » qui est niée et réfutée collectivement par E2 et L.

En effet, l'emploi du « mais » correctif dans cette séquence négative révèle la volonté de l'éditorialiste en tant que locuteur responsable de l'énonciation, de livrer des propos en faveur de l'énoncé négatif qui servent à consolider l'effet polémique de la négation polyphonique et la construction argumentative de l'éditorial.

Séquence 11 :

« **Les Algériens ne sont plus à demander des comptes**, conscients qu'aucun haut responsable ne les rendra, sinon gare à l'effet domino, **mais demandent seulement à ce qu'ils soient dirigés par des compétences**, si cela se trouve évidemment. »
Editorial du 18/05/2017.

Ce passage présente un énoncé négatif qui soulève une polémique entre des instances mises en scène par l'éditorialiste et qui consiste en l'opposition de deux propositions P et Q à l'aide du connecteur « mais ». Dans ce cadre, l'agencement des éléments syntaxiques de cet énoncé se présente de la manière :

P (Pdv1/Pdv2) + mais + Q = Conclusion C ou $non-C$.

D'emblée, le schéma suivant le clarifie :

P

Pdv1 : « Les Algériens sont à demander des comptes ... », énoncé réfuté par le locuteur L

Pdv2 : « Les Algériens **ne sont plus** à demander des comptes », énoncé réfutant validé par le locuteur L

Soit ;

P

« Les Algériens ne sont plus à demander des comptes, conscients qu'aucun haut responsable ne les rendra, sinon gare à l'effet domino »

Mais

Q

« demandent seulement à ce qu'ils soient dirigés par des compétences. »

C

« Les responsables ne sont pas à la hauteur. »

Non-C

« Les responsables sont à la hauteur. »

Ce processus du fonctionnement de la négation polémique dans notre énoncé permet de noter que le journaliste-locuteur oppose deux propositions *P* et *Q* par le biais d'un « mais » correctif servant le locuteur à présenter dans *Q* des propos en guise de correction et à valeur ajoutée à ceux de l'assertion sous-jacente de *P*. De fait, cette dernière renferme deux points de vue polémiques :

Pdv1 : « Les Algériens sont à demander des comptes ... », associé à un énonciateur E1.

Pdv2 : « Les Algériens **ne sont plus** à demander des comptes », attribué à un énonciateur E2 et validé par L.

Par ailleurs, l'usage du « mais » correctif permet à l'éditorialiste d'établir une opposition du contenu du point de vue sous-jacent de *P*, attribué à E1 avec celui de *Q*, associé à E2 et validé par L. D'une manière générale, le « mais » correctif renforce les points de vue de E2 en leur offrant plus de crédibilité à travers l'adverbe « seulement » qui reconforte l'aspect correctif du connecteur « mais ».

Grosso modo, ce cadre polémique de l'énoncé négatif et l'opposition des deux propositions *P* et *Q* juxtaposées par le « mais » correctif oriente à déduire deux conclusions :

C : « Les responsables ne sont pas à la hauteur. »

Non-C : « Les responsables sont à la hauteur. », niée par le contenu de *C* qui est associé collectivement à E2 et L.

Désormais, le point de vue conclusif *C* conforte le point de vue négatif de *P* et le contenu de *Q*, conforme au statut correctif du connecteur « mais » et à la fréquence polémique de la négation polyphonique.

1.3.3.2. Négation + « mais » adversatif

Séquence 12 :

« **Notre propos n'étant pas de dénigrer** les gens qui n'ont pas de diplôme en papier en guise de niveau, offert gracieusement ou remporté de haute lutte, **mais de constater que les législatives du 4 mai ne sont ni plus ni moins qu'une perte de temps et d'argent.** » Editorial du 18/03/2017.

Cette occurrence d'énoncé négatif est constituée de deux propositions *P* et *Q* juxtaposées par le connecteur pragmatique « mais » qualifié comme un outil linguistique d'opposition des points de vue. Dans ce cadre, nous pouvons déterminer le contenu de ce passage négatif comme polémique à orientation polyphonique, créée par la mise en scène d'instances énonciatives associées aux points de vue introduits dans les deux propositions, conformes à la structure : *P* (Pdv1/Pdv2) + mais + *Q* = Conclusion *C* ou *non-C*.

Ainsi, le processus polyphonique de cette séquence s'explique comme suit :

P

Pdv1 : « **Notre propos étant de dénigrer** les gens qui n'ont pas de diplôme en papier en guise de niveau, ... », contenu réfuté.

Pdv2 : « **Notre propos n'étant pas de dénigrer** les gens qui n'ont pas de diplôme en papier en guise de niveau, ... », contenu réfutant.

Soit ;

P

« Notre propos n'étant pas de dénigrer les gens qui n'ont pas de diplôme en papier en guise de niveau, offert gracieusement ou remporté de haute lutte »

Mais

Q

« De constater que les législatives du 4 mai ne sont ni plus ni moins qu'une perte de temps et d'argent. »

C

« Les législatives du 4 mai ne vont pas apporter du nouveau aux citoyens algériens. »

Non-C

« Les législatives du 4 mai vont apporter du nouveau aux citoyens algériens. »

Il est à souligner dans ce cadre que le locuteur-éditorialiste oppose dans l'énoncé les contenus des deux propositions *P* et *Q* à l'aide du connecteur « mais » qui est dans ce contexte d'usage adversatif servant à introduire des propos adversaires à ceux de l'énoncé négatif. Dans ce sens, nous constatons dans la proposition *P* deux points de

vue contradictoires : l'un sous-jacent affilié à un énonciateur E1 et l'autre négatif attribué à un énonciateur E2 auquel le locuteur L exprime un lien d'accord.

Dans cette lignée, l'emploi de « mais » adversatif permet au locuteur L de livrer des propos qui s'opposent au contenu du point de vue négatif (Pdv2) et réconforter le statut polémique de la négation et les opinions véhiculées par le contenu de la proposition *Q*. d'emblée, cet effet adversatif du « mais » dénote la présence d'une instance adverse dans cet énoncé, celle de l'énonciateur E2 qui prend en charge le point de vue négatif de *P* et le contenu de *Q* auxquels le locuteur L s'assimile.

Ainsi opposées, ces deux propositions nous dirige à tirer deux conclusions, *C* et *non-C* :

C : « Les législatives du 4 mai ne vont pas apporter du nouveau aux citoyens algériens. » dont le contenu est pris en charge par E2 et validé par le locuteur L.

Non-C : « Les législatives du 4 mai vont apporter du nouveau aux citoyens algériens. » réfuté par E2 et non validé par le locuteur L.

Or, l'emploi de la négation et du « mais » adversatif dans cet extrait entraîne une polémique basée sur l'opposition de points de vue et la manifestation de voix discursives outre celle du locuteur-éditorialiste, relative à un phénomène polyphonique fréquent dans les articles du pôle énonciatif « implication-commentaire » comme l'éditorial.

1.3.3.2.1. Négation double + « mais » adversatif

Séquence 13 :

« Le travail de sensibilisation ne doit pas venir des médias dont ce n'est certainement pas la mission mais d'une bonne gouvernance responsable et équitable et d'une confiance retrouvée entre les Algériens et leur administration. » Editorial du 02/04/2017.

Dans cet extrait, nous repérons un emploi récurrent de la négation polyphonique qui implique une polémique instaurée dans un premier temps par l'opposition de deux propositions *P* et *Q*, et du second temps au travers de la mise en scène de deux points de vue contradictoires l'un sous-jacent et l'autre négatif dans la proposition *P*. en effet,

l'opposition des propositions *P* et *Q* s'effectue à partir de l'usage du « mais » qui peut être qualifié dans ce contexte comme un connecteur pragmatique servant à conforter l'aspect polyphonique de l'énoncé négatif en particulier et le dispositif énonciatif de l'éditorial en général.

Dans cette perspective, nous pouvons appréhender le mécanisme polyphonique de notre énoncé à partir de la figure suivante :

P (Pdv1/Pdv2/Pdv3/Pdv4) + mais + *Q* = Conclusion *C* ou *non-C*.

P

Pdv1 : « Le travail de sensibilisation doit venir des médias », réfuté par le locuteur L

Pdv2 : « Le travail de sensibilisation **ne doit pas** venir des médias », validé par le locuteur L

Pdv3 : « dont c'est certainement la mission », réfuté par le locuteur L

Pdv4 : « dont **ce n'est certainement pas** la mission », validé par le locuteur L

Soit ;

P

« Le travail de sensibilisation ne doit pas venir des médias dont ce n'est certainement pas la mission »

Mais

Q

« D'une bonne gouvernance responsable et équitable et d'une confiance retrouvée entre les Algériens et leur administration. »

C

« Le travail de sensibilisation doit être introduit par l'administration algérienne. »

Non-C

« Le travail de sensibilisation ne doit pas être introduit par l'administration algérienne. »

De cette représentation schématique du phénomène polyphonique de l'énoncé négatif, nous distinguons que le locuteur-journaliste opère une opposition de deux propositions, l'une se présente comme un énoncé à double négation, tandis que l'autre est en guise d'énoncé affirmatif. A ce titre, la proposition *P* implique deux énoncés négatifs : « Le travail de sensibilisation **ne doit pas** venir des médias », « dont **ce n'est certainement pas** la mission » qui se complètent et dont les contenus sont associés à des instances autres que celle du locuteur L.

Dans le premier énoncé négatif, nous dégagons deux points de vue :

Pdv1 : « Le travail de sensibilisation doit venir des médias », attribué à un énonciateur E1.

Pdv2 : « Le travail de sensibilisation **ne doit pas** venir des médias », associé à un énonciateur E2.

Quant au deuxième énoncé négatif, nous cernons deux autres points de vue :

Pdv3 : « dont c'est certainement la mission », affilié à un énonciateur E3.

Pdv4 : « dont **ce n'est certainement pas** la mission », imputé à un énonciateur E4.

Il convient de dire dans cette perspective que les contenus du Pdv1 et Pdv3 de E1 et E3 sont réfutés respectivement par ceux de Pdv2 et Pdv4 de E2 et E4 auxquels le locuteur L manifeste un lien d'accord.

Dans cette même perspective, le connecteur « mais » qui est dans cette occurrence à caractère adversatif offre au locuteur-journaliste le privilège de mettre en scène un ou plusieurs énoncés négatifs, dotés de points de vue pluriels associés à des énonciateurs mis en scène dans l'énonciation et qui prennent en charge les contenus de ces points de vue. De même, le statut adversatif du « mais » sert l'éditorialiste à opposer les contenus des deux propositions *P* et *Q*, autrement dit, le contenu de la proposition *Q* nie ceux des deux points de vue sous-jacents des deux énoncés négatifs de la proposition *P*. A ce propos, le locuteur L crée un effet adversaire à partir de la

manifestation des énonciateurs E2 et E4 qui ont le statut d'instances adversaires des propos de E1 et E3. Il y a lieu de souligner ainsi que le locuteur-éditorialiste explicite un lien d'accord avec les propos de E2 et E4 tout en réfutant ceux de E1 et E3. En outre, l'opposition des propositions *P* et *Q* amène à tirer deux conclusions :

C : « Le travail de sensibilisation doit être introduit par l'administration algérienne. », validée par le locuteur L.

Non-C : « Le travail de sensibilisation ne doit pas être introduit par l'administration algérienne. », non validée par le locuteur L.

En fine, cet énoncé à double négation polémique renforcé par un « mais » adversatif fonde un phénomène polyphonique à partir de la mise en scène de voix discursives plurielles entre lesquelles le locuteur-journaliste instaure un dialogue virtuel basé sur un effet polémique propre au fonctionnement argumentatif de l'éditorial.

2. L'interrogation dans le discours médiatique

S'interroger, questionner dans la presse écrite implique de chercher à trouver une réponse. En d'autres termes, le locuteur (L) énonce une question à une autre instance, soit interne du discours (énonciateur(s), êtres discursif(s), tiers parlant(s)) ou externe du discours (lecteur, communauté précise, ...etc.). Dans cette optique, le locuteur-journaliste instaure un débat virtuel entre lui-même et les autres instances énonciatives présentes dans le discours. Ce débat proprement virtuel correspond à l'introduction d'une interrogation au sein d'un discours donné. Dans cette même perspective, Charaudeau (2006) souligne que « l'interrogation est une catégorie discursive ambivalente du point de vue du rapport de force qu'elle instaure entre locuteur et interlocuteur » (2006, p. 40). Il s'agit en effet, d'une question « interpellatrice » (rhétorique), qui consiste à s'interroger sur un objet donné dont le locuteur connaît la réponse. Charaudeau (2006) note que la question « interpellatrice »

(...) est lancée à la cantonade, s'adresse à un public qui est pris à témoin, met en cause la responsabilité d'un tiers (la mise en cause peut même être accusatrice), en implicite une réponse qui devrait faire l'objet d'un consensus (c'est le fameux : « que fait la police ? », réponse : « rien », ou « Pas ce qu'elle devrait faire »). (2006, p. 40).

2.1. Les énoncés interrogatifs dans le discours

D'après Kerbrat Orecchioni (1991, p. 10), toute question est un *appel* à l'autre, convié à compléter sur-le-champ le vide que comporte l'énoncé qui lui est soumis. On est ainsi amené à considérer la question comme une demande, plus particulièrement une *demande de dire*.

Les énoncés interrogatifs paraissent sous plusieurs formes dans un discours donné. En effet, chaque type d'énoncé interrogatif est lié à l'intention du locuteur ; celui qui pose la question et qui peut ainsi la produire sous forme directe (une interrogation simple) ou sous forme indirecte (question sans point de vue d'interrogation).

2.1.1. L'interrogation directe : ce type d'interrogation se présente sous deux formes : *question totale* et *question partielle*²⁴.

2.1.2. Question totale : cette forme de question propose à l'interlocuteur une approbation de l'idée de cette question ; en d'autres termes, elle se construit sous forme locutive *Est-ce que* et qui nécessite uniquement une réponse par oui. Ou non (adhérer au propos ou le réfuter).

2.1.3. Question partielle : cette forme de question sert à solliciter l'interlocuteur afin de fournir des informations exactes ou complémentaires quant à l'idée de l'interrogation. Dans ce sens, Olivier (1985) affirme que l'objet de « l'interrogation partielle n'est pas de proposer à l'allocutaire une alternance entre *P* et *non P*, mais de présenter une demande de précision sur un point particulier relatif à *P* » (1985, p. 75). En effet, elle est constituée des locutions suivantes : *quoi, qui, que, lequel, lesquels, laquelle, lesquelles, quand, où, ... etc.*

2.1.4. L'interrogation indirecte : ce genre d'interrogation ne possède pas un point d'interrogation, elle semble avoir la même structure du discours indirect avec un verbe introducteur comme : *se demander, s'interroger, chercher, ... etc.*, conjugué dans la plupart des cas avec le pronom indéfini « *On* » afin de maintenir la posture neutre ou objective du locuteur-énonciateur vis-à-vis des propos rapportés.

2.2. L'interrogation dans l'éditorial

Le locuteur-journaliste, par l'utilisation de l'interrogation dans son discours, met en scène selon C-C. Orecchioni (2001) « deux actes (ou deux interventions), dits respectivement *initiatif* pour le premier, et *réactif* pour le second » (2001, p. 62). Dans cette logique, le journaliste instaure un débat virtuel entre lui-même, en tant que *questionneur* et l'allocutaire, à qui la question est posée dans le but d'enrichir davantage l'interaction communicationnelle entre lui et ses lecteurs (la communauté des lecteurs) et servant à la construction de la stratégie argumentative de l'article de l'éditorial. En outre, le journaliste se retrouve ainsi en débat virtuel avec un lectorat

²⁴ A la suite de Pierre Patrick Haillet (2006b), dans l'énonciation interrogative on peut constater deux modalités de questions ; question totale dont l'énoncé de réplique implique une des deux locutions : *oui* ou *non*. Question partielle dont la réponse ne nécessite pas l'une des deux mots procédés *oui, non*.

absent physiquement, moralement présent, interpellé à répondre aux questionnements présentés. Dans cet esprit, Charaudeau (1997) précise que

L'absence physique du destinataire, permet au journaliste de jouer subtilement sur l'axe de l'engagement ; n'étant pas en situation physique de contradiction immédiate (par alternance de parole et donc pas d'interruption possible) ; il peut développer son analyse ou son argumentation, en la pensant au préalable, en la rédigeant sur un certain espace de façon continue, en choisissant ses mots et, au besoin, en la corrigeant. (1997, pp. 220-221)

Il est à préciser que toute question posée dans l'éditorial renvoie à l'éditorialiste ; locuteur origine dans le discours, présent en chair et en os.

2.2.1. La question rhétorique

La question rhétorique se manifeste dans l'énonciation journalistique comme un point de vue « dont les effets d'interprétation et les conduites d'action qui peuvent s'ensuivre ne correspondent pas à la construction signifiante utilisée. » (Ducard, 2015). Par ailleurs, Doury (2016) note qu'

Une question rhétorique est une fausse question, dans la mesure où elle n'attend pas de réponse effective. Elle suggère que sa réponse "va de soi", fait l'objet d'un consensus. Son efficacité (son interprétation comme question rhétorique, et non comme vraie question) dépend donc largement de l'identification, par le locuteur, des thèses préalables admises par l'auditoire. (Doury, 2016, p. 123)

2.2.2. La question rhétorique comme un marqueur polyphonique et une stratégie argumentative

A la suite d'Anscombe et Ducrot (1981),

La rhétorique polyphonique est susceptible d'être aussi bien positive que négative, et lorsque la réponse oui/non est explicitée dans le discours, elle possède l'intonation quasi-interrogative que

nous avons représentée par « ?? ». De plus, lorsqu'elle est accompagnée d'une conclusion, celle-ci doit toujours la suivre. (1981, p. 16)

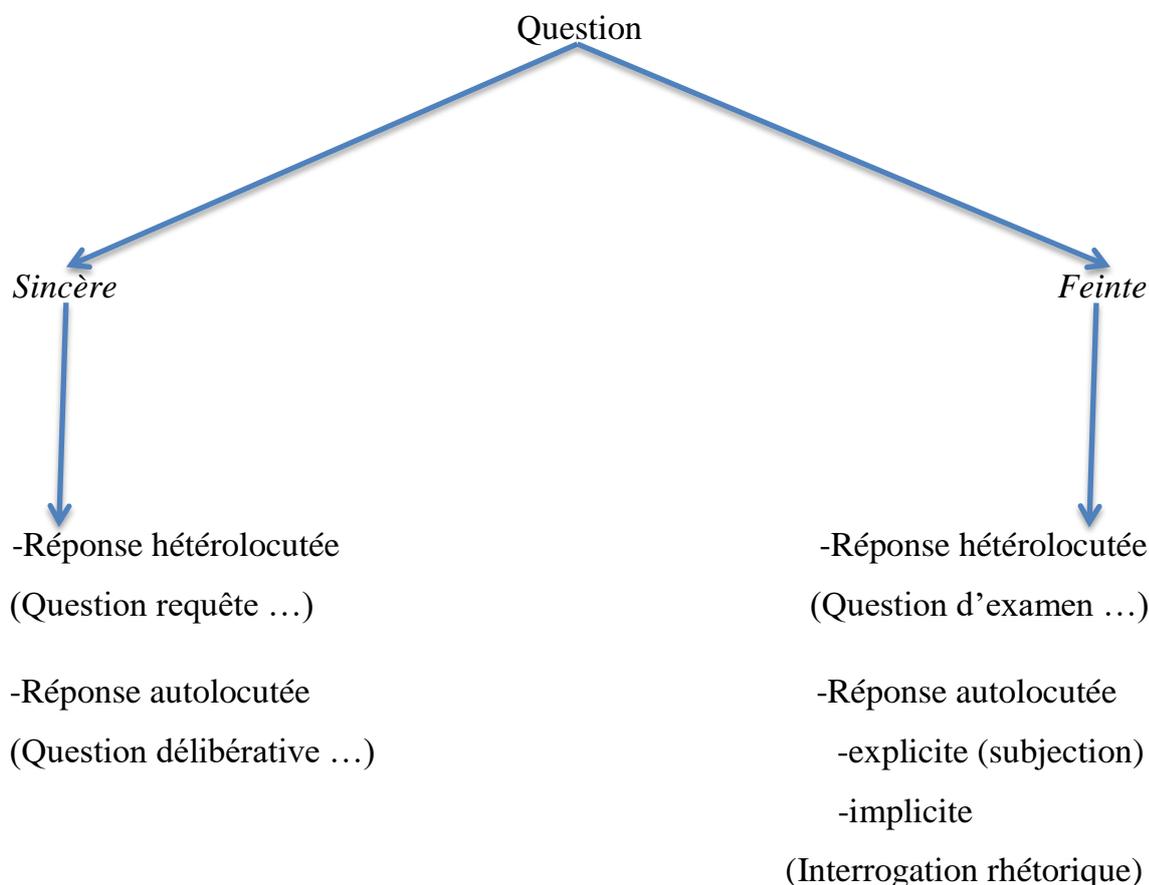


Figure 17 : Les principales modalités des questions rhétoriques dans le discours.

« En effet, l'approche polyphonique des interrogatives fait apparaître une propriété commune à l'ASJT et à l'ASJP : fondamentalement, le point de vue correspondant n'est pas représenté comme assumé par le locuteur de la question. » (Haillet, 2006b, p. 160).

Dans cette même perspective, Pierre Larthomas (1998) atteste que « L'interrogation oratoire équivaut à une assertion fortement exprimée » (1998, p. 101).

Dans son travail sur l'interrogation polyphonique et argumentative, Sybille Spinola (2005) constate deux modes de questionnements : le premier est celui de

la *question standard* et le deuxième est celui de la *question rhétorique*. Selon cette chercheuse, l'interrogation standard met en scène trois énonciateurs (E) :

- L'énonciateur E1 : auquel est attribué le point de vue de *l'assertion préalable P*,
- L'énonciateur E2 : auquel est imputé le point de vue *d'incertitude sur P*,
- L'énonciateur E3 : qui assume la responsabilité du point de vue de l'objet de la question (chercher à avoir des informations).

Par ailleurs, la question rhétorique implique :

- Un locuteur-énonciateur : celui qui pose la question, responsable du contenu de la question rhétorique,
- Un énonciateur E1 : responsable du point de vue de *l'assertion préalable P*,
- Un énonciateur E2 : celui qui produit le point de vue d'incertitude de l'assertion *P*,
- Un énonciateur E3 : auquel est attribué le contenu du point de vue réfutant,
- Un énonciateur E4 : responsable du point de vue réfuté.

D'une manière générale, cette étude des énoncés interrogatifs tente de montrer comment la question rhétorique impacte sur le fonctionnement polyphonique et la construction argumentative de l'article éditorial et sur le positionnement du locuteur-journaliste dans son discours ?

2.2.3. Structure de la question rhétorique :

L'appréhension des questions rhétoriques dans les éditoriaux de notre corpus repose sur une structure que nous jugeons référentielle et qui va nous permettre de constituer un mode commun quant à le fonctionnement énonciatif de ce genre de questions à double vocation discursive, l'une polyphonique et l'autre inhérente à la construction argumentative de l'énoncé journalistique. Soit le modèle suivant :

Question rhétorique = énoncé interrogatif (?) : point de vue interrogatif A, locuteur (L).

Réponse implicite (assertion affirmative / négative) A', respectivement locuteur (L), allocutaire (Alloc).

Conclusion C oui-A' / non-A' (locuteur (L), allocutaire (Alloc) = co-énonciateur(s)).

Toute argumentation est orientée vers une conclusion que le lecteur doit pouvoir juger acceptable alors même qu'il ne l'aurait pas admise au préalable. Cette conclusion s'appuie sur des données pour combattre une thèse antérieure A, et faire reconnaître la validité d'une thèse B. Procédant fondamentalement d'une réfutation, la logique argumentative aboutit à une conclusion inverse de celle que l'on aurait attendue tout d'abord. (Jandillou, 2010, p. 200)

2.3. L'interrogation dans le prologue de l'éditorial

Séquence 1 :

« **Le maréchal Sissi a-t-il dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours» ?** Sa «campagne électorale» a bien sûr rapidement démenti l'information évitant ainsi un incident diplomatique avec l'Algérie. Mais au-delà de ce démenti, repris par l'agence APS dans un message évident de refus des complications, il y a dans d'autres propos, non démentis et assumés, du maréchal sur «l'éradication totale» des Frères musulmans l'expression de l'ivresse qu'accompagne le pouvoir absolu. »
Editorial du 08/05/2014.

Dans cet exemple, l'éditorialiste entame son énonciation par une question directe sous forme d'inversion du sujet : « Le maréchal Sissi a-t-il dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours» ? », adressée décidément aux lecteurs.

Dans cette perspective, le locuteur-journaliste avance une question suivie d'un énoncé en guise de réponse à sa question : « Sa «campagne électorale» a bien sûr rapidement démenti l'information évitant ainsi un incident diplomatique avec l'Algérie. ». Il convient de noter à ce niveau que ce dernier est attribué à l'équipe de campagne électorale de Sissi dont les propos sont rapportés par le journaliste qui montre clairement son adhésion à ces propos. Il en va de même de tirer une réponse implicite livrée par l'éditorialiste, présentée comme une assertion sous-jacente négative : « Le maréchal Sissi n'a pas dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours». » qui permet au locuteur-journaliste de fournir une réponse implicite à sa question, similaire à celle qui est rapportée dans son article : « Sa «campagne

électorale» a bien sûr rapidement démenti l'information évitant ainsi un incident diplomatique avec l'Algérie. », propos affiliés à la campagne électorale de Sissi. En effet, la figure qui suit le clarifie davantage :

A

Pdv Inter : « Le maréchal Sissi a-t-il dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours» ? »

Soit ;

Rép A'

« Sa «campagne électorale» a bien sûr rapidement démenti l'information évitant ainsi un incident diplomatique avec l'Algérie. »

C oui-A'

« Le maréchal Sissi n'a pas dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours». »

C non-A'

« Le maréchal Sissi a dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours». »

A partir de cette présentation, il y a lieu de souligner que l'éditorialiste met en scène un locuteur-énonciateur L1/E1 met en scène une instance virtuelle, un locuteur-énonciateur L2/E2 qui prend en charge le contenu du point de vue sous-jacent (l'énoncé négatif) : « Le maréchal Sissi n'a pas dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours». » auquel le journaliste-locuteur L1/E1 adhère et le valide tout en le renforçant par les propos de l'énoncé **Rép A'** de « La campagne de Sissi », un énonciateur E2 co-présent dans cette séquence énonciative.

Au fait, le journaliste-locuteur sollicite l'adhésion de l'allocutaire (les lecteurs) aux points de vue de la conclusion **C oui-A'** « Le maréchal Sissi n'a pas dit que son armée

est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours». », implicites par l'éditorialiste afin de créer un collectif d'instances énonciatives (L1/E1, L2/E2 et allocutaire) qui partagent les mêmes opinions délivrées dans l'énoncé **C oui-A'**, celui de l'assertion négative attribuée à L2/E2 et soutenue par L1 et son allocutaire.

Séquence 2 :

« **Est-il possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» ?** C'est en tout cas le thème d'une rencontre d'experts à Alger intitulé «Vision future des villes algériennes». Et à croire ses initiateurs, la démarche est envisageable, du domaine du possible puisque les premières fondations de la smart-city sont d'ores et déjà posées dans quelques villes. » Editorial du 30/01/2017.

Dans cet extrait, l'éditorialiste commence son article par une question d'interpellation et de *demande d'agir* (1978) afin d'interpeler ses interlocuteurs (les lecteurs) sur l'objet de la rencontre qui a eu lieu à Alger sur la vision des experts aux villes intelligentes. Dans cette optique, le locuteur-journaliste dresse dans le prologue de son article l'énoncé interrogatif : « Est-il possible de rendre des villes algériennes «intelligentes»? » dans le but de solliciter l'avis de son allocutaire (la communauté des lecteurs) sur la possibilité de transformer les villes algériennes en villes intelligentes.

De ce fait, le locuteur L1, responsable de l'énonciation pose la question citée *supra* et la fait suivre par l'énoncé « Et à croire ses initiateurs, la démarche est envisageable, du domaine du possible puisque les premières fondations de la smart-city sont d'ores et déjà posées dans quelques villes. », présenté en guise de clarification et d'informations complémentaires sur l'objet de la question et qui servent à orienter l'allocutaire à fournir une réponse conforme à l'opinion de l'éditorialiste. Il s'agit en effet d'une orientation forcée entretenue par le journaliste-asserteur qui pose une question suivie d'une réplique à titre de clarification qui fait allusion en réalité à une obligation à l'allocutaire à donner une réponse qui partage l'avis du locuteur-énonciateur L1/E1 (l'éditorialiste) qui tente de restreindre le champs de réflexion de ses interlocuteurs en donnant l'impression qu'il manipule leurs avis et leurs opinions afin de former ce collectif énonciatif (voix collective) complice qui partage les mêmes opinions. Au fait, le schéma suivant le montre :

A

Pdv Inter : « Est-il possible de rendre des villes algériennes «intelligentes»? »

Soit ;

Rép A'

« Et à croire ses initiateurs, la démarche est envisageable, du domaine du possible puisque les premières fondations de la smart-city sont d'ores et déjà posées dans quelques villes. »

C oui-A'

« Il est possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» ».

C non-A'

« Il n'est pas possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» ».

Il importe de dire que l'éditorialiste se sert de cet énoncé interrogatif pour des fins argumentatives servant la visée persuasive de son discours et garantir plus de crédibilité au contenu de son article. Ainsi, cette suite interrogative « Est-il possible de rendre des villes algériennes «intelligentes»? » et l'énoncé qui la suit amènent l'allocutaire à aboutir à deux conclusions **C oui-A'** et **C non-A'**, respectivement : « Il est possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» » et « Il n'est pas possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» ». Mais, il se trouve en réalité que l'éditorialiste façonne son allocutaire à fournir une seule réponse, celle de la conclusion **C oui-A'** par le biais du propos « Il est possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» » dressé dans l'énoncé qui accompagne le point de vue interrogatif « Est-il possible de rendre des villes algériennes «intelligentes»? ». Certes l'éditorialiste demande l'opinion de l'interlocuteur, cependant il lui impose la sienne.

D'emblée, l'interrogation rhétorique permet au locuteur-journaliste d'amener son allocataire à aboutir à une conclusion *C* qui se présente comme assumée par l'allocataire et partagée par le locuteur L1.

Séquence 3 :

« **Quelle alternative peut offrir l'opposition en Algérie ?** La question est un leitmotiv de disgrâce brandi par les partis politiques inféodés à El Mouradia comme une preuve de l'inutilité et surtout de la dangerosité de leurs pairs de l'autre côté des tranchées. Elle passe aussi en boucle parmi les petites gens, ces électeurs de base dont on se souvient à l'approche des rendez-vous électoraux. Qu'a à offrir l'opposition ? Rien ou si peu. Aucun programme identifiable, des propositions fantaisistes basées sur des supputations personnelles, une guerre d'ego et particulièrement cette proximité douteuse avec les arcanes du pouvoir central ou de ses relais. » Editorial du 20/02/2017.

Dans l'exemple cité *supra*, l'éditorialiste débute son discours par un énoncé interrogatif comme étant une question totale introduite par l'adjectif interrogatif « Quelles ». Dans cette perspective, le locuteur-journaliste cherche à attirer l'attention de ses interlocuteurs et les interpeller tout en sollicitant leur avis sur l'apport de l'opposition au régime politique en Algérie lors des élections législative d'avril 2017. De cela, le locuteur L1 à partir de l'énoncé interrogatif tente d'adhérer ses lecteurs aux propos de sa question dans le but de les inscrire dans l'énonciation comme des co-énonciateurs.

Au fait, le fonctionnement de cette question manifestée comme rhétorique se présente sous forme d'un schéma qui explicite les points de vue rapportés dans cet énoncé interrogatif :

A

Pdv Inter : « Quelle alternative peut offrir l'opposition en Algérie ? »

Soit ;

Rép A'

« La question est un leitmotiv de disgrâce brandi par les partis politiques inféodés à El Mouradia comme une preuve de l'inutilité et surtout de la dangerosité de leurs pairs de l'autre côté des tranchées. »

C oui-A'

« L'opposition ne peut apporter aucune alternative en Algérie. »

C non-A'

« L'opposition peut apporter une alternative en Algérie. »

A partir de cette question rhétorique à visée interpellatrice « Quelle alternative peut offrir l'opposition en Algérie ? », l'éditorialiste-locuteur adresse la parole au lecteur, conforme au mode énonciatif -parole au lecteur- et donne l'impression qu'il cherche des informations auprès de ses interlocuteurs (l'allocutaire). Dès lors « dans l'interrogation rhétorique polyphonique, l'allocutaire est énonciateur (et aussi destinataire). » (Anscombe & Ducrot, 1981, p. 20). Il en va de même de noter que le locuteur-journaliste livre des propos en guise d'idées orientatrices à tirer une réponse à la question dans le passage qui suit : « La question est un leitmotiv de disgrâce brandi par les partis politiques inféodés à El Mouradia comme une preuve de l'inutilité et surtout de la dangerosité de leurs pairs de l'autre côté des tranchées. ».

Il s'agit donc d'un énoncé qui véhicule deux points de vue sous-jacents comme réponse à l'énoncé interrogatif où l'un confirme le propos de ce dernier et l'autre le réfute, soit les points de vue suivants :

Pdv réfutant (**C oui-A'**) : « L'opposition ne peut apporter aucune alternative en Algérie. »

Pdv réfuté (**C non-A'**) « L'opposition peut apporter une alternative en Algérie. »

En effet, par le biais de l'énoncé **Rép A'** : « La question est un leitmotiv de disgrâce brandi par les partis politiques inféodés à El Mouradia comme une preuve de l'inutilité et surtout de la dangerosité de leurs pairs de l'autre côté des tranchées. », l'éditorialiste dirige son allocutaire à donner approbation aux propos véhiculés par cet énoncé (**Rép A'**) qui offre au journaliste le statut de connaisseur de l'information.

Il est à noter ainsi qu'à travers cette question rhétorico-polyphonique, l'allocutaire prend en charge le point de vue véhiculé par la conclusion **C oui-A'** à laquelle il aboutit. *Grosso modo*, dans l'interrogation rhétorique, le locuteur-journaliste ne tente pas de demander une information, mais il cherche à valider le point de vue véhiculé par la réponse de l'énoncé interrogatif, qui se présente sous forme d'une assertion sous-jacente propre à une demande d'approbation.

Séquence 4 :

« **Que nous réservent les prochaines législatives ?** Rien de bon à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. Le propos est de convoquer la célèbre répartie de feu Boudiaf «Où va l'Algérie ?» qui serait la plus appropriée à ce cas de figure mais la réponse n'est pas forcément à la hauteur du point d'interrogation. » Editorial du 18/03/2017.

Dans cet extrait d'éditorial, le journaliste recourt à un énoncé interrogatif pour commencer son énonciation, présenté comme une question rhétorique tel que le montre le passage cité ci-dessus :

« Que nous réservent les prochaines législatives ? »

Dans cette lignée, le locuteur-journaliste attache sa question à une réplique, soit l'énoncé : « Rien de bon à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. », qui se manifeste en tant que réponse (**Rép A'**) à la question posée. Il convient de dire ainsi

que le locuteur L1, source de l'énonciation sollicite l'avis des lecteurs en posant la question quant à l'impact et les retombées des prochaines législatives d'avril 2017 sur la scène politique en Algérie. Il est question en effet d'un appel à information et une sollicitation d'adhésion lancés par l'éditorialiste à ces lecteurs. Dans ce sens, C. C. Orecchioni (1998) note, « toute question est un appel à l'autre, convié à compléter sur-le-champ le vide que comporte l'énoncé qui lui est soumis » (1998, p. 10).

Par ce même fait, le locuteur-asserteur cherche à avoir une réponse de la part de son allocataire tout en l'impliquant à son discours et de même changer son mode de penser. D'ailleurs, le journaliste à partir de cette modalité interrogative d'interpellation fournit sa propre réponse dans l'énoncé qui la suit : « Rien de bon à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. ». Ainsi, cette conception d'interrogation rhétorique se traduit sous forme de la figure suivante :

A

Pdv Inter : « Que nous réservent les prochaines législatives ? »

Soit ;

Rép A'

« Rien de bon à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. »

C oui-A'

« Les prochaines législatives nous réservent rien. »

C non-A'

« Les prochaines législatives nous réservent de bonnes surprises. »

Il y a lieu de souligner que l'énoncé **Rép A'** permet de relever deux formes d'assertions sous-jacentes en guise de conclusions respectivement présentées :

C oui-A' : « Les prochaines législatives nous réservent rien. »

C non-A' : « Les prochaines législatives nous réservent de bonnes surprises. »

L'éditorialiste-locuteur L1 marque son implication au contenu de l'assertion sous-jacente. De cette façon, le point de vue sous-jacent **C oui-A'** est représenté comme pris en charge par le locuteur L1.

Cependant, il s'avère que l'éditorialiste-locuteur, par le biais du contenu de **Rép A'** « demande la prise de position à l'égard du point de vue dont rend comme l'ASJT (...) » (Perouse, 2008, p. 75). De cette façon, le point de vue sous-jacent **C oui-A'** est représenté comme pris en charge par le locuteur L1 qui oriente son allocataire à formuler la même réponse que la sienne et l'oblige à adhérer aux propos de la réplique **Rép A'**, conforme au point de vue de **C oui-A'**. Dans cette optique, Weinrich (1989) précise que « (...) l'interlocuteur est souvent très sensible à l'incitation de cette sorte de question car la question rhétorique non seulement le ramène à la réalité du dialogue en cours, mais la réponse imposée lui suggère une attitude d'approbation » (1989, p. 558). D'emblée, Par la force illocutoire de l'énoncé interrogatif le locuteur L1 instaure un lien de complicité et de partage de points de vue avec ses interlocuteurs. Dans ce sens, le locuteur-journaliste met en œuvre un dispositif interrogatif en faveur de ses points des vue. En d'autres termes, l'assertion interrogative permet au locuteur L1 d'amener son interlocuteur à fournir une réponse à la question et qui est censée être similaire à l'opinion du journaliste qui à sa façon inscrit son lecteur dans un cadre restreint où il n'a pas la possibilité de contredire l'éditorialiste. De fait, il s'agit d'une stratégie énonciative mise en œuvre par ce dernier qui opte pour la fiabilité de son appareil argumentatif qui nécessite l'adhésion du lectorat à travers son implication aux opinions livrées par le locuteur-journaliste.

Séquence 5 :

« **Pourquoi les Algériens ont cette tendance à réagir épidermiquement à toute attaque contre le pays ou ses symboles ?** La réaction disproportionnée des Algériens aux propos dénigrants et réducteurs d'un obscur gouverneur de l'émirat de Sharjah illustre cette situation et s'inscrit dans le système de défense génétique d'un peuple qui se retrouve souvent seul en première ligne. » Editorial du 25/03/2017.

Dans cet exemple d'éditorial, le journaliste introduit son énonciation par une question totale formulée à l'aide de l'adverbe interrogatif « pourquoi ». De cette manière, cet énoncé interrogatif manifeste comme un procédé rhétorico-polyphonique duquel le locuteur-journaliste adresse à son interlocuteur une *demande de dire*. Dans cette perspective, Haillet (2006b) atteste qu'« une question totale est interprétée comme rhétorique lorsqu'on considère qu'elle représente comme évidente pour son locuteur une assertion susceptible de constituer la réponse à l'interrogative. » (2006b, p. 125).

De ce fait, dans l'interrogation rhétorique le locuteur-journaliste a le statut d'instance principale de l'énonciation ayant le droit à poser des questions et demander des informations en sollicitant l'avis du lecteur qui a le statut d'allocataire (partenaire à l'énonciation). Dans cette même lignée, l'emploi de l'adverbe « pourquoi » est inhérent à l'acte de force illocutoire de l'énoncé interrogatif, et il permet donc au locuteur L1 de solliciter une réaction et un avis de la part de son allocataire quant à la défense des algériens de toute attaque contre leur pays. Au fait, le schéma cité *infra* l'explicite davantage :

A

Pdv Inter : « Pourquoi les Algériens ont cette tendance à réagir épidermiquement à toute attaque contre le pays ou ses symboles ? »

Soit ;

Rép A'

« ... cette situation et s'inscrit dans le système de défense génétique d'un peuple qui se retrouve souvent seul en première ligne. »

« Les algériens ont un système de défense génétique contre toute attaque contre l'Algérie. »

C non-A'

« Les algériens ne défendent pas leur pays. »

Cette figure représentative de la fréquence de l'énoncé interrogatif dans cet éditorial nous permet de constater que le locuteur-journaliste renforce le contenu de son énoncé interrogatif par la suite : « ... cette situation et s'inscrit dans le système de défense génétique d'un peuple qui se retrouve souvent seul en première ligne. » qui sert d'assertion orientatrice et informatrice au profit de l'allocutaire afin qu'il aboutisse à une réponse plausible et qui est entre autres conforme aux propos du locuteur L1, celle de la conclusion **C oui-A'** « Les algériens ont un système de défense génétique contre toute attaque contre l'Algérie. », partagée par le locuteur et son allocutaire qui constituent une collectivité déterminée qui nie le propos de la conclusion **C non-A'** « Les algériens ne défendent pas leur pays. ». *De facto*, par l'énoncé interrogatif l'éditorialiste tente de tisser un lien énonciatif de complicité entre lui et son allocutaire vis-à-vis des propos voilés véhiculés par l'assertion interrogative.

A ce propos, Haillet (2006b) note qu’

À l’autre extrême, la question est interprétée comme ayant pour fonction discursive de représenter comme évidente pour son locuteur une réponse donnée, et l’effet de sens produit correspond alors à ce que l’on appelle « interrogation rhétorique ». Notons que le locuteur cherche, dans ce cas, non pas à s’informer mais à faire admettre le point de vue dont rend compte l’assertion correspondant à la réponse donnée à voir comme « allant de soi ». (2006b, p. 124)

En gros, l’énoncé interrogatif consiste à interpeler le lecteur, en d’autres termes, l’objet de l’interrogation polyphonique est d’influer le lecteur. Dans ce sens, l’énoncé interrogatif implique le lecteur dans le cadre discursif par un « je » de partenaire ou même par un « nous » d’inclusion.

Séquence 6 :

« L’Etat algérien peut-il réguler le marché des produits agricoles ? Peut-il contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail ? Tous les indices convergent vers une incapacité chronique des pouvoirs publics à recadrer un secteur qui échappe à tout contrôle risquant de plonger le pays dans une spirale spéculative et inflationniste durable. » Editorial du 05/04/2017.

Dans cet extrait, l’éditorialiste marque le prologue de son article par deux énoncés interrogatifs à valeurs polyphonique et argumentative en même temps. De fait, cette double interrogation véhicule deux questions rhétoriques qui sont « centrées sur la dimension polyphonique et argumentative des énoncés – s’articulent avec la notion de stratégie discursive telle que la conçoit Anscombe (1985b, 1990, 2006). » (Haillet, 2006b, p. 62). Dans cette optique, le locuteur-journaliste dresse ces deux questions dont l’objet est de demander à ses interlocuteurs si l’Etat algérien est capable de réguler le marché des produits agricoles.

Par ailleurs, il convient de noter que l’éditorialiste se sert du nom propre « Etat algérien » et du double emploi du verbe modal « pouvoir » qui sont dans ce contexte

deux procédés linguistiques de consolidation de l'énoncé interrogatif qui impliquent une force illocutoire et qui sont ainsi deux indices de la manifestation du phénomène polyphonique dans l'énonciation. Afin de mieux appréhender le fonctionnement de ces deux modalités interrogatives dans cet éditorial, nous présentons le schéma suivant :

A

Pdv Inter : « L'Etat algérien peut-il réguler le marché des produits agricoles ? Peut-il contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail ? »

Soit ;

Rép A'

« Tous les indices convergent vers une incapacité chronique des pouvoirs publics à recadrer un secteur qui échappe à tout contrôle risquant de plonger le pays dans une spirale spéculative et inflationniste durable. »

C oui-A'

« L'Etat algérien ne peut pas réguler le marché des produits agricoles. Il ne peut pas contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail. »

C non-A'

« L'Etat algérien peut réguler le marché des produits agricoles. Il peut contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail. »

Cette représentation nous permet de souligner qu'au travers de ces deux énoncés de double interrogation : « L'Etat algérien peut-il réguler le marché des produits agricoles ? Peut-il contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail ? », le

Locuteur indique à l'allocutaire une question que l'allocutaire devrait se poser à lui-même. Le locuteur fait « entendre » la voix de l'allocutaire se posant cette question : dans notre terminologie, nous dirions que si l'énoncé interrogatif est alors prononcé par le locuteur, c'est son allocutaire qui est l'énonciateur de l'acte de question. (Anscombe & Ducrot, 1981, p. 16)

A ce titre, ces deux questions rhétoriques réconfortées par l'énoncé « Tous les indices convergent vers une incapacité chronique des pouvoirs publics à recadrer un secteur qui échappe à tout contrôle risquant de plonger le pays dans une spirale spéculative et inflationniste durable. » qui est dans cette occurrence en guise de réplique-hypothèse dédiée à l'allocutaire et duquel le locuteur attend une confirmation de l'objet des deux énoncés interrogatifs et de la réplique en même temps. Il s'agit ainsi d'une complicité instaurée entre le locuteur-journaliste et son allocutaire fondée par une « interrogation rhétorique [qui] met en place une co-énonciation avec les lecteurs » (Bonhomme, 2012, p. 50).

Poussons plus loin dans ce sens, il importe de noter que dans le début de cet éditorial,

Le locuteur de l'énoncé interrogatif fait comme si la réponse à la question allait de soi, aussi bien pour lui que pour l'allocutaire. La question n'est là que pour rappeler cette réponse. Elle joue alors à peu près le rôle de l'assertion de cette dernière, présentée comme une vérité admise. (Anscombe & Ducrot, 1981, p. 14)

En outre, le contenu de l'énoncé **Rép A'** « Tous les indices convergent vers une incapacité chronique des pouvoirs publics à recadrer un secteur qui échappe à tout contrôle risquant de plonger le pays dans une spirale spéculative et inflationniste durable. » révèle deux points de vue opposés sous forme de deux conclusions :

C oui-A' : « L'Etat algérien ne peut pas réguler le marché des produits agricoles. Il ne peut pas contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail. ».

C non-A' : « L'Etat algérien peut réguler le marché des produits agricoles. Il peut contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail. ».

Il s'avère donc que le locuteur-journaliste tente d'attirer l'attention de son allocataire sur l'incapacité de l'Etat algérien de réguler le marché des produits agricoles, propos inhérent à l'énoncé de **Rép A'** que le locuteur valide et sollicite l'adhésion de l'allocataire en le menant à aboutir à la conclusion **C oui-A'** « L'Etat algérien ne peut pas réguler le marché des produits agricoles. Il ne peut pas contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail. », duquel l'éditorialiste constitue un lien énonciatif de partage de propos qui sont affiliés implicitement à lui et explicitement à l'allocataire.

2.4. L'interrogation dans le corps de l'éditorial

Séquence 7 :

« Certains lui reprochent son excès de réalisme - **l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent permettent-ils d'envisager que l'on tente de débloquer la crise au sein du régime par la rue ?** - alors qu'il aurait pu être lu comme une évaluation sans doute peu romantique mais néanmoins tout à fait responsable. L'analyse, néanmoins rigoureuse, aboutit à un diagnostic préoccupant qu'il est loin d'être le seul à établir. Le chef de file des réformateurs martèle sa conviction qu'il n'existe pas d'homme providentiel pour redresser une situation compromise mais qu'elle nécessite beaucoup de monde, de la volonté et des convictions communes, une feuille de route, pour espérer sortir du piège dans lequel le pays est enfermé. » Editorial du 01/03/2014.

Dans le corps de cet éditorial, nous retenons un énoncé interrogatif « l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent permettent-ils d'envisager que

l'on tente de débloquent la crise au sein du régime par la rue ? », duquel le locuteur-journaliste désire obtenir des informations sur la possibilité de débloquent la crise politique en Algérie par la rue. Dans ce sens, l'éditorialiste dresse l'énoncé interrogatif pour questionner un état, mais en réalité il fournit des informations sur le contexte sociopolitique en Algérie, nous citons : les « graves menaces », propos avancé dans une suite qui sert de paraphrase du dire dans le but d'assister les interlocuteurs à formuler une réponse à sa question en leur donnant l'impression qu'ils *ne disposent pas de ces informations* Klinke (1976).

Dans ce qui suit, le locuteur L1 introduit l'énoncé : « Le chef de file des réformateurs martèle sa conviction qu'il n'existe pas d'homme providentiel pour redresser une situation compromise mais qu'elle nécessite beaucoup de monde, de la volonté et des convictions communes, une feuille de route, pour espérer sortir du piège dans lequel le pays est enferré. » qui enrichie encore les propos véhiculés par l'énoncé interrogatif afin de délivrer à son allocataire plus d'informations lui servant à répondre. Dans ce contexte, Pierre Fontanier (1968) précise que « L'interrogation consiste à prendre le tour interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse mais pour indiquer, au contraire, la plus grande persuasion, et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre. » (1968, p. 368).

Ainsi, le fonctionnement énonciatif de cette interrogation se présente comme suit :

A

Pdv Inter : « l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent permettent-ils d'envisager que l'on tente de débloquer la crise au sein du régime par la rue ? »

Soit ;

Rép A'

« Le chef de file des réformateurs martèle sa conviction qu'il n'existe pas d'homme providentiel pour redresser une situation compromise mais qu'elle nécessite beaucoup de monde, de la volonté et des convictions communes, une feuille de route, pour espérer sortir du piège dans lequel le pays est enferré. »

C oui-A'

« l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent ne permettent pas d'envisager que l'on tente de débloquer la crise au sein du régime par la rue »

C non-A'

« l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent permettent d'envisager que l'on tente de débloquer la crise au sein du régime par la rue »

Il convient de dire dans cette lignée qu'à partir de l'assertion interrogative, l'éditorialiste tente de montrer à son allocataire qu'il lui pose la question pour l'informer et solliciter son approbation vis-à-vis du contenu de l'énoncé **Rép A'** « Le chef de file des réformateurs martèle sa conviction qu'il n'existe pas d'homme providentiel pour redresser une situation compromise mais qu'elle nécessite beaucoup de monde, de la volonté et des convictions communes, une feuille de route, pour espérer sortir du piège dans lequel le pays est enferré. ». A ce titre, le locuteur-journaliste délivre des informations cachées par le biais de son énoncé interrogatif,

selon Jean-Jacques Robieux (1993), « La question rhétorique est (...) une question qui n'appelle pas de réponse, autrement dit une sorte d'affirmation déguisée en question » (1993, p. 162).

Par ailleurs, l'énoncé **Rép A'** véhicule deux points de vue conclusifs implicites, soit :

C oui-A' : « l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent ne permettent pas d'envisager que l'on tente de débloquer la crise au sein du régime par la rue ».

C non-A' : « l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent permettent d'envisager que l'on tente de débloquer la crise au sein du régime par la rue ».

Il se trouve ainsi que le locuteur L1 adhère au point de vue **C oui-A'** et demande à son allocutaire approbation et validation des propos de ce point de vue tout en le guidant à réfuter ceux du point de vue **C non-A'**. Dès lors l'éditorialiste crée dans son article un échange entre lui en tant que locuteur responsable de l'énonciation et son allocutaire à partir de l'énoncé interrogatif. De ce fait, il instaure un acte dialogique dans son discours au travers des énoncés interrogatifs qui se présentent selon Wunderlich (1981) comme un « aspect initiateur » d'une demande d'information. Par ce même fait, l'énoncé interrogatif fait de l'éditorialiste un locuteur-énonciateur de premier rang, connaisseur et ayant déjà des informations quant à la réponse à la question.

Séquence 8 :

« Comment retrouver les chemins d'un militantisme qui admet que l'Internet n'est qu'un outil - magnifique - mais qu'il ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique ? Là est la question. Et si Internet permet aujourd'hui de discuter ouvertement dans les «six mètres» du régime, il ne faut pas croire que cela suffira. Le régime algérien a précédé les autres régimes arabes en permettant aux journaux de «dire» beaucoup de choses mais en privant les Algériens de tous les instruments du changement. » Editorial du 08/03/2014.

Dans cette scénographie énonciative d'éditorial, un énoncé interro-négatif attire notre attention, manifesté dans le corps de cet éditorial, il s'agit de : « Comment retrouver les chemins d'un militantisme qui admet que l'Internet n'est qu'un outil - magnifique - mais qu'il ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique ? ».

A la lecture de cet énoncé, nous constatons qu'il est introduit par l'adverbe interrogatif « comment » et une suite négative « qu'il ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90 ... ». Dans cette perspective, l'éditorialiste se sert de l'adverbe « comment » afin de solliciter l'avis de ses interlocuteurs sur le rôle d'internet dans l'acte du militantisme dans le paysage politique algérien. De plus, le locuteur-journaliste insère la suite négative dans son énoncé interrogatif qui sert de point de vue clarificateur du vrai rôle d'internet dans le monde du militantisme. Il s'agit en effet, d'un énoncé interro-négatif propre à un phénomène de polyphonie manifestée dans cet extrait par le fait que l'éditorialiste, au travers de l'assertion interrogative sollicite l'avis de son allocataire et tente de l'adhérer aux propos véhiculés par cet énoncé interrogatif en lui donnant un statut d'un co-énonciateur E2.

Ainsi, ce phénomène polyphonique est représenté dans la figure citée *infra* :

A

Pdv Inter : « Comment retrouver les chemins d'un militantisme qui admet que l'Internet n'est qu'un outil - magnifique - mais qu'il ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique ? »

Soit ;

Rép A'

« Et si Internet permet aujourd'hui de discuter ouvertement dans les «six mètres» du régime, il ne faut pas croire que cela suffira. »

C oui-A'

« Internet ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique. »

C non-A'

« Internet sert à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique. »

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'éditorialiste à partir de cet énoncé interrogatif négatif demande l'avis de son allocataire mais en réalité il cherche à l'adhérer à ses propos par le biais de la structure négative qui est à caractère orientateur aux propos de la réponse attendue par le journaliste-locuteur L1/E1. De fait, ce dernier donne l'impression qu'il met son allocataire en co-énonciateur E2, une instance énonciative complice avec le locuteur L1 (l'éditorialiste). Dans cette lignée, le journaliste fait suivre son énoncé interrogatif par un passage en guise d'une structure rhétorique **Rép A'**, tel qu'il l'asserte : « Et si Internet permet aujourd'hui de discuter ouvertement dans les «six mètres» du régime, il ne faut pas croire que cela suffira. ».

A ce titre, l'expression guillemétée «six mètres» est inhérente au domaine du football, notamment au terrain réservé à ce genre de sport et qui n'a aucun lien avec le

monde politique. D'emblée, il s'avère que l'éditorialiste se sert de l'expression «six mètres» afin de donner plus de fiabilité au contenu de l'énoncé **Rép A'** qui est pour lui un fil conducteur en faveur de l'allocutaire afin d'aboutir à la réponse dans un contexte d'échange virtuel entre ces deux instances énonciatives (L1/E1 et L2/E2).

Par ailleurs, le contenu de l'énoncé **Rép A'** permet de distinguer deux conclusions opposées, soit :

C oui-A' : « Internet ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique. »

C non-A' « Internet sert à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique. ».

De ce fait, l'éditorialiste sollicite l'adhésion de l'allocutaire L2/E2 aux propos de la conclusion **C oui-A'** tout en niant ceux de **C non-A'**. Il est question dans cette perspective d'un dispositif énonciatif entrepris par le journaliste-locuteur qui tente d'instaurer un dialogue virtuel entre lui et son allocutaire par l'introduction d'une question qui oriente en même temps vers une réponse. En effet,

La subjection consiste à présenter une affirmation sous la forme question-réponse, dans un simulacre de dialogue entièrement pris en charge par l'énonciateur. Ce procédé pseudo polyphonique permet, en posant des questions auxquelles on répond soi-même (...) d'établir une certaine connivence avec l'auditoire. (Robrieux, 2000, p. 115)

Grosso modo, l'éditorialiste veut que son allocutaire admette les opinions portées par l'énoncé **Rép A'** et le point de vue **C oui-A'**.

Séquence 9 :

« Et si de manière empirique les Algériens savent que cela recouvre une réalité souvent honteuse, cela n'éclaire en rien sur les composantes de ce «G7» local qui est, comme son nom l'indique, un groupe plutôt restreint. **Seraient-ce les hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika ? S'agirait-il des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne ?** Voilà donc un mystère de plus à décrypter. Il appartiendra probablement au général qui a choisi d'alimenter le salutaire débat en cours d'aller plus loin dans l'information de l'opinion. » Editorial du 03/04/2014.

Dans cet extrait, un énoncé à double modalité interrogative retient notre attention, il s'agit de la question : « Seraient-ce les hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika ? S'agirait-il des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne ? ». Il est à noter ainsi que l'éditorialiste cherche avant tout à interpeler ses interlocuteurs, à les faire agir vis-à-vis des propos présentés dans l'énoncé interrogatif. De même, il tente de solliciter leur adhésion à ses opinions en leur fournissant une réponse type à ses questionnements.

Par ailleurs, la lecture de ces deux questionnements nous permet de constater que le journaliste-locuteur les introduit par les verbes « être » et « s'agir », conjugués au mode conditionnel présent (un conditionnel journalistique). Il convient de souligner également que les verbes « Seraient » et « S'agirait » sont à valeur de *conditionnel d'hypothèse*. Selon Haillet (2002), dans cette catégorie du conditionnel, le procès est mis en relation avec un cadre hypothétique et il est *représenté comme imaginé*. De même, ce procès est attribué « par défaut » au locuteur producteur du discours. Au sens de ce chercheur, un point de vue exprimé dans un énoncé journalistique est *paraphrasable* par une assertion. Désormais, le locuteur-journaliste offre un *cadre hypothétique* à l'allocutaire afin que ce dernier formule sa réponse à la base des hypothèses fournies par l'éditorialiste, conforme au mode énonciatif *A* ou *B*, ou même *A* et *B* à la fois. En d'autres termes, le locuteur L1 formule trois hypothèses en guise de réponse à sa question, en l'occurrence :

-« Le « G7 » est composé des hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika »

-« Le « G7 » est composé des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne. »

-« Le « G7 » est composé des hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika et des hommes d'affaires ... »

Cette conception peut être traduisible à partir du schéma cité ci-dessous :

A

Pdv Inter : « Seraient-ce les hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika ? S'agirait-il des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne ? »

Soit ;

Rép A'

« Voilà donc un mystère de plus à décrypter. Il appartiendra probablement au général qui a choisi d'alimenter le salutaire débat en cours d'aller plus loin dans l'information de l'opinion. »

C oui-A'

« Le « G7 » est composé des hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika et des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne. »

C non-A'

« Le « G7 » n'est pas composé des hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika et des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne. »

En effet, ce cadre hypothétique de l'énoncé interrogatif met l'allocutaire dans un contexte restreint, celui d'opter pour une des hypothèses données par le locuteur-journaliste (une *interprétation par défaut*) qui tente d'inscrire son allocutaire comme partenaire à l'énonciation, un co-énonciateur et même un énonciateur E2 qui est censé prendre la parole en répondant à la question qui lui a été adressée par l'éditorialiste.

Dans cette même perspective, l'énoncé **Rép A'** « Voilà donc un mystère de plus à décrypter. Il appartiendra probablement au général qui a choisi d'alimenter le salutaire débat en cours d'aller plus loin dans l'information de l'opinion. » ne porte aucun indice permettant à l'allocutaire d'aboutir à une réponse à la question, d'ailleurs, le contenu de cet énoncé constitue un effet de flou énonciatif qui implique selon Catherine Kerbrat-Orecchioni (1991) *un trope illocutoire* qui oriente forcément l'allocutaire E2 à une des réponses suggérées par le journaliste-locuteur L1/E1 dans les points de vue des conclusions :

C oui-A' : « Le « G7 » est composé des hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika et des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne. »

C non-A' : « Le « G7 » n'est pas composé des hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika et des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne. »

Il importe de constater donc que le locuteur L1/E1 prend en charge le contenu de la conclusion **C oui-A'** et demande approbation et adhésion à son allocutaire, un co-énonciateur E2 au propos de ce point de vue en réfutant de l'autre côté ceux de la conclusion **C non-A'**.

Séquence 10 :

« L'Algérie, le gouvernement et les institutions républicaines ne font pas assez **- ont-elles les moyens, sinon la volonté politique ?** - pour la promotion des droits de l'homme. Les arrestations arbitraires, sans raisons valables, continuent et ne se justifient pas, selon le rapport américain, qui note le maintien, en dépit des lois en vigueur, dans notre système judiciaire de la détention provisoire. » Editorial du 05/03/2017.

Dans cet extrait, nous décelons un énoncé interrogatif introduit dans le corps de cet article éditorial, nous citons : « **- ont-elles les moyens, sinon la volonté politique ? -** ».

Ainsi, à la lecture de cet énoncé interrogatif, nous constatons qu'il s'agit d'une question rhétorique à caractère polyphonique du moment que l'éditorialiste accentue cette suite interrogative par les deux tirets qui sont décidément des marques typographiques de prise de distance et de non prise en charge du dire. Dans cette lignée, il convient de dire que le journaliste-locuteur se sert de ces distanciateurs (les deux tirets) pour donner l'impression que l'objet de la question ne fait pas partie de son dire et qu'il cite la parole d'un être discursif (un tiers parlant), une instance énonciative virtuelle et non déterminée manifestée dans son discours.

Il est à noter en effet que cet énoncé interrogatif se présente comme une question anonyme, affiliée à un locuteur indéterminé, une instance collective ou une voix commune. De fait, ce type de question est fréquemment présent dans la presse écrite comme un marqueur de la polyphonie énonciative.

Dans cette conception polyphonique, le contenu de cet énoncé interrogatif est affilié à un énonciateur E2 ou une collectivité non déterminée. Alors, la fréquence du phénomène polyphonique de cet énoncé interrogatif se présente comme cité *infra* :

A

Pdv Inter : « -ont-elles les moyens, sinon la volonté politique ? - »

Soit ;

Rép A'

« Les arrestations arbitraires, sans raisons valables, continuent et ne se justifient pas. »

C oui-A'

« Ils n'ont ni les moyens ni la volonté politique. »

C non-A'

« Ils ont les moyens et la volonté politique. »

Il importe de signaler que l'éditorialiste reconforte l'énoncé interrogatif par une assertion à caractère informatif au profit de son allocataire qui a le statut d'un énonciateur E3 à qui est adressée la question. Dès lors cette assertion **Rép A'** « Les arrestations arbitraires, sans raisons valables, continuent et ne se justifient pas. » oriente à formuler deux conclusions, respectivement :

C oui-A' : « Ils n'ont ni les moyens ni la volonté politique. »

C non-A' : « Ils ont les moyens et la volonté politique. »

De ce fait, il convient de noter que le journaliste-locuteur L1/E1 explicite sa prise de distance des propos de la question par l'emploi des deux tirets qui sont dans cette occurrence des signes de prise de distance apparente et d'une implication cachée qui permet à l'éditorialiste de dresser ses propres propos d'une manière implicite tout en se dissimulant, un acte propre à un effet de subjectivité déguisée. En outre, la conclusion **C oui-A'** paraît comme assumée par le locuteur L1/E1 qui demande l'approbation de son allocataire E3 appelé à adhérer aux propos de ce point de vue et à nier ceux qui sont véhiculés par **C non-A'**.

En gros, l'éditorialiste responsable de son appareil énonciatif met en œuvre ce jeu polyphonique au travers de l'énoncé interrogatif et de la mise en scène d'une instance anonyme (une collectivité non identifiée) pour des fins argumentatives, propres au caractère subjectif et à la visée persuasive de l'éditorial.

Séquence 11 :

« C'est un être humain et donc susceptible comme tout être humain de tomber malade et de partir en congé de maladie. Mais, au sein du sérail, on commet également des erreurs. Etait-il vital d'aller jusqu'à reporter des visites de personnalités étrangères ? La stature d'une Angela Merkel est particulière et l'Algérie actuelle a besoin d'une relation forte, solide et pérenne avec l'Allemagne. Il aurait été judicieux de ne pas l'avoir "déprogrammée" pour cause de maladie du président, mais de la maintenir et d'en tirer tous les bénéfices d'une coopération économique avec le pays qui peut, comme jamais aucun autre partenaire ne peut le faire, montrer aux Algériens comment s'affranchir de la dépendance des hydrocarbures. » Editorial du 11/03/2017.

Dans cet extrait, nous distinguons un énoncé interrogatif présenté sous forme d'inversion du sujet, dressé par l'éditorialiste dans son texte afin de solliciter l'avis de ses interlocuteurs sur le report de la visite d'Angela Merkel à Alger. Dans ce sens, le journaliste-locuteur à partir de cette suite interrogative fait en sorte que ses lecteurs disposent des informations sur l'objet de la question : « Etait-il vital d'aller jusqu'à reporter des visites de personnalités étrangères ? ». Ainsi, l'éditorialiste manifeste son désir d'obtenir l'information de la part de son allocutaire qui est selon lui capable de fournir une réponse adéquate à sa question.

En effet, le locuteur-journaliste conforte son énoncé interrogatif par une séquence énonciative en qualité d'assertion correctrice de la décision des autorités algériennes du report de la visite de Merkel à Alger à cause de la maladie du président de la république. Dans cette même lignée, le contenu de l'énoncé : « Il aurait été judicieux de ne pas l'avoir "déprogrammée" pour cause de maladie du président » est consolidé par un « mais » correctif servant le journaliste-asserteur à attirer l'attention de ses interlocuteurs en leur livrant des éclaircissements à titre orientateur.

Au fait, le schéma cité *infra* le montre clairement :

A

Pdv Inter : « Etait-il vital d'aller jusqu'à reporter des visites de personnalités étrangères ? »

Soit ;

Rép A'

« Il aurait été judicieux de ne pas l'avoir "déprogrammée" pour cause de maladie du président, mais de la maintenir et d'en tirer tous les bénéfices d'une coopération économique avec le pays qui peut, comme jamais aucun autre partenaire ne peut le faire, montrer aux Algériens comment s'affranchir de la dépendance des hydrocarbures. »

C oui-A'

« Il ne fallait pas reporter des visites de personnalités étrangères. »

C non-A'

« Il fallait reporter des visites de personnalités étrangères. »

Dans ce cadre, le contenu de l'énoncé **Rép A'** « Il aurait été judicieux de ne pas l'avoir "déprogrammée" pour cause de maladie du président, mais de la maintenir et d'en tirer tous les bénéfices d'une coopération économique avec le pays qui peut, comme jamais aucun autre partenaire ne peut le faire, montrer aux Algériens comment s'affranchir de la dépendance des hydrocarbures. » constitue deux formes de conclusions, soit :

C oui-A' : « Il ne fallait pas reporter des visites de personnalités étrangères. »

C non-A' : « Il fallait reporter des visites de personnalités étrangères. »

Il convient de dire donc que le contenu de la conclusion **C oui-A'** rejoint celui de **Rép A'** qui est pris en charge par le locuteur-journaliste L1 qui invite son allocataire à

adhérer à ses propos et partager la prise en charge énonciative des points de vue véhiculés par **C oui-A'** tout en lui offrant un statut de co-énonciateur E2 qui assume la responsabilité des opinions de la conclusion **C oui-A'** et réfute celles de la conclusion **C non-A'**. Dans cette conception, le locuteur L1 réserve à son allocutaire un statut particulier, celui d'un co-énonciateur E2 complice avec lui et formant une instance collective qui partage les mêmes opinions. Dès lors ce collectif énonciatif (locuteur L1/E1 + allocutaire E2) instaure un effet polyphonique par le biais de l'énoncé interrogatif duquel le journaliste locuteur amène son allocutaire à fournir une réponse qui réside d'une manière implicite dans le contenu de la question d'un côté, de l'autre côté, l'inciter à adhérer aux propos et aux opinions du locuteur-journaliste. Dans cette optique, Thiery Herman et Nicole Jufer (2001) attestent que « (...) l'éditorialiste crée une communauté fictive dont il transmet l'opinion ou la réaction-il s'agit évidemment de la sienne-face à une situation précise. (...) Cette communauté fictive se veut universelle et (...) elle inclut de force le lecteur. » (2001, p. 13).

Grosso modo, il s'agit d'une interrogation polyphonique et argumentative servant la visée persuasive de l'éditorial qui est à l'origine un article du pôle énonciatif « implication-commentaire » et qui recèle des propos et des opinions subjectifs dressés d'une manière déguisée par l'éditorialiste tout en les attribuant à des tiers parlant dans son discours.

Séquence 12 :

« Pire, le syndicat était revenu à la charge, dénonçant le « jeu fallacieux » de la direction des ressources humaines d'Air Algérie, évoquant clairement un « abus de confiance ». Plus que ces signaux, **on s'attendait franchement à quoi du côté de la compagnie aérienne ?** Il aura suffi de quelques heures d'un arrêt de travail pour obliger le staff employeur à s'asseoir autour de la table des négociations, en situation de faiblesse. » Editorial du 17/05/2017.

Dans ce texte, l'éditorialiste avance une question à double vocation énonciative, elle est donc à caractère rhétorico-polyphonique ayant une portée sémantique au figuré. Dans ce sens, Fontanier ([1821] (1968)) note que ce type d'énoncé sert « à prendre le ton interrogatif non pas pour remarquer un doute et provoquer une réponse

mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre. » ([1821] (1968), p. 368). De ce fait, cet énoncé interrogatif : « on s'attendait franchement à quoi du côté de la compagnie aérienne ? » implique un phénomène polyphonique manifesté au travers de l'emploi du pronom « on » qui dénote dans cette occurrence une collectivité non déterminée, anonyme derrière laquelle le locuteur-journaliste L1/E1 se cache et met en scène un locuteur-énonciateur L2/E2 qui assume la responsabilité énonciative du contenu de cette suite interrogative.

Dans cette conception, il convient de souligner que le locuteur L1/E1 explicite sa prise de distance vis-à-vis du contenu de la question par le biais de l'usage du pronom « on » qui est un procédé polyphonique par excellence dans le discours journalistique, voire l'article éditorial. Dans cette même perspective, le locuteur L1/E1 insère un énoncé affirmatif **Rép A'**, nous citons : « Il aura suffi de quelques heures d'un arrêt de travail pour obliger le staff employeur à s'asseoir autour de la table des négociations, en situation de faiblesse. » qui renforce le contenu de l'assertion interrogative et qui est susceptible d'être interpellateur et instructeur en faveur des interlocuteurs, invités à fournir une éventuelle réponse. De fait, cette présentation le clarifie davantage :

A

Pdv Inter : « on s'attendait franchement à quoi du côté de la compagnie aérienne ? »

Soit ;

Rép A'

« Il aura suffi de quelques heures d'un arrêt de travail pour obliger le staff employeur à s'asseoir autour de la table des négociations, en situation de faiblesse. »

C oui-A'

« Les responsables d'Air Algérie négocie avec le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) en situation de faiblesse. »

C non-A'

« Les responsables d'Air Algérie négocie avec le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) en situation de force. »

Il y a lieu de mentionner que le locuteur-journaliste L1 introduit le dire d'une autre instance énonciative, un locuteur-énonciateur L2/E2 dans l'énoncé interrogatif dont la responsabilité renvoie à cette instance co-présente dans le discours afin de demander l'avis de son allocataire (le lecteur) sur les attitudes de l'administration d'Air Algérie en l'orientant à fournir une réponse inhérente au contenu de l'énoncé **Rép A'** « Il aura suffi de quelques heures d'un arrêt de travail pour obliger le staff employeur à s'asseoir autour de la table des négociations, en situation de faiblesse. » qui sert de clarification au profit de l'allocataire auquel le locuteur L1/E1 offre le statut d'un co-énonciateur E3 appelé à partager les mêmes opinions avec le locuteur L1. A ce propos, l'énoncé **Rép A'** nous amène à tirer deux conclusions possibles :

C oui-A' : « Les responsables d'Air Algérie négocie avec le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) en situation de faiblesse. »

C non-A' : « Les responsables d'Air Algérie négocie avec le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) en situation de force. »

Désormais, le locuteur-asserteur L1 en s'incluant dans cette collectivité anonyme manifestée par le biais du pronom « on » adhère aux propos du contenu de la conclusion **C oui-A'** et sollicite l'adhésion de l'allocataire (co-énonciateur E3) aux points de vue véhiculés par cette conclusion et constitue un collectif d'instances énonciatives (locuteur L1/E1 + locuteur- énonciateur L2/E2 + allocataire E3) qui valide le point de vue de l'énoncé **C oui-A'** et réfute celui de **C non-A'**.

Il est en effet question d'un jeu polyphonique instauré par l'éditorialiste dans son article afin de dresser des propos subjectifs affiliés à d'autres instances énonciatives, et même enrichir et perfectionner son appareil énonciatif. Il s'agit alors d'un acte propre à une stratégie argumentative mise en œuvre par le journaliste à partir des marqueurs polyphoniques tels que le pronom « on » et la question rhétorique.

2.5. L'interrogation dans l'épilogue de l'éditorial

Dans cette étape d'analyse de l'interrogation rhétorique dans les éditoriaux de notre corpus, nous nous penchons sur la manifestation des énoncés interrogatifs dans l'épilogue de l'éditorial en guise de question *clôturante*. A la suite de J. Milner et J-C. Milner (1975) ce type de question est posé à la fin du discours permettant de clore l'article par une interrogation. Il y a lieu de souligner dans cette perspective que nous avons pu sélectionner uniquement trois occurrences de questions clôturantes dans notre corpus, soit les extraits :

Séquence 13 :

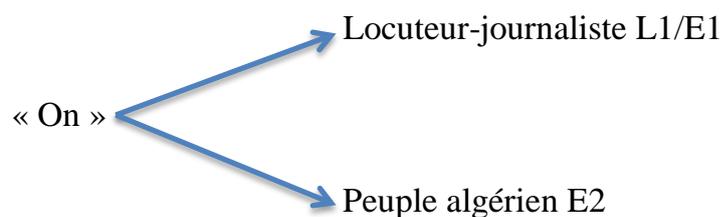
« Intenable. Après le vote du 17 avril, on sera où ? Au 18, rue de l'impasse. »
Editorial du 12/04/2014.

Dans cette séquence d'éditorial, le journaliste-locuteur termine son article par poser une question rhétorique, nous citons : « on sera où ? », introduite par le pronom indéfini « on » qui est un marqueur polyphonique qui dénote la présence d'une instance énonciative outre celle du locuteur-journaliste L1. Dans cette conception, le pronom « on » renvoie à un « nous » inclusif qui implique le locuteur L1

(l'éditorialiste) et ses interlocuteurs à savoir le peuple algérien. A ce titre, ce « on » du « nous » inclusif forme une collectivité déterminée, celle des algériens à laquelle le locuteur L1 adhère en tant que citoyen algérien et il s'approprie par la suite d'un statut de porte-parole ayant le droit de représenter le dire de cette communauté. Il importe de dire que cet énoncé interrogatif est doublement polyphonique, par la manifestation du pronom « on » qui signale la présence d'autres instances énonciatives dans le discours.

De plus, par son caractère rhétorique qui implique la coprésence d'un locuteur-énonciateur L1/E1 et des énonciateurs E2 auxquels sont affiliés respectivement le point de vue réfutant et le point de vue réfuté, conforme au constat suivant :

« on sera où ? »



Dont le contenu est pris en charge par ces deux instances.

Soit la figure suivante :

A

Pdv Inter : « on sera où ? »

Soit ;

Rép A'

« Au 18, rue de l'impasse. »

C oui-A'

« L'Algérie ne va pas sortir de sa crise politico-économique après les élections du 17 avril 2014. »

C non-A'

« L'Algérie va sortir de sa crise politico-économique après les élections du 17 avril 2014. »

Dans cette optique, nous pouvons remarquer que l'éditorialiste clôture son article par une question suivie d'une réponse **Rép A'** « Au 18, rue de l'impasse. » présentée comme une *assertion préalable*, qui révèle que le locuteur-journaliste met son interlocuteur dans l'obligation de partager le contenu de l'énoncé **Rép A'**. Il est question en effet d'une réponse rhétorique à vocation métaphorique qui signifie que « L'Algérie ne va pas sortir de sa crise politico-économique après les élections du 17 avril 2014. », un point de vue réfutant introduit par le locuteur L1 et qui est censé être partagé par l'allocutaire. De ce même fait, le contenu de ce point de vue **C oui-A'** se rapporte à une conclusion qui réfute le contenu du point de vue **C non-A'** « L'Algérie va sortir de sa crise politico-économique après les élections du 17 avril 2014. » qui est dans ce contexte une conclusion non validée par le locuteur L1 et son allocutaire.

Désormais, ce phénomène polyphonique doublement articulé au travers de l'emploi du pronom « on » et de l'introduction d'une interrogation rhétorique issue d'une force illocutoire constitue une stratégie discursive mise en œuvre par

l'éditorialiste afin de perfectionner la visée persuasive de son article et renforcer davantage la construction argumentative de son discours.

Séquence 14 :

« La nation est ainsi poussée dans une surenchère de plus qui divise les algériens sur des bases inacceptables et sur des présupposés absurdes. Est-il encore temps de ramener à la raison des cadres politiques en pleine divagation ? On le souhaite. Car la vindicte est mauvaise conseillère et la menace n'est pas un argument. » Editorial du 13/04/2014.

Dans ce passage d'épilogue d'éditorial, nous cernons un énoncé interrogatif de modalité d'inversion du sujet et issu d'une question totale : « Est-il encore temps de ramener à la raison des cadres politiques en pleine divagation ? ».

La lecture de cette suite interrogative permet de souligner qu'il s'agit d'une question rhétorique dressée par l'éditorialiste qui la paraphrase par un énoncé affirmatif en guise de proposition de réponse, soit : « On le souhaite. Car la vindicte est mauvaise conseillère et la menace n'est pas un argument. ». Dans cette lignée, il convient de dire que le journaliste-locuteur adresse sa question aux interlocuteurs et du même coup, il fournit un énoncé sous forme de réponse référentielle suggérée à la communauté de ses interlocuteurs. Il est également à noter que l'énoncé affirmatif cité *supra* est constitué de deux propositions P1 et P2, nous citons :

P1 : « On le souhaite. »

P2 : « Car la vindicte est mauvaise conseillère et la menace n'est pas un argument. »

Dans la proposition P1, l'éditorialiste se sert du pronom indéfini « on » qui renvoie à un groupe inclusif du modèle énonciatif : « on » = locuteur L1 (l'éditorialiste) + une communauté déterminée (le peuple algérien). De fait, le pronom « on » permet au locuteur-asserteur L1 de former un collectif d'instances énonciatives incluant lui-même (l'éditorialiste) et l'ensemble des citoyens algérien, communauté à laquelle il fait partie. De ce même fait, l'éditorialiste instaure un effet polyphonique par la manifestation d'une instance énonciative (énonciateur E2) co-présente dans le discours avec celle du locuteur-journaliste L1.

Dans la proposition P2, nous distinguons l'usage du connecteur argumentatif « car » qui permet au locuteur-journaliste de consolider l'effet polyphonique de son dire et de même, la visée argumentative de son énonciation, voire l'énoncé interrogatif d'un côté et le passage qui le paraphrase de l'autre côté.

Dans une autre perspective, l'appréhension de cette interrogation nous amène à constater que l'énoncé : « On le souhaite. Car la vindicte est mauvaise conseillère et la menace n'est pas un argument. », dorénavant **Rép A'** révèle deux points de vue en qualité de deux conclusions opposées, ainsi le processus suivant le clarifie davantage :

A

Pdv Inter : « Est-il encore temps de ramener à la raison des cadres politiques en pleine divagation ? »

Soit ;

Rép A'

« On le souhaite. Car la vindicte est mauvaise conseillère et la menace n'est pas un argument. »

C oui-A'

« Il est encore temps de ramener à la raison des cadres politiques en pleine divagation. »

C non-A'

« Il n'est plus temps de ramener à la raison des cadres politiques en pleine divagation. »

Dans cette conception, le point de vue de la conclusion **C oui-A'** se présente comme validé par le locuteur L1/E1 et par l'allocutaire L2/E2 (les interlocuteurs) du moment que ce dernier constitue avec le locuteur-énonciateur L1/E1 une même instance, celle qui est présentée par le pronom « on » dans l'énoncé **Rép A'** « On le souhaite. ».

Dès lors le contenu de la conclusion **C oui-A'** consiste à nier et réfuter celui de **C non-A'** qui est censé être non validé par le locuteur L1 et l'allocataire dirigé par le locuteur-journaliste à donner son approbation aux contenus de l'énoncé **Rép A'** et de la conclusion **C oui-A'**.

Grosso modo, lorsque l'éditorialiste clôture son article par une question, il donne l'impression qu'il s'agit d'un locuteur L1 qui est à l'origine de l'objet de cette question qui change de posture par la suite en se dissimulant pour céder la parole à un locuteur-énonciateur L2/E2 qui est censé ne pas répondre et laisse la réponse ouverte à la communauté des interlocuteurs auxquels il adhère.

Séquence 15 :

« A titre illustratif, et de l'avis de Soufiane Djilali, le président de Jil El-Jadid, ce sont les indications données par Bedoui sur le nombre des électeurs inscrits sur la liste électorale estimé à 23 millions alors que le département de l'Intérieur avait évoqué que la liste comprenait quelque trois millions de personnes décédées. **«Comment peut-on passer de 22 à 23 millions après assainissement de la liste ?» s'interroge-t-on encore.** Les points d'interrogation, aussi nombreux que les dos-d'âne, s'amoncellent pour aller mourir tranquilles dans le cimetière des questions restées sans réponse. »
Editorial du 18/03/2017.

Dans cet exemple, nous constatons un énoncé interrogatif introduit comme un discours cité mis entre guillemets (des distanciateurs) et suivi d'un verbe introducteur. Dans cette perspective, cette séquence interrogative : « «Comment peut-on passer de 22 à 23 millions après assainissement de la liste ? » s'interroge-t-on encore.» distinguée dans l'intégralité de l'article par les guillemets, des marques de distanciation et de non prise en charge est accompagnée par le verbe de parole « s'interroger ». De ce fait, cet énoncé interrogatif indique qu'il s'agit d'un discours d'un tiers parlant, rapporté par le journaliste-locuteur. Il convient de souligner ainsi que l'éditorialiste donne l'impression qu'il reprend le dire d'autrui, mais en réalité le contenu de cette assertion interrogative est attribué à lui en tant que locuteur-asserteur, responsable de l'énonciation. Au fait, la structure verbale « s'interroge-t-on » explicite clairement que le pronom indéfini « on » renvoie décidément au locuteur-journaliste

L1 qui se dissimule derrière ce pronom qui remplace le « je » de l'éditorialiste qui pour des fins déontologiques implicite sa présence et son implication dans son discours. Il s'agit donc d'un « je » déguisé en « on », un effet énonciatif inhérent à une polyphonie manifestée dans cette séquence énonciative qui permet au locuteur-journaliste d'amplifier la visée persuasive de son discours et délivrer des propos subjectifs d'une manière implicite.

En outre, cet énoncé interrogatif à force illocutoire révèle un doute exprimé par l'éditorialiste qui déploie sa question par le passage : « Les points d'interrogation, aussi nombreux que les dos-d'âne, s'amoncèlent pour aller mourir tranquilles dans le cimetière des questions restées sans réponse. » qui signifie que le locuteur-journaliste n'a pas fourni une réponse ou des propos qui font allusion à des informations quant à l'objet de cette question. Dans ce cadre,

Formuler interrogativement une proposition est une manière d'exprimer son doute à son sujet, mais il semble bien qu'un effet particulier soit dû aux éléments de quantification de haut degré car leur présence renforce de manière déterminante le sens de question rhétorique imputable à l'interrogation. (Borillo, 1981, p. 26)

Ainsi, le fonctionnement polyphonique de cette séquence interrogative se présente comme cité *infra* :

A

Pdv Inter : « Comment peut-on passer de 22 à 23 millions après assainissement de la liste ? » s'interroge-t-on encore. »

Soit ;

Rép A'

« Les points d'interrogation, aussi nombreux que les dos-d'âne, s'amoncellent pour aller mourir tranquilles dans le cimetière des questions restées sans réponse. »

C

« Question ambiguë, épineuse. »

Il y a lieu de noter que cet énoncé interrogatif implique une *question-réponse à un seul locuteur* par laquelle deux types de locuteurs émergent ; le locuteur source et origine de l'interrogation (L1), et le locuteur virtuel (L2) auquel est adressé la question, aussitôt il répond par un silence. En d'autres termes, le locuteur prend deux postures dans ce cas, la première est celle de poser la question, et la deuxième est celle de recevoir cette question afin de permettre à l'allocataire d'adhérer à ses propos et ses opinions.

Et encore, l'énoncé **Rép A'** ne fournit pas une réponse exacte à l'allocataire, aussitôt, il le dirige à déceler des points de vue sous-jacents véhiculés conjointement par cet énoncé et par le contenu de l'énoncé interrogatif. Dans cette conception polyphonique de l'énoncé interrogatif, Bonhomme (2012) note qu'« Au niveau énonciatif, (...) la dimension polyphonique de l'interrogation rhétorique se distingue par son important cumul de points de vue dissimulés dans sa structure duplice » (2012, p. 52). A ce propos, l'énoncé **Rép A'** amène l'allocataire à tirer une seule conclusion **C**, celle de : « Question ambiguë, épineuse. », qui dénote qu'il est difficile de trouver une réponse à cette question qui reste selon le journaliste-locuteur compliquée.

D'emblée, l'éditorialiste impose d'une manière indirecte à son allocataire à adhérer aux propos de la conclusion **C** pour créer une dynamique discursive servant le dispositif énonciatif mis en œuvre dans son article axé sur un acte d'argumentation qui revoie à un enjeu énonciatif majeur ; celui de l'interactivité *dynamique* et collaborative entre le locuteur et son allocataire comme partie prenante de l'acte énonciatif et argumentatif.

3. Le pronom « On » comme un marqueur polyphonique dans l'Editorial du Quotidien d'Oran

Dans cette étape de travail, nous mettons en évidence l'emploi systématique du pronom « on » comme une entité indéfinie et un marqueur polyphonique dans l'éditorial du Quotidien d'Oran. En effet, la présence récurrente du on dans les éditoriaux semble pertinente et nécessite une observation, une analyse et un décryptage afin de déterminer son rôle dans les articles sélectionnés.

Dans ce sens, nous tenterons de caractériser les différents usages du pronom on, cerner ses occurrences, examiner sa fréquence et appréhender son fonctionnement dans les éditoriaux de notre corpus d'étude. A ce titre, notre étude s'articule autour des questions suivantes :

-A quelle(s) instance(s) énonciative(s) renvoie le pronom on dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran ?

-Quel est son apport dans l'énonciation de l'éditorial ?

-Quel est son impact sur la formation discursive de ce genre journalistique ?

Le locuteur-journaliste est omniprésent dans son discours. Il s'énonce de manière permanente au sein de son énonciation, aussitôt, son positionnement est lié à la visée de son article et au dispositif énonciatif mis en œuvre par lui. Dans cette optique, il peut apparaître clairement dans son énonciation à travers l'emploi du pronom de la première personne du singulier (je) qui est incontestablement une marque de subjectivité dans le discours médiatique et des pronoms possessifs (mon, ma, mes) qui sont des signes d'implication du locuteur.

Il peut même, prendre distance ou se substituer et se dissimuler derrière ses propos présentés à travers l'usage du pronom indéfini « on » qui peut être associé aux énonciateurs ou à un tiers parlant. Dans ce cadre, Lee (2003) affirme que la manifestation du « on » dans l'énonciation correspond à « (...) une façon de déguisement du locuteur » (2003, p. 60).

Sur le plan grammatical, le pronom indéfini « on » peut renvoyer, par son utilisation dans l'énonciation journalistique, à d'autres catégories de pronoms personnels. Des théoriciens considèrent le « on » comme un morphème *autonome* et

d'une identité *indéterminée*. D'ailleurs, « Ce pronom, qui ne porte aucune marque spécifique de personne, se définit alors comme susceptible de se substituer à tous les autres pronoms personnels » (Dubois & al., 1994, p. 111).

Le « on » - par convention - employé comme un pronom indéfini qui manifeste dans le discours de la presse écrite en tant qu'une entité ayant « une référence à des personnes indéterminées » (Maingueneau, 1999, p. 26). De cela, Maingueneau précise que l'utilisation du pronom « on » dans le discours médiatique peut renvoyer à la troisième personne du singulier (il, elle) qui implique des traces d'une instance énonciative indéterminée.

Par ailleurs, le « on » peut référer à d'autres instances énonciatives manifestées dans le discours qui dépendent du contexte général des sujets abordés. Il est donc censé correspondre à d'autres pronoms personnels de genres et de nombres confondus, à l'instar de : je, nous, tu, vous, ils/elles/eux, ... etc., et qui peuvent être identifiables à partir de l'analyse énonciative du discours en question. Dans cette intention,

Ce morphème, pronom indéfini de personne issu de homo, constitue l'expression la plus effacée de la référence personnelle. Il instaure une classe aléatoire, destinée à être remplie à loisir, et dont l'intention dénotative n'est perceptible que par un travail interprétatif sur le contexte. (Adam & Bonhomme, 2012, p. 47)

Dans cette même lignée, Berrendonner (1982) atteste que :

(...) ce ON majuscule (...). Il s'agit pour moi d'un signifié susceptible de renvoyer déictiquement à n'importe quel ensemble d'individus parlants, de manière parfaitement indéterminée. Il s'ensuit que ce ON sera souvent compris, contrastivement, comme renvoyant à une autre instance de parole que celle qui est responsable de l'actualisation de l'énoncé ; mais ceci n'est nullement nécessaire : ON peut inclure, aussi bien que ne pas inclure, le locuteur et/ou le destinataire, et ceci reste affaire de conjecture: les

contours de l'opinion publique sont toujours moins nets que ceux des individus (...). (1982, p. 42)

De son côté, Charaudeau dans son ouvrage intitulé *Grammaire du sens et de l'expression* paru en 1992, identifie trois catégories auxquelles renvoie le « on », selon ce chercheur, ce pronom peut renvoyer à « quelqu'un, tiers unique », à une instance non identifiée dans le discours. Il peut être associé de même, à un « tiers multiple » ; plusieurs personnes impliquées implicitement dans le dire et dont les indices peuvent être repérés à travers la visée du locuteur et le contexte de l'énonciation.

En outre, le « on » peut dénoter un agencement avec le locuteur, en d'autres termes, ce dernier s'associe avec le pronom « on » qui constitue un nous d'un « locuteur multiple » et qui implique selon Charaudeau (1992) « (...) locuteur + interlocuteur(s), locuteur + tiers, locuteur + interlocuteur(s) + tiers, ou locuteur + autre(s) locuteur(s). » (1992, pp. 129-130).

3.1. Le pronom « on » dans l'éditorial du Quotidien d'Oran

Il est important de noter que le « je » du journaliste est quasiment absent dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran. L'éditorialiste marque sa présence et son implication dans son discours à travers le pronom indéfini « on » qui se présente comme un substitut du « je » de cette instance énonciative. De ce fait, le pronom « on » est massivement employé dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran.

D'une manière générale, la présence du « on » dans l'éditorial dénote la voix de l'éditorialiste ou une voix virtuelle extérieure du discours. Ses propos et ses opinions sont conventionnellement associés à une instance individuelle ; à un groupe d'individus ou à une communauté donnée qui peuvent être déterminés à travers l'appréhension des indices énonciatifs manifestés dans le discours.

De ce point de vue, l'éditorialiste afin de perfectionner la visée persuasive de son discours, il exprime ses opinions et ses propos personnels implicitement par le biais du pronom « on », qui est conjugué dans la plupart des cas au présent de l'indicatif avec des verbes de parole, de croyance, d'opinion, ... etc. Au sens de Moirand (2007), l'éditorial constitue « une troisième voix entre deux positions antagonistes » (2007, p.

142), ce qui est propre à une situation de communication argumentative. Dans cette même perspective, il convient de dire que le pronom « on » est issu

D'une grande polyvalence ; sa référence varie selon la manière dont il est mobilisé à l'intérieur d'un processus énonciatif particulier. Selon les contextes, il peut s'interpréter comme référant à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple énonciateurs + co-énonciateurs, à la non-personne, que ce soit un individu, un groupe ou un ensemble flou « les gens ». (Maingueneau, 2005, p. 110)

3.2. « On » locuteur-journaliste (l'éditorialiste)

Il y a lieu de rappeler que les éditoriaux du Quotidien d'Oran sont marqués par l'absence du pronom « je », aussitôt, cette absence n'exclut pas la visée subjective des articles. Soit l'énoncé suivant :

Séquence 1 :

« C'était la seule chose qui intéressait le régime, l'assurance qu'Ali Benflis aille jusqu'au bout de l'opération. Il est, ainsi que l'on a noté ici (voir le Quotidien d'Oran du 4 mars dernier), le candidat du « service minimum », celui dont le pic d'importance s'arrête au moment de la fermeture des bureaux de vote. » Editorial du 21/04/2014.

Dans cet extrait, l'éditorialiste met en scène un pronom « on » qui se substitue à un « je » du locuteur. Il dissimule ce « je » de subjectivité et le remplace par un « on » à valeur indéfinie et de « déguisement » afin de cacher sa propre voix derrière ce pronom qui est attribué à lui seul en tant que constructeur de l'énonciation et responsable des points de vue exprimés. Ce faisant, le « on » dénote dans ce cas la « désignation antique de celui qui parle : c'est le nom propre du locuteur » (Benveniste, 1974, p. 200).

L'éditorialiste, en assertant : « Il est, ainsi que l'on a noté ici (voir le Quotidien d'Oran du 4 mars dernier), le candidat du « service minimum » ... » montre clairement que le pronom « on » lui revient étant donné que sa signature figure dans l'article du 04 mars 2014. Du même coup, il est locuteur-scripteur et responsable de l'énonciation dans cet éditorial. De fait, à partir du pronom « on » ce journaliste met en œuvre une

stratégie discursive lui permettant de maintenir explicitement son statut d'objectivité ; conformément aux principes déontologiques du métier du journalisme. D'emblée, rapporter ses propres opinions d'une manière implicite.

3.3. « On » locuteur-énonciateur + une communauté déterminée (les co-énonciateurs)

Séquence 2 :

« A Alger, les partisans de la « stabilité » sont satisfaits, la colère qui s'est exprimée à place Audin - reflet fugace d'une grande sidération nationale - ne va pas changer la donne. La machine continuera à fonctionner, Ali Benflis et les autres seront là pour assurer le service électoral minimum. Pour le reste, on le sait, n'est-ce pas, l'Algérie est un pays à part où rien n'arrive. Surtout pas de ce qui arrive aux autres. » Editorial du 02/03/2014.

Dans l'extrait cité *supra*, l'éditorialiste se sert du pronom « on » dans le but de s'associer à la communauté des lecteurs. Il fusionne ainsi le « je » du locuteur-journaliste avec un nous qui renvoie aux lecteurs, ou même aux citoyens algériens en général. Il s'agit d'un « on » « identitaire » (Lee, 2003, p. 60), qui représente le lien opéré entre le journaliste et ses compatriotes lecteurs. En gros, un « on » inclusif duquel l'éditorialiste fait en sorte qu'il est porte-parole de son lectorat, de même, du peuple algérien.

Dans ce même sens, l'éditorialiste sollicite l'adhésion des lecteurs à ses propos à travers la séquence « On le sait, n'est-ce pas ... », cette dernière sert à confirmer qu'il existe un rapport de complicité énonciative entre l'éditorialiste et ses lecteurs. A ce sujet, le journaliste tente d'adresser un message à la communauté des lecteurs sous forme de : moi, vous. Nous sommes tous des citoyens algériens, et cette affaire relative aux élections nous concerne tous.

3.4. « On » communauté déterminée + Nous *adversaire*

Séquence 3 :

« On nous le confirme, l'Algérie a un ambassadeur à Kiev, capitale d'une Ukraine en voie de décomposition. Notre diplomate, selon les usages universels du moins, doit normalement rédiger des rapports sur les développements en

cours, sur ce que pensent ses collègues diplomates des autres pays, sur les forces en action-réaction dans ce pays. Et plus, si **notre** représentant a accès à des sources moins ouvertes. De quoi édifier sur la génération de crise produite à flux tendu par un système frappé d'impotence, comme un arbre desséché, qui ne porte plus de fruits depuis longtemps et qui peut tomber à tout moment. Et si, comme **on** le suppose, **notre** diplomate le transmet, son rapport est-il lu à Alger au-delà du bureaucrate des Affaires étrangères chargé des enregistrements et de l'archivage ? » Editorial du 02/03/2014.

Dans ce passage d'éditorial, nous constatons que le pronom « on » renvoie à une voix énonciative externe du discours, celle du gouvernement algérien. Elle correspond alors au pronom personnel « il ». A ce propos, il semble que le locuteur-journaliste manifeste une sorte d'ambiguïté à travers son recours au pronom « on », qui lui permet de changer d'attitude énonciative dans son discours.

Désormais, il opère une transition d'une figure d'un « on » anonyme à une instance déterminée, celle de l'Etat algérien. Il s'agit d'un « on » de tiers parlant qui renvoie au gouvernement ou à l'administration algérienne. De plus, ce « on » est suivi du pronom nous incluant l'éditorialiste et ses lecteurs, et il peut même s'étaler à un tout le monde relatif aux citoyens algériens, accompagné de trois récurrences d'usage du pronom possessif notre.

De cette façon, l'éditorialiste met en scène un discours d'un *adversaire* dans son dire, celui des autorités algériennes. Il s'agit selon Ebel et Fiala (1983), d'un « on » de l'« adversaire » (1983, p. 206), en réalité, « (...) l'autre dans les éditoriaux est d'abord un adversaire » (1983, p. 205).

Or, l'emploi du « on » par l'éditorialiste implique de dresser des propos opposés à d'autres qui sont rapportés dans le discours. Cette stratégie permet à l'éditorialiste de développer le statut commentaire et critique de son énonciation médiatique en attribuant ce « on » à un tiers parlant.

3.5. « On » exclusif communauté déterminée (Ils/Eux) vs « On » inclusif (locuteur + co-énonciateurs)

Séquence 4 :

« Le discours sur la stabilité prend une tournure grotesque chez les défenseurs du quatrième mandat de Bouteflika. Ceux qui sont en charge de la campagne sont entrés dans une surenchère déplaisante sur le thème de la stabilité et donc des « menaces » qui pèsent sur le pays. On invente même des déclarations de responsables étrangers qui évoquent de sombres plans de déstabilisation pour donner du « contenu » à une déformation dangereusement politicienne de la notion de stabilité. Or, on sait que les agences de presse n'auraient jamais occulté de tels propos s'ils avaient vraiment existé. » Editorial du 11/03/2014.

Dans cette scénographie énonciative, l'éditorialiste met en scène deux pronoms « on », qui se présentent respectivement de la manière suivante :

3.5.1. « On » exclusif communauté déterminée (Ils/Eux)

Dans ce passage, « On invente même des déclarations de responsables étrangers ... », le pronom « on » renvoie à la troisième personne du pluriel ils, une communauté déterminée qui indique *ceux qui sont à la charge de campagne électorale de Bouteflika*. L'éditorialiste met en scène un « on » qui se substitue à un ensemble de personnes (ils). Ce « on » renvoie inévitablement à plusieurs voix (membres de l'équipe de la campagne électorale) superposées dans cette séquence énonciative en même temps, il s'agit bien d'un effet de polyphonie manifesté. Dans ce sens, « On renvoie toujours à un ensemble de personnes, conçu non comme l'addition de personnalités distinctes, mais comme une masse indénombrable » (Leeman-Bouix, 1991, p. 108)

En outre, l'utilisation du « on » qui dissimule le pronom personnel (ils), consiste à mettre en scène un tiers parlant (les co-animateurs de la campagne électorale), conforme à la stratégie persuasive et argumentative de l'éditorial. A ce titre, « un discours argumentatif se place toujours par rapport à un contre-discours effectif ou virtuel ... » (Moeschler, 1990, p. 47).

3.5.2. « On » inclusif locuteur + co-énonciateurs (les lecteurs)

Dans cet extrait « Or, on sait que les agences de presse n'auraient jamais occulté de tels propos s'ils avaient vraiment existé. », l'éditorialiste met en œuvre un « on » inclusif, qui implique le journaliste-scripteur (l'éditorialiste) et la communauté des lecteurs, déployé même au peuple algérien. Dans cette intention, l'éditorialiste rattache ce « on » à un nous afin d'amener ses lecteurs, voir même les citoyens algériens à soutenir ses propos en leur offrant le statut de co-énonciateurs et d'êtres discursifs complices, « . (...) dans cette situation, "on" est un indéfini co-référent au [locuteur] anonyme comme au lecteur, invité à partager la position d'un observateur anonyme » (Rabatel, 2001, p. 31).

En somme, l'éditorialiste met en scène deux « on » résolument contradictoires, l'un exclusif et l'autre inclusif ; ayant références à deux instances énonciatives adversaires. Il s'agit à la suite d'Ebel et Fiala, d'un « on » du « . (...) "mauvais autre" » (1983, p. 205), aussi « (...) péjorant, minorant, dépréciatif, on désigne allusivement l'autre comme source d'erreur, comme coupable » (1983, p. 206).

En employant le nous et le « on » « adversaire » dans le même énoncé journalistique, l'éditorialiste opère une disjonction entre ses propres opinions et celles d'autrui en prenant distance. Dans cette logique, Ebel et Fiala souligne que

Ce ON entre néanmoins en opposition tranchée avec nous. L'adversaire visé, non explicitement désigné et évidemment identifiable dans un contexte plus large. (...) Très souvent ainsi, dans l'éditorial politique, ce on sert à distinguer soit le gouvernement en place, soit les partie adversaires. (1983, p. 206)

Ce « on » muni du pronom nous permet également à l'éditorialiste de construire dans son appareil énonciatif à visée argumentative un « . (...) effet d'objectivité (...) » (Koren, 1996, p. 78).

3.6. « On » personne déterminée (Tu/Vous)

Séquence 5 :

« Que M. Sellal se croit « trahi » par une chaîne de télévision « amie » qui couvrirait tout de lui, y compris ses mauvaises blagues, ne change rien à la chose. Quand on exerce une haute fonction dans l'Etat, on doit, en toute circonstance, mesurer la portée de ce que l'on dit. A plus forte raison quand on est le porte-voix d'une candidature qui est en train de diviser même les organisations du régime. » Editorial du 17/03/2014.

Dans cet énoncé, nous constatons quatre récurrences du pronom « on », qui renvoient manifestement à une même instance, externe du discours mise en scène par l'éditorialiste qui lui offre un statut d'allocutaire auquel le message de l'énoncé est adressé.

L'éditorialiste en assertant : « Quand on exerce une haute fonction dans l'Etat, on doit, en toute circonstance, mesurer la portée de ce que l'on dit. A plus forte raison quand on est le porte-voix d'une candidature qui est en train de diviser même les organisations du régime » Editorial du 17/03/2014.

Il s'adresse directement à un vous, pronom de la deuxième personne du pluriel qui renvoie à l'instance énonciative Abdelmalek Sellal.

Il s'agit d'un « on » de l'être à part qui

Se rapproche, sans s'y confondre, d'un vous accusateur, avec pourtant un effet de brouillage de la relation intersubjective dans la mesure où il glisse vers une troisième personne tenue à distance : le mépris l'emporte sur la violence de l'affrontement direct nous-vous. (Ebel & Fiala, 1983, p. 206)

L'éditorialiste se sert du pronom « on » qui remplace un vous et tente de faire passer un message implicite à Abdelmalek Sellal, haut fonctionnaire d'Etat, directeur de campagne électorale et représentant d'un candidat aux élections présidentielles pour lui faire un rappel des règles éthiques. Par ce fait, il adresse un message de dénonciation aux dérapages verbaux de Sellal et de non acceptation de ses propos

délacés et de ce genre d'attitudes vis-à-vis des algériens lors des *meetings* électoraux, et qui ont créé des polémiques majeures dans les réseaux sociaux et même chez la classe politique algérienne.

Dans cet esprit, par le biais du pronom « on » l'éditorialiste met en œuvre une stratégie discursive ; lui permettant de livrer des propos subjectifs implicites à l'allocutaire tout en maintenant son positionnement d'objectivité et de non-implication au dire.

3.7. « On » deux communautés déterminées : Nous vs Ils

Séquence 6 :

« Si en Algérie on ne vote pas pour ne plus recevoir de baffes de la part du pouvoir, en France on ne vote plus que pour en donner à ceux qui sont en place. » Editorial du 02/04/2014.

Dans ce passage, l'éditorialiste met en scène deux pronoms « on » distinctement opposés, l'un renvoie à un « nous » inclusif, l'autre dénote un ils, qui implique une communauté à part entière et externe du discours.

3.7.1. « On » inclusif locuteur + co-énonciateurs

Dans l'énoncé « Si en Algérie on ne vote pas pour ne plus recevoir de baffes de la part du pouvoir ... », l'éditorialiste emploie un « on » inclusif qui se substitue à deux entités énonciatives auxquelles le journaliste instaure un lien de complémentarité et de complicité. Il s'agit en fait, d'un « je » du journaliste-locuteur, promoteur de l'énonciation associé à un nous du peuple algérien, une coréférence entre un « je » de l'éditorialiste et un nous d'un groupe déterminé, les algériens d'une manière générale.

En outre, l'éditorialiste étant un citoyen algérien s'implique dans cette communauté déterminée, celle du peuple algérien en livrant des propos et des opinions subjectifs qui concernent le dispositif électoral en Algérie.

3.7.2. « On » exclusif communauté déterminée (Ils / peuple français)

Dans cet énoncé « ... en France on ne vote plus que pour en donner à ceux qui sont en place. », le journaliste en employant un « on » exclusif fait allusion à une instance externe du discours, celle du peuple français et qui convient au pronom personnel ils.

Par ailleurs, l'éditorialiste à travers l'usage double du pronom « on » tente d'opérer une comparaison entre les deux systèmes électoraux respectivement en Algérie et en France. Du même fait, l'emploi du premier « on » inclusif relatif à un nous « identitaire » (Lee, 2003, p. 60), celui d'un « je » du journaliste et d'un nous du peuple algérien, permet à l'éditorialiste de se placer comme un locuteur-source de l'information et des points de vue et en même temps porte-parole des citoyens algériens dans son discours.

Quant au deuxième « on », il est décidément à référence exclusive, attribué dans l'énoncé cité *supra* au pronom personnel ils, troisième personne du pluriel qui indique la communauté des citoyens français.

En gros, ces deux occurrences du pronom « on » permettent à l'éditorialiste d'opérer un jeu d'effet polyphonique relatif à une hétérogénéité énonciative axée sur une subjectivité implicite et déguisée par un « on » servant à la visée persuasive et la stratégie argumentative de l'article éditorial.

4. Le pronom « nous » comme un procédé polyphonique dans l'éditorial

Il est à noter que le « Je » du journaliste-scripteur est quasiment absent dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran. L'éditorialiste marque sa présence et son implication dans son discours à travers le pronom personnel « nous » qui se présente comme substitue du « Je ». De fait, afin de perfectionner la visée persuasive de son discours, l'éditorialiste exprime ses opinions et ses propos personnels implicitement par le biais d'un « nous », qui peut être dans bien des cas remplacé par des verbes conjugués au présent de l'impératif avec la première personne du pluriel (nous), à l'instar de : *voyons, rappelons, notons, ...etc.*

Le « nous » manifesté dans le discours des éditoriaux renvoie décidément à un énonciateur mis en scène par le locuteur-journaliste. Dans cette logique, il peut être associé à l'instance d'autrui ; l'allocutaire, à qui l'énonciation est destinée.

Qualifié comme un pronom de la première personne du pluriel, le « Nous » massivement présent dans les éditoriaux de notre corpus, d'où nous constatons un nombre considérable d'occurrences d'usage de ce pronom qui dénote dans la plupart des énoncés ciblés la présence d'autres instances énonciatives outre le locuteur-journaliste. Dans ce sens, nous pouvons noter que dans les extraits sélectionnés, le pronom « nous » est accompagné par les pronoms possessifs (notre, nos), qui eux-mêmes impliquent autrui dans l'énonciation. En effet, les modalités des pronoms personnels et possessifs de la première personne du pluriel ne dénotent pas seulement l'omniprésence du journaliste-locuteur, mais ils sont susceptibles de renvoyer à des instances et des voix multiples co-présentes dans les éditoriaux.

Poussons encore dans cette perspective, il convient de signaler que le pronom « Nous » du discours ne correspond pas, *à priori* au pluriel du « je », néanmoins, il est censé être affilié à acteurs discursifs internes ou externes du discours. Dans cette perspective, Maingueneau affirme « qu'en fait, *je* et *tu* ne sont pas à nous et vous ce que cheval est à chevaux ou il à ils ; il ne s'agit pas tant du pluriel que de « personnes multiple » ». (1999, p. 22).

Dans cette même logique, Kerbrat-Orecchioni (1986) atteste que le « Nous » « ne correspond presque jamais, sauf dans des situations très marginales comme la

récitation ou la rédaction collectives, à un JE pluriel » (1986, p. 46). Nous nous penchons en effet, sur la conception schématique opérée par Kerbrat-Orecchioni :

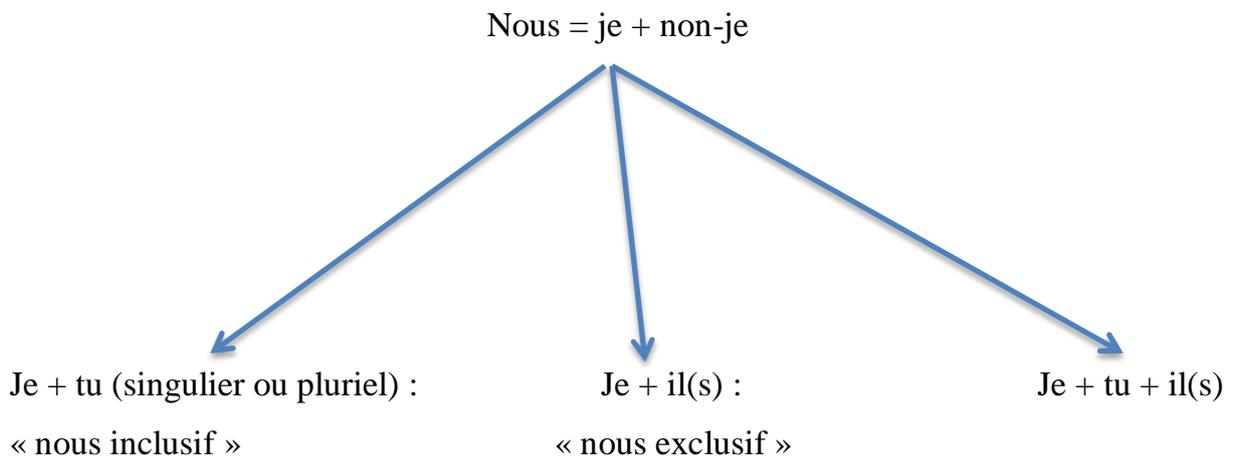


Figure 18 : Les images du pronom « nous » dans le discours journalistique. Adaptée du schéma de Kerbrat-Orecchioni

4.1. « Nous » je de l'éditorialiste

Il est à noter dans les éditoriaux de notre corpus, nous avons pu déceler deux occurrences de l'emploi du pronom « Nous » qui renvoie résolument à l'éditorialiste et qui dénote en effet, sa présence dans son énonciation et sa prise de position implicite et voilée au travers de l'usage du pronom « nous » qui substitue le « je » subjectif du journaliste-locuteur, lui permettant de livrer des arguments dans son discours. Soit les deux extraits d'éditoriaux :

Séquence 1 :

« Un sujet polémique que **nous** avons traité sur ces mêmes colonnes et qui fait du sentiment d'impunité renforcé par un populisme étatique dangereux une porte ouverte au crime pour de plus en plus d'adeptes à qui la justice ne fait plus peur. » Editorial du 30/04/2017.

Dans cette scénographie énonciative, l'éditorialiste met en œuvre un « nous » qui substitue le « je » qui est décidément une marque de subjectivité et d'implication apparentes du journaliste. De fait, le journaliste-locuteur en assertant « Un sujet polémique que **nous** avons traité sur ces mêmes colonnes et qui fait du sentiment d'impunité ... » délivre un argument qui consiste à montrer que l'éditorialiste avait déjà traité le sujet de l'assassinat des enfants dans ses précédents articles éditoriaux.

Cette assertion présuppose que le journaliste Moncef Wafi avait auparavant soulevé le fléau du vol et d'assassinat des enfants et ses effets sur la société algérienne. De ce fait, la suite « **nous** avons traité » dont le verbe est conjugué au plus-que-parfait dénote que l'éditorialiste rappelle qu'il a traité à plusieurs reprises ce sujet polémique, étrange de la société algérienne, aussitôt, il continue à l'aborder en guise d'appel à vigilance et de réaction lancé aux autorités algériennes.

Dans cette même perspective, le pronom « nous » renvoie manifestement à l'éditorialiste, en sa qualité de locuteur-scripteur, constructeur de l'énonciation et du point de vue exprimé dans cette séquence énonciative. D'emblée, ce pronom est attribué à l'éditorialiste, à lui seul du moment qu'il est le rédacteur de l'article et sa signature est apparente en haut. Ainsi, nous distinguons la prise de position et l'engagement du journaliste dans cet énoncé, mais d'une manière implicite conforme aux dispositions déontologiques du journalisme qui ne favorise pas l'implication explicite du journaliste. *De facto*, le pronom « nous » implique la présence déguisée du « je » de l'éditorialiste dans son énonciation, lui servant à livrer des opinions subjectives, des points de vue personnels et des arguments d'une façon indirecte en mettant en œuvre une stratégie énonciative et argumentative qui offre à l'éditorialiste le statut de rapporteur, locuteur-énonciateur et de même, une instance omniprésente dans l'article.

Séquence 2 :

« Pourtant, sans des relais puissamment installés dans les administrations ou des parapluies politiques, ces spéculateurs ne peuvent pas survivre dans un Etat de droit, ce qui **nous** amène à **nous** interroger sur la nature de ces bulles spéculatives. »
Editorial du 11/05/2017.

Dans cette partie d'éditorial, le journaliste Moncef Wafi dresse une séquence argumentative d'ordre subjectif, fondée au travers de l'emploi du pronom « nous » qui se présente d'une manière explicite comme lié à une autre instance, incluse dans l'énonciation et qui est censé prendre la parole afin de livrer des propos outre ceux du journaliste. Mais en réalité, il s'avère que dans cette suite énonciative « **nous** amène » le pronom « nous » renvoie implicitement à l'éditorialiste qui tente de maintenir sa

posture de rapporteur qui prend distance du dire et des opinions présentés dans son discours. Dans ce sens, dans la séquence qui précède « Pourtant, sans des relais puissamment installés dans les administrations ou des parapluies politiques, ces spéculateurs ne peuvent pas survivre dans un Etat de droit », l'éditorialiste fournit des propos en guise de commentaires qui consistent à rendre compte du rôle des Lobis et des réseaux basés à l'administration qui soutienne et préservent les intérêts des spéculateurs. Il s'agit en effet, d'une analyse sous forme de commentaire suivi d'un propos personnel livré par le journaliste qui instaure un lien énonciatif entre un propos posé, celui de dire : « Pourtant, sans des relais puissamment installés dans les administrations ou des parapluies politiques, ces spéculateurs ne peuvent pas survivre dans un Etat de droit » qui représente des données qui méritent d'être appréhendées selon le propos de l'éditorialiste « ce qui **nous** amène à **nous** interroger sur la nature de ces bulles spéculatives. », conforme à « ce qui **m**'amène à **m**'interroger sur la nature de ces bulles spéculatives. ». Dans cette perspective, le journaliste dissimule le pronom « me » relatif au « je » dans l'énonciation par le pronom « nous » afin d'offrir à son énonciation plus de crédibilité et donner l'impression au lecteur qu'il s'agit d'une autre instance qui livre ces propos. De même, l'éditorialiste opte pour une adhésion du lectorat à ses propos par le biais du pronom « nous » qui est à caractère inclusif par excellence dans l'énonciation. En effet, l'usage de ce pronom s'avère flou et ambigu du moment que le journaliste ne laisse aucune trace ou des indices de son engagement et son implication.

Cependant, la lecture et l'appréhension de cette séquence montre clairement qu'il s'agit de l'éditorialiste qui parle étant donné qu'il fournit des informations dans l'énoncé prédécesseur « Pourtant, sans des relais puissamment installés dans les administrations ou des parapluies politiques, ces spéculateurs ne peuvent pas survivre dans un Etat de droit » en le faisant suivre par une expression de d'obligation qui implique la nécessité de se poser des questionnements en assertant « ce qui **nous** amène à **nous** interroger sur la nature de ces bulles spéculatives. » qui sert de renforcement des propos délivrés dans la suite sui précède. En somme, il y a lieu de noter qu'il s'agit d'une subjectivité cachée au travers de l'usage du pronom « nous » qui remplace le « je » de l'éditorialiste, de même, la manifestation d'un effet

polyphonique qui consiste à faire en sorte qu'une autre instance énonciative qui s'exprime dans le discours et qui partage la responsabilité énonciative avec le journaliste-locuteur.

4.2. « Nous » inclusif : le journaliste + les lecteurs

Séquence 3 :

« On **nous** le confirme, l'Algérie a un ambassadeur à Kiev, capitale d'une Ukraine en voie de décomposition. **Notre** diplomate, selon les usages universels du moins, doit normalement rédiger des rapports sur les développements en cours, sur ce que pensent ses collègues diplomates des autres pays, sur les forces en action-réaction dans ce pays. Et plus, si **notre** représentant a accès à des sources moins ouvertes. De quoi édifier sur la génération de crise produite à flux tendu par un système frappé d'impotence, comme un arbre desséché, qui ne porte plus de fruits depuis longtemps et qui peut tomber à tout moment. Et si, comme on le suppose, **notre** diplomate le transmet, son rapport est-il lu à Alger au-delà du bureaucrate des Affaires étrangères chargé des enregistrements et de l'archivage ?

Kiev, certes, n'est pas Alger. Tout comme l'Algérie, elle, n'est pas **notre** très grande amie ex-Yougoslavie, ni le Soudan qui, par impéritie de ses dirigeants, **nous** a cédé le statut de plus vaste pays d'Afrique. (...). Et **notre** brave Premier ministre en campagne **nous** assure même qu'il n'y a pas de problèmes de minorités en Algérie. » Editorial du 02/03/2014.

Dans cet éditorial, nous constatons trois occurrences d'emploi du pronom personnel de la première personne du pluriel « nous » accompagné par cinq récurrences d'usage du pronom possessif « notre ». En effet, dans les trois suites énonciatives respectivement : « On **nous** le confirme, l'Algérie a un ambassadeur à Kiev, capitale d'une Ukraine en voie de décomposition. », « Kiev, certes, n'est pas Alger. Tout comme l'Algérie, elle, n'est pas **notre** très grande amie ex-Yougoslavie, ni le Soudan qui, par impéritie de ses dirigeants, **nous** a cédé le statut de plus vaste pays d'Afrique. », « Et **notre** brave Premier ministre en campagne **nous** assure même qu'il n'y a pas de problèmes de minorités en Algérie. ». L'éditorialiste met en œuvre le pronom « nous » qui renvoie résolument dans ce cas à lui en tant que producteur de

l'article et de même aux lecteurs en leur qualité de citoyens algériens concernés pas les propos présentés dans l'énonciation. Il s'agit dans ce cadre, d'un « nous » inclusif qui fusionne l'instance principale du discours, le journaliste-locuteur avec une communauté déterminée ; celle de l'ensemble des lecteurs. De même, cet usage du pronom « nous » est renforcé par la présence massive du pronom possessif « notre » avec cinq occurrences, et qui renvoie d'une manière irréversible à l'éditorialiste et à ses lecteurs en même temps. Dans ce sens, le journaliste, lorsqu'il affirme : « **Notre** diplomate Et plus, si **notre** représentant a accès à des sources moins ouvertes. Et si, comme on le suppose, **notre** diplomate le transmet Tout comme l'Algérie, elle, n'est pas **notre** très grande amie ex-Yougoslavie Et **notre** brave Premier ministre.... », s'adresse au nom de ses lecteurs en s'incluant à cette collectivité du moment qu'il fait partie du peuple algérien, ainsi, il constitue un groupe déterminé, celui des lecteurs, du peuple algérien y compris l'éditorialiste qui exprime explicitement son adhésion à cette communauté déterminée.

Poussons plus loin dans ce sens, il y a lieu de distinguer que le journaliste opère une alternance entre le pronom « nous » et le pronom possessif « notre » afin de renforcer davantage les propos mis en scène et de même, instaurer un lien permanent de complicité entre lui et ses lecteurs, voire le peuple algérien en tant que deux instances énonciatives issues d'un même pays. De ce fait, l'éditorialiste met en scène deux voix discursives distinctes, la sienne et celle de ses lecteurs qui est une voix virtuelle qui partage avec lui les mêmes valeurs et les mêmes opinions, mais encore la prise en charge des opinions présentées. Dans cette perspective, le locuteur-journaliste instaure un effet de polyphonie qui manifeste au travers de l'emploi du pronom « nous » qui inclut le « je » du locuteur et le « vous » des lecteurs, conforme à la modalité énonciative : Nous = je + vous.

Séquence 4 :

« Le laborieux et très spécifique processus électoral 2014 s'est terminé, hier, avec la cérémonie de prestation de serment de M. Abdelaziz Bouteflika. Péniblement. Pour beaucoup d'Algériens et sans doute pour le premier concerné. On aurait bien aimé que les sorties un tantinet arrogantes d'un ministre qui renvoie tout le monde à «dans cinq

ans» comportent sérieusement l'idée qu'on a avancé quelque part. Malheureusement, la prestation d'hier **nous** a ramenés, une fois de plus, à la question têtue de la capacité du président à assumer réellement sa charge. » Editorial du 29/04/2014.

Dans le présent article éditorial, le journaliste traite un sujet d'ampleur en Algérie de 2014, il s'agit des élections présidentielles d'avril 2014 qui ont suscité l'intérêt de tout le peuple algérien. Ainsi, dans l'énoncé suivant, l'éditorialiste construit une séquence argumentative dotée d'un emploi du pronom « nous » qui a une valeur clairement référentielle dans cette occurrence. Dans cette optique, l'usage de ce pronom de la première personne du pluriel implique une stratégie discursive et argumentative mise en œuvre par le journaliste qui fait en sorte qu'il se positionne en neutre et prend distance de son dire pour maintenir sa posture décidément objective dans son discours d'une manière explicite. En effet, nous constatons dans l'énoncé qui suit l'absence apparente du locuteur-journaliste qui donne l'impression qu'il se retire afin de céder la parole à une autre instance énonciative mise en scène dans son discours. De fait, cette suite le montre davantage : « Malheureusement, la prestation d'hier **nous** a ramenés, une fois de plus, à la question têtue de la capacité du président à assumer réellement sa charge. ». Il est à noter dans ce sens que l'éditorialiste se sert du pronom « nous » qui substitue le « je, moi » du locuteur, et de cette manière il dénote la présence d'une autre instance énonciative, virtuelle en tant qu'être discursif mis en scène par le journaliste et qui prend en charge les propos exprimés. De ce fait, le journaliste se porte comme rapporteur dans son discours en présentant les propos d'autrui, ceux des algériens.

A ce titre, il s'avère que l'éditorialiste instaure un effet énonciatif de polyphonie dans son dire en impliquant une autre voix, externe du discours, celle du peuple algérien. D'emblée, le pronom « nous » se présente comme un procédé polyphonique qui renvoie à l'éditorialiste en tant que constructeur de l'énonciation et des points de vue, et au même temps aux algériens, une communauté dont le journaliste fait partie. Dans cette même perspective, le journaliste-locuteur tente d'opérer un lien interactif entre lui-même et ses lecteurs, voire les citoyens algériens en s'appropriant d'un statut de porte-parole de cette collectivité. En effet, la séquence suivante le précise plus :

« Pour beaucoup d'Algériens et sans doute pour le premier concerné. ». il y a lieu de signaler que le journaliste marque des indices qui montrent que dans cette séquence énonciative il s'agit des propos de tous les algériens et non pas seulement ceux de l'éditorialiste, relativement à ce que dénote l'énoncé cité *supra* : « Tous les algériens sont concernés par la cérémonie de serment du président élu ». *De facto*, l'éditorialiste avance un propos auquel il adhère en l'attribuant au peuple algérien, une tierce voix co-présente dans le discours qui partage la prise en charge énonciative et la responsabilité des propos avec lui en tant que journaliste-rapporteur qui est censé obéir aux normes d'objectivité du discours de la presse écrite.

Séquence 5 :

« Certaines rencontres et autres meetings populaires ont dû être retardés pour permettre aux salles de se remplir, encore une autre particularité bien de chez **nous**, et donner l'illusion d'un intérêt populaire pour l'événement. » Editorial du 11/04/2017.

Cet article constitue une visée argumentative critique sous forme de commentaire des circonstances du déroulement de la campagne électorale des législatives d'avril 2017. Dans ce sens, le locuteur-éditorialiste dresse des commentaires et des analyses vis-à-vis de l'organisation de cette campagne électorale, voire les meetings et les discours menés lors de ces derniers aux villes algériennes. De fait, dans cette scénographie énonciative : « Certaines rencontres et autres meetings populaires ont dû être retardés pour permettre aux salles de se remplir, encore une autre particularité bien de chez **nous**, et donner l'illusion d'un intérêt populaire pour l'événement. », le journaliste avance des propos quant à l'anarchie marquante dans l'organisation des rencontres et des meetings des parties politiques en faisant en sorte qu'il prend distance des propos à caractère critique livrés concernant l'aspect anarchique de l'organisation. En effet, cet énoncé montre clairement que le journaliste-locuteur se positionne en rapporteur en assertant : « encore une autre particularité bien de chez **nous**, et donner l'illusion d'un intérêt populaire pour l'événement. ». Ainsi, le pronom « nous » ici présent manifeste comme un marqueur linguistique purement polyphonique duquel l'éditorialiste instaure une énonciation double, l'une implique ses propres propos et opinions présentés d'une manière implicite et déguisée, l'autre est

celle des algériens et peut de même inclure les autorités algériennes. A ce titre, dans la suite énonciative : « encore une autre particularité bien de chez **nous** », l'éditorialiste délivre un propos qui consiste à dire que ces particularités sont résolument spécifiques aux algériens et aux autorités algériennes.

Il s'agit dans ce cadre d'une fusion adoptée par l'éditorialiste et qui consiste à inclure trois instances énonciatives, l'une interne du discours celle du journaliste-locuteur responsable de l'énonciation et metteur en scène des deux instances respectivement celle du peuple algérien et celle des pouvoirs publics et qui sont censées être des êtres virtuels impliqués dans le discours de l'éditorialiste qui opte pour une prise en charge partagée par ces trois instances citées *supra* afin de livrer ses points de vue personnels par le biais de l'usage du pronom personnel « nous » à caractère inclusif du modèle énonciatif : « nous » : je + vous + ils (eux), conforme à :

Je : l'éditorialiste

Vous : les algériens

Ils / eux : les autorités algériennes.

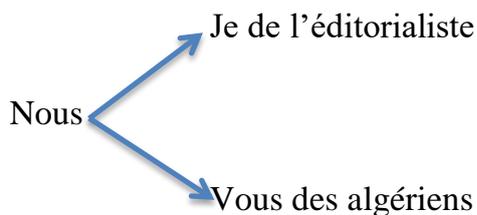
Dans cette même perspective, le journaliste-scripteur s'approprie légitimement d'un statut d'asserteur dans son discours, qui dresse des propos d'autrui dans son énonciation à travers la mise en scène de deux voix discursives distinctes co-présentes dans (le peuple algérien + les autorités algériennes) qui servent de groupe inclusif qui crée un lien énonciatif adhésif des trois instances énonciatives en instaurant un effet de polyphonie servant l'éditorialiste à délivrer plusieurs points de vue outre les siens afin de garantir l'efficacité de son argumentation à visée persuasive du pôle énonciatif « implication-commentaire ».

Grosso modo, cet effet polyphonique implique une stratégie discursive et argumentative mise en œuvre par le journaliste afin de donner plus de crédibilité à son dire ou d'une manière générale à son énonciation tout en respectant les dispositions éthiques de l'acte de rédaction journalistique, celles de prendre distance du dire dans le cadre d'un positionnement d'objectivité.

Séquence 6 :

« Quoi qu'il en soit, les prochaines heures nous rappelleront la fameuse protesta de 1997 qui aura finalement échoué après des mois d'usure. Les paris restent ouverts pour connaître la durée de vie de cette nouvelle contestation ! » Editorial du 08/05/2017.

Dans cet article, l'éditorialiste Moncef Wafi délivre des propos à visée analytique et critique quant aux résultats des législatives d'avril 2017. A ce propos, le journaliste-locuteur opte pour l'adoption d'un groupe inclusif qui fusionne une communauté déterminée dans le discours, celle du peuple algérien, concerné par les résultats des élections avec l'instance principale, en l'occurrence l'éditorialiste qui est avant tout un citoyen algérien faisant partie de cette collectivité, ce qui lui permet légitimement de se réjouir d'un statut particulier dans son énonciation, étant susceptible de se porter en plusieurs postures énonciatives (prise en charge ou prise de distance). Dans cette perspective, il est censé livrer ses propos personnels conjointement avec ceux de la communauté des algériens, co-présente dans le discours au travers de l'emploi du pronom « nous » à caractère inclusif du mode énonciatif :



Duquel le journaliste adresse un message dans lequel il affirme qui lui-même en tant que citoyen algérien et journaliste, il fait partie de la société algérienne et il partage avec cette communauté des valeurs, des avis et des opinions, ce qui lui offre le statut de porte-parole de cette collectivité présente dans le discours par le biais de l'usage du pronom de la première personne du pluriel « nous ». Dans une autre perspective, il convient de dire que le journaliste se porte comme rapporteur dans son discours au sens où il tente de faire passer un message aux pouvoirs publics en assertant : « les prochaines heures nous rappelleront la fameuse protesta de 1997 qui aura finalement échoué après des mois d'usure. », duquel il annonce que lui-même journaliste-scripteur ainsi que le peuple algérien sont issus d'une collectivité commune qui est censée donner son avis et son analyse-commentaire des résultats des

législatives et leur impact sur la scène politico-sociale en Algérie. De fait, la suite énonciative « **nous** rappelleront la fameuse protesta de 1997 » constitue un propos sur l'effet des législative et leurs résultats qui ont suscité une polémique dans la classe politique algérienne implique une analyse en guise de message destiné aux autorités, qui dénote que ces polémiques créées sont semblables à celles qui ont suscité des contestations sur les résultats des législatives de 1997. D'emblée, l'usage du pronom « nous » constitue la mise en scène d'une voix d'autrui dans le discours de cet éditorial et qui est censée prendre la parole simultanément avec le journaliste-scripteur en instaurant une alternance et une interaction entre ces deux voix dans l'énonciation.

En effet, le pronom « nous » manifeste dans ce cas comme un procédé polyphonique servant l'éditorialiste à livrer ses propos personnels parallèlement avec ceux du peuple algérien, instance énonciative virtuelle mise en scène par le journaliste-scripteur dans son discours afin que cette voix anonyme partage la prise en charge énonciative avec l'éditorialiste qui est censé tenir un positionnement objectif dans son énonciation. *Grosso modo*, cet effet polyphonique constitue un jeu de superposition et d'alternance des voix à l'intérieur de l'éditorial, qui instaure un lien énonciatif entre les instances de ces voix relativement à une stratégie énonciative et argumentative liée à la visée persuasive d'« implication-commentaire » de l'éditorial.

4.3. « Nous » exclusif : ils / eux

Séquence 7 :

« La déclinaison stratégique du fast-mind de Palin est simple : **nous** sommes les plus forts, les plus puissants donc on est nécessairement les gentils. » Editorial du 10/03/2014.

Dans cet éditorial, le journaliste inscrit dans son discours une instance énonciative virtuelle mise en scène par lui, au travers de l'emploi du pronom « nous » et qui assume la responsabilité des propos fournis dans l'énonciation. Soit l'énoncé suivant : « La déclinaison stratégique du fast-mind de Palin est simple : **nous** sommes les plus forts, les plus puissants donc on est nécessairement les gentils. Tous les autres sont les méchants. ». Dans ce cadre, le journaliste-locuteur à travers l'usage du pronom personnel « nous » met en œuvre une stratégie énonciative axée sur une polyphonie et

de pluralités des voix discursives dans son article. Dans ce sens, l'éditorialiste met en scène une voix outre la sienne qui manifeste dans son article par le biais du pronom « nous » qui se présente dans cette perspective comme un procédé polyphonique attribué à une instance énonciative qui constitue une collectivité commune, celle des pays occidentaux membres de l'OTAN auxquels le propos de l'assertion est attribué, « **nous** sommes les plus forts, les plus puissants donc on est nécessairement les gentils. ».

En outre, le pronom « nous » qui est dans cette occurrence un marqueur polyphonique a pour fonction de représenter une voix qui n'est pas celle de l'éditorialiste. Il s'agit ainsi, d'un « nous » exclusif qui renvoie à un groupe déterminé est censé prendre la parole dans l'énonciation afin de dresser des opinions et des propos d'ordre personnel et subjectifs et qui ne sont affiliés ni de près ni de loin au journaliste-scripteur qui s'approprie dans cette optique du statut énonciatif de rapporteur et scripteur et en même temps un animateur et distributeur de la parole dans son discours. En effet, l'emploi du pronom « nous » implique la manifestation de la polyphonie dans cet éditorial au travers de la mise en scène d'une tierce instance discursive, celle des pays occidentaux de l'OTAN dont la voix est co-présente avec celle du locuteur-journaliste qui se porte comme polyvalent dans son discours et ayant la posture de rapporteur objectif, cédant la parole à un co-énonciateur (les pays occidentaux) qui livre des propos auxquels l'éditorialiste est censé adhérer ou ne pas adhérer du moment qu'il ne fait pas partie de cette collectivité, celle des pas occidentaux de l'OTAN.

Séquence 8 :

« 529 Egyptiens ont été condamnés à mort par un tribunal pour la mort d'un officier de police lors de la sanglante dispersion des sit-in contre le coup d'Etat militaire en Egypte qui avait fait, rappelons-le, plus de mille morts parmi les manifestants. Après une répression implacable, **nous** voici devant un verdict ahurissant au regard du droit. » Editorial du 26/03/2014.

Dans le présent article, l'éditorialiste entame son discours en livrant des séquences argumentatives relatives au procès paradoxal délivré par un tribunal égyptien quant à

l'assassinat d'un officier de police et qui soupçonne un groupe de 529 égyptiens. A ce titre, le journaliste-locuteur livre des propos sous forme de commentaire critique de ce verdict qui est selon lui une décision surprenante et inattendue. De fait, dans la séquence énonciative qui suit : « 529 Egyptiens ont été condamnés à mort par un tribunal pour la mort d'un officier de police lors de la sanglante dispersion des sit-in contre le coup d'Etat militaire en Egypte qui avait fait, rappelons-le, plus de mille morts parmi les manifestants. Après une répression implacable, **nous** voici devant un verdict ahurissant au regard du droit. », l'éditorialiste emploie le pronom personnel « nous » qui se présente comme relatif à une instance énonciative présente dans le discours et qui est censée exprimer son avis sur le verdict des 529 égyptiens.

Dans ce sens, cette assertion « **nous** voici devant un verdict ahurissant au regard du droit. » montre clairement qu'il s'agit d'une voix discursive virtuelle co-présente conjointement avec celle du journaliste-scripteur qui s'approprie d'un statut de rapporteur et/ou asserteur qui prend distance du dire à travers l'usage du pronom « nous » qui renvoie résolument aux 529 égyptiens soupçonnés d'assassinat d'un officier de police et d'une manière générale au peuple égyptiens. Dans ce même sens, il apparaît clairement qu'il s'agit d'une tierce voix discursive qui s'exprime dans cette séquence énonciative, voire « Après une répression implacable, **nous** voici devant un verdict ahurissant », qui se présente comme un propos qui exprime l'étonnement des soupçonnés et des égyptiens en même temps. En effet, il est question d'un phénomène polyphonique instauré par l'éditorialiste en mettant en scène une voix qui n'est pas la sienne qui correspond à une instance énonciative virtuelle manifestée dans le discours au travers de l'emploi du pronom « nous », un procédé polyphonique servant l'éditorialiste à dresser des propos d'autrui, qui semblent être de visée critique vis-à-vis d'un verdict énoncé par un tribunal égyptien.

En somme, cet effet polyphonique instaure un jeu de voix énonciatives co-présentes dans le discours de l'éditorial, servant à la fondation d'énonciation adhésive qui opte pour la mise en scène et l'adhésion d'une autre instance énonciative dans le discours. De même, il s'agit d'une stratégie discursive mise en œuvre par l'éditorialiste dans le but de perfectionner davantage son énonciation et garantir l'efficacité des

propos argumentatifs fournis dans son article en général, et l'efficacité du dispositif énonciatif et argumentatif mis en place dans son éditorial en particulier.

4.4. « Nous » ils / eux (tout le monde)

Séquence 9 :

« Mais il est aussi un indicateur de l'engagement citoyen jaloux de l'histoire de son pays, de sa révolution et de ses martyrs. Ces réactions font chaud au cœur et **nous** changent de cette image de l'Algérien éternel critique de son pays. » Editorial du 25/03/2017.

Dans cet article, l'éditorialiste adresse un message critique, direct aux autorités algériennes et aux hauts responsables des pays qui dressent une image négative de l'Algérie et de son peuple lors de plusieurs cérémonies. A ce propos, le journaliste-locuteur adopte des propos et des opinions en guise d'enchantement quant à l'amour du citoyen algérien envers sa patrie, voire le patriotisme absolu des algériens jaloux de leur pays. Dans cette optique, l'éditorialiste constitue dans son discours des séquences énonciatives à visée critique à ceux qui attaquent l'Algérie et ses personnalités monumentales qui ont marqué l'Histoire de ce pays. Par ailleurs, le journaliste en tant que citoyen algérien, faisant partie de l'élite sociale livre des opinions qui consistent à saluer, louer et mettre en valeur les réactions des algériens qui défendent leur pays fervemment.

A ce titre, le journaliste-scripteur, dans la suite énonciative suivante : « Mais il est aussi un indicateur de l'engagement citoyen jaloux de l'histoire de son pays, de sa révolution et de ses martyrs. Ces réactions font chaud au cœur et **nous** changent de cette image de l'Algérien éternel critique de son pays. » opte pour l'emploi du pronom « nous » qui est dans ce cas un marqueur polyphonique mis en œuvre par l'éditorialiste afin de déléguer des propos qui ne sont pas les siens, cependant, ils sont attribués à une autre instance créée par lui. Dans cette perspective, le pronom « nous » ne renvoie pas à l'éditorialiste, il dénote l'existence d'une instance externe du discours, celle de ceux qui considèrent l'Algérien comme ayant une vision critique envers son pays. De ce fait, le pronom « nous » concerne une collectivité floue, non déterminée qui est censée dénoter plusieurs instances, en l'occurrence : les hauts responsables d'autres pays,

peuples d'autres nations ou même tout le monde, conforme au modèle énonciatif : Nous : ils / deux, tout le monde, relativement à un effet polyphonique instauré par l'éditorialiste dans son article, lui servant à dresser des propos qui ne sont pas les siens et ils ne sont pas pris en charge par lui. D'emblée, ce phénomène polyphonique implique une stratégie discursive qui permet à l'éditorialiste d'avancer des propos et des opinions multiples, affiliés à des voix plurielles en gardant toujours sa posture énonciative relative à une objectivité apparente dans son discours.

4.5. « Nous » autorités algériennes (vous)

Séquence 10 :

« Qu'est donc ce monopole démonétisé du patriotisme quand des jeunes Algériens se filment dans une barque de fortune en vogue pour un ailleurs fantasmé en **nous** lançant un terrible «on vous le laisse ce pays» ? Ce jeune, hilare, sur sa chaloupe incertaine qui **nous** balance goguenard un «vive la liberté wal banane», n'est-ce pas un crève-cœur ? » Editorial du 27/03/2014.

Dans cet éditorial, le journaliste livre des propos argumentatifs concernant la scène politique algérienne, les problèmes sociaux et le phénomène de l'émigration clandestine (la hargha). Dans cette perspective, l'éditorialiste en assertant « Qu'est donc ce monopole démonétisé du patriotisme quand des jeunes Algériens se filment dans une barque de fortune en vogue pour un ailleurs fantasmé en **nous** lançant un terrible «on vous le laisse ce pays» ? » délivre des opinions sous forme de commentaires à visée persuasive et argumentative de manières directe et indirecte. De fait, dans la suite : « des jeunes Algériens se filment dans une barque de fortune en vogue pour un ailleurs fantasmé en **nous** lançant un terrible «on vous le laisse ce pays» ? », le journaliste-locuteur met en scène une instance qui ne fait pas partie du discours, qui est virtuelle à qui un message direct est adressé. Il s'agit en effet, d'une polyphonie manifestée au travers de l'usage du pronom personnel « nous » à caractère exclusif, qui renvoie décidément aux autorités algériennes, relativement à un « vous » de l'instance à laquelle le message est destiné. Dans ce sens, l'éditorialiste opte pour l'emploi du pronom « nous » qui substitue les autorités algériennes, destinataire su message « vous », celle d'une autre instance mise en scène dans le discours et qui

dénote que le propos guillemeté est affilié aux jeunes algériens qui optent pour une émigration clandestine, et qui consiste à dire selon eux : « Le pays est à vous », aux autorités algériennes.

A ce titre, il y a lieu de signaler qu'il existe une autre instance co-présente dans le discours qui est mise en scène par le journaliste-locuteur, qui est celle des jeunes de l'émigration clandestine qui sont censés livrer des propos personnels vis-à-vis de leur départ du pays. En effet, nous constatons trois voix manifestées dans cet éditorial, respectivement celle de l'éditorialiste, instance principale du discours, celle des autorités algériennes qui est une instance à qui les propos sont destinés et celle des jeunes de l'émigration clandestine.

En somme, ce phénomène polyphonique est instauré par le journaliste qui a le statut de locuteur-scripteur metteur en scène des voix polyphoniques et distributeur de parole dans son discours.

4.6. « Nous » vous (peuple algérien)

Séquence 11 :

« L'Algérie est née d'une grande révolution inscrite dans un mouvement mondial de libération et progrès. Les acteurs du mouvement national et l'implication des Algériens dans la guerre de libération nous ont légué un patrimoine que nous devons maintenir vivant. » Editorial du 16/03/2014.

Dans cette scénographie énonciative d'éditorial, le journaliste aborde les événements dramatiques qui avaient eu lieu à Ghardaïa, en livrant des commentaires critiques quant aux acteurs qui ont participé à ces événements. Dans cette perspective, l'éditorialiste se positionne en rapporteur-critique et locuteur-scripteur en même temps, ayant le droit à donner son avis en tant que citoyen jaloux à sa patrie et de même, en tant que professionnel de la presse écrite faisant partie de l'élite sociale et informateur de l'opinion publique. De fait, dans l'énoncé : « Les acteurs du mouvement national et l'implication des Algériens dans la guerre de libération nous ont légué un patrimoine que nous devons maintenir vivant. Par la citoyenneté effective, par la participation, par les libertés, par la reddition des comptes de ceux qui

ont la charge de diriger le pays. », le journaliste-locuteur met en scène une instance énonciative par le biais de l'emploi du pronom de la première personne du pluriel « nous » qui renvoie dans cette optique, au peuple algérien à qui le journaliste tente de transmettre un message, celui de signaler que la guerre de libération nationale a voué au peuple algérien un héritage précieux, celui de la patrie indépendante, conforme à l'assertion : « La guerre de libération nationale vous a alloué un trésor, votre pays libre ».

En effet, l'éditorialiste opte pour la mise en scène d'un être discursif à qui un message est destiné et qui est susceptible de prendre la parole dans le discours. Il s'agit ainsi, d'une voix discursive co-présente conjointement avec celle de l'éditorialiste-locuteur et asserteur qui instaure un effet polyphonique dans son discours au travers de la mise en scène d'autres instances discursives et de même, d'autres voix dans son article. De ce fait, le pronom « nous » est censé être dans cette occurrence un procédé polyphonique qui permet au journaliste-locuteur de créer un lien énonciatif entre sa propre voix et celles d'autres instances. De plus, l'usage du pronom « nous » sert l'éditorialiste de moyen linguistique afin d'adresser un message direct à ses compatriotes, le peuple algérien, celui de lancer un appel à vigilance et un rappel à l'ordre quant à la préservation de leur pays et des acquis de la guerre de libération nationale.

4.7. « Nous » vous (état algérien : autorités)

Séquence 12 :

« Cazeneuve à Alger c'est la présidentielle française qui s'invite chez **nous**, sinon quel sens donner à la visite du Premier ministre français, à moins de trois semaines du premier tour des élections pour l'Elysée ? » Editorial du 06/04/2017.

Dans cet article éditorial, le journaliste Moncef Wafi puise le sujet des élections présidentielles en France, voire la visite du premier ministre français Bernard Cazeneuve en Algérie. Ainsi, dans cet extrait : « Cazeneuve à Alger c'est la présidentielle française qui s'invite chez **nous**, sinon quel sens donner à la visite du Premier ministre français, à moins de trois semaines du premier tour des élections pour l'Elysée ? », l'éditorialiste met en œuvre le pronom personnel « nous » afin de mettre

en scène une instance énonciative virtuelle dans son discours, celle des autorités algériennes.

A ce titre, le pronom « nous » renvoie dans ce cas, à un « vous » d'une communauté bien déterminée, les hauts responsables de l'état algérien. De fait, dans cette suite : « Cazeneuve à Alger c'est la présidentielle française qui s'invite chez **nous** », le journaliste-locuteur donne l'impression qu'il prend distance du propos avancé, celui qui dénote que « les élections présidentielles s'invite chez vous », également l'objet de la visite du premier ministre français est les élections présidentielles en France, et de cette façon, le pronom « vous » qui est substitué par une « nous » renvoie décidément aux autorités algériennes auxquelles le message est destiné. Il s'agit en effet, d'une instance énonciative mise en scène par l'éditorialiste à laquelle il tente de transmettre un message direct : « un haut responsable français vous rend visite dont l'objet est les élections présidentielles en France », une assertion dotée d'un effet polyphonique manifesté au travers de l'emploi du pronom « nous » qui se présente comme un procédé polyphonique mis en œuvre par l'éditorialiste afin d'opérer un lien énonciatif d'alternance entre sa propre voix et une voix d'autrui, celle des responsables et qui n'est pas censée prendre la parole dans ce cas.

Or, elle est une instance réceptrice du message livré par l'éditorialiste qui est censé dans cette perspective, prendre distance du dire et de même se contenter d'un statut de locuteur-scripteur.

4.8. « Nous » responsable, éditorialiste, peuple algérien, autorités (tout le monde)

Séquence 13 :

« Dans un entretien accordé à un journal arabophone, il estimera qu'il est encore précoce d'évoquer les élections de 2019 d'autant plus que tout peut arriver pendant les deux ans qui **nous** séparent de l'échéance présidentielle. » Editorial du 26/04/2017.

Dans le présent éditorial, le journaliste Moncef Wafi tente d'établir un lien entre les résultats des législatives d'avril 2017 et l'impact de ces dernières sur les élections présidentielles de 2019, de même, sur la classe politique algérienne. En effet, dans son article, l'éditorialiste adopte une posture de rapporteur en prenant distance des propos

rapportés d'une manière apparente et laissant la parole à d'autres voix outre la sienne dans son énonciation, et qui livrent des commentaires quant aux élections présidentielles d'avril 2019.

Dans cette perspective, le journaliste-locuteur met en scène dans son discours une autre instance énonciative qui est censée prendre la parole en mettant en œuvre le pronom personnel « nous » qui renvoie dans cette occurrence à la voix d'Abdelaziz Ziari, l'ancien président de l'APN, qui est dans ce cadre, un énonciateur E qui prend en charge les propos de l'énoncé suivant : « Dans un entretien accordé à un journal arabophone, il estimera qu'il est encore précoce d'évoquer les élections de 2019 d'autant plus que tout peut arriver pendant les deux ans qui **nous** séparent de l'échéance présidentielle. D'abord sur le plan économique où l'enjeu sera le plus grand avec la crise qui va frapper le pays de plein fouet. ». A ce propos, le journaliste-locuteur se positionne en scripteur et rapporteur ayant le rôle de présenter le dire de Ziari au travers de l'usage du pronom « nous » qui est résolument un marqueur polyphonique dans ce cas. Ainsi, il est question d'un phénomène polyphonique instauré par le journaliste-scripteur en mettant en scène une tierce voix dans son discours à laquelle il cède la parole pour dresser des propos qui ne sont pas les siens concernant les présidentielles d'avril 2019.

Poussons plus loin à ce titre, il convient de signaler que le pronom « nous » dénote l'existence d'une et/ou des instances énonciatives dans cet éditorial outre le locuteur-journaliste et Abdelaziz Ziari. Dans cette optique, la suite énonciative qui suit le précise : « il estimera qu'il est encore précoce d'évoquer les élections de 2019 d'autant plus que tout peut arriver pendant les deux ans qui **nous** séparent de l'échéance présidentielle. ». En effet, il est à noter que dans cet énoncé le pronom « nous » ne renvoie pas seulement à Ziari, celui qui s'exprime, en revanche il peut être attribué au groupe : L'énonciateur E (Abdelaziz Ziari) + l'éditorialiste-locuteur L et même tout citoyen algérien, convenable au mode énonciatif : Nous = Énonciateur E (instance principale du propos énoncé) + locuteur-scripteur (rapporteur et metteur en scène des voix) + une communauté déterminée. *De facto*, le pronom personnel « nous » dans la

séquence : « deux ans qui **nous** séparent de l'échéance présidentielle. », implique tout algérien et concerne tout le peuple algérien.

De ce fait, l'énonciateur E (Ziari) et le journaliste-locuteur L font partie de l'ensemble des citoyens algériens, raison pour laquelle l'éditorialiste s'est servi du « nous » inclusif dans le but de s'inscrire lui-même et adhérer par la suite le peuple algérien aux propos de l'énonciateur E, de fait, constituer cette collectivité énonciative dotée de trois voix co-présentes dans le discours et qui partagent les mêmes avis et de même, la prise en charge de ces derniers.

5. Le pronom « Vous » dans l'éditorial

Il y a lieu de signaler que l'éditorial n'implique pas l'existence des pronoms personnels de la deuxième personne soit du singulier ou du pluriel. En outre, il se trouve que l'éditorialiste dresse dans quelques cas particuliers, des séquences dont les verbes sont conjugués à la deuxième personne du pluriel (Vous), et même des pronoms possessifs (votre, vos).

5.1. Le « Vous » énonciateur

Le pronom « Vous » renvoie incontestablement à l'auditeur (l'allocutaire) dans le discours médiatique. Par ailleurs, dans quelques cas il est imputé à un énonciateur mis en scène par le locuteur dans son discours. Dans ce sens, Robieux (2001) qualifie l'emploi du « Vous » dans l'énonciation comme une figure de style qui « modifie, par rapport à la formulation courante, un mode, un temps, ou toute une structure verbale. Les principales énonciations sont celles de mode, de temps et de personne » (2001, p. 133). De ce fait, le « Vous » dans l'éditorial constitue une *énonciation* d'une personne ou d'une instance discursive, celle du scripteur-journaliste.

5.2. Le « Vous » lecteurs

Kerbrat-Orecchioni (1980) note que le public auquel l'éditorial est présenté « est le destinataire direct, proprement dit, ou l'allocutaire, et se définit par le fait qu'il est explicitement considéré par l'émetteur » (1980, p. 23). Cette instance se présente soit par le pronom personnel « Vous » ou par un verbe conjugué avec ce pronom.

5.3. Le « Vous » acteurs politiques (communauté des politiques)

Dans ce cas, le « Vous » dénote l'ensemble de la communauté des hommes politiques. Dans certains cas, l'éditorialiste se fait porte-parole du citoyen algérien (y compris la communauté des lecteurs).

Pour Maingueneau (1984), il s'agit « d'admettre (...) qu'il y a dans le discours une vocalité, une façon de gérer la voix, si bien qu'à travers ses énoncés, le discours produit un espace où se déploie une voix qui lui est propre » (1984, p. 98).

La construction discursive de l'identité de l'éditorialiste, la construction de sa voix et celles d'autres instances présentes dans le discours.

Il y a lieu de noter que dans les éditoriaux de notre corpus de travail, nous avons constaté deux seules occurrences d'usage du pronom « vous » et qui se présentent dans des emplois différents.

5.4. Le « Vous » instance virtuelle adversaire

Séquence 1 :

« L'après-élection présidentielle ne peut, à moins d'un choix de répression totalement contreproductif, se traduire par un silence des rangs et à un rentrez chez **vous** il n'y a plus rien à voir. Un ministre qui a fait campagne pour Bouteflika - et qui n'est pas nécessairement mieux informé de ce qui va se décider - a pratiquement sommé les opposants de disparaître de la scène jusqu'en 2019. » Editorial du 26/04/2014.

Dans cet article, l'éditorialiste fournit des opinions et des propos explicatifs et analytiques de l'après-élection présidentielle d'avril 2014 en Algérie. En effet, le journaliste-locuteur se porte dans son discours comme asserteur ou même un scripteur, chargé de la présentation d'avis et de propos d'autrui. Ainsi, dans la séquence énonciative qui suit : « L'après-élection présidentielle ne peut, à moins d'un choix de répression totalement contreproductif, se traduire par un silence des rangs et à un rentrez chez **vous** il n'y a plus rien à voir. », nous pouvons constater clairement que l'éditorialiste met en scène une instance discursive indépendante qui s'est appropriée de la parole dans l'énoncé afin de livrer un message sous forme d'opinions adressées à une collectivité déterminée, désignée dans cette perspective par le pronom personnel de la deuxième personne du pluriel « vous ».

Dans cette même perspective, le journaliste-scripteur met en scène une voix discursive dans son énonciation à laquelle est attribué le contenu de l'assertion : « se traduire par un silence des rangs et à un rentrez chez **vous** il n'y a plus rien à voir. ». Il s'agit dans cette optique, d'un énonciateur E1 à part entière instauré par le journaliste-rapporteur qui est censé prendre distance des propos de cet énonciateur qui livre un message à une collectivité énonciative déterminée, celle des opposants du président élu, présente dans le discours au travers de l'emploi du pronom « vous ». De ce fait, nous constatons un effet de polyphonie linguistique fondé par le journaliste-locuteur par la mise en scène d'une voix outre la sienne dans son énonciation. Il s'agit ainsi,

d'un ministre membre de l'équipe de campagne électorale du candidat élu qui s'exprime dans cette scénographie énonciative, et qui opte pour l'émission d'un message direct à une instance co-présente dans le discours par le biais du pronom « vous » qui se présente dans cette occurrence comme un pronom personnel qui fait allusion à une instance opposante, un « vous » d'adversaire inclus dans le discours, mais qui n'est pas censé s'exprimer étant donné qu'il est l'instance à qui est émis le message.

D'emblée, ce phénomène polyphonique implique la coexistence de deux instances énonciatives dans cet éditorial, l'une énonciatrice (émettrice) celle du ministre membre de l'équipe de campagne, l'autre interlocutrice (réceptrice) à qui est destinée les propos, celle des opposants du président élu. *De facto*, il est à noter qu'il existe trois instances discursives dans cette séquence, respectivement le journaliste-locuteur, constructeur de l'énonciation et metteur en scène des deux autres instances, le ministre membre de la campagne et les opposants du président élu. Il est en effet question d'une pluralité des voix propre à une polyphonie dans cette même énonciation, qui permet à l'éditorialiste de délivrer plusieurs propos qui ne sont pas propres à lui, néanmoins, ils sont affiliés à des voix autres la sienne, et d'une manière générale, une mise en œuvre d'une stratégie énonciative et argumentative à caractère de perfection de l'énonciation et du discours de l'éditorial.

5.5. Le « Vous » peuple algérien

Séquence 2 :

« Le message, pas aussi subliminal que cela, du gouvernement est que les élections sont protégées par la loi et les fraudeurs seront poursuivis par la justice pour peu que le délit soit établi. Donc, **vous** pouvez voter la prochaine fois vu que les scrutins sont sous haute surveillance. Le hic, c'est que ce sont les internautes, via les réseaux sociaux en particulier Facebook, qui sont derrière ces révélations tournées sur le vif. »
Editorial du 13/05/2017.

Dans cette séquence d'éditorial, le journaliste dresse un exposé-commentaire des propos du ministre de la justice, garde des Sceaux Tayeb Louh, qui selon lui : « la justice devra enquêter sur les cas de fraude présumée suite aux saisines adressées aux

procureurs généraux par la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE) et par certains partis. » qui ont émis des réserves sur les résultats des élections présidentielles d'avril 2017.

A ce titre, « Louh précise que ces cas restent «isolés» et qu'ils ne remettent nullement en cause l'intégrité des élections. ». Dans ce sens, l'éditorialiste met en scène des instances énonciatives dans son discours qui sont censées prendre la parole ou de même être interlocutrices. A ce propos, le journaliste-locuteur rapporte les propos de Tayeb Louh, ministre de la justice qui est dans ce cadre un énonciateur E1 qui livre ses avis et ses opinions sur la question des cas de fraude dans les élections.

Du même coup, le journaliste-scripteur introduit des propos qui sont relatifs à une autre instance énonciative manifestée dans son discours, qui est celle du gouvernement, ceci paraît clairement dans la suite énonciative qui suit : « Le message, pas aussi subliminal que cela, du gouvernement est que les élections sont protégées par la loi et les fraudeurs seront poursuivis par la justice pour peu que le délit soit établi. Donc, **vous** pouvez voter la prochaine fois vu que les scrutins sont sous haute surveillance. ». Ainsi, il existe une autre voix discursive dans cet éditorial, propre au gouvernement algérien qui selon ses propos : « les élections sont protégées par la loi et les fraudeurs seront poursuivis par la justice pour peu que le délit soit établi. ». A cet effet, l'instance énonciative qui est le gouvernement demeure un énonciateur E2 qui est censé partager les mêmes opinions de celles de l'énonciateur E1, Tayeb Louh qui est un membre de ce gouvernement.

Dans ce sens, il importe de dire que l'éditorialiste instaure un effet d'alternance entre deux voix co-présentes dans le discours qui sont relatives à deux instances E1 et E2. Par ailleurs, le journaliste-asserteur présente une troisième instance qui n'est pas censée s'exprimer dans son énonciation, aussitôt, c'est à elle que les propos de l'énonciateur E2 sont adressés. Il s'agit de l'emploi du pronom « vous » qui renvoie résolument au peuple algérien, à qui les propos de l'énonciateur E2 sont émis. *Grosso modo*, le journaliste sollicite dans son discours trois instances énonciatives co-présentes d'une manière mutuelle, deux sont relatives respectivement aux E1 et E2, l'autre est affiliée à une collectivité réceptrice du message.

De facto, l'éditorialiste instaure dans son énonciation des voix plurielles, propres à des êtres discursifs : E1, E2 et interlocuteur, inhérents à un phénomène polyphonique mis en œuvre par le journaliste pour des fins purement énonciatives et stylistiques lui servant à perfectionner davantage son énonciation, maintenir son positionnement objectif dans son discours et créer un effet alternatif des voix discursives qui sont censées prendre la parole et contribuer à la prise en charge des propos et des opinions subjectifs, à visée critique et analytique, relativement à un dispositif énonciatif et argumentatif mis en œuvre par l'éditorialiste dans le cadre de la visée persuasive et de commentaire de l'éditorial.

6. L'effacement énonciatif, un procédé polyphonique entre une objectivité apparente et une subjectivité déguisée dans l'Editorial du Quotidien d'Oran

Dans son article, le journaliste-locuteur est censé changer de positionnement et il substitue ses traces énonciatives par des séquences impersonnelles. De ce fait, il fait allusion à une *délocutivité* et un effacement énonciatif qui lui offre la possibilité de se distancier de son dire et donner la parole aux autres instances discursives : les co-énonciateurs, les tiers parlant.

En outre, le locuteur-journaliste responsable de l'énonciation a le privilège de prendre position ou se désengager, se désinscrire ou même s'effacer énonciativement. En effet, ces postures dépendent de la stratégie énonciative mise en œuvre par le journaliste pour des fins précises et bien déterminées.

Dans le discours médiatique, le journaliste-locuteur se positionne en fonction du dispositif énonciatif mis en œuvre, sa posture change d'une situation d'énonciation à l'autre. Selon Charaudeau (2006), le positionnement énonciatif est « au regard du possible « engagement » du sujet énonçant » (2006, p. 32).

A l'évidence, le statut éthique du journalisme offre au journaliste un cadre bien déterminé, celui de prendre distance de son dire, rester neutre et ne pas s'impliquer dans les propos présentés. Dans ce sens, le journaliste met en œuvre une stratégie énonciative qui lui permet de s'impliquer à son discours sans laisser des indices de responsabilité et d'engagement. Il s'agit à ce titre, d'un *effacement énonciatif* du journaliste-scripteur dans son dire. A ce propos, Charaudeau (2006) note que

Le positionnement du sujet-énonciateur, d'abord n'est pas toujours manifesté de façon explicite, et peut même jouer sur des apparences trompeuses en ayant l'air de s'effacer dans l'instant même où il impose son point de vue en assignant certaines places à son destinataire. (2006, p. 42)

En outre, le journaliste met en place une autre forme d'énonciation associée à la sienne, à ce titre, Vion (2007) atteste que « cet enchâssement implique donc la

présence énonciative du locuteur qui, en dépit d'un effacement apparent, modifie l'orientation de cette parole d'autrui du fait de sa convocation dans un nouveau contexte. » (2007, p. 211). De cette manière, la présence du locuteur demeure implicite et en quelques sortes égale à celle d'un énonciateur de *premier ou de deuxième rang*. Pour Bakhtine (1978), la stratégie de l'effacement énonciatif se résume comme suit :

Le contexte qui englobe la parole d'autrui crée un fond dialogique dont l'influence peut être importante. En recourant à des procédés d'enchâssement appropriés, on peut parvenir à des transformations notables d'un énoncé étranger, pourtant rendu de façon exacte (...). La parole d'autrui, introduite dans le contexte d'un discours, établit avec le contexte qui l'enchâsse non pas un contact mécanique, mais un amalgame chimique (au plan du sens et de l'expression). (1978, p. 159)

Nous nous penchons sur des procédés linguistiques, à caractère graphique (typographique) qui nous permettent d'examiner le positionnement de l'éditorialiste dans son discours, nous citons : les guillemets comme des marques de distanciation, les parenthèses, les deux tirets et les trois points de suspension. Ces éléments sont pour notre part significatifs et ils « constituent des marques linguistiques de procédés discursifs qui traduisent à la fois, et à des degrés divers, un engagement du locuteur (...) » (Chaput, 2019, p. 153) ou une prise de distance manifestée de la part de ce dernier.

6.1. Qu'est-ce qu'un effacement énonciatif ?

L'effacement énonciatif ou l'enchâssement d'une énonciation parallèle à celle du locuteur est qualifié comme une stratégie discursive qui permet d'exprimer les propos du locuteur sans laisser des traces énonciatives servant à expliciter sa présence dans le texte.

Dans ses travaux sur l'effacement énonciatif et les postures du locuteur/énonciateur dans le discours, Robert Vion (2001) évoque la notion de « Parallélisme » afin de cerner les composantes du dispositif énonciatif permettant « au locuteur de construire son propos en relation avec d'autres opinions » (Vion, 2001,

p. 333). Cela est relatif à ce que Dominique Maingueneau désigne par « communautés de co-énonciateurs » mises en scènes dans le discours où l'énonciateur se distancie ou semble absent.

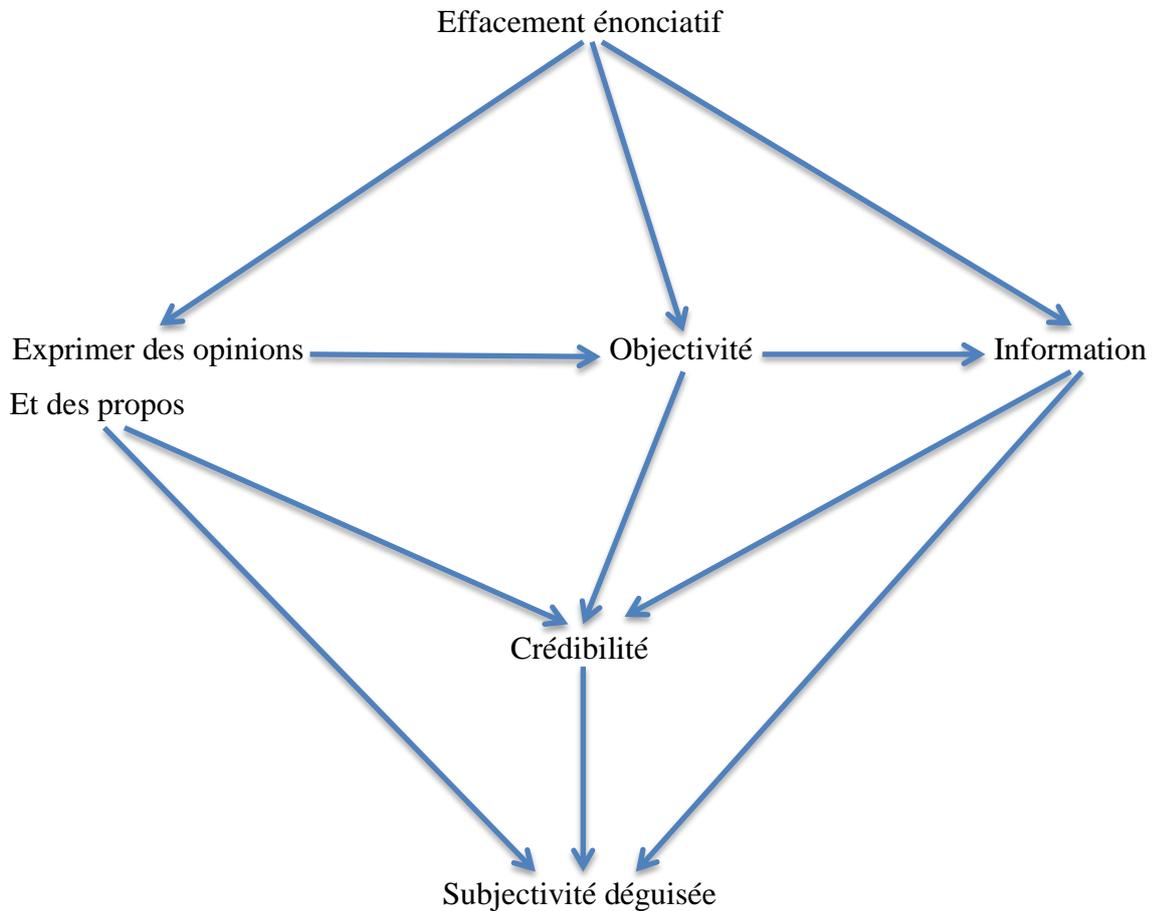


Figure 19 : Processus d'effacement énonciatif.

Il importe de dire ainsi que les énoncés issus d'effacement énonciatif permettent au locuteur-journaliste d'amener son co-énonciateur, l'allocutaire à adhérer aux propos présentés et les partager avec lui.

Notre appréhension de l'effacement énonciatif en tant que procédé polyphonique vise à remettre en question les différentes postures de l'éditorialiste dans son énonciation en appréhendant la manifestation de l'effacement énonciatif dans le discours des éditoriaux du Quotidien d'Oran.

Dans cette perspective, nous mettons en exergue les dimensions énonciatives de l'effacement énonciatif ; la désinscription et la prise de distance de l'éditorialiste par rapport à son dire. Dans cette perspective, nous nous référons aux travaux de recherche

élaborés par A. Rabatel (2003-2004) et Vion (2001) sur l'effacement énonciatif et la désinscription du locuteur dans le discours.

Nous formulons donc le constat suivant :

L'éditorialiste change de posture en fonction de la stratégie discursive mise en œuvre par lui et du degré d'inscription et d'engagement dans son énonciation ; il peut ainsi s'engager complètement et prendre en charge son dire, de même, il peut se distancier et se désinscrire énonciativement et il manifeste un effet d'effacement énonciatif qui commence d'un *stricto sensu* à un *lato sensu*.

En somme, l'effacement de l'éditorialiste lui permet d'exprimer ses propos et ses points de vue sans laisser des traces ou d'indices de sa présence ou de son implication, *en lui donnant une apparence d'objectivité*.

6.2. Cadre théorique de l'effacement énonciatif

Alain Rabatel (2004) classe l'effet de l'effacement énonciatif comme une *configuration énonciative*, selon ce chercheur, « les énoncés qui effacent l'origine énonciative du locuteur comportent des contenus plus directement acceptables pour le co-énonciateur que ceux qui passent par la médiation du locuteur-énonciateur » (2004, p. 58), *ces énoncés impliquent un « surcroît de travail interprétatif » qui consolide l'adhésion à la thèse défendue* (2004, p. 58).

Selon Robert Vion, dans son acte énonciatif, le locuteur fait en sorte « qu'il se retire de l'énonciation, qu'il "objectivise" son discours en "gommant" non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable » (Vion, 2001, p. 334).

En outre, dans ses travaux sur la co-énonciation, Vion note que les propos et les points de vue mis en scène dans l'énonciation n'appartiennent pas au *sujet parlant* (le locuteur). De fait, ce chercheur estime qu'il est question d'un fait de « simulacre énonciatif ». Ce postulat a été mis en évidence par Charaudeau qui l'explique sous l'angle d'« un « jeu » que joue le sujet parlant, comme s'il lui était possible de ne pas avoir de *point de vue*, de disparaître complètement de

l'acte d'énonciation, et de laisser parler le discours par lui-même » (Charaudeau, 1992, p. 650).

Pour sa part Alain Rabatel atteste que dans une énonciation donnée, l'effacement énonciatif « apparaît ainsi comme un phénomène graduel, minimal avec le phénomène de désinscription énonciative (...). » (Rabatel, 2004, p. 04)

Dans un cadre d'effacement énonciatif, le locuteur s'approprie d'un rôle de rapporteur qui présente un ou des sujets sous forme d'exposé ou de présentation descriptive à valeur objective. Il est censé également mettre en scène un tiers parlant ; un énonciateur E1 à qui sont attribués les paroles du discours direct, les citations, les proverbes, les propos guillemetés ou qui sont mis en italique. Il peut même solliciter un énonciateur « universel » (Vion, 2001, p. 334), une voix productrice des propos identiques et universels présentés dans le discours.

Dans ce sens, le locuteur tente de manifester clairement son effet d'objectivité dans son dire. Il s'agit selon Charaudeau (2006) d'un « (...) jeu de l'objectivité par l'effacement énonciatif ». Réciproquement, Amossy et Koren (2004) considèrent que l'effacement énonciatif constitue une stratégie énonciative mise en œuvre par le journaliste-scripteur dans le but de dresser des propos subjectifs implicites ou attribués à un énonciateur tout en gardant sa posture objective. A ce propos, Amossy et Koren notent que : « S'il suffisait de supprimer les marques discursives de la présence de l'énonciateur pour rendre un énoncé objectif, l'objectivité caractériserait indiscutablement l'écriture de presse. L'effet de transparence que produit le gommage des marques énonciatives n'est cependant qu'une leurre » (Amossy & Koren, 2004, p. 13).

Dans son modèle d'analyse de l'énonciation polyphonique, Haillet (2004, pp. 12-13) met en évidence la dissociation des points de vue exprimés du *locuteur en tant que tel* (instance source de l'énonciation) et du *locuteur en tant qu'être du monde*. A ce titre, les points de vue du locuteur demeurent objet majeur dans l'analyse polyphonique et fournissent davantage une clarté sur le positionnement du locuteur et des énonciateurs dans le discours.

L'effacement énonciatif se rapporte d'une manière générale, à une désinscription énonciative dans le discours. Dans l'énonciation journalistique, le locuteur-journaliste se sert de la stratégie d'effacement énonciatif pour changer de posture et de positionnement vis-à-vis des propos et les opinions rapportés. Dans ce sens, l'énonciateur s'efface progressivement (un effacement énonciatif *lato sensu*) en aboutissant à un désengagement en effacement absolu de ses traces énonciatives effacement énonciatif *stricto sensu*. A ce stade, les marques de l'implication et des indices de présence du locuteur-énonciateur s'effacent, ainsi sa posture change d'un *locuteur citant* à un *locuteur cité*.

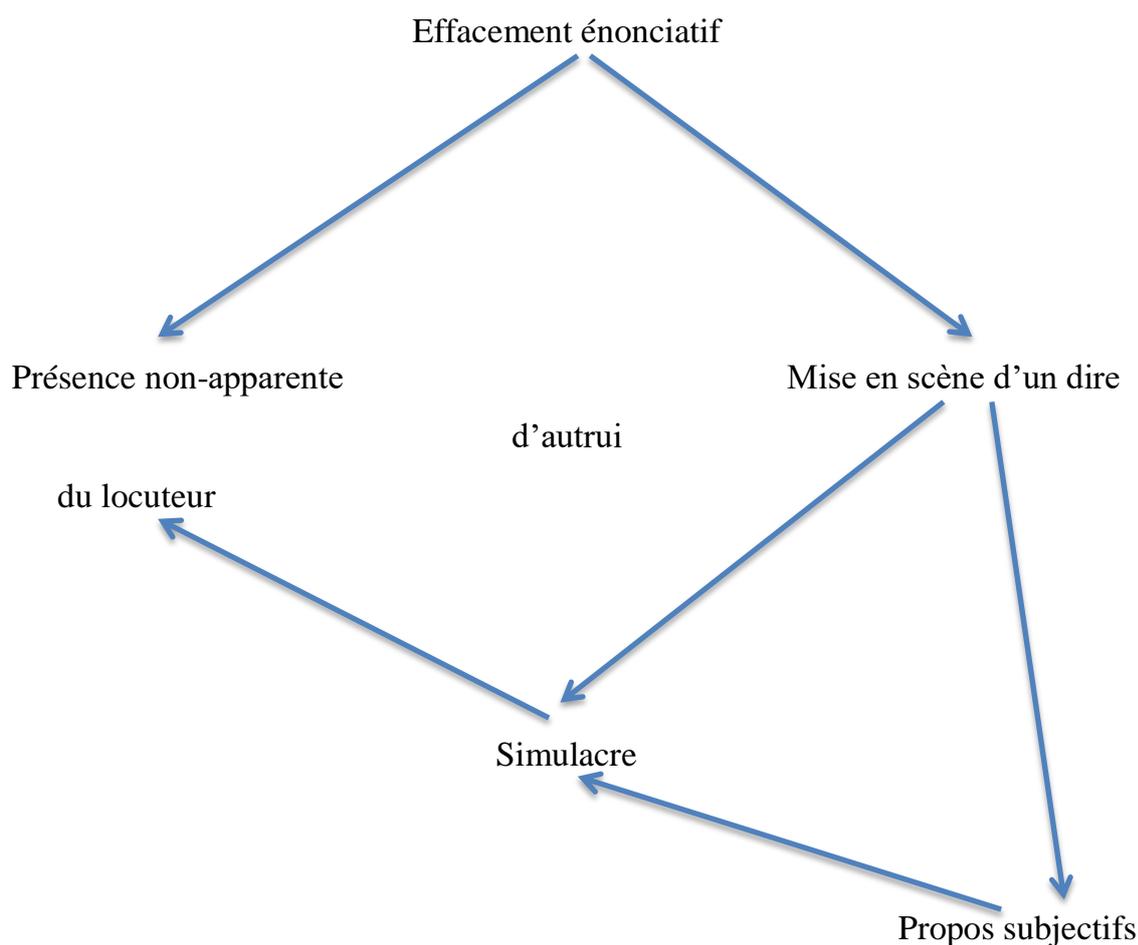


Figure 20 : La mise en scène d'un effacement énonciatif.

De fait, la mise en œuvre de l'effacement énonciatif implique de se servir des procédés linguistiques comme « les formes nominales et nominalisées, des formes averbales, des tournures impersonnelles, les formes passives, les énoncés génériques, le discours relaté et le pronom On » (Rabatel, 2004).

6.3. L'effacement énonciatif dans le discours journalistique

Dans un acte d'effacement énonciatif, le locuteur-journaliste est censé mettre en scène dans son discours une instance virtuelle, anonyme et *complexe* à laquelle le journaliste assigne la fonction de production et la prise en charge des séquences discursives spécifiques, à l'instar des citations, des proverbes, des textes juridiques, du discours rapporté, ... etc. Dans un autre sens, le journaliste-locuteur met en scène un ou des co-énonciateurs (des tiers collectifs) ou des êtres discursifs qui produisent des propos issus du discours d'une élite (personnalités scientifiques, savants, théoriciens, expert-analyste, ...etc.).

Il est à noter que dans ces deux conceptions d'effacement énonciatif, une abolition des traces du locuteur-journaliste est constatée dans son appareil énonciatif. Il s'agit en effet, d'une stratégie énonciative d'argumentation dans le discours journalistique mise en œuvre par le journaliste.

6.4. Statut du locuteur dans son énonciation

6.4.1. Positionnement du *locuteur citant*

Il s'agit dans ce cas d'un locuteur constructeur de l'énonciation, metteur en scène et responsable des points de vue, qui se réjouit de manipuler les voix discursives, leur changer de rôles, il peut en outre, assumer ou ne pas assumer la responsabilité des opinions et des propos exprimés, relatifs à la visée persuasive et argumentative de son dire.

6.4.2. Positionnement du *locuteur cité*

Dans ce cas, le locuteur change de posture, il prend distance des points de vue rapportés, ses traces énonciatives disparaissent et il laisse place à un énonciateur virtuel, ou même des co-énonciateurs. Il s'agit à cet effet, d'une co-énonciation par excellence.

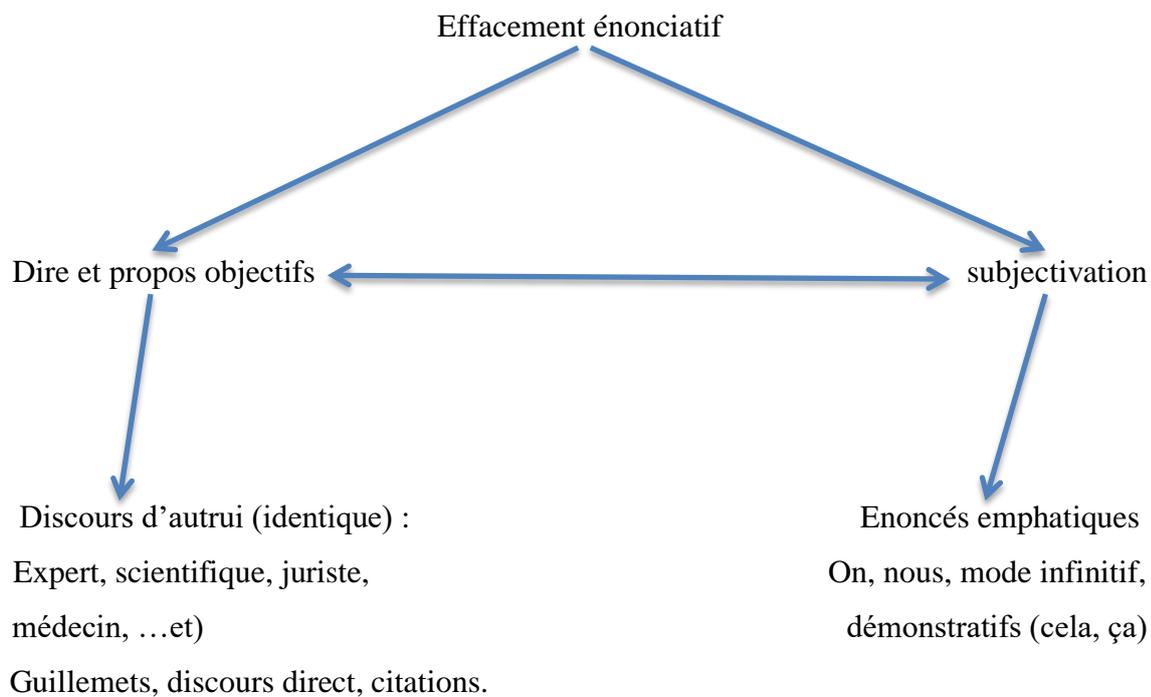


Figure 21 : Positionnement du locuteur dans l'effacement énonciatif.

Il y a lieu de préciser que dans une posture d'effacement énonciatif, le journaliste-locuteur construit ses propos et ses opinions et il les met en scène par le biais des voix d'autrui ; les co-énonciateurs manifestés dans son discours.

6.5. L'effacement énonciatif dans l'éditorial

L'effacement manifeste dans le discours médiatique en tant que procédé polyphonique, à travers lequel le journaliste-locuteur constitue son propre *éthos* de *neutralité* et d'*objectivité*. Dans ce sens, cet *éthos discursif* instaure dans l'article de presse des « effets argumentatifs plus complexes dont les enjeux sont interactionnels, interprétatifs, voire éthiques » (Koren, 1996, p. 78).

La fréquence polyphonique dans l'article de presse est régie par la mise en scène des voix énonciatives et des points de vue (Pdv), également, par la répartition de ces voix entre le « locuteur » et les « énonciateurs », ce qui façonne le positionnement du locuteur au sein de son énonciation (engagement et prise en charge du dire ou désengagement et désinscription énonciative). Dans cette optique de positionnement du locuteur source de l'énonciation, manifeste la posture d'effacement énonciatif duquel ce locuteur dresse ses opinions et ses points de vue personnels et les fusionne avec ceux d'autrui ; les co-énonciateurs.

L'éditorial est considéré comme une énonciation marquée par une désinscription et un désengagement énonciatifs qui renvoient selon Rabatel (2003) à un *effacement énonciatif*. Ce phénomène purement énonciatif, renferme un positionnement du locuteur-journaliste de prise de distance et de non prise en charge des propos et des opinions, *voir* des points de vue. Autrement dit, le journaliste devient neutre et donne l'impression qu'il se retire de son énonciation pour céder son statut d'énonciateur aux co-énonciateurs virtuels mis en scène par lui. Dans cette même perspective, la posture d'effacement énonciatif permet au locuteur-journaliste de « Construire un énonciateur abstrait et complexe, comme celui qui prendrait en charge un proverbe, un slogan publicitaire, un texte de loi, un article non signé de journal » (Vion, 2001, p. 334).

6.6. Les procédés de l'effacement énonciatif manifestés dans l'éditorial

L'utilisation des guillemets par le journaliste-locuteur dans son article dénote que cette instance énonciative prend position de distance et de neutralité vis-à-vis de son dire. De ce fait, Maingueneau et Charaudeau définissent les guillemets « comme une marque typographique qui encadre des séquences verbale pour signaler que ces derniers relèvent de l'autonymie (...) » (Maingueneau & Charaudeau, 2002, p. 289).

6.6.1. Les guillemets : le locuteur-journaliste se sert des guillemets dans son énonciation afin de rester neutre et prendre distance des propos exprimés au travers de séquences mise entre des guillemets. Dans cette perspective, les entités guillemetées impliquent une désinscription énonciative du journaliste qui change de positionnement en se désengageant de son statut de responsable des propos et des points de vue.

6.6.2. Le pronom indéfini « On » : l'utilisation du « On » indique que le journaliste-locuteur crée une instance anonyme à laquelle renvoie ce pronom indéfini et les points de vue exprimés dans l'énoncé.

6.6.3. Le discours rapporté : Charaudeau (1992) met en évidence l'emploi du discours rapporté comme marque de la polyphonie et un procédé de l'effacement énonciatif du locuteur dans son énonciation. Dans cette perspective, ce chercheur note que :

Le sujet parlant s'efface de son acte d'énonciation, et n'implique pas l'interlocuteur. Il témoigne de la façon dont les discours du monde (les tiers) s'imposent à lui. Il en résulte une énonciation apparemment objective (au sens de "déliée de la subjectivité du locuteur") qui laisse apparaître sur la scène de l'acte de communication des Propos et des Textes qui n'appartiennent pas au sujet parlant (point de vue externe). Dès lors, deux cas peuvent se présenter ;

-Le propos s'impose de lui-même (...).

-Le propos est un texte déjà produit par un autre locuteur et le sujet parlant n'aurait donc qu'à jouer un rôle de rapporteur (dont on sait qu'en réalité il peut être plus ou moins objectif. (...) C'est le cas des différentes formes de "discours rapporté" » (1992, pp. 649-650).

6.7. Analyse des procédés issus de l'effacement énonciatif

6.7.1. Les distanciateurs

Séquence 1 :

« **La machine du quatrième mandat - sauf situation imprévisible - est en marche.**

Même si elle crée un fort sentiment d'indignation à l'égard de ceux qui infligent aux Algériens cette épreuve surréaliste, elle n'a rien pour l'arrêter. » Editorial du 08/03/2014.

Dans ce passage, l'énoncé « La machine du quatrième mandat - sauf situation imprévisible - est en marche. » qui est distingué dans l'article par les deux tirets fait allusion à une mise à distance manifestée par le locuteur-journaliste vis-à-vis du contenu de cet énoncé à l'aide des deux tirets qui sont des marques typographique de distanciation.

Dans cette perspective, il y a lieu de noter que le locuteur L1 change de posture en effectuant un effacement énonciatif à partir duquel il gomme toute trace de sa présence dans le contenu de l'énoncé mis entre deux tirets. Dès lors, le locuteur L1 s'efface et met en scène un être discursif, un locuteur-énonciateur

L2/E2 qui livre ses propos par le biais des deux tirets, marque de désengagement et de non prise en charge explicités par le locuteur L1. Selon Alain Rabatel (2004), la désinscription énonciative renvoie à un

Passage d'une énonciation personnelle à une énonciation impersonnelle, avec, en phase intermédiaire, la présence de formes personnelles ou de tiroirs verbaux « déictiques » dont l'interprétation ne dépend pas (ou plus) de données situationnelles, comme lorsque je, tu (nous, vous) prennent une valeur générique. (2004, p. 19)

6.7.2. Le discours rapporté

Séquence 2 :

« Un militant des droits de l'homme raconte, effrayé par l'ampleur de la régression de la vision «nationale», comment il a senti la terre trembler sous ses pieds à la lecture d'une liste de revendications de citoyens d'une région du pays.

Parmi les demandes, **on** trouve : «un ministre pour chaque wilaya, cinq ambassadeurs pour chaque wilaya, 10 consuls pour chaque wilaya, un poste de wali pour chaque wilaya...». » Editorial du 02/03/2014.

Dans cet extrait, nous constatons que l'éditorialiste en tant que locuteur source de l'énonciation introduit des propos d'une instance énonciative, celle d'un militant des droits de l'homme. Dans cette optique, le locuteur L1 se démarque de son discours et insère un discours rapporté du militant des droits de l'homme : « Un militant des droits de l'homme raconte, effrayé par l'ampleur de la régression de la vision «nationale», comment il a senti la terre trembler sous ses pieds à la lecture d'une liste de revendications de citoyens d'une région du pays. ». Il s'agit en effet, d'un effacement de la voix du locuteur L1 en faveur de celle d'un locuteur-énonciateur L2/E2 mis en scène dans cette séquence énonciative, identifiable au militant des droits de l'homme dont la présence dans le discours est explicitée par l'énoncé : « Un militant des droits de l'homme raconte », qui même dénote l'effacement de la voix du locuteur L1 qui s'efface

énonciativement et cède la parole à un L2/E2 à qui sont attribués les propos cités. Ainsi, l'éditorialiste

S'efface et se tait pour laisser parler un [énonciateur] tout différent de lui, ce dernier se trouve également amené à céder la parole aux protagonistes de son propre [discours]. Par le biais du discours rapporté, le texte laisse entendre la voix des [co-énonciateurs] dont les propos sont cités, ou diversement transposés. (Jandillou, 2010, p. 93)

Restons toujours dans cette perspective d'effacement énonciatif, il convient de noter qu'il existe dans notre extrait une autre occurrence d'effacement énonciatif, celle de l'emploi du pronom indéfini « On » qui est un marqueur déictique d'hétérogénéité énonciative par excellence dans l'énonciation journalistique, soit l'énoncé : « on trouve ». De fait, ce pronom « on » est attribué dans ce contexte à une instance anonyme permettant au locuteur L1 de s'effacer et se dissimuler afin d'assurer un maximum d'objectivité, propre à la rhétorique du discours journalistique.

Dès lors, se profile une certaine contradiction entre l'affirmation forte d'un émetteur par la présence de son nom sur l'entête de l'éditorial écrit en capitales grasses et le relatif effacement dans un discours qui se réfugie derrière un ON et un NOUS qui peuvent référer selon les situations d'argumentation, à l'énonciateur seul, à un collectif, qui inclut ou pas enfin à des tiers parlants. (Beddek Boumendil, 2016, p. 188)

Il en va de même de souligner que le pronom « on » sert l'éditorialiste à introduire un discours cité, en l'occurrence : **on** trouve : «un ministre pour chaque wilaya, cinq ambassadeurs pour chaque wilaya, 10 consuls pour chaque wilaya, un poste de wali pour chaque wilaya...» qui est associé conjointement à deux instances énonciatives : un énonciateur source des points de vue E3 qui est « les citoyens d'une région du pays », et un énonciateur E2 qui est le militant des droits de l'homme, qui lui aussi cite les propos de l'énonciateur E3. Ce faisant, le locuteur L1 se retire de son énonciation

et donne la parole au militant des droits de l'homme E2 qui est censé dans ce contexte citer le dire de E3, les citoyens d'une région du pays.

Il est à souligner également que les points de suspension sont une marque typographique qui permet au locuteur d'attirer l'attention du lecteur qui est appelé à supposer la suite de l'énoncé.

Séquence 3 :

« Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest, résumera merveilleusement cet état de fait en déclarant que **«c'est l'exclusion qui nous a ramenés à cette situation»**. (...). Quels enseignements tirer alors de ce retour au dialogue ? «La reconnaissance du pluralisme intersyndical» comme l'a suggéré Idir Achour, le porte-parole du CLA. (...). **Il est aussi dit** que le monopole syndical de l'UGTA et des sigles satellitaires est mis à mal par la disposition des pouvoirs publics à dialoguer avec les autres syndicats. » Editorial du 19/01/2017.

Dans ce passage retenu, nous distinguons trois occurrences d'effacement énonciatif du journaliste-locuteur qui se retire de l'énonciation afin de laisser la parole à d'autres êtres discursifs introduits dans le discours et dont la présence paraît remarquable à travers les outils syntaxiques tels que les noms propres, les pronoms personnels, les guillemets, ...etc.

Dans cette conception polyphonique d'effacement énonciatif, nous pouvons déceler l'énoncé : « **«c'est l'exclusion qui nous a ramenés à cette situation»** » qui est décidément un discours direct de Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest et qui a dans ce contexte le statut d'un énonciateur E2 qui rapporte ses propres propos au travers de l'effacement du journaliste-locuteur L1 qui se cache dans l'énoncé et cède la parole à E2 dont la prise de parole est décelable à travers le passage suivant : « Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest, résumera merveilleusement cet état de fait en déclarant que ... » par l'introduction du participe présent du verbe de parole « déclarer ».

La deuxième occurrence d'effacement de l'éditorialiste est constatée dans l'énoncé : « La reconnaissance du pluralisme intersyndical », un discours direct

attribué à Idir Achour, porte-parole du CLA qui est dans cette orientation un énonciateur E3, identifié dans l'énoncé à partir de la locution : « comme l'a suggéré Idir Achour, le porte-parole du CLA. »

Le troisième procédé d'effacement est celui de l'emploi d'une tournure impersonnelle accompagnée d'un discours indirect, soit l'énoncé : « **Il est aussi dit** que le monopole syndical de l'UGTA et des sigles satellites est mis à mal par la disposition des pouvoirs publics à dialoguer avec les autres syndicats. » qui est attribué à une instance énonciative anonyme, un énonciateur E4 qui peut être entre autres imputé à une voix collective ou même un tout le monde.

Il y a lieu de noter ainsi que cet effacement du locuteur-journaliste révèle la présence de trois instances énonciatives E2, E3 et E4 auxquelles est confiée la parole au moment où l'éditorialiste s'efface et se désengage dans son discours à travers l'emploi du discours rapporté. De ce fait, l'éditorialiste constitue une co-énonciation explicitée qui lui permet de mettre en scène un locuteur L2 auquel les propos et les points de vue sont imputés et dont les marques de sa présence sont perceptibles telles que l'« insertion du propos par un verbe de parole suivi des deux points, ou par une proposition incise avec sujet inversé, usage de tirets, de guillemets et/ou d'alinéas. » (Jandillou, 2010, p. 94).

Séquence 4 :

« **«Toutes les options restent ouvertes»**, tel est le message adressé par le président sahraoui après le retour acté du Maroc dans le giron de l'Union africaine. Codé ou pas, l'avertissement du secrétaire général du Polisario, Brahim Ghali, se veut être un rappel de la situation qui, de son avis, n'a pas changé fondamentalement. **«Nous penchons toujours pour la voie pacifique»**, **dira-t-il** à l'AFP sans pour autant écarter les autres éventualités, comprendre le retour aux armes. » Editorial du 06/02/2017.

Le présent extrait révèle la présence de trois énoncés qui se rapportent à un effacement énonciatif. En effet, dans le passage : « Toutes les options restent ouvertes » l'éditorialiste se retire, s'efface et cède la parole à un énonciateur E2,

Brahim Ghali président du Sahara Occidental qui dresse des commentaires sur le retour du Maroc au collectif de l'Union africaine. A ce titre, ce passage guillemeté, un discours direct imputé à Brahim Ghali E2 distingué clairement dans l'article par l'emploi des guillemets et du verbe introducteur dans l'assertion : « tel est le message **adressé** par le président sahraoui ... ».

Dans ce qui suit, nous dégagons un autre discours cité de cette même instance, Brahim Ghali E2, nous citons : « l'avertissement du secrétaire général du Polisario, Brahim Ghali, se veut être un rappel de la situation qui, de son avis, n'a pas changé fondamentalement. ». Il convient de dire ainsi que l'éditorialiste tout en restant dissimulé introduit un dire affilié à l'énonciateur E2, le président Sahraoui sous forme de discours indirect libre tel que le montre cette partie de l'énoncé : « ... qui, de son avis, n'a pas changé fondamentalement. », chose qui indique l'absence et l'effacement du locuteur L1.

Dans cette même lignée, nous soulignons l'introduction d'un discours direct : « **Nous penchons toujours pour la voie pacifique** », associé même à Brahim Ghali président Sahraoui qui comme nous l'avons signalé précédemment a le statut d'un énonciateur E2 à qui renvoie la responsabilité des propos rapportés en guise de discours cités (discours direct/indirect, discours indirect libre). En fait, « Les discours cités sont fortement intégrés dans le discours du journaliste-L1 qui emploie les guillemets à la fois pour signaler son rôle de reporter et pour souligner l'authenticité des discours cités. » (Marnette, 2004, p. 56).

Pour finir, il convient de noter que l'effacement du locuteur-journaliste L1 se veut une mise en scène d'une autre voix discursive qui remplace la sienne et qui est censée prendre en charge le contenu du discours cité, ce qui révèle une hétérogénéité énonciative du contenu de cet article d'éditorial où le phénomène polyphonique s'accapare d'un rôle important.

6.7.3. Discours direct + Distanciateurs

Séquence 5 :

« **L'économie ne se transforme pas du jour au lendemain** », a décrété le chef de mission du Fonds monétaire international (FMI) en Algérie, Jean-François Dauphin, qui a expliqué que c'est un **chantier sur le long terme**. Une précision de taille qui vient un peu refroidir l'ardeur du gouvernement qui avait placé la 20^e session de la tripartite sous le fronton de **l'évaluation de la situation socio-économique** » à la lumière du **Modèle de croissance économique adopté en juillet 2016** » comme indiqué par le Premier ministre Sellal dans son discours inaugural du rendez-vous de Annaba. » Editorial du 14/03/2017.

Dans la séquence citée *supra*, nous retenons quatre procédés relatifs à l'effacement du locuteur-journaliste. Dans cette optique, l'énoncé : « L'économie ne se transforme pas du jour au lendemain » constitue un discours direct de Jean-François Dauphin, le chef de mission du Fonds monétaire international (FMI) en Algérie, introduit par le biais du verbe de parole « a décrété » qui indique que l'instance qui parle est celle de Jean-François Dauphin, un énonciateur E2. Dans cette même conception, nous décelons le passage guillemété : « qui a expliqué que c'est un **chantier sur le long terme** » » muni du verbe introducteur « a expliqué ». Ceci signale donc qu'il s'agit de la voix de l'énonciateur E2 qui s'exprime dans cette suite énonciative.

Par ailleurs, cette locution guillemétée : « **l'évaluation de la situation socio-économique** » implique une prise de distance du locuteur L1 qui s'étale même à un effacement énonciatif puisque cette suite : « l'évaluation de la situation socio-économique » est le slogan de la 20^{ème} session de la tripartite et qui est donc associé au gouvernement algérien, un énonciateur E3 manifesté dans le discours.

Dans une autre perspective, la locution : « **Modèle de croissance économique adopté en juillet 2016** » se présente comme un discours direct du Premier ministre Abdelmalek Sellal qui s'approprie du titre d'un énonciateur E4 co-présent dans le discours et qui est censé prendre la parole tel que le montre le

passage suivant : « comme **indiqué par le Premier ministre Sellal** dans son discours inaugural du rendez-vous de Annaba. ».

Dès lors, cet effacement du sujet énonçant, l'instance responsable de l'énonciation le locuteur L indique qu'il est question d'un effet polyphonique manifesté dans cet extrait d'éditorial à partir de la coprésence des voix discursives multiples, celle de E2, E3, E4 derrière lesquelles l'éditorialiste s'efface.

Séquence 6 :

« L'aveu du ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, est illustratif à plus d'un titre. En effet, et alors qu'**il annonçait la libération des licences d'importation, le représentant du gouvernement affirmait**, à qui voulait le croire, que le vrai prix de la pomme de terre est 45 dinars le kilogramme. Ces derniers jours elle a été cédée jusqu'à 100 DA et plus. Le ministre n'avait pas hésité à mettre sur le compte des spéculateurs la désorganisation du marché et partant les prix démentiels des produits de large consommation. Le ministre avait derechef réitéré ses menaces quant à l'implacabilité de l'Etat devant tous ceux qui osent toucher aux besoins alimentaires de base du citoyen.

A ce propos, **Tebboune avait annoncé** sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, promettant des mesures répressives «rigoureuses» contre les commerçants en infraction durant le Ramadhan. **Le ministre précisera** que ces dispositions réglementaires concerneront les spéculateurs sur les produits de large consommation.

Ce n'est pas la première fois que le ministre s'attaque à cette pratique commerciale à l'origine de la flambée des prix et des ruptures de stock contrôlées, puisqu'en février dernier il les avait mis en garde, les menaçant de «sanctions maximales». **Tebboune avait même assimilé** les infractions liées au non-respect des prix des produits subventionnés à un détournement de deniers publics. » Editorial du 14/03/2017.

Dans cette partie d'éditorial, nous cernons une manifestation massive de la parole de l'autre, autrement dit, l'éditorialiste introduit d'une manière fréquente un discours cité qui est attribué à d'autres instances discursives manifestées dans le discours qui font allusion à un effacement du locuteur-journaliste en faveur des voix de ces instances, tel que l'on conçoit dans les énoncés retenus.

Dans cette perspective, nous distinguons sept occurrences d'effet d'effacement énonciatif du locuteur L qui se dissimule et laisse la parole à une instance discursive présente massivement dans la plupart des passages sélectionnés, celle d'Abdelmadjid Tebboune, ministre du commerce par intérim qui assume le rôle d'un énonciateur E2 dont la voix substitue celle de l'éditorialiste. De ce fait, cinq énoncés en guise de discours directs sont introduits dans cette partie d'article, nous citons :

« **il annonçait** la libération des licences d'importation »

« **le représentant du gouvernement affirmait**, à qui voulait le croire, que le vrai prix de la pomme de terre est 45 dinars le kilogramme. »

« **Tebboune avait annoncé** sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, promettant des mesures répressives «rigoureuses» contre les commerçants en infraction durant le Ramadhan. »

« **Le ministre précisera** que ces dispositions réglementaires concerneront les spéculateurs sur les produits de large consommation. »

« **Tebboune avait même assimilé** les infractions liées au non-respect des prix des produits subventionnés à un détournement de deniers publics. »

De cela, il convient de dire que ces suites énonciatives impliquent un discours cité explicité clairement par la prise de parole d'Abdelmadjid Tebboune E2 introduite par les verbes de parole : (annonçait, affirmait, avait annoncé, précisera, avait assimilé) qui sont distingués dans les énoncés rapportés.

De ce même fait, l'énonciateur E2 substitue le locuteur L1 qui s'efface totalement et opère un désistement de la parole au profit de E2 qui prend en charge les contenus des énoncés cités.

Poussons plus loin dans cette conception d'effacement énonciatif, nous relevons deux locutions guillemétées, celles de : « rigoureuses », « sanctions maximales », qui dénotent une prise de distance et un effacement du locuteur L1 qui gomme toutes les marques qui impliquent sa présence en faveur de l'énonciateur E2.

En somme, cet effet d'effacement énonciatif du locuteur-journaliste révèle une hétérogénéité énonciative du contenu de l'article à partir de la présence d'un énonciateur E2 qui est censé prendre la parole, un acte qui relève d'un phénomène polyphonique mis en œuvre par l'éditorialiste dans son discours.

6.7.4. La citation

Séquence 7 :

« « La seule chose qui puisse arrêter un méchant avec une arme nucléaire, c'est un gentil avec une arme nucléaire » ». La sortie de Sarah Palin a été mise par les agences de presse dans la case de l'insolite et du risible. » Editorial du 10/03/2014.

Cet extrait commence par une citation des propos de Sara Palin Brandit, ancienne candidate à la vice-présidence des Etats-Unis et star de télé. Dans ce cadre, le locuteur-journaliste se sert d'une citation relative aux propos de Sara Palin Brandit à qui il offre le statut de locuteur-énonciateur L2/E2, une instance mise en scène par l'éditorialiste à laquelle renvoie le contenu de la citation qui peut être décelable dans l'énoncé à partir du passage : « La sortie de Sarah Palin a été mise par les agences de presse dans la case de l'insolite et du risible. » qui montre clairement qu'il s'agit de Sarah Palin qui s'exprime.

Il est question en effet, d'une citation qui est en faveur d'un effacement énonciatif du locuteur L1 qui dresse la parole de L2/E2 et se dissimule derrière sa voix. En réalité, les propos de la citation de Sara Palin Brandit sont extraits de son allocution lors d'une rencontre du *mouvement conservateur américain*, nous citons :

« La seule chose qui puisse arrêter un méchant avec une arme nucléaire, c'est un gentil avec une arme nucléaire », a-t-elle déclaré en clôture de la grande conférence du mouvement conservateur

américain (CPAC), près de Washington. La phrase est calquée sur le fameux slogan du lobby des armes à feu aux Etats-Unis, la National Rifle Association (NRA): «la seule chose qui puisse arrêter un méchant avec une arme à feu, c'est un gentil avec une arme à feu ». (<https://www.20min.ch/fr/story/sarah-palin-brandit-l-arme-nucleaire-contre-poutine-888207933673>, 2014) Consulté le 15/12/2020

Dans cette conception, le locuteur-journaliste opère un effacement énonciatif dans cette séquence énonciative et ne laisse aucun indice qui dénote sa présence ou son implication au dire. Cette extraction permet au locuteur citant de maintenir sa posture énonciative d'objectivité et de fait, par le biais des propos du locuteur cité, il est censé s'approprier d'un statut de sur-énonciateur ayant le droit de dresser ses propres points de vue d'une manière légitime. L'effacement énonciatif « assure dans ces cas au locuteur citant une posture de sur-énonciation (point de vue dominant) vis-à-vis de son interlocuteur, qu'il ne nomme pas. » (López Muñoz, 2004, p. 89).

6.7.5. Le pronom « On » + Discours rapporté

Séquence 8 :

« Les Américains ont, sans attendre, «salué» le «travail de M. Zeidan qui a dirigé une période fragile de la transition en Libye». Décodage simple : on prend acte de la chute d'un allié, mais on signifie aussi qu'il sera protégé. «Nous savons que les transitions politiques prennent du temps et particulièrement pour passer de quatre décennies de dictature à un système réellement démocratique», a déclaré très «sagement» la porte-parole du département d'Etat, Jen Psaki.

En novembre dernier, le très impuissant Ali Zeidan avait menacé les milices d'une intervention étrangère en rappelant que la Libye était toujours sous l'empire de la résolution du chapitre VII de la charte des Nations unies qui permet à la communauté internationale d'intervenir pour protéger les «civils». » Editorial du 13/03/2014.

Dans cet exemple, nous constatons plusieurs assertions rapportées marquées par un brouillage énonciatif des indices de la présence du locuteur-journaliste en tant que producteur physique de l'énonciation. Dans ce sens, nous relevons l'emploi de formes guillemétées à l'instar du mot « salué » qui dénote une prise de distance explicitée par le locuteur. De même, l'énoncé « Les Américains ont, sans attendre, «salué» le «travail de M. Zeidan qui a dirigé une période fragile de la transition en Libye» présenté entre guillemets en guise de propos attribués à une autre instance énonciative.

A ce titre, le locuteur L1 s'efface dans ce passage en faveur d'un énonciateur E2 qui rapporte et prend en charge le contenu guillemété. Bref, le locuteur s'efface complètement et laisse place à un énonciateur textuel E2 celui des Américains.

Dans cette même perspective, d'effacement du journaliste, nous soulignons deux occurrences d'emploi du pronom indéfini « On », présenté respectivement dans les deux énoncés : « Décodage simple : on prend acte de la chute d'un allié », « mais on signifie aussi qu'il sera protégé. ». Il convient de dire ainsi que l'éditorialiste L1 maintient sa posture d'effacement au travers de l'usage du pronom « on » qui renvoie au Américains, un énonciateur E2 qui prend en charge les contenus rapportés dans ces deux énoncés.

Par ailleurs, nous cernons la séquence : « Nous savons que les transitions politiques prennent du temps et particulièrement pour passer de quatre décennies de dictature à un système réellement démocratique » qui est un discours direct de Jen Psaki, la porte-parole du département d'Etat. Il s'agit dans ce cadre, d'un discours cité, relatif à une instance citée, un énonciateur E3 Jen Psaki qui est censée prendre la parole dans ce passage où le locuteur-journaliste s'efface derrière les propos de cette instance d'un statut de L3/E3 qui prend en charge le contenu rapporté d'une manière explicite par l'emploi du verbe introducteur « a déclaré » qui signifie que c'est Jen Psaki qui est à l'origine du dire.

Dans cette même conception, le mot guillemeté « sagement » explicite encore la prise de distance graduelle du locuteur L1 jusqu'à aboutir à un effacement énonciatif absolu qui brouille ses visées et les portées de ses points de vue.

Ainsi conservée, cette posture d'effacement énonciatif du locuteur-journaliste manifeste dans le passage : « Ali Zeidan avait menacé les milices d'une intervention étrangère en rappelant que la Libye était toujours sous l'empire de la résolution du chapitre VII de la charte des Nations unies qui permet à la communauté internationale d'intervenir pour protéger les «civils». », représenté comme un discours indirect libre associé à Ali Zeidan, ex-premier ministre de la Libye qui a le statut d'un énonciateur source E4 qui assume la responsabilité du contenu cité dans cette séquence énonciative.

En fine, cette posture d'effacement énonciatif manifestée dans cet extrait d'éditorial permet au locuteur L1 de s'effacer derrière des instances énonciatives mises en scène dans son discours et ainsi gommer tout indice impliquant sa présence ou son implication au dire afin de donner l'impression qu'il se désengage et conserve son positionnement objectif vis-à-vis des propos rapportés tout en les attribuant aux instances énonciatives (E2, E3, E4) co-présentes dans son discours.

6.7.6. Le dialogue

Séquence 9 :

« «C'est l'Occident qui déterminera si la guerre civile en Ukraine peut être évitée. (...) Le sang a déjà été versé et il faut éviter d'urgence une nouvelle escalade», a déclaré l'ambassadeur russe Vitali Tchourkine. «Nous savons qui est derrière : seule la Russie est capable d'une telle opération dans cette région» rétorque l'ambassadrice des Etats-Unis, Samantha Power. Un dialogue de sourds alors que la situation sur le terrain se dégrade.» Editorial du 15/04/2014.

Le passage cité *supra* implique un effet d'effacement énonciatif du locuteur-journaliste qui se dissimule derrière des instances énonciatives manifestées dans son discours au travers de l'introduction de discours rapportés. Dans un premier

temps, le locuteur L1 dresse un discours rapporté attribué à Vitali Tchourkine, ambassadeur russe en Ukraine qui est à ce titre un énonciateur E2 responsable des points de vue de l'énoncé cité, suivi d'un verbe de parole « a déclaré » qui dénote que Vitali Tchourkine est à l'origine de la parole citée, tel que le montre le passage : « a déclaré l'ambassadeur russe Vitali Tchourkine. »

Du second temps, le locuteur L1 délivre un autre discours rapporté, celui de l'ambassadrice des Etats-Unis en Ukraine Samantha Power, une instance énonciative présente dans le discours en qualité d'énonciateur E3 qui est censé présenter ses propos dans cet énoncé en assumant complètement la responsabilité du dire introduit par le verbe de parole « rétorque » qui permet de distinguer nettement la voix de Samantha Power. De ce fait, le locuteur-journaliste s'efface par la manifestation des propos cités des deux instances E2 et E3 et instaure un dialogue virtuel entre ces deux voix contradictoires, respectivement celles des deux ambassadeurs russe et américaine.

En outre, à travers l'emploi du discours rapporté et des formules guillemetées, le locuteur-journaliste fonde un effacement énonciatif remarquable. Dans ce sens, « Il s'établit ainsi, entre discours citant et discours cité, malgré la frontière marquée du point et des guillemets, une continuité argumentative qui transforme clairement L1 en sur-énonciateur E1. » (Adam & Lugin, 2006).

D'emblée, cet effet d'effacement du sujet énonçant (le locuteur L1) sert de stratégie discursive inhérente à une hétérogénéité énonciative au sens propre, un phénomène polyphonique qui implique la coprésence de voix plurielles dans le même discours et qui sont censées s'exprimer et livrer des opinions permettant à l'éditorialiste de perfectionner son appareil énonciatif et dresser des propos subjectifs associés à ces instances manifestées (E2, E3) et qui n'explicitent aucune trace de la présence ou l'implication du locuteur-éditorialiste à son discours.

En gros, l'effacement énonciatif implique une alternance entre une objectivité imposée et une subjectivité revendiquée par le locuteur-journaliste ; manifesté au

travers d'indices énonciatifs, grammaticaux et marqueurs linguistiques propres à une posture de prise de distance apparente et une prise de position implicite. Dans ce sens, le locuteur-énonciateur *primaire* L1/E1a la posture de locuteur citant. En outre, les citations et le discours rapporté sont inhérents à un locuteur-énonciateur E2/L2 qui a le statut d'un locuteur cité auquel les propos rapportés renvoient.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de ce travail qui porte sur la manifestation des marqueurs de la polyphonie dans la chronique « éditorial » du Quotidien d'Oran, nous avons mis en évidence la posture de l'éditorialiste dans son discours et la structure du dispositif énonciatif mis en œuvre dans le but de cerner les principales caractéristiques linguistiques et énonciatives de ce dispositif tout en mettant au centre les procédés polyphoniques manifestés dans le discours de l'éditorial comme des stratégies discursives et argumentatives de l'énonciation journalistique.

Cette recherche nous a permis de décrire les procédés polyphoniques récurrents dans l'éditorial. De ce fait, nous avons tenté de questionner le rapport existant entre le sujet parlant et son dire d'une part, et d'autre part la manière de laquelle des voix énonciatives multiples sont mises en scène dans le discours et quel est leur impact sur la structure de ce dernier.

Ainsi, nous avons voulu au travers de l'analyse des séquences énonciatives des éditoriaux retenus, mettre en exergue le positionnement énonciatif de l'éditorialiste dans son discours. Pour ce faire, nous avons décelé les indices linguistiques et stylistique permettant au journaliste de prendre distance de son dire ; une distanciation marquée, également ceux de son implication dans son énonciation, manifestant un engagement et une prise en charge des points de vue, de même, les marques de désengagement et de non prise en charge. Il y a lieu de noter en effet, que notre objectif fondamental dans cette étape de travail est celui de déceler les indicateurs et les procédés linguistiques de la subjectivité manifestés dans nos éditoriaux.

Dans les séquences des éditoriaux analysés, nous avons constaté la mise en scène des voix plurielles outre celle du locuteur-journaliste, qui sont attribuées à des instances existantes dans le discours, les co-énonciateurs. Les indices énonciatifs de ces voix sont décelables et distingués par la mise en italique des notions et des séquences énonciatives, les guillemets, le discours rapporté, la citation, ... etc. A ce propos, il y a lieu de noter qu'il n'existe aucune trace linguistique, voire le pronom personnel de la première personne qui indique l'identité du locuteur dans son article

sauf sa signature qui est distinguée en haut du texte. Dans ce sens, l'éditorialiste se démarque et il met en scène un locuteur « textuel », un énonciateur E1.

Outre ces éléments constatés, nous soulignons que dans son article, l'éditorialiste livre des propos d'ordre subjectif d'une manière implicite. A ce titre, « ce dernier peut en particulier porter des jugements de valeur, indiquer s'il adhère ou non à ses propos. » (Maingueneau, 2014, p. 126).

Spécifiquement, le phénomène polyphonique dans l'éditorial renferme la mise en scène d'une et des « voix » de l'énonciateur par un locuteur-journaliste L dans son énonciation. Il se trouve ainsi que ce phénomène polyphonique englobe « tous les enchaînements conclusifs, même ceux où l'asserteur de *P* semble identifié à L », comme dans « Il va faire beau : nous devrions sortir » (Ducrot, 1984, p. 156)

L'éditorialiste se positionne dans son énonciation en locuteur L₁ qui est censé rapporter ses propres points de vue et ses opinions en restant fidèle à la visée discursive de l'éditorial ; celle de la persuasion. Ce locuteur-journaliste est dans ce cas un locuteur citant. En revanche, cette instance L₁ peut changer de posture énonciative et prendre une position neutre à travers la mise en scène d'un *locuteur virtuel* qui se présente comme un co-énonciateur dont le rôle est celui rapporter des opinions et des points de vue autres que ceux du locuteur-source²⁵. Selon Rabatel (2003a), la présence du locuteur L₁ et de l'énonciateur E₁ indique une prise en charge des propos et des opinions dans l'énoncé. A la suite de Sophie Marnette (2004), L1 renvoie au locuteur citant, il s'agit pour notre cas de figure du journaliste-locuteur (l'éditorialiste), L2 est en fait un locuteur cité, les instances sources de l'énonciation ; les co-énonciateurs (des êtres virtuels) mis en scène dans le discours par l'éditorialiste.

Par ailleurs, notre travail se veut une appréhension de la structure discursive et énonciative de l'éditorial dans le but de déceler les différentes stratégies mises en œuvre par l'éditorialiste afin de fonder son dispositif argumentatif de visée persuasive destiné à une communauté de lecteurs particulière et qui est censée adhérer ou ne pas adhérer aux propos présentés. Dans cet esprit, Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008)

²⁵ Le locuteur source de l'énonciation et responsable des points de vue rapportés.

attestent que « pour qu'une argumentation se développe, il faut que ceux auxquels elle est destinée y prêtent quelques attentions (...). Condition indispensable pour la mise en œuvre de n'importe quelle argumentation. » (2008, p. 23).

Nous pouvons noter ainsi que l'éditorial est considéré comme une énonciation marquée par une désinscription et un désengagement énonciatifs du journaliste. Cet acte énonciatif renferme un positionnement de prise de distance et de non prise en charge des propos et des opinions, *voire* des points de vue manifesté par l'éditorialiste. Autrement dit, le journaliste-locuteur devient neutre et donne l'impression qu'il se retire de son énonciation pour céder son statut d'énonciateur aux co-énonciateurs virtuels mis en scène par lui dans son discours.

A partir de l'analyse des marques de la polyphonie manifestées dans la chronique éditorial, nous admettons que :

La négation polyphonique est un des éléments fondamentaux de la structure énonciative et argumentative de l'éditorial. L'élément de base de la négation polyphonique est celui de la réfutation qui se rapporte à la mise en scène *du point de vue réfutant et du point de vue réfuté*. Dans ce sens, la négation polyphonique constitue dans l'éditorial des séquences argumentatives qui mettent en scène des points de vue opposés, de forme négative desquels le locuteur est censé présupposer et réfuter autres points de vue. A ce titre, le locuteur s'attache à la visée principale de l'éditorial, celle de mettre en scènes plusieurs voix et des points de vue multiples et superposés pour des fins persuasives. L'analyse de nos données nous a permis de constater que les séquences issues de la négation polyphonique, l'éditorialiste met en scène des points de vue sous-jacents auxquels il s'oppose afin d'instaurer un effet de polémique entre les points de vue rapportés, propres à la négation exprimée.

La question rhétorique -par convention- employée dans l'éditorial comme un procédé polyphonique en tant qu'une stratégie discursive mise en œuvre par le journaliste. Vue sous cet angle, elle façonne l'orientation et la dimension argumentatives du discours des éditoriaux. Il faut dire que dans l'éditorial du Quotidien d'Oran, la question rhétorique permet en tout état de cause, d'exprimer

implicitement des points de vue subjectifs d'une finalité persuasive et servant à la fiabilité de l'argumentation.

Techniquement, la question rhétorique sert à perfectionner la dynamique de l'échange instauré dans l'énonciation de l'éditorial entre le locuteur L et les autres instances énonciatives constamment présentes dans le discours. Autrement dit, ce type d'énoncé interrogatif permet au locuteur-journaliste d'amener son allocataire à aboutir à une conclusion *r* qui se présente comme assumée par l'allocataire et partagée par le locuteur L1.

Il est à constater également que le locuteur prend part de l'argumentation qu'il produit ; il est à ce titre, responsable d'une manière ou de l'autre, des points de vue et il les prend en charge soit explicitement avec son implication manifestée au travers des traces énonciatives, soit implicitement par le biais des êtres discursifs (les énonciateurs, co-énonciateurs) qu'il les met en scène dans les énoncés interrogatifs. Il en va de même de noter que l'usage de la question rhétorique sert la mise en scène des points de vue polyphoniques dans l'énonciation de l'article éditorial.

En somme, nous avons pu constater à partir de ce travail que l'éditorialiste se sert outre les autres marqueurs polyphoniques de la question rhétorique pour des fins purement pragmatiques, celle de reconforter la construction de l'effet argumentatif dans son article.

Enfin, il y a lieu de remarquer que l'énonciation argumentative de l'éditorial renferme un locuteur (instance source de l'énonciation et responsable des points de vue), un allocataire (l'instance à qui s'adresse le discours du locuteur), des séquences argumentatives (arguments) et un acte conclusif (une conclusion tirée) à travers l'énonciation. Cet acte d'argumentation se rapporte à la présentation d'un ou des énoncés porteurs d'opinions et ayant une visée persuasive à travers laquelle le locuteur tente de persuader l'allocataire et l'amène à admettre ses points de vue exprimés.

Dans l'éditorial du Quotidien d'Oran, la manifestation du pronom « on » est inhérente à la coexistence des voix discursives multiples. Autrement dit, ce pronom fait allusion à un « je » du locuteur-énonciateur (l'éditorialiste) ou à une voix non définie qui renvoie à autrui. Il peut également indiquer la présence des voix qui ne sont

pas liées à des êtres physiques, mais elles appartiennent à des instances virtuelles ; des êtres discursifs mis en scène par le journaliste.

De facto, l'emploi du pronom « on » par l'éditorialiste instaure un dédoublement de voix discursives et « (...) peut faire apparaître des voix qui ne sont pas celle d'un locuteur » (Ducrot, 1984, p. 204). En général, l'émergence de la polyphonie dans les éditoriaux peut, entre autres être « (...) assimilée à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé » (Ducrot, 1984, p. 231).

Il y a lieu de noter donc que le pronom « on » change incontestablement de statut dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran, il instaure des effets d'hétérogénéité énonciative relative au phénomène de la polyphonie. De fait, de multiples voix énonciatives manifestent et se superposent dans le discours de l'éditorial.

L'éditorialiste se sert du pronom « on » dans son énonciation dans le but de maintenir sa posture d'objectivité dans son dire en mettant en scène des êtres discursifs internes ou externes du discours qui expriment des opinions et des points de vue outre les siens. Dans cet esprit, nous avons constaté que le « on » employé dans les éditoriaux du Quotidien d'Oran renvoie fréquemment au journaliste-locuteur et énonciateur, aux co-énonciateurs (les lecteurs, une personnalité politique, des communautés déterminées, ... etc.) ou à des instances indéfinies.

Cette étude nous a permis de voir comment le pronom « on » est susceptible de dénoter diverses instances énonciatives dans l'éditorial. Dans cette mesure, le « on » est censé être un marqueur polyphonique par excellence dans les éditoriaux étudiés. Il peut se substituer à n'importe quel pronom personnel, tout en offrant à l'éditorialiste la possibilité d'instaurer dans son dire un jeu polyphonique lui servant à alterner sa propre voix avec des voix énonciatives mises en scène par lui dans son discours. *En fine*, le pronom « on » assume un rôle fondamental dans la visée persuasive et la stratégie discursive et argumentative de l'éditorial.

L'effacement énonciatif offre au journaliste-locuteur la possibilité de prendre distance de son dire pour conserver son positionnement énonciatif d'objectivité (relativement aux normes éthiques et déontologiques de la rédaction

journalistique) en amenant la communauté des lecteurs à admettre ses propos et ses points de vue.

Dans ce sens, Kerbrat-Orecchioni (1978) note l'effacement énonciatif du locuteur est un « effet d'objectivité » instauré au sein du discours.

Selon Robert Vion (2001), l'effacement énonciatif permet « au locuteur de construire son propos en relation avec d'autres opinions » (2001, p. 333). Dans cette même perspective, Maingueneau évoque des « communautés de co-énonciateurs » manifestées dans l'énonciation qui permettent au locuteur de prendre distance de son dire.

Grosso modo, l'effacement énonciatif impacte sur la production et la mise en scène des points de vue du locuteur-journaliste et ceux des co-énonciateurs, ce qui fait apparaître des postures énonciatives telles que : la co-énonciation, la sur-énonciation et la sous-énonciation dans l'appareil énonciatif. De ce fait, le locuteur met en œuvre « un appareil formel de l'effacement énonciatif »²⁶.

Au niveau de l'énonciation, l'objet fondamental de la stratégie d'argumentation dans le discours de la presse écrite est celui de chercher un « accord préalable » entre le locuteur (le journaliste) et l'allocutaire (le lecteur) afin d'instaurer un lien d'accord sur les opinions présentés. Ce qui importe pour nous, est de remettre en question ces « moules argumentatifs » du discours de l'éditorial du Quotidien d'Oran.

Pour finir, nous pouvons dire que l'examen des marques de la polyphonie nous a servi à mettre en évidence le fonctionnement de la *mécanique de l'argumentation* dans le discours de l'éditorial. Cette machine argumentative puise le rôle de *l'accord préalable*²⁷ et le lien opéré entre l'éditorialiste et l'allocutaire (le lectorat), et la mise en œuvre d'un cadrage qui part de cet *accord préalable*. Pour Sayad (2011), les marqueurs polyphoniques sont censés être des stratégies d'orientation argumentative, *permettant de préparer le lecteur à*

²⁶ A la suite des études d'Emile Benveniste sur la question d'appareil formel de l'énonciation, Robert Vion (2001) introduit l'appellation de cet acte d'énonciation qui correspond selon lui à un « appareil formel de l'effacement énonciatif ».

²⁷ Voir Philippe Breton 2007, p. 89.

adhérer au contenu que véhicule l'article. Les procédés polyphoniques sont de cette manière *un ensemble d'intermédiaires du processus* de production et de transmission de l'acte argumentatif dans le discours médiatique. Il est ainsi légitime d'avancer que dans l'énonciation journalistique issue de la polyphonie, les séquences argumentatives constituent une polémique et un désaccord avec l'autre (être(s) virtuel(s) mis en scène dans le discours), créant un effet discursif appelé par Marianne Doury (2016) un *contre discours*.

Ressources bibliographiques

- <https://www.20min.ch/fr/story/sarah-palin-brandit-l-arme-nucleaire-contre-poutine-888207933673>. (2014, 03 09). Consulté le 12 15, 2020, sur /www.20min.ch/fr:
<https://www.20min.ch/fr/story/sarah-palin-brandit-l-arme-nucleaire-contre-poutine-888207933673>
- Adam, J. M. (1997). « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre générale pour une approche de la presse écrite ». *Pratiques* (94), pp. 3-18.
- Adam, J. M. (2002). *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris: Armand Colin (col. Cursus).
- Adam, J. M., & Bonhomme, M. (2012). *L'argumentation publicitaire : Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*. Paris: Armand Colin (Coll. Cursus).
- Adam, J. M., & Lugrin, G. (2006). « Effacement énonciatif et diffraction co-textuelle de la prise en charge des énoncés dans les hyperstructures journalistiques ». *Semen [En ligne]*(22).
- Agnès, Y. (2002). *Manuel de journalisme : écrire pour le journal*. Paris: La Découverte.
- Agnès, Y. (2008). *Manuel de journalisme*. Constantine: Média-Plus (1ère éd. La découverte et Syros, 2002, Paris).
- Agnès, Y. (2009). « Pratiquer et transmettre les genres journalistiques ». *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire*, pp. 23-33.
- Albert , P. (1989). *Lexique de la presse écrite*. Paris: Edition Dalloz.
- Amossy, R., & Koren, R. (2004). *Argumentation et prise de position : pratiques discursives*. Besançon: Presses universitaires de Franche Comté.
- Anscombe , J. C. (2014). « Présentation ». *Médiativité, polyphonie et modalité en français : études synchroniques et diachroniques*, p. 264.

- Anscombre, J. C. (1985a). « Introduction : de l'énonciation au lexique ». *Langage* (80), pp. 5-8.
- Anscombre, J. C. (1985b). « De l'énonciation au lexique : mention, citativité et délocutivité ». *Langages* (80), pp. 9-34.
- Anscombre, J. C. (1985c). « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession ». *Revue internationale de philosophie* (155), pp. 333-349.
- Anscombre, J. C. (2005). « Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages ». *Dialogisme et polyphonie*, pp. 75-94.
- Anscombre, J. C., & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles: Mardaga, Coll. « Philosophie et langage ».
- Anscombre, J.-C., & Ducrot, O. (1981). « Interrogation et argumentation ». *Langue française* (52), pp. 5-22.
- Antoine, F. (1995). *Écrire au quotidien. Pratiques du journalisme*. Louvain-la-Neuve: EVO-Communication.
- Authier-Revuz, J. (1997). « Modalisation autonymique et discours autre : quelques remarques ». *Modèles Linguistiques* (35) (XVIII, fasc. 1), pp. 33-51.
- Bakhtine, M. (1970). *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Lausanne: L'âge d'homme.
- Bakhtine, M. (1974). *Problèmes de linguistique générale II*. Paris: Gallimard.
- Bakhtine, M. (1977). *Le Marxisme et la philosophie du langage*. Paris: Minuit.
- Bakhtine, M. (1978). *Esthétique et théorie du roman*. Paris: Gallimard.
- Bakhtine, M. (1979, 1984). *Esthétique de la création verbale*. Paris: Gallimard.
- Bakhtine, M. (1981). « Ecrits du Cercle de Bakhtine ». *Todorov Tzveten, Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*.

- Bally, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne: Franke (2ème édition).
- Beddek Boumendil, S. (2016). *L'argumentation dans l'éditorial du Quotidien d'Oran : mise en scène persuasive entre dispositif matériel et scénographies énonciatives*. Oran: [Thèse de doctorat, Université d'Oran 2].
- Benabdallah, I. (2007). « Etude des procédés énonciatifs et argumentatifs à travers une analyse discursive des chroniques « Raïna Raïkoum » de Kamel Daoud du Quotidien d'Oran ». *Synergies Algérie* (1), pp. 73-85.
- Benabdallah, I. (2011). *Etude des procédés énonciatifs et argumentatifs, à travers une analyse discursive des chroniques « Raïna Raïkoum » du Quotidien d'Oran*. Oran: [Thèse de doctorat, Université d'Oran].
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris: Gallimard.
- Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale II*. Paris: Gallimard.
- Berrendonner, A. (1982). *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris: Minuit (Coll. Propositions).
- Berrendonner, A. (2002). « Portrait de l'énonciateur en faux naïf ». *Semen Figures du discours et ambiguïté* (15).
- Bonhomme, M. (2012). « Polyphonie et éthos dans l'interrogation rhétorique : le cas des Fables De La Fontaine ». (F. Calas et al., Éd.) *Les figures à l'épreuve du discours : Dialogisme et Polyphonie*, pp. 39-52.
- Bonafous, S., & Fiala, P. (1986). « Marques et fonctions du texte de l'autre dans la presse de droite et d'extrême droite (1973 - 1982) ». *Mots* (12), pp. 43-63.
- Borillo, A. (1981). « Quelques aspects de la question rhétorique en français ». *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain* (25), pp. 1-33.

- Brahimi, B. (2005, 06 28). « Le paysage médiatique algérien. Acquis et Blocages ». *Le Quotidien d'Oran*, p. 24.
- Bres et al., J. (2005). Dialogisme et polyphonie. *Le colloque dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, pp. 9-16.
- Bres, J. (2014). « Dialogisme, médiativité : le jeu dialogique du futur et du conditionnel français dans le marquage d'une source indirecte par ouï-dire et par conjoncture ». *Médiativité, polyphonie et modalité en français : études synchroniques et diachroniques*, p. 264.
- Breton, P. (2007). *L'argumentation dans la communication*. Paris: La Découverte, 3ème édition.
- Brin, C., Charron, J., & De Bonville, J. (2004). *Nature et transformation du journalisme : théorie et recherches empiriques*. Laval: Les presses de l'université Laval.
- Carel, M., & Ducrot, O. (2009). « Mise au point sur la polyphonie ». *Langue française* (164), pp. 33-43.
- Chaput, L. (2019). « Sur quelques marques de subjectivité dans le journalisme d'information politique de 1945 à 2015 au Québec ». *Mots, Les langages du politique*, pp. 151-168.
- Charaudeau, P. (1983). *Langage et discours - Éléments de sémiolinguistique -*. Paris: Hachette Université - Coll Langue, Linguistique, Communicationp.
- Charaudeau, P. (1983). *Langage et discours*. Paris: Hachette.
- Charaudeau, P. (1988). *La presse : produit, production, réception*. Paris: Didier, Erudition (Coll. Langages, discours et société).
- Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette Education.

- Charaudeau, P. (1994). « Le contrat de communication de l'information médiatique ». *Le français dans le monde*.
- Charaudeau, P. (1997). *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*. Paris: Nathan Université (Coll. Médias - Recherches).
- Charaudeau, P. (2001a). « Langue, discours et identité culturelle ». *ELA* (123-124).
- Charaudeau, P. (2001b). « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle ». *Actes du colloque de Toulouse sur Textes, types et genres*.
- Charaudeau, P. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Seuil.
- Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Le Seuil.
- Charaudeau, P. (2005). *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Charaudeau, P. (2006). « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives ». *Semen* (22), pp. 31-43.
- Charaudeau, P. (2011). « Des catégories pour l'humour. Précisions, rectifications, compléments ». In. *Vivero Ma.D. (dir.), Humour et crises sociales. Regards croisés France-Espagne*, pp. 9-43.
- Charaudeau, P. (2013). *La conquête du pouvoir. Opinion, Persuasion, Valeurs, les discours d'une nouvelle donne politique*. Paris: L'Harmattan.
- Dessons, G. (2006). *Emile Benveniste : l'invention du discours*. Paris: In Presse.
- Doury, M. (2016). *Argumentation : Analyser textes et discours*. Paris: Armand Colin (Coll. Portail).
- Dubied, A. (2001). « Expression de l'opinion et transmission des savoirs dans la presse quotidienne ». *Recherches en communication. Interfaces sémiotiques et cognition*. *Coor. Fabienne Thomas* (16).

- Dubied, A., & Lits, M. (1997). « L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ? ». *Pratique* (94), pp. 49-61.
- Dubois, J., & al., e. (1994). *Dictionnaire De Linguistique Et Des Sciences Du Langage*. Paris: Larousse.
- Ducard, D. (2015). « Une discussion biaisée : la question rhétorique dans le débat parlementaire. », *Argumentation et discours politique*, pp. 191-200.
- Ducrot, O. (1973). *Ducrot, La Preuve et le dire, chap. V*. Marne: J.-P. Delarge édit.
- Ducrot, O. (1980). *Le Dire et le dit*. Paris: Minuit.
- Ducrot, O. (1980, 1984). *Le Dire et le dit*. Paris: Minuit.
- Ducrot, O. (1980a). *Les mots du discours*. Paris: Minuit.
- Ducrot, O. (1980b). *Les échelles argumentatives*. Paris: Minuit.
- Ducrot, O. (1984). *Le Dire et le dit*. Paris: Minit.
- Ducrot, O. (2001). « Quelques raisons de distinguer “locuteurs” et “énonciateurs” ». *Polyphonie –Linguistique et littéraire* (3), pp. 19-41.
- Ducrot, O., & Schaeffer, J. M. (1995). *Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*. Paris: Éd. du Seuil.
- Durrer, S. (2001). « De quelques affinités génériques du billet ». *Semen, Genres de la presse écrite et analyse du discours* (13).
- Ebel, M., & Fiala, P. (1983). *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980) : discours institutionnels et langage quotidien. Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980) : la médiatisation des conflits*. Lausanne: CEDIPS.
- El Zeloukh, H. (2001, 10 ,21). L'éditorial, geôlier de la parole de presse.
- Fairclough, N. (1988). *Critical Discourse Analysis*. London: Longman.

- Fairclough, N. (1995). *Critical discourse analysis : The critical study of language*. London, New York: Longman.
- Fairclough, N. (1995). Critical discourse analysis The critical study of language London Longman. *language in society*, p. 265.
- Fløttum, K. (1998). « La reformulation et la progression thématique du texte ». (I. G. di), Éd.) *Lessicologia e semantica delle lingue romanze, Sez. III*, pp. 243-53.
- Fontanier, P. ([1821] (1968)). *Les figures du discours*. Paris: Flammarion.
- Fontanier, P. (1968). *Les Figures du discours*. Paris: Flammarion.
- Gjerstad, Ø. (2010, septembre). « La polyphonie discursive : les voix de la langue et de l'interaction ». *Colloque international Dialogisme : langue, discours*, pp. 1-10.
- Grevisse, B. (2008). *Ecritures journalistiques : stratégies rédactionnelles, multimédia et journalisme narratif*. Bruxelles: De Boeck Université (Coll. Info. Com).
- Grosse, E. (2001). « Genres de la presse écrite et analyse du discours. Evolution et typologie des genres journalistiques ». *Semen* (13).
- Haillet, P. P. (2004a). « Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée ». *Langue Française* (142), pp. 7-16.
- Haillet, P. P. (2004b). « Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée ». (I. P. (dir), Éd.) *Langue française*, pp. 7-16.
- Haillet, P. P. (2006b). *Pour une linguistique des représentations discursives*. Paris: De Boeck - Duculot.
- Haillet, P. P. (2016). « Énoncés négatifs en 'ne... pas' en tant que représentations discursives ». (E. Hilgert, S. Palma, P. Frath, & R. Daval, Éds.) *Négation et référence*, pp. 481-495.
- Herman, T., & Jufer, N. (2001). «L'éditorial : Vitrine idéologique du journal ? » *Semen*, pp. 1-19.

- Herman, T., & Lugrin, G. (1999a). « Formes et fonctions des rubriques dans les quotidiens romands : approche théorique et recherche quantitative ». (m. p. Christian BOIX (dir.) Argumentation, Éd.) *Media Papers* (12).
- https://www.dicocitations.com/definition_littre/26930/Sideration.php . (s.d.). Consulté le 09 28, 2022, sur www.dicocitations.com.
- Husson, D., & Robert, O. (1991). *Profession Journaliste*. Eyrolles.
- Jandillou, J. F. (2010). *L'analyse textuelle*. Paris: Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2001). *Les actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*. Paris: Nathan Université (Coll. Fac).
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage*. Paris: Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Paris: Armand Colin coll. « Linguistique ».
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1991a). « Acte de question et acte d'assertion : opposition discrète ou continuum ? ». (C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), Éd.) *La Question*, pp. 87-111.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1991b). *La question*. Lyon: Presse Universitaire de Lyon, PUL.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1998). *Les interactions verbales, tome I*. Paris: Armand Colin.
- Klinke, W. (1976). "Wie heiBt die Antwort auf diese Frage ? Zum Status von Fragen und Antworten in einer Sprechakttheorie". (W. (éds.), Éd.) *Sprachtheorie und Pragmatik*.
- Koren, R. (1996). *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*. Paris: L'Harmattan.
- Larrivée, P. (2009). « Polyphonie et séquences négatives atypiques ». *Revue québécoise de linguistique*, 33/(1), pp. 53-87.

- Larthomas, P. (1998). *Notions de stylistique générale*. Paris: Presse universitaire de France PUF.
- Lee, N. S. (2003). *Identité Langagière Du Genre : Analyse Du Discours Editorial*. Paris: L'Harmattan (Coll. Espaces discursifs).
- Leeman-Bouix, D. (1991). « On thème ». *Linguisticae Investigationes*, 15/(1), pp. 101-113.
- Lehalle, H., & Jouen, F. (1978). « Quelques verbes d'opinion et leur présupposition : étude génétique de leur compréhension chez l'adolescent. ». *Enfance*, 31/(4-5), pp. 237-245.
- Lochard, G. (1996). « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des « modes configurants » ». *Réseaux* (76), pp. 83-102.
- López Muñoz, J. (2004). « Effacement énonciatif et co-construction de l'opinion dans les forums du journal Le Monde ». *Langages*, 4/(156), pp. 79-95.
- Maingueneau, D. (1991). *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*. Paris: Hachette Université.
- Maingueneau, D. (1984). *Genèses du discours*. Bruxelles-Liège: Mardaga.
- Maingueneau, D. (1987). *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris: Hachette (Coll. langues - linguistique - communication).
- Maingueneau, D. (1997). *Pragmatique pour le discours littéraire*. Paris: Dunod.
- Maingueneau, D. (1998). *Analyser les textes de communication*. Paris: Nathan.
- Maingueneau, D. (1999). *L'énonciation en linguistique française*. Paris: Hachette.
- Maingueneau, D., & Charaudeau, P. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Le Seuil.

- Maingueneau, D. (2005). *Analyser les textes de communication*. Paris: Armand Colin (Coll. Lettres sup.).
- Maingueneau, D. (2007). « Genres de discours et Modes de généricité ». *Le français aujourd'hui* (159).
- Maingueneau, D. (2014). *Analyser les textes de communication*. Paris: Armand Colin.
- Marnette, S. (2004). « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine ». *Langages*, 4/(156), pp. 51-64.
- Martin-Lagardette, J. L. (1994). *Le guide de l'écriture journalistique*. Paris: Syros.
- Martin-Lagardette, J. L. (2003). *Le guide de l'écriture journalistique*. Paris: La Découverte.
- Martin-Lagardette, J. L. (2009). *Le guide de l'écriture journalistique*. Paris: La découverte.
- Maurice, A. (2000). « Le point de vue de l'utilisateur sur les genres journalistiques. L'exemple de l'éditorial ». *Revue étude de lettres* (3-4), pp. 91-100.
- Milner, J., & Milner, J.-C. (1975). « Interrogations, reprise, dialogue ». (J.-C. M. J. Kristeva, Éd.) *Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste*, pp. 122-148.
- Mœschler, J. (1990). *Argumentation et conversation : Eléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris: Didier (Coll. Langue et apprentissage des langues).
- Moirand, S. (1997). « Formes discursives de la diffusion de la science dans les médias ». *Hermès* (21), pp. 33-44.
- Moirand, S. (2007). *Le discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris: Presse Universitaire de France (Coll. Linguistique nouvelle).
- Montant, H. (1994). *Grammaire et humeurs : l'écriture satirique*. Paris: CEPJ.

- Montant, H. (2005). *Commentaires et humeurs : l'écriture satirique, 2ème édition*. Paris: Victoires Editions.
- Mouillaud, M., & Tétu, J. F. (1989). *Le journal quotidien*. Lyon: Presse Universitaire de Lyon.
- Nølke, H. (1992). « Ne ... pas : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation. ». *Langue française, 1/(94)*.
- Nølke, H. (2001). « La ScaPoLine 2001. Version révisée de la théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique ». *Polyphonie–linguistique et littéraire*, pp. 1-18.
- Nølke, H. (2009). « Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine ». *Langue française* (164), pp. 81-96.
- Nølke, H., Fløttum, K., & Norén, C. (2004). *La ScaPoLine : La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris: Kimé.
- Norén, C. (2002). « Les images de l'allocutaire dans le discours médiatique ». *Polyphonie-linguistique et littéraire, V*, pp. 85-100.
- Olivier, C. (1985). « L'art et la manière : comment dans les stratégies discursives ». *Langages*, pp. 71-98.
- Perelman, C., & Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Traité de l'argumentation. La Nouvelle rhétorique* (éd. (5ème édition)). Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- Perouse, D. (2008). *Manifestations de la polyphonie dans des représentations discursives issues de la presse écrite*. Paris: [Thèse de doctorat, Université de Cergy-Pontoise].
- Perrin, L. (2004). « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage ». *Questions de communication, 2/(6)*, pp. 265-282.
- Perrin, L. (2009). « La voix et le point de vue comme formes polyphoniques externes ». *Langue française, 4/(164)*, pp. 61-79.

- Plantin, C. (1996). *L'argumentation*. Paris: Seuil (Coll. Mémo).
- Predescu , E., & Gelan, C. (2011). « Discours et langage journalistiques ». *Valahia University Press*, p. 247.
- Prodhomme-Allègre, M. (2005). *La place du discours sur l'éthique dans la construction de l'identité et de l'espace professionnels des journalistes*. Clermont-Ferrand: Presses universitaires de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand.
- Rabatel, A. (2001). « La valeur de on pronom indéfini / pronom personnel dans les perceptions représentées ». *L'information grammaticale* (88), pp. 28-32.
- Rabatel, A. (2003). « Le dialogisme du point de vue dans les comptes rendus de perception ». *Cahiers de Praxématique* (41), pp. 131-155.
- Rabatel, A. (2003a). « L'effacement énonciatif dans les discours représentés et ses effets pragmatiques de sous- et de sur-énonciation ». *Estudios de Lengua y Literatura francesas* (14), pp. 33-61.
- Rabatel, A. (2004). « Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du Mort qu'il faut de Semprun ». *Semen* (17).
- Rabatel, A. (2004a). « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques ». *Langages*, 4/(156), pp. 3-17.
- Rabatel, A. (2004b). « Stratégies d'effacement énonciatif et posture de sur-énonciation dans le Dictionnaire philosophique de Comte-Sponville ». *Langages* (156), pp. 18-33.
- Rabatel, A. (2005). « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : co-énonciation, surénonciation, sous-énonciation ». in *Jacques Bres et al., Dialogisme et polyphonie*, pp. 95-110.
- Reboul, A., & Mœschler, J. (1994). *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris: Éditions du Seuil.

- Riegel, M., Pellat, J. C., & Rioul, R. (1996). *Grammaire méthodique du français*. 2^{ème} édition. Paris: Presse universitaire de France.
- Riegel, M., Pellat, J. C., & Rioul, R. (2009). *Grammaire méthodique du français*. 4^{ème} édition. Paris: Presse universitaire de France.
- Ringoot, R. (2014). *Analyser le discours de presse*. Paris: Armand Colin.
- Ringoot, R., & Rochard, Y. (2005). « Proximité éditoriale. Normes et usages des genres journalistiques ». *Mots. Les langages du politique* (77), pp. 73-90.
- Riutort, P. (1996). « Grandir l'événement, L'art et la manière de l'éditorialiste ». *Réseaux*, 14/(76), pp. 61-81.
- Robieux, J.-J. (1993). *Eléments de rhétorique et d'argumentation*. Paris: Dunod Coll. « Lettres sup. ».
- Robieux, J.-J. (2001). *Rhétorique et argumentation*. Paris: Nathan Université (Coll. Lettres supérieures).
- Robrieux, J.-J. (2000). *Rhétorique et argumentation*. Paris: Nathan.
- Roitman, M. (2006). *Polyphonie argumentative : Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*. Stockholm, Suède: [Thèse de doctorat, Université de Stockholm].
- Roulet, E. (1991). « Vers une approche modulaire de l'analyse du discours » Analyse du discours et de l'interaction : modèles théoriques, études et ouvertures. *Cahiers de linguistique française* (12).
- Roulet, E., & al. (1985). *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne: Peter Lang (Collection Sciences pour la Communication).
- Rubattel, C. (1999). « Polyphonie et modularité ». *Cahiers de linguistique française* (11), pp. 297-310.
- Sarfati, G. E. (2001). *Éléments d'analyse du discours*. Paris: Nathan.

- Sayad, A. (2009). « L'effacement énonciatif et la question de la responsabilité dans la presse algérienne : cas de la chronique « Tranche de vie » du Quotidien d'Oran ». *Resolang*, 2/(2), pp. 85-94.
- Sayad, A. (2011a). « Catégorisations génériques et argumentation dans la presse algérienne ». *Synergies Algérie* (14), pp. 123-133.
- Sayad, A. (2011b). *Les stratégies argumentatives dans la presse algérienne*. [Thèse de doctorat, Université d'Oran]. theses.univ-oran1.dz. <https://theses.univ-oran1.dz/document/42201120t.pdf>.
- Sayad, A. (2016). « Sciences du langage et sciences de l'information et de la communication : complémentarité ou interdisciplinarité ? ». *Synergies Algérie* (23), pp. 189-199.
- Sayad, A. (2017). « Ironie et engagement : cas du discours journalistique algérien ». (A. G. J. Fidel Corcuera, Éd.) *Les discours politiques. Regards croisés*, pp. 496-503.
- Sayad, A. (2021). « La presse écrite algérienne face aux défis du numérique : cas des fils de discussion dans la presse en ligne ». (B. e. al., Éd.) *Discours médiatiques : analyse des activités langagières*, pp. 161-173.
- Shannon, C., & Weaver, W. (1949). *Théorie mathématique de la communication*. *University of Illinois Press*, III, pp. 1-35.
- Souchier, E. (1998). « L'image du texte. Pour une théorie de l'énonciation éditoriale ». *Les Cahiers de médiologie* (6), pp. 136-146.
- Sullet-Nylander, F. (1998). *Le titre de presse. Analyse syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Stockholm: Cahiers de la Recherche.
- Sybille, S. (2005). « Le questionnement au moyen de wieso : polyphonie et argumentation dans la question partielle ». (C. Rossari et al. (dir.), Éd.) *Les Etats de la question*, pp. 129-145.

- Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique. Suivi de : Ecrits du Cercle de Bakhtine*. Paris: Seuil.
- Touboul, A. (2002). « L'identité éditoriale des journaux en ligne, entre mise en forme et mise en page ». (D. B. In, Éd.) *Information.loc@l*, pp. 277-363.
- Vion, R. (2001). « "Effacement énonciatif" et stratégies discursives ». Dans M. e. De Mattia, *De la syntaxe à la narratologie énonciative* (pp. 331-354). Paris: Ophrys.
- Vion, R. (2007). « Dimensions énonciative, discursive et dialogique de la modalisation ». *Estudos Lingüísticos*, 8/(15), pp. 193-224.
- Vladimirska, E. (2008). « A propos de naturellement, bien entendu et bien sûr ». *L'information grammaticale* (119), pp. 3-7.
- Wander. (2001). « L'argumentation dans d'information médiatique ». *Argumentation et analyse du discours*.
- Weinrich, H. (1989). *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier/Hatier.
- Wunderlich, D. (1981). "Fragen und Antworten". *Energeia*, pp. 21-34.

Index des principales notions

A

Acte discursif : 37, 40, 108

Allocutaire : 28, 30, 31, 33, 34, 35, 38, 83, 103, 110, 138, 142, 154, 192, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 209, 210, 211, 212, 313, 214, 215, 216, 217, 219, 221, 222, 223, 224, 226, 227, 229, 231, 232, 234, 235, 244, 245, 247, 267, 274, 300, 302

Analyse du discours : 20, 68, 101, 102, 105, 113, 117, 163

Argumentation : 11, 12, 15, 16, 18, 37, 44, 45, 46, 49, 50, 53, 55, 59, 60, 86, 109, 131, 132, 134, 156, 159, 163, 193, 196, 235, 255, 278, 283, 299, 300, 302

Article : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 35, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 68, 70, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 89, 92, 93, 98, 101, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 150, 151, 153, 159, 167, 168, 172, 187, 192, 195, 196, 198, 199, 207, 213, 220, 224, 225, 227, 229, 230, 232, 235, 236, 239, 246, 248, 249, 252, 253, 254, 256, 258, 260, 261, 263, 264, 268, 272, 279, 280, 281, 286, 289, 290, 297, 298, 300, 303

Assertion sous-jacente : 113, 159, 160, 163, 165, 168, 172, 178, 184, 196, 202, 204

C

Chronique : 11, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 37, 47, 48, 53, 60, 132, 134, 136, 138, 141, 209, 295, 299

Communication : 13, 14, 17, 25, 26, 27, 28, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 48, 49, 54, 64, 72, 86, 87, 120, 134, 138, 192, 239, 281

Conclusion : 109, 114, 140, 173, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 183, 185, 187, 188, 190, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 202, 204, 206, 209, 210, 216, 219, 221, 223, 224, 226, 227, 229, 231, 232, 234, 235, 296, 297, 300

Connecteur : 24, 35, 86, 117, 130, 142, 173, 174, 176, 178, 180, 181, 183, 185, 186, 188, 189, 231

Contrat de communication : 25, 26, 38, 64

D

Dialogue : 76, 109, 142, 180, 190, 204, 216, 284, 285, 293, 294

Discours journalistique : 11, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 46, 51, 73, 74, 75, 79, 101, 118, 133, 136, 160, 162, 163, 170, 172, 225, 248, 278, 283

Discours direct : 30, 37, 60, 73, 108, 116, 276, 279, 284, 286, 287, 289, 292

Discours indirect : 37, 108, 192, 285, 286, 293

Discours rapporté : 32, 34, 76, 77, 114, 116, 117, 135, 142, 278, 280, 281, 282, 283, 285, 291, 293, 294, 295, 297

Désengagement : 46, 69, 71, 73, 138, 149, 154, 277, 279, 280, 282, 297, 299

E

Editorial : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 28, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 73, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 90, 92, 95, 96, 97, 98, 131, 132, 134, 136, 137, 139, 141, 143, 145, 146, 147, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 165, 166, 168, 170, 171, 172, 174, 176, 178, 181, 183, 185, 187, 188, 192, 193, 195, 196, 198, 200, 202, 205, 206, 207, 210, 213, 217, 220, 222, 224, 227, 230, 232, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 242, 244, 245, 247, 248, 249, 251, 253, 254, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 272, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 284, 284, 286, 287, 288, 290, 291, 293, 297, 298, 299, 300, 302

Editorialiste : 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 46, 55, 57, 60, 63, 65, 66, 68, 70, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 132, 134, 136, 137, 138, 149, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 159, 162, 164, 166, 168, 170, 171, 174, 176, 183, 185, 186, 187, 189, 190, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 224, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 282, 283, 284, 285, 286, 288, 289, 290, 292, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302

Effacement énonciatif : 18, 35, 73, 143, 154, 159, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 287, 289, 290, 291, 293, 294, 301, 302

Enoncé : 14, 18, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 57, 58, 68, 70, 71, 73, 74, 76, 77, 80, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123,

124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 139, 141, 143, 144, 145, 146, 150, 151, 154, 155, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 239, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 253, 254, 257, 259, 262, 265, 267, 268, 273, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 292, 294, 298, 300

Enonciateur : 12, 14, 15, 16, 17, 22, 24, 27, 28, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 51, 54, 68, 70, 71, 72, 73, 75, 79, 80, 83, 84, 91, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 146, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 176, 177, 178, 180, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 192, 195, 197, 198, 200, 201, 209, 213, 214, 215, 216, 219, 220, 221, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 236, 239, 240, 242, 243, 245, 247, 249, 258, 265, 266, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302

Enonciation : 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 65, 68, 70, 71, 72, 76, 77, 81, 83, 85, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 101, 102, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 152, 153, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 179, 183, 189, 192, 193, 196, 198, 200, 202, 203, 205, 208, 209, 213, 219, 231, 232, 236, 238, 239, 241, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 267, 258, 259, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 288, 291, 292, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303

Enonciation journalistique : 11, 14, 17, 20, 22, 24, 25, 30, 34, 37, 70, 71, 114, 120, 137, 147, 179, 193, 236, 277, 283, 297, 303

Etre discursif : 101, 121, 123, 130, 163, 220, 253, 263, 281

Explicite : 13, 30, 49, 70, 74, 80, 81, 93, 96, 116, 140, 144, 145, 148, 150, 178, 183, 190, 194, 200, 205, 221, 225, 232, 249, 292, 293

Engagement : 12, 16, 43, 44, 46, 51, 53, 54, 55, 57, 63, 66, 69, 71, 75, 82, 85, 86, 87, 89, 93, 98, 145, 193, 249, 250, 260, 272, 273, 275, 279, 297

G

Genre : 11, 13, 16, 17, 20, 22, 27, 28, 37, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 60, 61, 62, 64, 66, 68, 72, 79, 80, 135, 136, 137, 139, 140, 156, 162, 172, 192, 195, 215, 236, 237, 245

Guillemets : 31, 33, 73, 81, 82, 83, 88, 89, 98, 110, 117, 137, 139, 140, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 232, 273, 279, 280, 284, 285, 286, 292, 294, 297

H

Hétérogène : 44, 61, 74, 118

Hétérogénéité énonciative : 12, 16, 17, 18, 28, 68, 70, 73, 74, 75, 135, 140, 172, 246, 283, 286, 290, 294, 301

Homogène : 44, 54

I

Illocutoire : 31, 110, 116, 204, 205, 208, 219, 229, 233

Implicite : 13, 15, 16, 46, 51, 70, 77, 81, 83, 84, 89, 91, 93, 95, 98, 99, 114, 140, 141, 145, 148, 152, 157, 167, 170, 172, 176, 178, 194, 195, 196, 221, 224, 233, 244, 246, 248, 249, 254, 273

Interlocuteur : 26, 27, 28, 33, 34, 36, 102, 139, 173, 191, 192, 198, 199, 200, 201, 204, 205, 207, 211, 214, 217, 222, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 238, 271, 281, 291

Instance discursive : 128, 146, 166, 167, 258, 267, 268, 289

Instance énonciative : 16, 29, 53, 66, 84, 97, 101, 102, 113, 121, 125, 129, 146, 150, 151, 155, 156, 167, 215, 220, 226, 227, 230, 237, 238, 244, 251, 253, 257, 258, 259, 263, 264, 265, 270, 280, 282, 285, 292, 294

Interdiscours : 73, 140

Implication : 13, 16, 40, 41, 48, 52, 56, 62, 68, 71, 73, 75, 76, 80, 81, 82, 84, 87, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 135, 138, 146, 157, 173, 187, 204, 221, 224, 233, 236, 238, 245, 247, 248, 249, 250, 255, 257, 262, 275, 277, 291, 293, 294, 297, 300

Interrogation : 18, 90, 91, 117, 149, 159, 191, 192, 194, 195, 196, 200, 201, 202, 203, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 224, 227, 229, 231, 232, 233, 234

Ironie : 50, 143, 153

J

Journaliste-locuteur : 11, 15, 16, 17, 18, 22, 24, 25, 28, 33, 51, 60, 68, 70, 73, 75, 82, 83, 85, 87, 89, 90, 91, 92, 94, 96, 98, 99, 101, 104, 105, 112, 134, 135, 136, 139, 140, 143, 146, 149, 151, 152, 155, 160, 164, 165, 167, 184, 197, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 227, 230, 232, 234, 245, 247, 248, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 272, 278, 279, 280, 284, 298, 299, 301

L

Lecteur(s) : 14, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 38, 40, 41, 44, 45, 46, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 64, 72, 77, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 87, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 125, 13, 136, 140, 141, 146, 151, 152, 154, 155, 156, 191, 192, 196, 197, 198, 20, 201, 203, 204, 205, 207, 209, 222, 224, 226, 232, 240, 241, 243, 250, 251, 252, 253, 267, 284, 299, 301, 302

Linguistique : 14, 24, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 38, 44, 54, 61, 70, 75, 76, 77, 80, 84, 87, 92, 97, 99, 102, 104, 105, 108, 114, 115, 117, 119, 132, 134, 137, 141, 146, 150, 154, 159, 160, 161, 173, 185, 208, 254, 263, 268, 273, 277, 295, 297

Locuteur : 15, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 44, 45, 51, 56, 60, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 84, 88, 89, 91, 95, 97, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 137, 138, 139, 104, 141, 143, 144, 147, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 198, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 213, 215, 217, 219, 220, 221, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 243, 245, 252, 267, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302

M

Marques : 14, 15, 16, 18, 20, 22, 33, 34, 46, 50, 65, 70, 77, 80, 81, 89, 94, 111, 114, 123, 128, 130, 132, 134, 139, 141, 147, 153, 154, 159, 220, 232, 273, 275, 276, 277, 281, 285, 290, 297, 299, 302

Marqueur(s) : 11, 15, 16, 18, 107, 132, 134, 142, 146, 149, 159, 163, 164, 174, 180, 193, 220, 227, 236, 254, 258, 260, 265, 283, 295, 297, 300, 301, 302

N

Négation polémique : 18, 71, 117, 130, 157, 159, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 170, 174, 184, 190

Non prise en charge : 68, 71, 73, 138, 146, 148, 151, 153, 154, 160, 220, 232, 280, 282, 297, 299

O

Objectivité : 11, 23, 51, 61, 80, 86, 89, 95, 139, 142, 147, 167, 240, 243, 245, 254, 255, 261, 272, 274, 275, 276, 279, 283, 291, 294, 301, 302

On-polyphonique : 18, 71, 146, 147, 155, 157, 159

Opinion : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 27, 28, 33, 34, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 52, 53, 55, 56, 60, 62, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 89, 94, 97, 98, 99, 101, 107, 113, 120, 127, 132, 134, 135, 137, 138, 142, 145, 146, 148, 150, 152, 156, 183, 187, 198, 204, 216, 217, 224, 226, 234, 238, 240, 243, 245, 247, 249, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 261, 268, 270, 271, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 294, 298, 299, 300, 301, 302

P

Procédé(s) : 11, 15, 16, 17, 18, 24, 34, 37,44, 49, 50, 57, 67, 70, 73, 75, 76, 77, 81, 84, 87, 92, 93, 94, 97, 99, 101, 104, 108, 114, 117, 130, 132, 134, 136, 137, 139, 141, 143, 147, 151, 153, 159, 160, 166, 173, 192, 205, 208, 216, 225, 247, 253, 257, 258, 259, 263, 264, 272, 273, 274, 277, 279, 280, 281, 285, 287, 297, 299, 303

Polémique : 33, 143, 161, 162, 163, 168, 171, 172, 173, 183, 187, 257, 303

Polyphonie : 11, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 31, 33, 34, 38, 50, 54, 68, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 123, 124, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 150, 152,

154, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 176, 180, 214, 220, 233, 242, 252, 253, 255, 257, 258, 261, 268, 269, 280, 297, 299, 301, 302, 303

Positionnement : 11, 15, 17, 18, 20, 22, 34, 51, 52, 56, 63, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 75, 80, 83, 87, 91, 93, 94, 96, 104, 105, 118, 130, 141, 145, 195, 236, 245, 255, 257, 271, 272, 273, 276, 277, 278, 279, 280, 293, 297, 299, 301

Présumé : 18, 35, 51, 73, 81, 95, 98, 99, 112, 143, 154, 155, 156, 157, 169, 230

Point de vue : 22, 26, 30, 32, 33, 34, 44, 46, 101, 103, 104, 105, 113, 114, 116, 118, 119, 120, 122, 123, 127, 129, 130, 149, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 187, 191, 193, 194, 195, 197, 199, 202, 204, 207, 213, 214, 216, 217, 219, 221, 227, 228, 229, 231, 238, 249, 272, 275, 281, 291, 299

Prise de distance : 33, 71, 73, 81, 86, 88, 89, 144, 145, 148, 149, 151, 153, 220, 221, 225, 256, 273, 274, 280, 287, 290, 292, 293, 295, 299

Prise en charge : 15, 16, 15, 38, 65, 66, 68, 71, 72, 73, 76, 92, 93, 98, 99, 105, 106, 116, 138, 146, 148, 151, 153, 154, 157, 160, 166, 170, 172, 178, 180, 220, 224, 232, 252, 254, 255, 256, 257, 266, 271, 278, 279, 280, 282, 297, 298, 299

R

Rédacteur : 12, 26, 27, 35, 45, 46, 49, 51, 53, 54, 55, 56, 61, 62, 63, 66, 72, 73, 118, 136, 137, 249

Réfutation : 71, 72, 73, 163, 172, 173, 174, 182, 196, 299

S

Scénographie énonciative : 16, 76, 97, 140, 144, 157, 214, 242, 248, 254, 262, 269

Séquence énonciative : 93, 97, 98, 243, 149, 151, 197, 222, 233, 242, 249, 354, 259, 268, 282, 291, 293

Stratégie discursive : 11, 14, 119, 134, 139, 143, 145, 162, 163, 207, 229, 240, 245, 253, 255, 259, 261, 273, 275, 294, 299, 301

Stratégie énonciative : 13, 16, 63, 83, 95, 132, 148, 158, 159, 204, 249, 257, 269, 272, 276, 278

Subjectivité : 12, 14, 17, 18, 23, 25, 37, 35, 46, 51, 57, 60, 61, 62, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 104, 105, 147, 221, 236, 239, 246, 248, 250, 272, 274, 281, 294, 297

V

Voix discursive(s) : 23, 24, 28, 34, 37, 45, 68, 102, 108, 120, 132, 134, 137, 141, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 156, 159, 160, 174, 187, 190, 252, 255, 258, 259, 263, 268, 270, 271, 278, 286, 288, 300, 301

Index des auteurs cités

A

Adam, J. M. 38, 51, 52, 61, 64, 68, 109, 119

Adam, J. M., & Bonhomme, M. 237

Adam, J. M., & Lugrin, G. 144, 294

Agnès, Y. 44, 46, 51, 53, 62

Albert , P. 50

Amossy, R., & Koren, R. 276

Anscombe , J. C. 18, 68, 117, 118, 119, 120, 134, 207

Anscombe, J. C., & Ducrot, O. 18, 68, 107, 110, 132, 136, 160, 161, 193, 201, 209

Antoine, F. 46, 53, 56

Authier-Revuz, J. 135

B

Bakhtine, M. 24, 30, 34, 75, 76, 79, 103, 106, 107, 108, 109, 114, 159, 163, 273

Bally, C. 160

Beddek Boumendil, S. 283

Benabdallah, I. 12, 41, 42

Benveniste, E. 29, 37, 76, 77, 78, 239, 302

Berrendonner, A. 60, 237

Bonhomme, M. 209, 234

Bonnafous, S., & Fiala, P. 68, 135

Borillo, A. 233

Brahimi, B. 41

Bres, J. 74, 102

Breton, P. 16, 156, 302

Brin, C., Charron, J., & De Bonville, J. 47

C

Carel , M., & Ducrot , O. 102, 111, 112, 127, 130

Chaput, L. 273

Charaudeau , P. 25, 26, 38, 40, 44, 45, 57, 63, 72, 73, 75, 120, 138, 139, 140, 141, 191, 193, 238, 272, 275, 276

D

Dessons, G. 76

Doury, M. 22, 68, 75, 101, 193, 303

Dubied, A. 63

Dubied, A., & Lits, M. 12, 43, 44, 45

Dubois, J. 237

Ducard, D. 193

Ducrot, O. 14, 18, 28, 29, 31, 32, 37, 68, 104, 105, 106, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 143, 157, 160, 161, 162, 163, 173, 174, 180, 298, 301,

Ducrot, O., & Schaeffer, J. M. 33, 163

Durrer, S. 52, 53

E

Ebel, M., & Fiala, P. 241, 243, 244

El Zeloukh, H. 62

F

Fairclough, N. 34, 74, 109, 163

Fløttum, K. 68, 129, 160

Fontanier, P. 211, 224

G

Gjerstad, Ø. 102

Grevisse, B. 57, 63

Grosse, E. 52

H

Haillet, P. P. 26, 29, 116, 118, 119, 124, 125, 128, 162, 192, 194, 205, 207, 217, 276

Herman, T., & Jufer, N. 43, 80, 224

Herman, T., & Lugin, G. 65

Husson, D., & Robert, O. 54

J

Jandillou, J. F. 29, 32, 65, 85, 135, 144, 196, 283, 285

K

Kerbrat-Orecchioni, C. 23, 36, 77, 78, 129, 219, 247, 248, 267, 302

Klinke, W. 211

Koren, R. 80, 243, 279

L

Larrivée, P. 161

Larthomas, P. 194

Lee, N. S. 63, 236, 240, 246

Leeman-Bouix, D. 242

Lehalle, H., & Jouen, F. 99

Lochard, G. 80

López Muñoz, J. 291

M

Maingueneau, D. 32, 54, 68, 70, 76, 107, 114, 119, 121, 126, 127, 129, 139, 140, 180, 237, 239, 247, 267, 274, 298, 302

Maingueneau, D., & Charaudeau, P. 73, 101, 107, 117, 114, 280

Marnette, S. 286, 298

Martin-Lagardette, J. L. 46, 54, 55, 57, 58, 62

Maurice, A. 12, 58
Milner, J., & Milner, J.-C. 227
Moeschler, J. 242
Moirand, S. 54, 65, 74, 114, 238
Montant, H. 46, 55, 63
Mouillaud, M., & Tétu, J. F. 44

N

Nølke, H. 105, 123, 126, 129, 155, 160, 163
Nølke, H., Fløttum, K., & Norén, C. 34, 115, 122, 130
Norén, C. 30, 123

O

Olivier, C. 192

P

Perelman, C., & Olbrechts-Tyteca, L. 55, 298
Perouse, D. 119, 204
Perrin, L. 72, 104, 105, 106, 157
Plantin, C. 71
Predescu, E., & Gelan, C. 27
Prodhomme-Allègre, M. 27

R

Rabatel, A. 72, 104, 243, 275, 276, 277, 280, 282, 298
Reboul, A., & Moeschler, J. 38
Riegel, M., Pellat, J. C., & Rioul, R. 77, 96
Ringoot, R. 23, 34, 74, 150
Ringoot, R., & Rochard, Y. 47, 72
Riutort, P. 45, 65

Robieux, J.-J. 72, 213, 267

Roitman, M. 56

Roulet, E. 13, 102, 115

Rubattel, C. 116

S

Sayad, A. 43, 52, 60, 80, 117, 302

Shannon, C., & Weaver, W. 32

Souchier. 48

Sullet-Nylander , F. 45, 68

Sybille, S. 194

T

Touboul, A. 49

V

Vion, R. 130, 272, 273, 275, 276, 280, 302

Vladimirska, E. 83

W

Wander. 57

Weinrich, H. 204

Wunderlich , D. 213

Liste des abréviations

ALLOC : Allocataire

ASJT : Assertion sous-jacente

C : conclusion

E : énonciateur

EE : effacement énonciatif

ê-d : être discursif(s)

L : locuteur

P : proposition

Pdv : point de vue

Rép. : Réponse

Liste des figures

Figure 1 : Les quatre visées du discours journalistique.

Figure 2 : processus du contrat de communication dans le discours journalistique.

Figure 3 : Les éléments de la communication selon le schéma de Romand Jacobson.

Figure 4 : Les éléments de la communication selon la conception de Kerbrat-Orecchioni.

Figure 5 : Mode discursif et visées énonciatives de l'éditorial et des genres voisins.

Figure 6 : schéma de la communication adapté au discours de la presse écrite en tant qu'acte de communication.

Figure 7 : La disposition textuelle de l'éditorial.

Figure 8 : Classification des adjectifs subjectifs selon la conception de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980).

Figure 9 : l'acte polyphonique dans l'énonciation.

Figure 10 : Attitude énonciatives du locuteur.

Figure 11 : La tripartition du locuteur.

Figure 12 : Les trois statuts du locuteur.

Figure 13 : les principaux caractères du locuteur dans l'énonciation selon Ducrot (1984).

Figure 14 : Mise en scène des procédés polyphoniques dans le discours journalistique.

Figure 15 : Le rapport trilogique de Charaudeau.

Figure 16 : schéma explicatif d'une séquence polyphonique dans l'éditorial.

Figure 17 : Les principales modalités des questions rhétoriques dans le discours.

Figure 18 : Les images du pronom « nous » dans le discours journalistique. Adaptée du schéma de Kerbrat-Orecchioni.

Figure 19 : Processus d'effacement énonciatif.

Figure 20 : La mise en scène d'un effacement énonciatif.

Figure 21 : Positionnement du locuteur dans l'effacement énonciatif.

Résumé :

Cette thèse de doctorat tente de problématiser la manifestation des marques de la polyphonie dans le discours de la presse écrite algérienne francophone, notamment celui de l'éditorial du Quotidien d'Oran. La polyphonie ou la pluralité des voix est assurément présente dans la presse écrite algérienne comme une stratégie discursive et argumentative. De ce fait, la présence systématique des procédés polyphoniques consolide le dispositif énonciatif de l'éditorial dans lequel le journaliste est censé constituer deux positionnements ; l'un est relatif à un désengagement (prise de distance) issu d'une objectivité apparente et l'autre concerne un engagement (implication) lié à une subjectivité déguisée. Il convient de souligner ainsi que dans l'énonciation journalistique, les marqueurs polyphoniques permettent en tout état de cause, d'exprimer implicitement des points de vue subjectifs d'une finalité persuasive et servant à la fiabilité de l'argumentation. L'objectif fondamental de cette recherche est de déceler et examiner les différentes occurrences des procédés polyphoniques dans les extraits des éditoriaux retenus et montrer comment l'éditorialiste met en scène plusieurs instances énonciatives auxquelles sont attribués les points de vue exprimés dans son discours et déterminer l'impact du phénomène polyphonique sur la visée persuasive et argumentative de l'énonciation dans la chronique « Editorial ».

Mots clés : Editorial ; polyphonie ; argumentation ; locuteur/énonciateur ; être(s) discursif(s) ; subjectivité ; point de vue ; prise en charge ; négation polémique ; interrogation rhétorique ; On-polyphonique ; effacement énonciatif.

Abstract :

This doctoral thesis attempts to problematise the manifestation of the marks of polyphony in the discourse of the French-speaking Algerian written press, in particular that of the editorial in Oran daily newspaper. Polyphony or the plurality of voices is certainly present in the Algerian written press as a discursive and argumentative strategy. As a result, the systematic presence of polyphonic processes consolidates the enunciative device of the editorial in which the journalist is supposed to constitute two positions; one relates to a disengagement (distancing) resulting from an apparent objectivity and the other concerns a commitment (implication) linked to a disguised subjectivity. It should be emphasised that, in journalistic enunciation, polyphonic markers make it possible, in any case, to implicitly express subjective points of view that have a persuasive purpose and serve to ensure the reliability of the argument. The fundamental objective of this research is to detect and examine the different occurrences of polyphonic devices in the extracts of the editorials selected and to show how the editorialist stages several enunciative instances to which the points of view expressed in his discourse are attributed, and to determine the impact of the polyphonic phenomenon on the persuasive and argumentative aim of the enunciation in the "Editorial" chronic.

Key words : Editorial ; polyphony ; argumentation ; speaker /enunciator ; discursive beings ; subjectivity ; point of view ; supported ; polemical negation ; rhetorical question ; *On*-polyphonic ; enunciative erasure.

ملخص :

تحاول أطروحة الدكتوراه هذه أن تطرح إشكالية تجلي علامات تعدد الأصوات في خطاب الصحافة المكتوبة الجزائرية الناطقة بالفرنسية، ولا سيما في افتتاحية صحيفة "يومية وهران". من المؤكد أن تعدد الأصوات أو تعدد الأصوات حاضر في الصحافة المكتوبة الجزائرية كاستراتيجية خطابية وحجاجية. وكننتيجة لذلك، فإن الوجود المنهجي لعمليات تعدد الأصوات يعزز الجهاز النطقي للافتتاحية التي يفترض أن يشكل فيها الصحفي موقفين؛ أحدهما يتعلق بفك الارتباط (النأي) النابع من الموضوعية الظاهرة، والآخر يتعلق بالالتزام (التدخل) المرتبط بالذاتية المقنعة. وهكذا ينبغي التأكيد على أنه في النطق الصحفي، تتيح علامات تعدد الأصوات، في كل الأحوال، التعبير الضمني عن وجهات نظر ذاتية ذات غرض إقناعي وتخدم مصداقية الطرح. والهدف الأساسي من هذا البحث هو رصد وفحص التكرارات المختلفة للأدوات متعددة الأصوات في مقتطفات من الافتتاحيات المختارة، وبيان كيف أن كاتب الافتتاحية يورد عدة حالات لفظية ينسب إليها وجهات النظر التي يعبر عنها في خطابه، وتحديد أثر ظاهرة تعدد الأصوات على الهدف الإقناعي والحجاجي للفظ في العمود الصحفي "الافتتاحية".

الكلمات المفتاحية:

الافتتاحية، تعدد الأصوات، الحجج، المتحدث/الناطق، الكائنات الخطابية، الذاتية، وجهة النظر، تحمل، النفي الجدلي، السؤال البلاغي، نحن- متعدد الأصوات، المحو اللفظي.

Annexes

LA RESPONSABILITE SERAIT-ELLE UNE TARE ?

par K. Selim

Mouloud Hamrouche déclare qu'il n'est pas un homme providentiel, on lui reproche de refuser le rôle le plus classique pourtant du populisme démagogique. Il proclame que les élections ne sont pas, dans les circonstances actuelles, un moyen de résoudre les crises, on lui reproche de ne pas être candidat. Il réitère qu'aucune solution sérieuse - donc démocratique - ne peut se faire contre l'armée, on lui reproche de ne pas en appeler au peuple à sortir dans la rue.

Certains le font de bonne foi. D'autres sont oublieux du fait qu'ils en ont appelé à l'armée quand une partie de ce peuple a «mal voté» et que cet appel et ses répercussions constituent des éléments structurants de la crise actuelle. Et de la monstrueuse impasse dans laquelle est plongé le pays.

Certains lui reprochent son excès de réalisme - l'état de la société algérienne et les «graves menaces» qui pèsent permettent-ils d'envisager que l'on tente de débloquent la crise au sein du régime par la rue ? - alors qu'il aurait pu être lu comme une évaluation sans doute peu romantique mais néanmoins tout à fait responsable. L'analyse, néanmoins rigoureuse, aboutit à un diagnostic préoccupant qu'il est loin d'être le seul à établir. Le chef de file des réformateurs martèle sa conviction qu'il n'existe pas d'homme providentiel pour redresser une situation compromise mais qu'elle nécessite beaucoup de monde, de la volonté et des convictions communes, une feuille de route, pour espérer sortir du piège dans lequel le pays est enfermé. Il s'agit bien de pédagogie politique au sens où l'entendait Abdelhamid Mehri. Mais rien n'y fait, certains, jamais en retard d'une surenchère, l'accusent de désertion.

D'autres dans un accès étrange de virginité démocratique lui reprochent de s'adresser aux militaires. D'autres encore estiment qu'il s'agirait en l'occurrence de pure naïveté.

Pourtant, souligner avec solennité que les blocages sont des «risques sérieux» qu'ils recèlent de «graves menaces, exacerbent les facteurs de division, paralysent les institutions et soumettent les hommes à des pressions impossibles» n'a rien de vraiment naïf. Cela s'adresse aux militaires, bien sûr, mais aussi à tous, aux Algériennes et aux Algériens qui sont inquiets par le tour que prennent les événements. Pourquoi s'adresser aux militaires ? A qui donc s'adresser quand l'Etat est si manifestement déficient, les institutions si peu crédibles et la société si clairement démunie de moyens d'action ?

Ceux qui se souviennent de l'évolution des émeutes de janvier 2011 dans certaines villes, si proches d'Alger, vers une quasi-guerre civile entre pauvres et moins pauvres ne sont pas particulièrement enthousiastes à l'idée de mettre la «révolution dans la rue». Ceux qui espèrent ranimer l'esprit du 11 décembre pourraient bien se retrouver face à une déclinaison de Benghazi. Car le dilemme se résume bien à changer le régime sans menacer le pays. Ce n'est pas une pure question de style dans un concours d'élégances démocratiques. La perpétuation du régime est une grave menace pour le pays. Il s'agit là d'un fait objectif parfaitement observable. Il est donc urgent qu'il évolue au plus vite et qu'il se transforme structurellement. Le quatrième mandat annoncé de manière si spécifique suscite - quoi de plus normal - de l'abattement, de la colère voire de l'indignation. C'est, évidemment, un facteur de plus dans l'aggravation de la crise du régime.

Pour légitimes qu'ils soient, l'abattement et la colère ne suffisent pas à fonder une action politique. Quand l'impasse est si intensément ressentie par de larges pans de la population algérienne - qui n'est pas amnésique même si elle souffre de profonds stress post-traumatiques non traités -, le «il n'y a qu'à» a quelque chose d'insupportable. Etait-il possible d'attendre de Mouloud Hamrouche qu'il entre dans une élection qui n'en est pas une ? Etait-il possible d'attendre de cet homme d'en appeler à la rue ? A-t-on besoin de boute-feux dans une telle atmosphère ? N'en déplaise aux nihilistes et aux maximalistes, être responsable n'est pas une tare ! Dans le contexte actuel, l'appel à la sagesse et à la prise en compte primordiale de l'intérêt supérieur de la nation - une et indivisible - de la part d'un homme expérimenté, qui connaît intimement le système, doit être appréhendé à sa juste valeur. Même si cela peut produire l'impression trompeuse d'en appeler «naïvement» à une raison qui semble avoir totalement déserté les différents compartiments du régime. Mais ce que l'on peut regretter, en définitive, c'est la rareté de voix crédibles et authentiques susceptibles d'appuyer, de relayer et de participer à un urgent effort de pédagogie politique.

ÇA N'ARRIVE QU'AUX AUTRES, BIEN SUR !

par K. Selim

On nous le confirme, l'Algérie a un ambassadeur à Kiev, capitale d'une Ukraine en voie de décomposition. Notre diplomate, selon les usages universels du moins, doit normalement rédiger des rapports sur les développements en cours, sur ce que pensent ses collègues diplomates des autres pays, sur les forces en action-réaction dans ce pays. Et plus, si notre représentant a accès à des sources moins ouvertes. De quoi édifier sur la génération de crise produite à flux tendu par un système frappé d'impotence, comme un arbre desséché, qui ne porte plus de fruits depuis longtemps et qui peut tomber à tout moment. Et si, comme on le suppose, notre diplomate le transmet, son rapport est-il lu à Alger au-delà du bureaucrate des Affaires étrangères chargé des enregistrements et de l'archivage ?

Kiev, certes, n'est pas Alger. Tout comme l'Algérie, elle, n'est pas notre très grande amie ex-Yougoslavie, ni le Soudan qui, par impéritie de ses dirigeants, nous a cédé le statut de plus vaste pays d'Afrique. D'ailleurs, pour le Soudan, les dirigeants qui ont perdu le Sud continuent de gouverner le Nord. Un signe de grande stabilité, pourrait-on dire ! Bien entendu, on peut aussi se passer des rapports de l'ambassadeur pour suivre, en live, ce qui se déroule en Ukraine, comment un système inopérant crée le blocage et comment, quand on ne peut plus débloquent en interne, cela se gère par l'extérieur. Bien entendu, les Occidentaux, après avoir aidé une partie des Ukrainiens contre les autres, crient au méchant ours russe qui aide l'autre partie des Ukrainiens. C'est une vieille histoire qui continue. Mais ce qu'on retiendra est que les Ukrainiens ont bien perdu la main et que le remodelage est en cours, au-dessus de leurs têtes. Comme cela s'est fait en Yougoslavie ou dans l'ex-grand Soudan.

A Alger, les partisans de la «stabilité» sont satisfaits, la colère qui s'est exprimée à place Audin - reflet fugace d'une grande sidération nationale - ne va pas changer la donne. La machine continuera à fonctionner, Ali Benflis et les autres seront là pour assurer le service électoral minimum. Pour le reste, on le sait, n'est-ce pas, l'Algérie est un pays à part où rien n'arrive. Surtout pas de ce qui arrive aux autres. Et notre brave Premier ministre en campagne nous assure même qu'il n'y a pas de problèmes de minorités en Algérie. Un ministre en campagne a cru pouvoir parler avec hauteur du «microcosme» algérois pour disqualifier ceux qui s'insurgent contre le quatrième mandat. Pourtant, la «bulle» gouvernementale dont la compétence n'est pas particulièrement sensible paraît bien plus étriquée que le présumé «microcosme».

La gestion, absurde, de la rente ne fait pas une économie. Elle crée une surenchère, sans fin, de demandes à laquelle un système inopérant a tendance à répondre par la fuite en avant. Soit en les satisfaisant matériellement, via la «rachka» actualisée, soit par la répression. Pendant que nos officiels claironnent que tout va bien, les conditions pour que les jeux extérieurs s'articulent sur les frustrations intérieures continuent de se mettre en place. Un militant des droits de l'homme raconte, effrayé par l'ampleur de la régression de la vision «nationale», comment il a senti la terre trembler sous ses pieds à la lecture d'une liste de revendications de citoyens d'une région du pays. Parmi les demandes, on trouve : «un ministre pour chaque wilaya, cinq ambassadeurs pour chaque wilaya, 10 consuls pour chaque wilaya, un poste de wali pour chaque wilaya...». Pourquoi des citoyens se mettent à raisonner en termes de «douar» plutôt qu'en ceux de nation ? C'est une question à poser à ceux qui vivent en vase clos et qui ne lisent ni les rapports des fonctionnaires ni la presse internationale. Non, l'immobilisme n'est pas synonyme de stabilité ! Et c'est bien ce que des algériens, nombreux et inquiets, rappellent avec gravité.

UNE ENTITE GEOGRAPHIQUE QUI N'EST PAS DEVENUE UNE NATION

par M. Saâdoune

On ne le dira jamais assez, l'Ukraine, grande perdante de la crise actuelle où son unité est désormais clairement menacée, paye d'abord le prix des turpitudes et de la corruption de ses politiciens. Ils ont hérité d'une géographie, ils n'en ont pas su en faire une nation unie dans un régime qui intègre et qui fonctionne. Ils ont, au contraire, accentué les fractures et joué, constamment, l'Europe contre la Russie et vice-versa. Les Occidentaux, trop heureux de pousser leur avantage sur la Russie, ont alimenté un processus de désintégration déjà largement entamé.

Dans cet équilibre délicat où les données de la géopolitique traversent également le tissu social, la prudence était de mise. Car, il était difficile de s'attendre à ce que la Russie du président Poutine - qui n'est pas Medvedev - assiste en spectateur à cette avancée de l'Ouest qui effraie les russophones d'Ukraine. Le pouvoir installé par l'émeute à Kiev dispose assurément de l'appui d'une partie des Ukrainiens, il n'est certainement pas celui de tous les Ukrainiens. Un processus «révolutionnaire» ne confère pas automatiquement la légitimité démocratique, en particulier quand les intrusions étrangères atteignent des sommets de visibilité. Quand on fait tomber un gouvernement légal, il faut bénéficier du soutien d'une majorité vécue en tant que telle et non pas ostensiblement comme une fraction du pays qui accapare le pouvoir contre une autre. L'Union européenne n'est pas en mesure d'octroyer cette légitimité et on peut pronostiquer qu'elle n'ira pas en guerre.

Jusqu'à l'organisation d'élections générales, l'Ukraine est un pays sans institutions légitimes, l'ancien président «légal» pouvant même se prévaloir d'une légitimité électorale que le gouvernement «provisoire» ne peut s'en targuer, jusqu'à preuve du contraire. La force de frappe des médias occidentaux ne parvient pas à imposer une grille manichéenne, sans nuance où le bon affronte le méchant. Les foules insurrectionnelles de Kiev ne sont pas plus légitimes que celles qui se manifestent, un peu partout, dans l'est et le sud de l'Ukraine. Toutes les révolutions «orange» ne suivent pas le scénario prévu. En réalité, les Occidentaux n'ignoraient pas que jouer cette partition dans une Ukraine en pleine crise économique est une option périlleuse. Mais dans une partie de poker où seuls les Ukrainiens ont quelque chose à perdre, ils ont choisi de surenchérir.

Au vu des intérêts en jeu, matériels et stratégiques, menacer Vladimir Poutine de boycotter le G8 prévu en juin à Sotchi est dérisoire. Les choses sont-elles allées trop loin pour que la dynamique de partition en cours redevienne réversible tout comme les risques de guerre ? Le

jeu reste ouvert. Des commentateurs occidentaux ont fait mine de découvrir la «paralysie» de l'Onu en affirmant qu'il y aura un avant et un après-Ukraine. Mais pour les Russes, les Occidentaux ont déjà stérilisé l'Onu en manipulant les résolutions du Conseil de sécurité sur la Libye. Il est vrai que c'est Medvedev qui était au Kremlin en 2011 et avait décidé - contre l'avis de Poutine - de s'abstenir et de ne pas utiliser le droit de veto. La Russie, sans surprise, n'a plus permis une réédition de la manœuvre pour la Syrie. Moscou va encore moins le permettre dans sa périphérie immédiate en Ukraine où elle considère que ses intérêts vitaux directs sont mis en cause.

Dans le climat de tension, d'encerclement de la Russie et de résurgence de la logique des blocs, le seul élément ténu d'ouverture tient au fait que Poutine n'a officiellement pas encore mis en œuvre l'autorisation que lui a accordée le Parlement pour engager des troupes en Ukraine. Mais la situation est susceptible de s'accélérer dans ce «grand jeu» où les Ukrainiens semblent avoir déjà perdu leur pays. Mais ce drame à la confluence des empires est peut-être l'augure de lendemains encore moins enthousiasmants. Dans ce grand jeu de domination de la planète qui ne tolère aucune entrave à l'expansion du marché sous contrôle occidental, les lignes de fracture se multiplient et se durcissent, le glissement vers la guerre globalisée reste plus que jamais une hypothèse.

LE CANDIDAT DU SERVICE MINIMUM

par M. Saâdoune

Ahmed Benbitour a décidé de se retirer de la course en dénonçant des élections où les urnes ne «seront qu'un leurre et une piraterie légalement soutenue». L'ancien Premier ministre qui a démissionné en 2001 par refus de voir ses prérogatives de chef de gouvernement bafouées par le «cercle présidentiel», dresse un constat implacable de la situation même s'il est formulé avec pondération. Les partisans de la «stabilité» vont sans doute accuser M. Benbitour de tenter une sortie politique purement formelle car il n'a pas réuni le nombre de signatures (il affirme avoir réuni 85.000) ; d'autres lui reprocheront d'avoir entretenu l'illusion que l'on va vers des «élections». Cela n'enlève rien au constat sur le caractère factice d'une élection où le «système» a décidé de proroger, théoriquement pour un tour, le mandat à un président manifestement malade.

Le retrait d'Ahmed Benbitour, comme de celui du général Mohand Tahar Yala, qui dénonce la décision d'un «clan» d'imposer la «présidence à vie» ne change en rien la donne. Leur discours de sortie n'est en fait qu'un ralliement à ceux qui estiment qu'il ne s'agit nullement d'une élection mais d'une exacte reproduction de la vieille procédure d'allégeance. Les différents chefs de clans du pouvoir qui se sont affrontés ouvertement, via la presse, ont établi une sorte de «trêve» en validant le 4ème mandat. Cela ne règle pas la crise qui existe au sein d'un régime éclopé et incapable de se projeter sur le moyen terme, mais cela permet de gagner du temps dans l'immédiat. Le «processus électoral» est un exercice vécu comme une formalité destinée à asseoir un crédit minimum pour sauver les apparences. Car ce ne sont pas les discours de promotion de la stabilité des Amar Ghoul et compagnie qui apporteront cette assurance élémentaire. Ni d'ailleurs Louisa Hanoune dont la candidature est ostensiblement un élément périphérique du décor.

Ce minimum de crédit n'est fourni que par Ali Benflis, dépeint comme le candidat de remplacement pour le système. De manière abrupte, on peut avancer que la validité minimale à destination externe du 4ème mandat de Bouteflika a besoin d'Ali Benflis pour être, un tant soit peu, opérationnelle. Et tout indique que l'ancien Premier ministre ne fera pas défection au régime et qu'il ira jusqu'au bout de la partition qui lui est réservée. Comme en 2004. Benflis devrait déposer, aujourd'hui, son dossier de candidature au Conseil constitutionnel. Pour le régime - qui ne peut prétendre à un niveau élevé de légitimité -, le service minimum Benflis sera ainsi définitivement assuré. Certes, il y a encore quelques partisans de Benflis qui continuent à «y croire». Le sociologue Lahouari Addi a même dû remonter le moral de

certain d'entre eux en suggérant que Abdelaziz Bouteflika pourrait être le lièvre d'Ali Benflis. Mais il faut vraiment une dose massive de «foi» pour adhérer à un tel scénario.

En réalité, tout indique que l'on va vers un remake de 2004 avec Ali Benflis en prétendant secondaire de l'électorat traditionnel du régime estimé généreusement à 20% d'un total peu mobilisable. Et cette fraction de l'électorat vote naturellement pour le statu quo pas pour le changement, lourd d'incertitudes. Ali Benflis qui mène une campagne molle et peu offensive ne se donne même pas le moyen d'aller à la rencontre de ceux qui sont choqués par la décision du régime d'imposer le 4ème mandat. Il n'est pas dans cette contestation-là. La configuration politique actuelle consiste donc dans le paradoxe d'une élection où Ali Benflis - sauf survenance d'événements inattendus - n'a aucune chance tout en étant l'unique agent de validation minimale de l'élection. Le message du régime pourrait être : Ali Benflis, perdant annoncé, est trop important pour qu'on lui permette de se retirer. C'est le candidat éprouvé du service minimum électoral du système. Mais, bien sûr, il reste toujours pour Ali Benflis à rêver d'un scénario merveilleux mais ô combien improbable de Bouteflika acceptant de jouer le rôle de lièvre. Mais il est vrai que rien n'interdit de rêver.

LES CLASSES POPULAIRES EN RETRAIT

par K. Selim

La machine du quatrième mandat - sauf situation imprévisible - est en marche. Même si elle crée un fort sentiment d'indignation à l'égard de ceux qui infligent aux Algériens cette épreuve surréaliste, elle n'a rien pour l'arrêter. Au plan formel, elle a ce qu'il lui faut : des candidats qui vont participer à la partie sans contester à Bouteflika le «droit» d'être candidat. Le mouvement Barakat, lui, n'est pas une génération spontanée. Il exprime une indignation désarmée - c'est le cas de le dire - et inorganisée face à un régime décidé à expédier le rendez-vous électoral sans s'arrêter à ces «petits» détails qui font de l'Algérie une bizarrerie historique. Mais encore une fois, une colère et une indignation ne font pas un mouvement.

N'oublions pas que si la Tunisie s'est mise en mouvement, c'est parce que Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine ont bougé. En clair, c'est l'irruption des classes populaires qui a changé la donne, pas les blogueurs ou Facebook. Et les classes populaires en Algérie restent en marge, en retrait, profondément marquées par le traumatisme des années 90. Bien décidées à ne «pas se faire avoir une fois de plus». Le constater ne relève pas du passéisme mais d'une réalité encore présente. Cette période a d'abord heurté frontalement le principe démocratique avant de faire basculer dans la violence et la régression. Et le crépuscule du militantisme. Plus personne et plus aucun parti ne mobilise plus. Il y a bien l'effet de l'étouffement policier mais il y a surtout une méfiance profonde des classes populaires à l'égard de la politique. Que l'avènement du militant «virtuel» sur les réseaux n'est pas près de corriger.

Cela sert, bien entendu, le régime. Tant que les classes populaires ne bougeront pas, il est relativement tranquille. Mais pour que les choses restent en place, le régime a cédé à de nombreuses revendications salariales ou corporatistes qui se sont exprimées sur le mode implicite «donne un peu, sinon je te fais ma Tunisie». Si les Tunisiens ont fait «leur Tunisie», c'est que le militantisme est resté relativement plus vivace et que la dichotomie laïc-islamiste n'a pas eu fortement raison de l'idée démocratique. De manière facile, certains s'en prennent aux Algériens qui ne seraient devenus que des «estomacs» sans se rendre compte de l'injustice du jugement. Où sont les avant-gardes ? Les militants ? Or, même si les journaux ont réussi plus ou moins à donner quelques illusions, l'Algérie est devenue un désert politique.

Le football et le fric, eux, n'ont pas besoin de «militants» tandis que les traumatismes des années 90 ont dégoûté les classes populaires de la politique. Le cyber-militantisme, avec tout le respect que l'on doit à ceux qui y croient, n'est pas près de compenser le crépuscule du militantisme «classique». Celui qui va au contact, organise, explique, défend et projette. Place

Audin sans les classes populaires, cela permet à la «gestion démocratique des foules» de s'exercer sans grande difficulté. L'indignation est là, mais la machine continuera sa marche. Le roi est nu ! Il ne l'ignore pas, mais il ne craint pas la colère des sujets qui regardent sa nudité. Cette colère est impuissante.

Comment retrouver les chemins d'un militantisme qui admet que l'Internet n'est qu'un outil - magnifique - mais qu'il ne sert pas à lever l'énorme contentieux qui a été créé, au cours des années 90, autour de l'idée démocratique ? Là est la question. Et si Internet permet aujourd'hui de discuter ouvertement dans les «six mètres» du régime, il ne faut pas croire que cela suffira. Le régime algérien a précédé les autres régimes arabes en permettant aux journaux de «dire» beaucoup de choses mais en privant les Algériens de tous les instruments du changement. Il n'y a pas de solution miracle à une impasse. Il y a un travail, laborieux et difficile, de reconquête des classes populaires pour les intéresser à la politique, c'est-à-dire au domaine public. Mais d'ici-là, ce sont bien les contradictions internes au sein du régime qui sont déterminantes.

LE THEOREME DE PALIN

par M. Saâdoune

« La seule chose qui puisse arrêter un mé-chant avec une arme nucléaire, c'est un gentil avec une arme nucléaire». La sortie de Sarah Palin a été mise par les agences de presse dans la case de l'insolite et du risible. Mais ne cédon pas à la facilité, même Sarah Palin doit connaître ce que «dissuasion» veut dire et ne peut ignorer qu'Obama ou Bush ne peuvent envoyer une arme nucléaire sur la Russie. Il faut prendre le propos pour ce qu'il est, un énoncé idéologique sur le bien et le mal. Car l'ancienne gouverneure de l'Alaska, ancienne candidate républicaine à la vice-présidence des Etats-Unis, a beau ne pas être d'une grande intelligence, elle n'en exprime pas moins l'esprit dominant dans les establishments politico-médiatiques de l'Occident. Chez les plus intelligents d'entre eux, les stratèges.

Palin n'est que le fast-food de la pensée du grand establishment. Ses membres se pensent «naturellement» comme les «gentils», ne voient pas en eux-mêmes des vellétés impériales agressives même quand ils envahissent et massacrent à grande échelle. C'est l'axe du bien qui a agi contre l'axe du mal. Ils sont les gentils, toujours, les méchants, c'est toujours les autres. Les grands médias et les dirigeants occidentaux ont menti sciemment et délibérément sur l'existence des armes de destruction massive de «Saddam». Ils ont admis avoir menti et sont passés à autre chose. L'Irak n'est pas passé à autre chose, il n'en finit pas d'en payer la facture. Actuellement, le grand méchant, c'est Vladimir Poutine, coupable, selon les «gentils», de vouloir restaurer «l'empire russe» et de tenter d'inverser le cours de l'histoire. Le cours de l'histoire, c'est quoi ?

On aurait pu penser que le démantèlement du Pacte de Varsovie soit suivi, en toute logique «historique», par celui de l'OTAN qui, on peut le rappeler, n'a rien d'une organisation caritative. Or, depuis la chute de l'URSS, la politique occidentale est restée constamment agressive. Non seulement les compagnies occidentales se sont mis (mises) plein les poches avec les oligarques «amis» du temps de Boris Eltsine qui ont fait main basse sur les ressources pétrolières, mais l'Otan n'a eu de cesse de s'étendre à l'Est. Et que reproche-t-on à l'autoritaire Vladimir Poutine ? De ne pas faire l'Eltsine, cette incarnation achevée d'un autoritarisme russe aviné et très commode ! De s'inquiéter de voir cette alliance militaire qui n'a officiellement plus d'ennemis avec la disparition du Pacte de Varsovie s'étendre à l'Est et installer ses armes à portée de Moscou.

Bien entendu, comme ils sont des «gentils», cela ne peut pas porter à conséquence ! C'est juste la «paranoïa» de Vladimir Poutine qui y voit un encerclement de la Russie. On est bien dans la variante présumée moins grossière du théorème de Palin. Les bases militaires de l'Otan qui s'approchent de la Russie ne sont pas une menace puisque les Occidentaux sont, par essence, des démocraties qui ne veulent que le bien de l'humanité. Et dans les médias occidentaux des analystes très intelligents écrivent à propos de l'Ukraine toute une théorie sur les visées impériales de la Russie fondées sur le postulat que les Occidentaux et leur bras armé, l'Otan, sont dépourvus de toutes intentions impériales. La déclinaison stratégique du fast-mind de Palin est simple : nous sommes les plus forts, les plus puissants donc on est nécessairement les gentils. Tous les autres sont les méchants. C'est vieux comme l'Empire romain. Les Russes doivent se dire heureusement que Poutine est un méchant qui a l'arme nucléaire, du gaz et du pétrole. Sinon, la gentillesse occidentale l'aurait mangé tout cru !

LA DESTABILISATION IMMOBILE

par M. Saâdoune

Le discours sur la stabilité prend une tournure grotesque chez les défenseurs du quatrième mandat de Bouteflika. Ceux qui sont en charge de la campagne sont entrés dans une surenchère déplaisante sur le thème de la stabilité et donc des «menaces» qui pèsent sur le pays. On invente même des déclarations de responsables étrangers qui évoquent de sombres plans de déstabilisation pour donner du «contenu» à une déformation dangereusement politicienne de la notion de stabilité. Or, on sait que les agences de presse n'auraient jamais occulté de tels propos s'ils avaient vraiment existé.

On est dans la fabrique d'un discours malsain qui sature déjà le paysage. Et cela risque de monter crescendo. Ce discours est nocif car à force d'abuser de fausses alertes au feu, il perd toute crédibilité. Et quand le vrai incendie arrive... Les Algériens qui s'expriment, aujourd'hui, contre le 4ème mandat ne sont pas en déficit de patriotisme, ceux qui boycottent la présidentielle non plus. Pas plus ceux qui estiment que les jeux sont totalement pipés et qu'ils n'ont rien à faire dans une partie déjà jouée. Ces attitudes ne sont pas infondées.

L'immobilisme du régime algérien est tel qu'il ne peut plus masquer la fiction institutionnelle. Et ce ne sont pas les outrances verbales des défenseurs du statuquo qui y changeront quelque chose. La majorité des Algériens se considèrent hors du jeu prenant acte du fait que les choses se déroulent sans eux. La dichotomie entre l'Algérie officielle et l'Algérie réelle est devenue abyssale.

La gestion, aberrante, de la rente permet de calmer les esprits. Mais cette forme de prédation inégale «organisée» par le régime ne peut plus cacher la grave érosion du projet national. Il suffirait que les ressources hydrocarbures baissent - et tous les experts sont pessimistes pour la décennie qui arrive - pour que cette fausse paix sociale vole en éclats. Voilà une vraie menace, sérieuse, pour l'avenir immédiat de l'Algérie que les «stabilisateurs» n'évoquent pas. Car il ne s'agit plus de désigner des forces surnoises mais de relever que le système de gouvernance est totalement obsolète et dangereux pour le pays. Il y a un essoufflement très grave du projet national et on ne perçoit aucun élan pour le relancer. Il y a une dangereuse déstabilisation par l'immobilisme dans un pays où les besoins et les attentes grandissent. Et qui a besoin impérieusement que le rapport de l'Etat à la société change de manière radicale. Ce pays a besoin d'une véritable mise à jour sur tous les plans. Elle ne se fait pas à cause de l'immobilisme qu'on essaie de présenter comme de la stabilité. Cela affecte l'efficacité de l'administration, favorise la corruption et surtout ruine de façon durable les valeurs du travail,

le sentiment d'appartenance. Rien n'est donné de manière définitive ! Les Etats qui ont mis sur la touche leur population, n'ont pas institué des règles protégeant les citoyens et assurant l'effectivité de l'exercice de leurs droits, sont les plus instables. Même le patriotisme n'est pas une donnée définitive, il s'entretient par la participation, réelle pas fictive, par le sentiment qu'ont les citoyens d'être libres, de posséder les instruments pour demander des comptes aux gouvernants et de les pousser à la sortie quand ils échouent. Le discours de la stabilité est dangereux, à plus forte raison quand il décerne des accusations de trahison à l'égard des Algériens qui s'inquiètent de la dangereuse permanence d'un système failli. Le patriotisme aujourd'hui, c'est la démocratie, l'Etat de droit, la liberté pour les Algériens, leur droit de s'organiser. La vraie stabilité est fille de la liberté et des droits. Le patriotisme s'y renouvèle et s'y régénère.

LE PETROLE, LEVIER DE DESINTEGRATION

par M. Saâdoune

Ali Zeidan n'est plus le Premier ministre de la Libye mais un homme en «fuite». Destitué mardi par le Congrès général national (CGN, Parlement) et remplacé par le ministre de la Défense, Zeidan a fait rapidement l'objet d'une interdiction de sortie du territoire par le procureur général libyen pour son implication présumée dans une affaire de détournement de l'argent public. Les Américains ont, sans attendre, «salué» le «travail de M. Zeidan qui a dirigé une période fragile de la transition en Libye». Décodage simple : on prend acte de la chute d'un allié, mais on signifie aussi qu'il sera protégé. «Nous savons que les transitions politiques prennent du temps et particulièrement pour passer de quatre décennies de dictature à un système réellement démocratique», a déclaré très «sagement» la porte-parole du département d'Etat, Jen Psaki. Mais il est bien difficile de voir une quelconque «transition» dans un processus, probablement encouragé de l'extérieur, de démembrement de la Libye. Ali Zeidan -qui est passé par Malte pour aller vers une destination «inconnue» - était le Premier ministre fictif d'une Libye qui est déjà une fiction. Suspecté de complicité avec les Américains dans l'enlèvement d'Abou Anas Al-Libi par des forces spéciales américaines, le crédit d'Ali Zeidan, déjà négligeable, a été ruiné par son enlèvement rocambolesque en octobre 2013 par une milice de l'hôtel Corinthia de Tripoli où il résidait. Même un film de fiction n'aurait pas envisagé de voir un Premier ministre cueilli en pyjama à deux heures du matin. Mais la réalité libyenne dépasse largement la fiction. Tous les «acteurs» armés, y compris d'ailleurs le Congrès général national dont le mandat a expiré et qui s'est octroyé une «rallonge» qui suscite un fort rejet, participent à un jeu très particulier : «prouver» que la Libye n'est plus viable et «démontrer» qu'elle est devenue un danger pour la population libyenne.

N'oublions pas que l'Otan est intervenue dans ce pays au nom du «droit de protéger» en faisant une interprétation manipulatrice des résolutions de l'Onu. En œuvrant à entretenir le chaos, ces acteurs apportent aussi la «démonstration» que ce pays est devenu une «menace» pour le voisinage et pour le monde entier. On peut laisser la Somalie à son anomie, c'est-à-dire à l'absence de normes et d'ordre, on ne peut se le permettre pour un pays aussi riche en pétrole et en gaz que la Libye. Et c'est bien sûr ce pétrole, qui peut très largement satisfaire les besoins d'une population libyenne peu nombreuse, qui sert de levier de désintégration. Les «fédéralistes» de l'est du pays, en dépit des menaces de Tripoli, ont bien vendu du pétrole et l'ont chargé à bord du Morning Glory, battant pavillon nord-coréen. Ali Zeidan aura poussé le

dérisoire jusqu'à annoncer que le navire avait été arraisonné par la marine libyenne. C'était faux, bien sûr. Des séparatistes ont bien vendu du pétrole, ce qui est censé relever du monopole de l'Etat via la compagnie publique, NOC. Rien de ce qui arrive en Libye ne relève de l'imprévisible, à commencer par sa «révolution» fabriquée de toutes pièces contre une dictature familiale dégénérée, très «serviable» pour les intérêts occidentaux. On est passé d'un Etat «familial» dirigé par un guide délirant à des villes-milices sous la coupe de gens en armes. Souvent délirants eux aussi. La partition est en marche même si elle se heurte à des résistances. La Libye chemine vers une guerre civile pour le pétrole... En attendant une autre intervention étrangère directe.

En novembre dernier, le très impuissant Ali Zeidan avait menacé les milices d'une intervention étrangère en rappelant que la Libye était toujours sous l'empire de la résolution du chapitre VII de la charte des Nations unies qui permet à la communauté internationale d'intervenir pour protéger les «civils». Ce n'était probablement pas un rappel en l'air.

GHARDAÏA, POURQUOI ?

par K. Selim

Ils sont très nombreux les Algériens à être, plus qu'atterrés, littéralement sidérés par la succession des événements à Ghardaïa. Cette irrésistible rétrogradation par la violence que rien ne semble arrêter du vivre en commun. Une violence abjecte qui ne trouve rien sur son chemin, pas même les outils classiques de la préservation de l'ordre public, suscite des interrogations. Manipulations liées aux élections ? L'explication n'est guère convaincante, les Algériens de Ghardaïa et d'ailleurs n'ignorant pas que les élections sont déjà courues. Ceux de Ghardaïa, des deux communautés, ne comprennent pas eux-mêmes ce qui arrive et comment le feu se rallume après des brèves périodes de rémissions qu'on ne peut même pas appeler des trêves. Des problèmes de foncier ? Il y en a probablement autant que dans le reste du pays avec des distributions injustes liées à la proximité ou non avec le pouvoir. Cela renvoie bien sûr à une incapacité à réaliser un aménagement du territoire fondé sur l'approbation des populations. Et quand les modes d'affectations régaliennes, par définition injustes, sont la règle, on crée des clientèles, on ne suscite jamais l'adhésion raisonnée et responsable. Des Algériens, de plus en plus pessimistes, commencent à s'alarmer. Et à voir dans ce qui arrive à Ghardaïa, dans cette perte de contrôle des pouvoirs publics, dans l'incapacité des élites traditionnelles à contrôler des jeunes «mis en guerre» pour d'obscures raisons, un phénomène généralisable.

Il y a eu déjà en Kabylie, il y a quelques années, une réaction régressive par les arouchs qui a durablement affecté toutes les organisations militantes et partisans qui inscrivait leur action dans une perspective démocratique nationale. Le pouvoir y a gagné des ralliements, un affaiblissement de la contestation politique, mais l'Algérie y a beaucoup perdu. Ce qui se déroule à Ghardaïa montre que le mouvement de la régression poursuit sa marche. On a souvent tendance, par facilité de langage, à critiquer «l'immobilisme» du régime. C'est une formulation impropre. L'Algérie, en dépit du vieux discours du «spécifique», ne déroge pas aux lois de l'histoire. Une société n'est jamais immobile, elle est en mouvement. Mais le cadre dans lequel elle évolue influe sur la direction de ce mouvement. Cela peut être un mouvement vers l'avant où la créativité et la solidarité des femmes et des hommes s'expriment sur la base d'un patrimoine historique commun. Cela peut également - et les exemples ne manquent pas - être un mouvement régressif où l'idée nationale s'étiole au profit du «localisme» sans envergure de la tribu, du arch, du douar voire du quartier.

L'Algérie est née d'une grande révolution inscrite dans un mouvement mondial de libération et progrès. Les acteurs du mouvement national et l'implication des Algériens dans la guerre de libération nous ont légué un patrimoine que nous devons maintenir vivant. Par la citoyenneté effective, par la participation, par les libertés, par la reddition des comptes de ceux qui ont la charge de diriger le pays. Et cela comporte nécessairement une exigence de résultat et de mise en concurrence des projets et des compétences. Quand tout cela fait défaut, le pays ne se fige pas dans une impossible immobilité - comme le rêvent ceux qui détiennent les leviers du pouvoir -, il régresse. Et au rythme de la plongée dans la déshérence, ce pays peut revenir très loin en arrière.

Le plus grave est que Ghardaïa n'est probablement pas une conspiration, mais l'expression de la régression de l'état et de la société. A Ghardaïa, les clientèles traditionnelles et les notabilités ne sont plus en mesure d'influer sur le cours d'une situation tellement détériorée que ce sont les plus violents parmi les jeunes qui mènent ce jeu de la mort. Le mouvement de la régression imprimé par le système algérien s'accélère. Ghardaïa n'est probablement pas un complot. Ghardaïa est un reflet d'une irrépressible dérive. Ghardaïa est, avec certitude, un révélateur des menaces qui pèsent sur la cohésion de ce pays et l'idée même de nation. C'est un grave avertissement !

HACHA L'ALGERIE !**par K. Selim**

Abdelmalek Sellal n'est plus le Premier ministre, il a abandonné le poste pour s'occuper de la campagne d'Abdelaziz Bouteflika, candidat «absent» pour un quatrième mandat. Une candidature qui suscite une très forte controverse en raison de son état de santé et donc de sa capacité à assumer les fonctions de président. Sellal est donc sa «voix» dans cette campagne du 4ème mandat menée sous le slogan de la «stabilité». M. Sellal n'est pas un tribun, il cherche à compenser par une tendance à faire des blagues, à lancer des boutades. Cela apparemment le fait rire mais il ne semble pas se rendre compte que ça ne fait pas rire les autres. Ni qu'il fait rire les autres à ses dépens.

Faire de l'humour n'est pas mauvais quand c'est réussi. En faire à tout prix quand on exerce une «haute fonction» devient problématique. Lancer des boutades de mauvais goût sur les Chaouias alors que Ghardaïa sombre, sous les yeux impuissants des Algériens dans la régression tribale violente, est une grave faute politique. Que M. Sellal se croit «trahi» par une chaîne de télévision «amie» qui couvrait tout de lui, y compris ses mauvaises blagues, ne change rien à la chose. Quand on exerce une haute fonction dans l'Etat, on doit, en toute circonstance, mesurer la portée de ce que l'on dit. A plus forte raison quand on est le porte-voix d'une candidature qui est en train de diviser même les organisations du régime. Car cela ne vole pas haut. On a eu le «maudit soit celui qui ne nous aime pas» de Benyouunès - traduisible par «nous avons le pouvoir et on fait ce qu'on veut» -, Sellal vient d'en rajouter une louche avec sa blague de très mauvais goût sur les Chaouias.

Les intentions présumées de M. Sellal ne comptent pas, pas plus que l'argument selon lequel il ne faisait que deviser innocemment avec un vieil ami chaoui. Cet homme fait, en théorie, de la politique. Il dirige une campagne dans un contexte de forte polémique sur le 4ème mandat et dans un pays saisi par une extrême anxiété en raison de l'effondrement des normes minimales à Ghardaïa. Fallait-il en rajouter avec ces blagues qui ne font rire personne ? Et qui donnent une piètre image de l'Algérie et de l'affaissement du niveau de l'exercice des responsabilités publiques. Sellal ne peut pas plaider la naïveté innocente. Etre naïf à ce niveau de responsabilité n'a aucun sens. Ignorer à ce point l'état de tension sociale qui existe dans le pays actuellement confirme que dans les sphères du pouvoir on vit dans une bulle. Quand l'écho leur parvient du sentiment de flétriure que le régime est en train d'infliger à de nombreux Algériens, on a le bombement de torse et le mouvement de menton de ceux qui se sentent puissants : «Maudit soit celui qui ne nous aime pas» !

Les mots ne tombent jamais dans l'oreille de sourds. Ils laissent des traces et font des dégâts. Surtout quand ils sont exprimés par des hommes qui ont du pouvoir mais qui n'ont pas la légitimité. Ni d'ailleurs le talent. Les porte-voix du pouvoir oscillent aujourd'hui entre la langue de bois nord-coréenne d'Ouyahia et la blague qui casse de Sellal. Et on mesure à quel point le sérieux a reculé alors que la situation du pays est sérieuse. Que dire aux gens de Ghardaïa qui sont déroutés par la disparition de l'Etat et la plongée dans la violence ? Que dire aux Algériens du pays Chaouïa froissés par ce mauvais goût au pouvoir ? Peut-être et sans fausse innocence lui retourner sa blague : «Sellal est un haut responsable dans ce régime, hacha l'Algérie» !

UN VERDICT DE TERREUR

par M. Saâdoune

529 Egyptiens ont été condamnés à mort par un tribunal pour la mort d'un officier de police lors de la sanglante dispersion des sit-in contre le coup d'Etat militaire en Egypte qui avait fait, rappelons-le, plus de mille morts parmi les manifestants. Après une répression implacable, nous voici devant un verdict ahurissant au regard du droit. Car si l'absurde tribunal d'Al Minyaqui a énoncé ce verdict c'est qu'il a la preuve que chacune des 529 personnes condamnées a commis matériellement l'acte en question. Personne ne se faisait d'illusion sur la justice égyptienne dont le rôle ne consiste qu'à donner une apparence judiciaire à une répression politique massive sur fond de délation médiatique généralisée avec l'appui des élites pseudo-démocrates. Mais personne ne s'attendait cependant à voir cette justice devenir aussi caricaturalement la voix de son maître.

L'Egypte connaît une répression de masse, elle découvre les verdicts de masse. A l'aune d'un jugement aussi expéditif - le juge a tranché en deux jours ! -, les quelque 20.000 personnes actuellement en détention sont pratiquement déjà condamnées à mort. Personne ne peut croire que cette décision est une lubie d'un juge. C'est une décision politique prise par le pouvoir que le juge a décidé de valider, sans broncher. Sans la moindre hésitation, comme une machine, comme un commando de la mort. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, en général très lent à réagir, n'a pas pu se taire devant cette condamnation de «masse» en soulignant que le verdict violait le droit international. «Le nombre stupéfiant de personnes condamnées à mort dans cette affaire est sans précédent dans l'Histoire récente. L'imposition en masse de la peine de mort après un procès qui a été marqué par des irrégularités de procédure est une violation du droit international et des droits de l'homme».

Certes, ce verdict grossier peut faire l'objet d'un appel et il sera peut-être cassé à la suite des réactions de répulsion que suscite ce verdict qui fait honte à la justice. Mais la procédure en Egypte peut se traduire par un long supplice d'attente, en prison, qui peut durer de nombreuses années avant que ne tombe le verdict en appel. Personne ne doit se tromper, la justice n'existe plus en Egypte, c'est un verdict politique pas une décision judiciaire. C'est clairement un message de terreur à ceux qui continuent, pas seulement parmi les Frères musulmans, à s'opposer au coup d'Etat et à ne pas apprécier l'avènement d'un nouveau général-raïs. L'Egypte sombre dans une vendetta généralisée menée par les tenants du régime qui ont repris totalement les commandes.

La contre-révolution menée par le général Sissi, devenu maréchal, avec l'appui des «démocrates», se durcit. Elle vise les frères musulmans mais elle ne se limite pas à eux. Elle cible tous les égyptiens qui défendent les libertés. Le grossier verdict de mort en masse est un message inquiétant pour eux. Il ne laisse aucune perspective politique. Il enferme dangereusement le pays dans une logique de violence. Le maréchal Sissi «gagne», l'Egypte perd. Sa paix civile, déjà mise à mal, va être encore plus affectée. Car quand la justice n'est pas un recours, ni un arbitre, mais un instrument de guerre, les perspectives ne peuvent qu'être sombres.

DERAPAGES VULGAIRES**par K. Selim**

Abderrezak Mokri a redonné des couleurs au MSP après le laminage par la platitude qu'a été Boudjerra Soltani. Il vient cependant de commettre son premier dérapage à la Sellal en évoquant dans une réplique aux accusations de Louisa Hanoune le «verre de vin» qu'elle arborait durant une de leurs discussions outre-Méditerranée. Certes, Mokri ripostait à une quasi-accusation d'être un «agent» américain de la part de Mme Louisa Hanoune dont l'anti-impérialisme dérape, un peu trop souvent, dans la négation du patriotisme chez les adversaires présumés. Mais Mokri a perdu une occasion d'engager un vrai débat sur l'appropriation indue et exorbitante du patriotisme en mentionnant, comme un dard vengeur, ce «verre de vin», en repréailles d'une accusation de félonie.

La plupart de ceux qui s'intéressent encore à la politique ne retiendront de sa riposte à Mme Hanoune que la divulgation déplacée, car strictement hors de propos, d'un comportement privé qui n'a absolument rien à voir avec le débat politique. Même ceux qui estiment outrancière la propension de Mme Hanoune et d'autres à ranger les opposants au pouvoir dans la case des «agents» de Freedom House et... de la CIA ne peuvent accepter ce dérapage dans le caniveau. Mokri a perdu son sang-froid, il aurait pourtant gagné à le conserver. Car cette phrase coup bas - elle n'était pas accidentelle - n'est pas seulement inutile, elle renvoie une image misérable de celui qui l'a proférée. Elle est contre-productive car elle signale que les professions de foi démocratique et de modération (wassatiya) qu'il professe ne sont qu'un vernis circonstanciel. Boire un verre n'est pas une matière de débat public.

M. Mokri se pose en tant qu'un homme politique, pas en imam et en l'occurrence il s'égare dans les marges du bigotisme et se trompe radicalement de registre. Il lui reste beaucoup d'efforts, une immense marge intellectuelle et culturelle à rattraper pour prétendre être un autre Ghannouchi. Le prétendu moralisme démagogique conduit presque systématiquement au dérapage dans les tréfonds de la vulgarité. On est loin de la hauteur de vue minimale et du code de l'honneur quand on s'abaisse à qualifier de «faible d'esprit» et de «vilaine» un adversaire politique. L'argumentaire est affligeant mais ô combien révélateur. Il y a pourtant matière à analyser et déconstruire ce discours qui atteint le niveau obsessionnel sur le complot extérieur présumé dans lequel on implique, sans aucune forme de procès, des Algériens qui ne sont pas d'accord avec le pouvoir ou qui sont contre le 4ème mandat.

Les mots et les choses ayant été dénaturés par des pratiques viciées et insincères, il y a bien matière à relancer des débats sur ce qui était présumé «acquis». Qu'est-ce qu'en effet le patriotisme aujourd'hui dans un pays qui régresse à vue d'œil dans l'anomie et où l'Etat se réduit aux appareils de sécurité ? Qu'est donc ce monopole démonétisé du patriotisme quand des jeunes Algériens se filment dans une barque de fortune en vogue pour un ailleurs fantasmé en nous lançant un terrible «on vous le laisse ce pays» ? Ce jeune, hilare, sur sa chaloupe incertaine qui nous balance goguenard un «vive la liberté wal banane», n'est-ce pas un crève-cœur ? N'est-on pas bouleversé de ne pas avoir su ou pu donner un pays raisonnablement vivable à ces jeunes qui embarquent la tête farcie d'illusions ? Sont-ils le fruit d'un complot «ukrainien» tous ces jeunes qui sont totalement déconnectés d'une histoire réduite à n'être qu'une source de «légitimation» chaque jour plus superficielle ? Que vaut cette posture paranoïaque de la légitimité par l'histoire quand dans une cité portant le nom d'un moudjahid, des enfants de l'Algérie de 2014 se livrent une guerre aberrante au nom du quartier voire du gang.

Il y a dans les discours de ceux qui font la politique en s'appropriant de manière factice le patriotisme - comme s'ils étaient les uniques et autoproclames «gardiens de la nation» - tout comme dans les dérapages stupides sur les Chaouias et les verres de vin le symptôme inquiétant d'une plongée aveugle dans la préhistoire de la politique. Ces acteurs de l'invective, du vent et du vide occupent un espace politique qui exige d'autres niveaux qualitatifs. Ils ne mesurent pas, évidemment, le rôle délétère qu'ils assument dans la dégradation des usages et des mentalités.

A droite toute !

par K. Selim

Si en Algérie on ne vote pas pour ne plus recevoir de baffes de la part du pouvoir, en France on ne vote plus que pour en donner à ceux qui sont en place. Tel est le résumé d'un échange sous le mode ironique de «c'est la crise du vote de Tamanrasset à Dunkerque» avec une consœur française après la désignation de Manuel Valls à Matignon par François Hollande au lendemain de la sévère tannée électorale essuyée par les socialistes aux municipales.

L'électorat de gauche a boudé les urnes pour sanctionner une politique de droite éloignée des engagements de François Hollande, il y répond en accentuant le virage à droite. Une illustration de la déconnexion du pouvoir en France avec la sociologie électorale.

Ceux qui ont élu Hollande hier sont les déçus abstentionnistes d'aujourd'hui... En attendant que le balancier se mette à rejouer contre la droite quand elle sera au pouvoir. A droite toute donc pour François Hollande qui ne tient compte que des voix - de droite - exprimées, pas de l'abstention de sa base électorale. Les Verts ont tiré la leçon de la désignation de Manuel Valls, ils ne seront pas dans le gouvernement. Duflot n'a pas oublié ses propos sur les Roms...

Des représentants de la «gauche» du PS - comme Benoît Hamon - sont présents plus par esprit de parti que par conviction. Mais le virage déjà pris est fortement accentué avec un Manuel Valls, libéral-éradicateur, version socialiste de Sarkozy.

Pour mesurer ce qu'il représente au sein du «peuple de gauche», il faut rappeler que Manuel Valls n'a obtenu que 5% des voix dans les primaires organisées par le Parti socialiste pour choisir le candidat aux présidentielles. Il est représentatif d'un courant minoritaire, «l'ultra-droite», au sein des socialistes. C'est cette minorité qui prend les commandes et on peut imaginer que les militants qui croient encore à une vision sociale de gauche, défendue par le candidat Hollande, soient troublés. Voire en colère. François Hollande agit comme si le Parti socialiste avait perdu les législatives et se retrouve sans majorité. Il organise une sorte de «cohabitation» qui ne dit pas son nom où le socialiste le plus à droite devient son chef de gouvernement. Et son premier concurrent politique. Car, contrairement au très loyal et assez effacé Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls joue sa partition personnelle et non celle du président.

La France officielle entre avec un certain surréalisme politique dans une cohabitation implicite qui ne sera pas forcément tranquille. De quoi donner le sentiment à Jean-Luc Mélenchon que l'heure est venue d'en découdre avec la «droite» au pouvoir. Vu du Maghreb en quête de démocratie, la désignation de M. Valls n'est pas vraiment une bonne nouvelle.

Personne n'oublie sa sortie totalement intempestive au lendemain de l'assassinat de l'opposant Chokri Belaïd au sujet de la montée d'un «fascisme islamique» dans les pays du «Printemps arabe», Libye, Tunisie et Egypte. Un coup de pouce à ceux qui en Tunisie œuvraient à entraver la transition à un moment où le pays avait besoin d'un vrai dialogue entre les acteurs politiques. Un message erroné en plus aux «éradicateurs» tunisiens qui jouaient l'obstructionnisme. Une posture d'idéologue pleine de préjugés et de paternalisme qui ne faisait aucune distinction entre Ennahda et Aqmi. La «France est le pays qui comprend le moins l'islam et les Tunisiens », avait rétorqué Rached Ghannouchi. Fort heureusement les Tunisiens se sont bien passé des «conseils» de M. Valls. Ils avancent.

Le G7 et le «silence de Dieu»

par K. Selim

Dans le climat d'incertitude politique aggravée créé par le quatrième man-dat du président-candidat, les préoccupations s'expriment et des acronymes nouveaux, des abréviations originales et des sigles inédits apparaissent au détour d'analyses et de commentaires d'acteurs de tous horizons. Sans l'avoir vraisemblablement souhaité, Mouloud Hamrouche, en interpellant publiquement Bouteflika et les généraux Gaïd Salah et Toufik, a donné naissance, dans les réseaux, à l'acronyme «BGT». Une marque déposée formée à partir des premières lettres des noms de ceux qui incarnent la cime d'un système en pleine impasse et dont les représentants sont peu loquaces sinon totalement silencieux comme le général Toufik. Le «silence de Dieu» note avec humour un confrère en faisant un clin d'œil à la fameuse adresse de Hocine Malti qui parle d'ailleurs d'une «glaciation à la Brejnev» en Algérie.

Le général à la retraite Hocine Benhadid dans un texte préconisant une Constituante vient de mettre sur le marché de la politique le «groupe des 07» qui serait en train de remiser dans la catégorie «archives conceptuelles» la fameuse et notion de «décideurs» lancée au début des années 90 par feu Mohamed Boudiaf. Le marché aux spéculations s'est enflammé autour de l'identité de ce fameux «G7» qui serait assis sur l'opulente économie rentière et serait tenté de mettre au pas «l'institution militaire et 40 millions d'Algériens». Benhadid esquisse la sociologie politique plutôt quantitative d'une «bourgeoisie parasitaire» estimée à 500.000 personnes et brassant environ 20 milliards de dollars. Et si de manière empirique les Algériens savent que cela recouvre une réalité souvent honteuse, cela n'éclaire en rien sur les composantes de ce «G7» local qui est, comme son nom l'indique, un groupe plutôt restreint. Seraient-ce les hommes qui mènent la campagne par procuration pour Bouteflika ? S'agirait-il des hommes d'affaires qui ont ostensiblement ouvert leurs portefeuilles pour la campagne ? Voilà donc un mystère de plus à décrypter. Il appartiendra probablement au général qui a choisi d'alimenter le salutaire débat en cours d'aller plus loin dans l'information de l'opinion. Mais ce qu'il faut retenir avant tout est cette remarquable convergence des appels à l'organisation d'une transition et à la recherche d'un consensus pour changer de régime et de cap. Au-delà des formulations et de la tonalité dans laquelle elle s'exprime, la transition est devenue le leitmotiv avant l'élection présidentielle. Et elle le sera après le 17 avril sachant qu'ils sont très peu à croire qu'une surprise puisse surgir d'une élection semblable à celles qui l'ont précédée. Le discours de ceux qui mènent campagne pour Bouteflika martèle avec insistance le rejet de toute discussion autour de l'organisation et des modalités de quelque

transition que ce soit. C'est dit sur tous les registres avec beaucoup d'assurance voire d'arrogance. Et surtout avec un discours lénifiant sur les institutions dans un pays où leur caractère factice ne se cache plus.

Ce refus d'entendre les appels à l'ouverture d'un vrai débat sur les moyens de rétablir le consensus national et de mener les changements nécessaires pour construire de l'intégration et rétablir l'espace-nation comme lieu d'exercice des libertés est inquiétant. Il place déjà l'après 17 avril dans une perspective conflictuelle d'autant plus dangereuse que le système en place s'est érodé au fil des ans pour devenir impotent. Si aujourd'hui on parle du poids grandissant des barons de l'informel, c'est bien en écho de l'effritement encore plus grand du pouvoir formel et son incapacité à reprendre la main. Entre ce mystérieux G7 qui est mis sur le marché et le «silence de Dieu» qui ne semble plus émettre par ses voies traditionnelles et les appétits visibles d'un néo-makhzen à l'algérienne, les incertitudes sont lourdes.

18, RUE DE L'IMPASSE**par M. Saâdoune**

La campagne électorale touche à sa fin dans une certaine tension avec des mises en garde opposées contre la «fraude» ou contre le «recours à la rue». Le contexte très particulier de cette élection acte pour de nombreux Algériens et dans des conditions pénibles l'instauration d'une «présidence à vie». Mais le débat politique fondamental n'est pas porté par cette présidentielle et il ne pouvait l'être car le système algérien verrouille depuis plus de vingt ans le champ politique et crée une vie politique factice. Dans les faits, c'est un long monologue du pouvoir qui dure cinq ans pour une «ouverture» de 50 jours.

Même avec beaucoup de bonnes volontés et d'efforts, les candidats ne peuvent créer le débat. C'est d'ailleurs une des raisons qui fait que la question de la transition fait plus «sens» que l'élection présidentielle qui est pliée, d'avance, par le monopole politique de fait et l'assurance d'avoir une administration faisant le travail. On aura même vu un wali oser dire que ceux qui ne voteront pas n'auront pas droit au logement. Une erreur de casting à l'heure du portable qui n'apporte rien au candidat au pouvoir mais qui exprime bien ce zèle, censé être un peu plus «masqué», de l'administration. Que fera Ali Benflis, dans la nuit du 17 au 18, c'est une question pour l'immédiat. Il donne des signes de ne pas vouloir jouer les faire-valoir. Son passage par l'émission des « questions et des programmes» de l'ENTV - où les journalistes présents ont plus souvent joué au procureur qu'aux intervieweurs - lui a été bénéfique. Il a donné l'impression qu'il était prêt à se battre et à refuser tout «vol» électoral. Le lendemain, Ahmed Ouyahia, sur le même plateau et avec les mêmes journalistes en mode très soft, a renouvelé le discours «anti-rue».

Il y aura donc nécessairement une tension le 17 au soir. Comment s'exprimera-t-elle ? Il est difficile de le savoir. Par contre, même si ceux qui font la campagne de Bouteflika n'arrêtent pas de dire que les institutions «fonctionnent», qu'il n'existe pas d'exclusion politique, la question de la transition est désormais posée. Le FFS a entamé des démarches pour aller vers une conférence nationale, le groupe des partis et personnalités qui appellent au boycott des présidentielles du 17 avril ont mis en place une commission politique avec pour tâche d'élaborer une proposition de pacte de transition. Mouloud Hamrouche en «nommant» les responsables au pouvoir a mis en garde sur le fait que la «cohésion nationale était en jeu». Il y a une situation d'anomie dans le champ social et un état d'impotence critique dans le système qui est arrivé à bout. En marge et en décalage d'une campagne électorale qui a comporté quelques saillies sans passionner le gros des Algériens, un débat essentiel sur la

transition et le consensus national pour changer le régime s'est mis en place. Il est axé sur l'après 17 avril. Mais il ne se fera pas sans une mobilisation plus grande des acteurs politiques potentiels et des oppositions. Les tenants du statu quo ne reculeront pas si une pression n'est pas maintenue pour souligner l'urgence du changement. Sans rappeler avec force les risques majeurs de la fausse stabilité qu'ils ont vendue en l'assaisonnant à la peur et à la menace diffuse qui vient de l'extérieur. Or, la menace est «interne», elle est «systémique».

Il y a quelques jours, le ministère de l'Energie a démenti une hausse des prix de l'électricité et des carburants. Ceux qui le dirigent n'en pensent pas moins. Quand M. Youcef Yousfi annonce que la facture énergétique du pays a été de 40 milliards en 2013, il met le doigt de manière claire sur un problème fondamental. L'impasse du système rentier. Intenable. Après le vote du 17 avril, on sera où ? Au 18, rue de l'impasse.

DERIVES DANS L'IMPASSE

par K. Selim

A Ghardaïa, le spectacle hideux qui s'offre au regard des Algériens est celui d'un monumental échec. Ce régime continue de faire référence à une grande révolution qui a fait l'Algérie et ambitionnait de redonner la liberté et la justice aux Algériens. Il aura réussi, un demi-siècle plus tard, à pousser ses jeunes à renoncer à l'espace-nation arraché de haute lutte pour se recroqueviller vers le microcosmique, vers l'infiniment petit. Vers la région, la tribu, le clan ou le quartier. Ou vers la harga !

On a mal à le dire mais cette campagne électorale surréaliste pour une élection surréaliste crée chez ceux qui s'y intéressent et s'y investissent une sinistre polarisation entre l'Est et l'Ouest, entre Tlemcen et Batna. Voilà où on en arrive avec un système dont les acteurs ne se rendent pas compte que l'argent du pétrole - qui ne durera pas indéfiniment - crée des clientèles mais ne crée pas l'adhésion consciente et responsable. Par définition, une adhésion n'a de sens que dans un cadre national où le citoyen existe et ses libertés garanties. La citoyenneté n'est toujours pas là, mais les Algériens sont plus nombreux, les problèmes plus complexes alors que la gouvernance se réduit aux codes primaires de la «rachka», don public de numéraire, comme mode d'affectation politique des ressources.

L'immense majorité des Algériens s'est mise en marge de ce «jeu». Une partie y est impliquée, non par conviction, mais pour l'accès à la rente. Aujourd'hui, cette partie-là qui fait l'Algérie officielle - estimée dans l'hypothèse la plus généreuse à 23% du corps électoral - est divisée, éclatée, émiettée. La cohérence du système n'existant plus, c'est le chacun pour soi, pour sa région, son clan, son groupe d'intérêt. La campagne électorale ne donne pas lieu à des débats, elle se réduit à un combat de coqs, selon la formule utilisée par feu Abdelhamid Mehri pour l'épisode de 2004. Le communiqué anti-Benflis de la campagne Bouteflika diffusé hier illustre parfaitement cette perte de cohérence du système. Benflis parle d'une fraude annoncée, le camp de Bouteflika annonce d'emblée sa «débâcle».

Dans un pays où les institutions restent largement fictives et pour peu que le DRS, comme l'a exigé de lui Amar Saadani, s'en lave les mains, tous les doutes seront permis le 18 avril à minuit. Tout comme à Ghardaïa, où une guerre tribale s'installe, l'élection surréaliste du 17 avril peut déboucher sur une débile polarisation Est-Ouest. L'arbitrage des citoyens n'existant pas, la crise du régime étant patente, la voie est ouverte à des manifestations encore plus hideuses de la dérive régressive. Indéniablement, ce quatrième mandat si controversé est en train d'accélérer les événements et crée des conditions de rupture extrêmement graves. Cette

compétition électorale biaisée et insatisfaisante même pour le plus complaisant des observateurs se dégrade chaque jour dans un brouhaha et des tumultes desquels n'émergent plus qu'insultes et menaces.

Le pilote habituel, le DRS, celui qui fait accepter aux «lièvres» leurs tristes conditions de perdants nécessaires, n'est visiblement pas de la partie. Mais on ne sort pas du jeu la «maison mère» sur un coup de gueule d'Amar Saâdani sans que cela nuise à la cohérence de la mise en scène, du simulacre. On en a l'illustration parfaite dans cette campagne où le camp de Bouteflika a fabriqué lui-même, par ses incohérences, ses ratés de communication, les thèmes de mobilisation des adversaires. Il s'agit manifestement d'un cran de plus dans la régression qui n'augure rien de bon pour la paix civile ou la démocratie.

La nation est ainsi poussée dans une surenchère de plus qui divise les algériens sur des bases inacceptables et sur des présupposés absurdes. Est-il encore temps de ramener à la raison des cadres politiques en pleine divagation ? On le souhaite. Car la vindicte est mauvaise conseillère et la menace n'est pas un argument. Sauf à échauffer les esprits et provoquer des situations préjudiciables à tous. Ce pays a suffisamment payé le prix de ses apprentissages politiques et cette pédagogie par la diatribe constitue un rappel à un passé insupportable. Il est plus que temps que tous les acteurs de cette mauvaise pièce le comprennent.

ESCALADES

par M. Saâdoune

La situation est explosive dans l'est de l'Ukraine où les russophones paraissent décidés à tenir tête au gouvernement de Kiev, issu de la «révolution de Maidan» dont ils ne reconnaissent pas la légitimité et donc l'autorité. La menace de Kiev de recourir à la force ne semble pas avoir d'effet sur ces mouvements de rébellion qui essaient dans l'est du pays portés par des revendications oscillant entre une demande de «fédéralisation » et un rattachement pur et simple à la Russie. Kiev a annoncé une «opération antiterroriste» mais l'ultimatum qu'ils ont fixé, pour hier lundi, s'est terminé sans aucun effet.

En réalité, l'Etat ukrainien n'existe plus. Les Occidentaux ont soutenu une «révolution» à Maidan qui s'est faite sur la base du clivage avec les russophones. Celle-ci provoque à son tour une autre révolte de ceux qui se sentent lésés et menacés dans leurs droits par le nouveau pouvoir. Le fait que ce pays soit devenu une ligne de fracture entre l'Occident et la Russie neutralisait la possibilité d'asseoir la «révolution» par la force. Il y avait bien un aventurisme majeur dans une «révolution» qui entraînait une rupture d'équilibre au niveau interne comme dans la situation géopolitique. Une action entraînant des réactions en chaîne avec une possibilité très forte qu'un recours à la violence dérape vers la guerre civile. L'Ukraine est bien dans cette situation.

Les réactions en chaîne se poursuivent. La tentation des autorités provisoires de Kiev de recourir à la force se heurte déjà à la désintégration de fait des appareils de sécurité. Les nouvelles autorités ne faisant pas confiance aux russophones qui en ont fait partie, ces appareils deviennent d'une efficacité très incertaine. Il restera l'option d'armer les « civils». Option d'autant plus dangereuse qu'elle se fera, inmanquablement, sur une base ethnolinguistique. Et comme de l'autre côté on se prépare aussi à cette éventualité, on aura bien une révolution de couleur présumée «bien faite» qui débouche sur un risque de mort d'un pays.

Un dialogue de sourds s'est installé entre la Russie et les Occidentaux au sujet de l'Ukraine. Les Occidentaux qui ont ouvertement joué le Maidan, présenté comme expression démocratique, refusent manifestement de comprendre que les russophones font leur « Maidan» à leur tour. Hier, ils se gaussaient de la «paranoïa» de Moscou qui voyait dans la «révolution du Maidan» un coup des services occidentaux, aujourd'hui ils ne voient de leur côté que la «main de Moscou» dans la défiance des populations russophones de l'Est. Et tout

comme hier les Occidentaux houspillaient le gouvernement déchu pour le recours à la force contre les manifestants de la place Maidan, Moscou a beau jeu de dénoncer les intentions guerrières du gouvernement provisoire de Kiev contre son propre peuple.

«C'est l'Occident qui déterminera si la guerre civile en Ukraine peut être évitée. (...) Le sang a déjà été versé et il faut éviter d'urgence une nouvelle escalade», a déclaré l'ambassadeur russe Vitali Tchourkine. «Nous savons qui est derrière : seule la Russie est capable d'une telle opération dans cette région», rétorque l'ambassadrice des Etats-Unis, Samantha Power. Un dialogue de sourds alors que la situation sur le terrain se dégrade. Il est difficile de pronostiquer ce que sera l'Ukraine demain. Mais on peut constater qu'une «révolution» fondée, implicitement et souvent explicitement, sur le rejet d'une composante du pays ne peut déboucher que sur le pire.

LA DAMNATION DU LIEVRE

par M. Saâdoune

Un parti pour Ali Benflis ? L'idée, destinée sans doute à donner une «suite» pour ceux qui se sont mobilisés durant la campagne présidentielle, laisse sceptique. Taleb Ibrahim a cru pouvoir le faire après l'élection de 1999, cela n'a pas débouché sur quelque chose de bien significatif... En réalité, le cas Benflis illustre parfaitement la capacité du régime à créer l'illusion d'une possibilité alors que tout fonctionne en circuit fermé.

Ali Benflis aura beau dénoncer la fraude, il aura contribué, une fois de plus, à donner un air de «compétitivité» dans un scrutin qui n'en comportait pas. On ne fera pas injure à Ali Benflis de le penser ignorant du fonctionnement du système. Mais sa décision d'entrer dans la compétition comporte une part de mystère. Car, l'expérience de 2004 était amplement suffisante pour démontrer qu'aucune garantie, formelle ou informelle, n'était de nature à aller contre un dispositif de reconduction déjà en place. La plus grande erreur d'Ali Benflis - à moins qu'il n'ait accepté dès le début d'être dans un jeu de rôle - est d'avoir pris l'engagement public d'être candidat à la présidence que Bouteflika soit de la partie ou non. C'était la seule chose qui intéressait le régime, l'assurance qu'Ali Benflis aille jusqu'au bout de l'opération. Il est, ainsi que l'on a noté ici (voir le Quotidien d'Oran du 4 mars dernier), le candidat du «service minimum», celui dont le pic d'importance s'arrête au moment de la fermeture des bureaux de vote.

Intentionnellement ou non, Mme Louisa Hanoune l'aura conforté dans cette posture en faisant campagne contre lui. La dirigeante du PT ne se battait pas pour son propre drapeau mais pour celui de Bouteflika, décrété synonyme de stabilité. Elle fait preuve d'une sportivité apparente face au score ridicule qu'elle a obtenu. Les attaques virulentes du camp présidentiel, qui ont culminé avec l'accusation de «terrorisme» lancée par le président devant un ministre étranger et avec des dénonciations diffamatoires sur les TV offshore, ont œuvré à créer l'illusion qu'il existe un enjeu. Il n'y en avait pas. La réédition, avec une timide reconnaissance de l'ampleur de l'abstention, du scénario de 2004 en 2014 était totalement prévisible. Le fameux «dispositif» de la reconduction était visible. Les signaux patents d'une crise grave au sein du régime n'ouvraient pas un boulevard.

Dans l'incapacité de trancher, les tenants du régime ont choisi, comme ils l'ont toujours fait, de ne rien toucher. Ali Benflis a-t-il un avenir politique ? Oui, sans doute, peut-être... En réalité, c'est une fausse question. Une élection présidentielle ne se joue pas dans les cinquante jours d'avant le scrutin. Dans une démocratie, la préparation de la prochaine présidentielle

aurait commencé le 18 avril, avec des équipes, des programmes, des accès aux médias et la possibilité d'entrer «librement» en contact avec la population. En clair, la capacité de faire de la politique, de mobiliser et d'organiser. Si cette possibilité n'est pas arrachée- le régime ne la concèdera pas -, on est continuellement dans un jeu fermé et biaisé. C'est à ce niveau que l'on peut parler de l'anti-modèle Benflis.

Il ne s'agit pas de mettre en doute la sincérité de l'homme et sa volonté de changer. Par contre, on peut s'étonner qu'un homme du «sérail» n'ait pas fini par observer que les des étaient pipes. Tant que le régime a encore la capacité de susciter des vocations de «lièvre» et de faire croire à certains que leur «moment est venu», il se donne les moyens de sauver les apparences. Le discours d'Ali Benflis était indéniablement démocratique avec une insistance méritoire sur les libertés. Mais sa participation «inconditionnelle», avec une impossibilité de dire «je cesse de jouer» quand les choses deviennent évidentes, n'aura pas servi la démocratie. Car dans cette élection les autres candidats étaient des comparses, tandis que Benflis servait d'alibi.

LA QUESTION TÊTUE

par K. Selim

Le laborieux et très spécifique processus électoral 2014 s'est terminé, hier, avec la cérémonie de prestation de serment de M. Abdelaziz Bouteflika. Péniblement. Pour beaucoup d'Algériens et sans doute pour le premier concerné. On aurait bien aimé que les sorties un tantinet arrogantes d'un ministre qui renvoie tout le monde à «dans cinq ans» comportent sérieusement l'idée qu'on a avancé quelque part. Malheureusement, la prestation d'hier nous a ramenés, une fois de plus, à la question têtue de la capacité du président à assumer réellement sa charge.

Le clivage qui s'est exprimé avant la campagne électorale reste entier entre ceux qui pensent que l'article 88 est de mise et ceux qui affirment que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les choses étant ce qu'elles sont au sein du régime, on sait qu'à moins d'une détérioration grave de l'état de santé du président, il ne sera pas question d'article 88 et donc d'un empêchement. Le statuquo qui a prévalu durant la «trêve électorale» devrait se poursuivre, la formalité électorale n'étant pas un élément de dépassement des conflits et des divergences internes. Le régime peut affirmer que tout est en ordre, le débat médical continuera avec ses prolongements politiques. Il y a ceux qui persisteront à poser la question du «qui préside vraiment» le pays même après cette prestation de serment ou peut-être à cause d'elle. Et à moins d'un recours excessif à la répression, ce débat va persister avec le risque prévisible d'une exacerbation des conflits internes au moment de prise des décisions. Que ce soit pour la «gestion du personnel» pour utiliser un euphémisme ou pour prendre des décisions stratégiques dans le domaine de l'économie.

Le système algérien a constamment posé problème aux analystes pour délimiter le «pouvoir réel» du formel. Et contrairement à ceux qui ont une vision simpliste, la présidence est bien le seul lieu de pouvoir «formel» où il y a du «pouvoir réel». On sait que la présidence, l'armée, les services de renseignements sont les acteurs du pouvoir «réel». Mais aujourd'hui avec un système qui a dépassé les limites de la crise - et qui risque l'effondrement à tout moment pour reprendre Mouloud Hamrouche -, ces acteurs du pouvoir réel ne sont pas en osmose. On sait, depuis la célèbre sortie d'Amar Saâdani contre le patron du DRS, que la «paix» ne règne pas dans le système. Et l'élection présidentielle avec son taux de participation bas, et contesté, n'est pas de nature à dépasser le conflit qui a débordé dans le domaine public.

Avec un président à la santé fragile, la présidence, acteur du pouvoir réel, est fragilisée. On sait que les institutions formelles ne servent que d'apparat et ne sont pas des lieux de pouvoir. Mais on peut se demander, désormais, si les lieux du «pouvoir réel» sont en mesure de continuer à faire fonctionner une machine qui coince de toute part alors que le pays fait face à des défis majeurs. La redistribution rentière inégalitaire couplée à de la répression à géométrie variable n'est déjà plus une réponse. Des réformes sérieuses et vitales doivent être engagées. La chose ne paraît, hélas, pas envisageable dans le cadre actuel. Et les images, pénibles, d'hier n'ont rien de rassurant. La crise est bien là. Les Algériens n'ont pas les instruments du changement pacifique. Les acteurs du régime ne disposent pas non plus des outils et d'une légitimité suffisante pour engager la réforme. Cela s'appelle l'impasse. Et beaucoup d'Algériens qui en font le constat aimeraient se tromper.

LA RAISON CONTRE L'IMPASSE

par M. Saâdoune

Avec des variantes et parfois des divergences sur l'approche, les acteurs de l'opposition convergent pour appeler à un changement de régime. Leurs propositions ou suggestions ne peuvent, à priori, susciter un quelconque intérêt chez un pouvoir habitué à n'obéir qu'à son propre agenda. Rien ne semble changer, la formalité électorale expédiée et moyennant des fausses ouvertures, comme l'octroi de postes ministériels, le pouvoir poursuit son chemin... dans l'impasse globale.

La révision «consensuelle» de la Constitution n'a pas vraiment de sens si un nouveau contrat politique n'est pas négocié pour passer à une autre étape, à une autre gouvernance. Mais par quel moyen l'opposition, dans sa diversité, pourrait convaincre les tenants du régime de prendre acte de sa dangereuse obsolescence alors que des intérêts puissants profitent du statu quo ? Pour reprendre la fameuse formule, de combien de divisions cette opposition dispose-t-elle pour convaincre ceux qui détiennent les leviers du pouvoir qu'il est de l'intérêt de tous, y compris du leur, d'aller vers un changement organisé ? Vu sous cet angle, le pouvoir peut passer outre, d'autant que l'absence de structuration politique de la société ne permet pas de créer un rapport de forces en faveur du changement.

L'opposition n'a en réalité qu'un sens des responsabilités qui lui commande de multiplier les appels et les alertes. Jouer la rue n'est pas une option pour elle mais les tenants du régime auraient tort d'y voir un signe de leur propre force. L'absence de structuration politique de la société ne joue pas forcément dans le sens de cette «stabilité» qui est opposée, de manière absurde, à ceux qui appellent au changement. Les exemples ne manquent pas. Le cas libyen, tout proche, rappelle que le néant politique n'existe pas. Et qu'une société non structurée et non organisée constitue aussi un terrain fertile pour les jeux extérieurs. Un régime peut fonctionner un certain temps en usant des instruments de la répression, de la redistribution voire de la corruption, il ne peut le faire indéfiniment. Les Etats les plus forts et les plus résistants aux manœuvres extérieures - pour reprendre le thème phare du discours du statu quo - sont ceux où l'adhésion libre des citoyens est authentique.

Au lieu d'effrayer les Algériens de la menace du printemps, il vaut mieux tirer les leçons de ce qui est arrivé en Libye ou en Syrie. La dictature et l'autoritarisme emportent, dans leur effondrement, ce qui reste d'Etat et de pays. La Libye est désormais une somme de villes-milices avec un risque d'éclatement. La Syrie est exsangue. Ce n'est pas le «printemps» qui a causé ces malheurs, c'est la folie et l'aveuglement de ceux qui dirigent. Les opposants n'ont

pas de «divisions armées» pour convaincre le pouvoir mais ils ont l'argument de la raison. De la raison patriotique qui commande de ne pas attendre que les chocs arrivent pour se résoudre à tourner la page d'un régime dont la perpétuation est devenue un vrai danger. Ghardaïa est un signal. En Kabylie, le MAK gagne du terrain malgré l'effort des forces démocratiques attachées de manière viscérale à une vision nationale.

Les réponses destructrices à l'impasse sont des possibilités sérieuses. C'est un autre signe pour ceux qui ne veulent pas se leurrer de la stabilité dont se gargarisent les tenants du pouvoir. Les risques de désagrégation ne sont pas de simples hypothèses et cela suffit comme argument pour démontrer que le statuquo est une grave menace.

PEUT MIEUX FAIRE

par M. Saâdoune

Pour le chef du gouvernement tunisien, Mehdi Jomaâ, la visite à Alger a été «fructueuse». Ce n'est pas qu'une formule diplomatique. Avec un prêt de 100 millions de dollars, un dépôt de 100 autres millions à la Banque centrale tunisienne (BCT) et un don de 50 millions, Mehdi Jomaâ est reparti avec une enveloppe globale de 250 millions de dollars. Cela ne résoudra pas la difficile équation financière de la Tunisie mais c'est une petite bouffée d'oxygène.

Le gouverneur de la BCT a indiqué que l'assistance algérienne va permettre de consolider les réserves de change de la Tunisie et de les augmenter de «trois jours» pour atteindre les 100 jours d'importation. Les responsables tunisiens qui se sont lancés dans une tournée des grandes capitales pour lever de nouveaux crédits ne font pas la fine bouche. Un quart de milliard de dollars ou trois petits jours, c'est toujours bon à prendre pour un pays qui doit trouver près de 2 milliards d'euros pour combler le déficit budgétaire de 2014. La Tunisie regarde d'autant plus fortement en direction de l'Algérie que les pays occidentaux ne font pas preuve de générosité tandis que les pays du Golfe sont globalement dans une posture de défiance à l'égard d'une Tunisie où les «frères» d'Ennahda sont dominants.

L'Algérie a fait cette fois-ci un effort plus important qu'en 2011 où l'aide financière s'était limitée à 100 millions de dollars. Le progrès est réel, mais beaucoup d'observateurs algériens pensent que l'Algérie «peut mieux faire». Même si des hommes du régime abusent de la menace présumée que constituerait le «printemps arabe», il est de l'intérêt bien compris de l'Algérie d'avoir à ses côtés une Tunisie qui réussit pleinement sa transition politique. C'est cette réussite de la transition qui est le gage de stabilité. Les deux pays coopèrent pleinement dans le domaine sécuritaire, c'est une excellente chose, à condition de ne pas se contenter d'une vision étriquée. Quand on aborde la sécurité au plan global, l'état de l'économie est un élément important. Aider les Tunisiens à traverser cette mauvaise passe financière est aussi bien un investissement économique que sécuritaire.

Quand on observe ce qui se passe en Libye - pays «libéré» par l'Otan devenu ingérable et une source de menace pour les Libyens eux-mêmes et les pays voisins -, travailler à une stabilisation de la Tunisie est une vraie option stratégique. Qui ne date pas d'aujourd'hui.

Après tout, l'approche maghrébine, en dépit des vicissitudes de l'après-décolonisation, fait partie de l'ADN du mouvement national algérien. Et c'est la raison qui pousse à dire que vis-à-vis de la Tunisie, l'Algérie peut encore mieux faire. Elle peut faire les choses en mieux. Il a été question au cours des rencontres entre officiels algériens et tunisiens de l'impératif de faire

preuve «d'audace». C'est le moment de le faire. Pas nécessairement en forme d'aide ou de prêts.

Des experts notent que l'Algérie pourrait saisir l'opportunité d'être plus présente sur le marché tunisien. Les entreprises algériennes publiques ou privées peuvent, utilement, prendre des participations dans des entreprises tunisiennes. Encore faut-il que les autorités assouplissent le cadre rigide qui interdit de fait aux entreprises algériennes, privées comme publiques, d'investir à l'étranger. C'est un choix stratégique à faire. Mais il faut le vouloir d'abord.

L'IVRESSE DU POUVOIR

par M. Saâdoune

Le maréchal Sissi a-t-il dit que son armée est capable d'envahir l'Algérie en «trois jours» ? Sa «campagne électorale» a bien sûr rapidement démenti l'information évitant ainsi un incident diplomatique avec l'Algérie. Mais au-delà de ce démenti, repris par l'agence APS dans un message évident de refus des complications, il y a dans d'autres propos, non démentis et assumés, du maréchal sur «l'éradication totale» des Frères musulmans l'expression de l'ivresse qu'accompagne le pouvoir absolu.

Le maréchal Sissi est bien dans un nuage. Même quand il affirme qu'après son élection à la présidence l'armée ne jouera «aucun rôle», il faut le prendre au premier degré. L'armée, c'est lui et donc il peut se permettre de dire qu'elle ne jouera aucun rôle. Tout comme il peut dire que l'Etat, c'est lui. Et que le peuple, c'est lui. Et que l'avenir, c'est lui et lui seul. Aucune exagération, aucune énormité n'est épargnée à une Egypte qui baigne dans un climat généralisé de haine et de délation. Le maréchal ne parle pas en «candidat à la présidentielle», mais en homme qui a déjà tous les pouvoirs. L'élection présidentielle n'est qu'une «régularisation» formelle. Car personne ne doute, pas même le lièvre Hamdeen Sabahi, que le maréchal Sissi est déjà le nouveau «raïs» et probablement pour aussi longtemps que lui permettront ses artères.

Les espoirs démocratiques sont définitivement remisés au placard par une dictature assurée du soutien des élites et des médias. Les journalistes sont au garde-à-vous. La haine entretenue contre les Frères musulmans soudainement dépouillés de leur qualité d'Egyptiens voire d'humains va très loin. Il n'existe plus d'espace pour rappeler au maréchal le principe de réalité. Lui, va «éliminer» les Frères musulmans du pays. Aussi simplement que cela est dit. A la question du journaliste flagorneur : «Il n'y aura rien qui ressemble aux Frères musulmans sous votre présidence ?», la réponse est tranchante : «Oui, c'est cela». Ce sont au moins «trois millions» d'Egyptiens, sans compter leurs parents et amis, qui sont ainsi promis à des formes variées d'extinction. La répression est déjà en marche et la justice en a donné une illustration caricaturale avec des condamnations de mort de masse expéditives.

Dans une orchestration grossière mais apparemment efficace d'un culte de la personnalité, les médias et les élites perdent tout sens critique. Les Frères musulmans maintiennent malgré une répression féroce une contestation politique pacifique. Aucune preuve sérieuse n'a été apportée par le pouvoir en place qu'ils sont responsables des actes terroristes qui se sont accrues en Egypte depuis le coup d'Etat contre le président Mohamed Morsi. Mais le choix

d'aller vers l'éradication totale des Frères musulmans est, au contraire, la meilleure façon de renforcer les courants radicaux qui, eux, étaient contre l'action politique. Les propos du maréchal Sissi - et déjà raïs - ne montrent aucune inflexion de la démarche purement sécuritaire vers une approche politique.

Dans l'ivresse du pouvoir qui semble l'affecter, il n'a pas l'air de mesurer l'impact d'un basculement d'une partie, même minime, des membres des Frères musulmans dans la violence. On voit bien qu'une guerre à outrance est engagée par le pouvoir mais personne, en Egypte, ne semble se poser la question de savoir où cela peut mener ... Sous la casquette du maréchal, l'Egypte semble avoir dangereusement cessé de penser aux graves risques encourus en raison du choix de l'éradication.

LA DERAISON D'UN SYSTEME

par M. Saâdoune

Une des premières annonces «sociales» après l'élection présidentielle a porté sur la promesse d'une suppression de l'article 87 bis qui bride le salaire minimum en y intégrant les indemnités et primes de toute nature. Pour ceux qui dénonçaient, non sans raison d'ailleurs, un article scélérat imposé dans la foulée du plan d'ajustement structurel dicté par le FMI, ce n'est pas une tardive mesure de justice. Ils s'insurgent contre ceux qui mettent en garde contre l'impact budgétaire de la mesure en les dénonçant comme des «néolibéraux».

En réalité, les choses ne sont pas aussi simples. On peut être pour la suppression de cette disposition scélérate sans occulter que cela pose un vrai problème financier pour les entreprises publiques comme privées. Mais on peut également souligner aussi que ce n'est pas la suppression de l'article 87 bis qui va ruiner les finances publiques. D'autres domaines sont plus dispendieux que les petits salaires. Mais la mesure, annoncée pour la loi de finances 2015, aurait pu être une opportunité d'ouvrir un vrai débat sur la manière dont les recettes de la rente pétro-gazière sont affectées.

On peut avoir la fibre sociale sans occulter les réalités. Que l'on soit de gauche ou de droite, il est difficile de ne pas constater le caractère absurde des prix des carburants ou de l'électricité. La consommation intérieure explose très fortement encouragée par des prix bas qui engendrent le gaspillage et les trafics avec les pays voisins. Et comme il est de règle, les plus grands consommateurs de l'énergie à bas prix sont les plus riches. Un quart du carburant consommé en Tunisie arrive d'Algérie par les canaux de la contrebande. A l'Ouest, l'activité des hallabas semble reprendre comme tout le monde prévoyait. On ne traite pas des problèmes d'économie avec la mobilisation du gendarme ou du policier. L'effet n'est jamais durable, la crispation sécuritaire ne pouvant résoudre durablement et sérieusement un problème dont la contrebande n'est que l'effet et non la cause. Les vrais leviers sont connus. Pour éviter le gaspillage et la contrebande, il faut des prix moins décalés de ceux des voisins ou du marché international. Quand le ministre de l'Energie, en personne, annonce que la facture énergétique a approché de 40 milliards de dollars en 2013, il n'est pas besoin d'être un économiste pour constater qu'on baigne dans l'absurde. L'Algérie où l'activité industrielle a reculé a une consommation d'un pays industriel ou post-industriel. Le vrai problème est qu'en annonçant cette facture lourde, on prend soin de préciser qu'il n'est pas question de revoir les

prix ou les tarifs. La hantise de la contestation par la rue est le souci majeur, elle est d'ailleurs le corollaire d'un problème de légitimité et de crédibilité de ceux qui exercent le pouvoir. Contrairement aux idées reçues, les algériens ne sont pas déraisonnables, ils peuvent accepter un langage de vérité. Mais ils n'accepteront pas, non plus, des vérités à sens unique. Le système algérien que ce soit au niveau politique ou économique baigne dans l'informel avec ce que cela suppose comme suspicion de corruption et de malversations. Et les « affaires » qui sortent sur la place publique ne sont pas pour lever cette suspicion généralisée. Comment dire aux algériens qu'ils doivent payer l'électricité et les carburants au « juste prix » quand la gestion des affaires publiques n'a rien d'exemplaire ? Comment dire aux algériens que la productivité de leur travail est très basse comparativement aux voisins quand la performance gouvernementale est médiocre malgré la disponibilité de l'argent ? La suppression de l'article 87 bis est bénigne à cote de cette fuite en avant d'un système qui ne veut pas changer. Qui ne sait même pas comment faire pour éviter d'aller vers l'iceberg. La déraison n'est pas chez les algériens...

«Shab chkara», marque déposée

par Moncef Wafi

A un peu plus de trois mois des législatives, le monde politique s'active entre alliances de circonstance, promesses administratives, dénonciation de fraude électorale et l'épineux dossier des «shab chkara», le parti politique le plus puissant en Algérie. Un concept pas aussi nouveau que cela dans le vocabulaire algérien puisque l'intrusion de l'argent dans la politique a réellement commencé à peser dans l'orientation politique dès les années Chadli.

Si à cette époque où l'Algérie socialiste avait encore un sens, le terme de «shab chkara» n'avait pas pris tout le sens péjoratif qu'on lui connaît aujourd'hui, il n'en demeurait pas moins que le pays assistait à l'émergence d'une classe de privilégiés remplaçant les monopoles d'Etat par des monopoles de proximité avec les arcanes du pouvoir. Les familles des dignitaires du régime ont amassé des fortunes colossales par le truchement d'une économie de bazar savamment mise en place au détriment d'une économie nationale qu'on a fini par déstructurer, démantelant des pans complets d'une industrie bâtie à coups de milliards pour récupérer les assiettes foncières au dinar symbolique et privilégier l'importation de tout et de rien.

C'est aussi l'Algérie des années 80, Etat hybride, par définition, entre capitalisme sauvage de complaisance et socialisme obligé d'assistantat qui a permis l'émergence d'une faune d'affairistes adoués par le Clan. La connivence entre argent d'origine douteuse et politique n'était plus un secret mais finit par se faire plus discrète pendant les années noires.

Cependant les affairistes, toujours sous le parapluie de parrains bien placés, ont continué à faire florès pillant entreprises et mettant main basse sur le foncier agricole et industriel.

L'argent prospérait à l'ombre de la guerre antiterroriste et d'autres familles émergeaient sur la liste très fermée des milliardaires. Les dernières années seront celles de l'argent, détabouisé et coulant à flots grâce à l'embellie de la mercuriale des hydrocarbures. Où se confondent souvent scandales de corruption et gros sous.

Louisa Hanoune du Parti des travailleurs dénoncera, quant à elle, la mainmise de ce qu'elle appelle l'oligarchie sur le destin du pays. Une attaque en règle de la pasionaria du PT depuis l'avènement de la loi de finances 2016 avec pour point de mire le patronat. Cette expression crue, celle du terroir, consacre pleinement l'intrusion de ces affairistes dans le monde politique. Une formule rendue populaire par les politiciens eux-mêmes qui n'ont eu de cesse de dénoncer ces pratiques douteuses. Et en Algérie, tout s'achète même, surtout, un mandat de député ou de sénateur, celui d'élu local pour les moins nantis. Ouyahia, Moussa Touati, Belkhadem alors aux manettes de l'ex-parti unique évoqueront aussi cet aspect tu de l'exercice

politique. Aujourd'hui, on dit que Ould Abbès veut s'attaquer à «shab chkara», bon courage alors !

16/01/2017

Y aller ou pas !

par Moncef Wafi

Le dernier parti indécis s'est prononcé, ce samedi, décidant de participer aux élections législatives et locales. En effet, le Comité central du Parti des travailleurs (PT) a entériné la décision mettant fin ainsi à l'attente. Loin d'être une surprise, la participation du PT au prochain scrutin était attendue malgré le suspense voulu par le parti.

Si Hanoune laisse la porte ouverte à d'éventuels «changements», elle conditionne la présence de ses listes par des garanties gouvernementales quant à la transparence des élections. Le PT exige des urnes propres, menaçant de les boycotter si le gouvernement Sellal ne répond pas aux interrogations du Comité central. La SG du PT usera d'un lexique fort, n'hésitant pas à évoquer un «hold-up», de «danger pour l'Algérie», oubliant que sa présence électorale a toujours cautionné le régime en place. Il est naïf de croire que le PT découvre aujourd'hui que les élections en Algérie n'ont jamais brillé par leur transparence, et c'est un euphémisme, et sa montée au créneau pose beaucoup de questions. Sur les garanties à donner sur la neutralité de l'Administration, de l'armée et des ministres et sur le rôle de la Haute Instance chargée de la surveillance des élections, le PT ne fait que recycler un vieux tube des années Bouteflika et sait pertinemment que les garanties offertes par le pouvoir ne sont qu'orales. Et avec toutes ces certitudes, vérifiées dans le temps, le parti prétend encore croire en des élections honnêtes. Hanoune ne peut sciemment hypothéquer les chances de survie de sa formation politique en décidant de ne pas aller vers les urnes, pourtant ses appréhensions peuvent avoir d'autres sources à chercher dans la fin de règne du DRS, ancienne version. En effet, on prêtait au PT des appuis au sein même de l'Administration, du temps de Toufik, et du partage des sièges, un deal qui pourrait être remis en question au détriment du PT. La position du Parti des travailleurs, même si elle paraît plus tranchée que celle du RCD qui subodore, lui, une fraude à grande échelle, n'est pas exempte de reproches. Que ce soit les démocrates, les républicains ou les islamistes, aller à des élections qu'on frappe déjà du sceau de la fraude serait contraire à toute forme de logique. Y participer équivaut à une reconnaissance tacite de la pratique, si bourrage des urnes il y a, et une caution du régime. Dans ce cas de figure, la position de Benflis était-elle la plus appropriée ? Peut-être, même si cela ne l'a pas empêché d'avoir été

doublement un candidat malheureux à des présidentielles qu'on disait déjà à l'époque jouées d'avance.

18/01/2017

**Le vote, parlons-en
par Moncef Wafi**

Si le vote est un acte citoyen d'utilité publique, il est pourtant important de s'attarder sur ses spécificités tout algériennes. Voter a toujours été perçu comme étant une «corvée» administrative concomitante et les plus de trente ans n'oublieront pas de sitôt l'obligation de présenter la carte de vote cachetée pour tout retrait du dernier des documents administratifs. La télévision algérienne a fini par définitivement consommer le divorce entre l'Algérien et les urnes à travers ses envoyés spéciaux dans les douars reculés montrant de pauvres villageois exhibant fièrement leur carte de vote devant eux comme s'il s'agissait d'un trophée de chasse sur fond de musique patriotique aussi kitsch que de mauvaise qualité. L'Algérien peut aller aux urnes, s'il lui arrive d'ordinaire de le faire loin des caméras de l'ex-unique, par ennui, les jours du vote ressemblent aux vendredis, par hérédité ou mimétisme ou pour sanctionner avec l'ascension politique de l'ex-Fis. L'Algérien est un grand champion de l'abstention, pas du boycott puisque ce dernier est en lui-même un acte politico-citoyen, puisqu'il sait pertinemment que même s'il ne va pas voter, il y aura forcément une main invisible qui le fera à sa place.

En effet, la fraude est aux élections algériennes ce que sont les étoiles aux restaurants gastronomiques : indissociable. L'indigence du menu offert contribue également à cette désaffection des urnes. Les partis en lice, leurs programmes politiques recyclés si ce n'est du copier-coller sur le voisin, le profil désastreux des candidats proposés font que les Algériens préfèrent se morfondre dans la grisaille de ce jour que d'aller aux bureaux de vote. En effet, entre des islamistes opportunistes à souhait, partagés entre opposition et majorité, des démocrates de salon, des républicains sur courant alternatif et les partis de l'administration alias la majorité, le choix n'est pas royal.

Et pourtant, il existe encore des militants honnêtes et des citoyens responsables, pas beaucoup mais il en subsiste toujours perdus dans les méandres de la politique à l'algérienne. Des hommes et des femmes qui se lèvent le matin, prennent leur petit-déjeuner et partent au bureau de vote le plus proche pour accomplir leur devoir civique. Mais cette espèce de gens est en voie de disparition aussi rapidement que la classe moyenne consommée par les lois de finances.

Pour éviter le pire

par Moncef Wafi

Se dirige-t-on vers le dénouement du bras de fer entre le gouvernement et l'intersyndicale ? Si la rencontre entre le ministre du Travail et les syndicats autonomes ne peut pas être un baromètre dans les relations qu'entretiennent les deux parties, elle est tout de même un début de solution ou du moins de dialogue pour trouver les solutions aux contentieux qui minent le monde du travail, en premier lieu la loi sur la retraite.

Le divorce entre le gouvernement et le partenaire social n'a jamais été aussi présent que ces derniers mois avec le passage en force du gouvernement, poussé par le patronat et béni par la Centrale syndicale, pour l'abrogation de l'ordonnance 13-97 fixant les modalités et les conditions du départ à la retraite proportionnelle. La suite, tout le monde la connaît avec les grèves cycliques de l'intersyndicale de la fonction publique. Une feuille de route qui maintient la pression pour faire aboutir les revendications syndicales contre l'érosion du niveau de vie des Algériens. Cette rencontre entre syndicats autonomes et gouvernement aurait dû avoir lieu en amont pour discuter de la chose avec les premiers concernés. Au lieu de cela, du temps, de l'argent et de l'énergie ont été gaspillés pour revenir à la case départ. Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest, résumera merveilleusement cet état de fait en déclarant que «c'est l'exclusion qui nous a ramenés à cette situation».

Cet entêtement à prendre des décisions unilatérales, à la hussarde, devenu la marque de fabrique des ministres de Sellal, a engendré des pertes sèches au Trésor public en comptabilisant les pertes induites par les arrêts de travail. Les exemples ne manquent pas et les rétropédalages témoignent de ce peu de crédibilité qui caractérise les actions du gouvernement. Lorsque ce dernier prend une décision «irrévocable», les Algériens parient sur la durée de son existence avant qu'elle ne soit retirée sous la pression des pieds qui battent le pavé.

Quels enseignements tirer alors de ce retour au dialogue ? «La reconnaissance du pluralisme intersyndical» comme l'a suggéré Idir Achour, le porte-parole du CLA, ou une prise de conscience, quoique tardive, néanmoins salutaire du gouvernement d'inclure toutes les parties en jeu au dialogue avant de prendre une quelconque décision ? Il est aussi dit que le monopole syndical de l'UGTA et des sigles satellitaires est mis à mal par la disposition des pouvoirs publics à dialoguer avec les autres syndicats. La réforme du Code du travail, dont le projet de loi est toujours au niveau du gouvernement, est une excellente opportunité pour repartir sur de bonnes bases pour peu que les esprits s'apaisent.

Chirurgie plastique pour nos villes

Par Moncef Wafi

Est-il possible de rendre des villes algériennes «intelligentes» ? C'est en tout cas le thème d'une rencontre d'experts à Alger intitulé «Vision future des villes algériennes». Et à croire ses initiateurs, la démarche est envisageable, du domaine du possible puisque les premières fondations de la smart-city sont d'ores et déjà posées dans quelques villes. Marketing oblige et marché à forte plus-value, il est par contre permis de poser les questions justes et éviter les sentiers tortueux qui risquent de grever davantage l'argent public et de nous faire perdre notre temps. La priorité n'est pas tant de rendre nos villes «intelligentes» mais simplement vivables, agréables, propres et sécurisées. D'arrêter de clochardiser l'environnement urbain en distribuant des permis de construire à des immondices en béton et à ériger des cités-dortoirs pour y caser les mal-logés. L'intelligence n'est pas à chercher dans les villes mais chez les responsables locaux et centraux qui, à force de permissivité, ont dénaturé l'architecture même de nos cités. Elle est à chercher dans ces plans de construction, genre prison de banlieue, qui ont singulièrement gâché l'image des villes algériennes. Pour l'éternité. L'intelligence aurait été d'interdire ces énormités architecturales avant même de sortir du sol et exiger un minimum de constructibilité urbaine pour éviter de "douariser" nos villes. Il est inconcevable de parler de smart-city alors que la majorité des villes n'ont même pas érigé de tri sélectif de leurs déchets domestiques. Que les espaces verts sont sacrifiés sur l'autel de la prédation foncière. Que les dos-d'âne poussent comme des champignons vénéneux le long de nos routes. Qu'on continue toujours d'étendre son linge sur les balcons et que les paraboles ressemblent aux oreilles en aluminium des immeubles. Comment parler décemment de cette vision futuriste de la ville alors que l'incivisme a dépassé nos frontières, s'exportant mondialement ? Aux portes de ces villes qu'on veut révolutionner, des bidonvilles, véritables phœnix des temps modernes, qui renaissent après chaque rasage. Avant de (re)penser la ville algérienne du futur, il faut déjà réfléchir à son présent, aux solutions à apporter aux plans de circulation, à la récolte des ordures, aux plaques de signalisation et à la compétence de ses gestionnaires. Le problème n'étant pas dans le visage de la ville autant que dans le profil de celui qui va piloter cette nouvelle chirurgie esthétique.

L'attente
par Moncef Wafi

«Toutes les options restent ouvertes», tel est le message adressé par le président sahraoui après le retour acté du Maroc dans le giron de l'Union africaine. Codé ou pas, l'avertissement du secrétaire général du Polisario, Brahim Ghali, se veut être un rappel de la situation qui, de son avis, n'a pas changé fondamentalement. «Nous penchons toujours pour la voie pacifique», dira-t-il à l'AFP sans pour autant écarter les autres éventualités, comprendre le retour aux armes. Une option envisageable par les Sahraouis devant l'absence de réaction du reste du monde face à la détermination marocaine de piétiner leur droit à l'indépendance. Si l'adhésion de Rabat, accueillie favorablement par le Polisario, a néanmoins soulevé des interrogations quant à l'avenir du conflit sahraoui, Ghali espère que le Maroc respecte ses engagements et les frontières internationales de son pays, l'invitant à «rechercher des solutions pacifiques». Sans cela, le président sahraoui est déterminé à réfléchir à d'autres voies de recouvrer leurs droits, n'excluant pas la lutte armée. Il mettra en face de leurs responsabilités l'ONU et les pays soutiens du Maroc, en particulier la France, qui encouragent par leur passivité complice et les intérêts économiques la poursuite d'une colonisation spoliatrice. La sortie médiatique calculée de Ghali contraste avec le sentiment de satisfecit général éprouvé aux lendemains du sommet d'Addis-Abeba. Si le Maroc n'a pas émis de conditions pour son retour, alors qu'il avait exigé la peau du RASD auparavant, son silence concernant le dossier sahraoui interpelle. Aucune garantie n'a été donnée par Rabat quant à une solution pacifique et définitive du conflit, elle qui s'appuie maintenant sur une présence à l'intérieur même de la citadelle panafricaine des pays africains acquis et du soutien français et des monarchies du Golfe. Un peu beaucoup face à l'axe Abuja-Alger-Pretoria qui doit maintenant composer avec les intrigues de palais et les plans de déstabilisation interne. Il n'est un secret pour personne que le statu quo ne peut être éternel et que la balance devra pencher, à un moment, d'un côté ou de l'autre des forces en présence. Le fait que le Maroc ne s'est pas manifesté pour une solution «à l'amiable» veut forcément dire qu'il prépare son offensive pour remettre en question les fondamentaux même de l'UA.

Des textes pourtant clairs sur le respect par chaque Etat de la souveraineté des autres membres et qui appellent naturellement à un changement de statut dans les relations entre le Maroc et la RASD. Maintenant, le deal est là : ou Rabat reconnaît le Polisario ou il fait imploser l'UA.

15/02/2017

Merkel et nos harraga

par Moncef Wafi

L'Algérie rattrapée par ses sans-papiers, c'est un peu le résumé de l'offensive allemande pour se débarrasser des harraga nationaux qui ont posé pied en Allemagne, profitant de ses largesses migratoires et de la terre d'asile qu'elle n'est plus. Merkel, mise devant le choix de poursuivre sa carrière politique ou de renvoyer chez eux les «voyous» maghrébins, n'a pas trop hésité. Et sa diplomatie le fait savoir.

Si Berlin a quelque peu musclé sa politique d'asile, elle ne veut plus être attaquée sur la question des clandestins venus d'Algérie, de Tunisie et du Maroc et s'emploie à convaincre ses partenaires maghrébins de jouer le jeu. Les Algériens comme les Tunisiens et à un degré moindre les Marocains se défendent comme ils peuvent, confrontés à la question de savoir est-ce qu'il s'agit réellement de leurs ressortissants ou pas. L'Allemagne de Merkel est devant le fait accompli d'un délit de faciès, procédé français par définition, ou de se voir débordée sur ce dossier et courir le risque de perdre des élections à cause de procédures administratives complexes.

Qu'a à offrir la chancelière allemande aux trois gouvernements ? Des contrats et privilégier des intérêts économiques pour acheter sa «paix sociale» ou hausser le ton et procéder à des expulsions en actionnant le bras de la justice. Le choix est cornélien dans un pays qui respecte les fondamentaux démocratiques et il est fort à parier que la compréhension des trois capitales ne soit sollicitée. Lors de la visite du Premier ministre algérien en Allemagne, Sellal avait donné des assurances de rapatriement pour peu que l'identité de l'émigré soit formellement établie. Le Tunisien Youssef Chahed est moins engagé, affirmant que son pays n'a rien à se reprocher.

Des attitudes qui n'engagent certainement pas à l'optimisme côté allemand puisque aucune assurance ne lui a été donnée formellement pour clore ce dossier à fort risque électoral.

Pourtant, l'option américaine et ses menaces de représailles contre les pays qui ne rapatrient pas leurs clandestins est présente dans tous les esprits, mais n'est pas Trump qui veut.

Les sentiers de l'incertain

Par Moncef Wafi

Quelle alternative peut offrir l'opposition en Algérie ? La question est un leitmotiv de disgrâce brandi par les partis politiques inféodés à El Mouradia comme une preuve de l'inutilité et surtout de la dangerosité de leurs pairs de l'autre côté des tranchées. Elle passe aussi en boucle parmi les petites gens, ces électeurs de base dont on se souvient à l'approche des rendez-vous électoraux. Qu'a à offrir l'opposition ? Rien ou si peu. Aucun programme identifiable, des propositions fantaisistes basées sur des supputations personnelles, une guerre d'ego et particulièrement cette proximité douteuse avec les arcanes du pouvoir central ou de ses relais. Notre propos n'est pas de diaboliser ou de charger cette opposition devenue plus utile au régime, lui donnant l'illusion d'une véritable démocratie, qu'au peuple algérien à qui elle doit proposer autre chose. Une opposition dont les figures emblématiques n'ont rien à envier aux portraits officiels de l'Algérie d'en haut. Des meetings aux relents populistes, la population en moins, empaquetés dans un folklore kitsch aussi désuet que malvenu. Empêtrés dans la recherche d'une légitimité de leadership, ces chefs et SG de partis ne sont d'autres qu'un alibi d'apparat dans le discours officiel. Un simple faire-valoir faisant office d'un contre-pouvoir de façade, sans réelle représentation sociale ni ancrage populaire. Hormis les islamistes, par tradition, les autres partis peinent à remplir même une petite salle, préférant jouer les prolongations qu'obliger leurs chefs à discourir devant un parterre clairsemé. Et les exemples sont légion. Aujourd'hui, on est plus proche d'une configuration d'une multitude de sigles politiques stériles que d'un multipartisme basé sur des fondations intéressantes. Le régime en place a tout fait pour émettre ces partis-bastions en les infiltrant, en organisant des putschs de l'intérieur et en les implosant pour disperser leurs militants sur un ensemble d'autres partis fantoches. Aujourd'hui, on est devant une bantoustanisation du paysage politique pour mieux absorber ce vivier militant qui risque de jouer les trouble-fêtes. Aujourd'hui, aucune formation politique ne peut se prévaloir de mobiliser les foules ni de rallier les Algériens à un mot d'ordre en présence du plus puissant parti : l'Administration. Alors, quand on entend ces leaders appeler à participer aux élections tout en reconnaissant que le système des quotas est immortel, il est à se demander, naïvement, où va cette sacrée opposition ?

Leçons à retenir d'un rapport

Par Mahdi Boukhalfa

Le dernier rapport sur l'état des droits de l'homme dans le monde, confectionné par le ministère des Affaires étrangères américain est très instructif dans son chapitre consacré à notre pays. Le département d'Etat ne fait aucun amalgame et ne mentionne que des faits avérés, beaucoup sur la base même des rapports des différentes institutions nationales ou internationales reconnues. D'abord, ce rapport n'accuse pas, ensuite ne tire aucune conclusion. Il constate, c'est tout.

Il est surtout intéressant dans la mesure où il condense le travail fait par les institutions algériennes dans plusieurs domaines (politique, réformes, justice, corruption, droits de l'homme) durant les quatre dernières années et, dès lors, relève des remarques pertinentes sur les avancées comme sur les retards que l'Algérie accuse en matière de respect et de promotion des droits de l'homme. Il y a ainsi ce constat rageant que nous adresse la diplomatie de la première puissance mondiale, seulement militaire puisque l'Allemagne de Merkel est passée au premier plan de l'économie mondiale. L'Algérie, le gouvernement et les institutions républicaines ne font pas assez - ont-elles les moyens, sinon la volonté politique ? - pour la promotion des droits de l'homme. Les arrestations arbitraires, sans raisons valables, continuent et ne se justifient pas, selon le rapport américain, qui note le maintien, en dépit des lois en vigueur, dans notre système judiciaire de la détention provisoire.

C'est comme cela tout le long de ce rapport qui nous écorche, qui nous égratigne et met à rude épreuve tout ce qui est entrepris pour que réellement les droits de l'homme en Algérie soient une réalité. Hélas, le fossé, nous apprend ce rapport, est encore profond et souvent il se creuse dans certains territoires, en particulier dans l'univers de la presse, de la liberté d'expression, de se rassembler et de s'exprimer librement sur tout, même les sujets qui fâchent ou qui font désordre. Après tout, nous sommes dans une république démocratique et populaire, n'en déplaise à certains milieux politiques qui veulent faire taire les Algériens pour ensuite aller alimenter les plateaux TV étrangers sur «la dictature des démocraties populaires».

Non, le rapport du département d'Etat a ceci de constructif, il ne «rate» rien, depuis les législatives de 2012, la présidentielle de 2014 et son faible taux de participation, le cri de détresse d'Ali Benflis ou les chuchotements de l'opposition. Même les affaires de corruption, Chakib Khelil et la dissolution du DRS y sont mentionnés. Pour les «institutionnels» pourtant, c'est une petite encyclopédie des choses et des missions à réviser et à améliorer en

prévision de la prochaine revue en 2017 pour que, d'ici là, les observations de la diplomatie (et des services de sécurité) américaine en matière de droits de l'homme, de bonne gouvernance sur l'Algérie soient moins rébarbatives et plus acceptables.

L'Algérie de 2017 n'est pas celle des années 1970, encore moins celle des années 2000. Nous sommes au 3ème millénaire et nos gouvernants comme nos institutions nous doivent une adaptation rapide au vaisseau de la modernité, de la liberté de conscience et de mouvement. Ils ne doivent plus donner de la matière à des officines étrangères pour ravaler notre dignité, alimenter notre mauvaise conscience ou pour nous culpabiliser. Surtout pas devant le gendarme du monde.

Ligne rouge
par Moncef Wafi

La 20e tripartite qui s'est tenue à Annaba n'a apparemment pas débouché sur des résolutions qui concernent directement les Algériens. Pas que la rencontre gouvernement-syndicat-patronat aura été une journée stérile puisque débat et propositions y ont été relayés, comme la consolidation du partenariat public-privé, mais parce qu'elle n'aura pas marqué la conscience populaire comme l'a fait sa précédente d'Alger en remettant en cause l'un des acquis sociaux des travailleurs.

Si la rencontre était hautement technique, n'intéressant que peu les non-initiés, on retiendra pourtant cette volonté du gouvernement à médiatiser de nouveau cette «ligne rouge à ne pas franchir» à propos de la préservation du pouvoir d'achat des citoyens. Si les autres questions ne touchent pas ou prou l'Algérien lambda, elles concernent plutôt les milieux d'affaires, le sujet du pouvoir d'achat interpelle. Sellal, en chef des pompiers, est intervenu pour réaffirmer la détermination des pouvoirs publics de préserver ce pouvoir d'achat qui malheureusement s'effiloche de partout. Malgré les effets d'annonce, les menaces contre les spéculateurs de tous bords et les garde-fous érigés en ligne de défense, le constat est accablant et l'Algérien assiste, impuissant, à une dévaluation de son niveau de vie. Les augmentations des prix et des taxes, les décisions, parfois impétueuses, des ministres ont acculé l'Algérien dans ses derniers retranchements financiers.

Le fait d'interdire l'importation de produits agricoles de l'étranger, même si elle est intrinsèquement la bienvenue, a engendré en aval une augmentation affolante des prix du produit local. Les Algériens, s'ils n'achetaient plus la banane à 600 DA le kilo, évitent maintenant la pomme made in bladi à 400 DA. C'est dire si le souci de l'Etat de ne pas se faire déborder sur le plan social est mis à mal par une série de mesures non maîtrisées. Sellal en parlant de ligne rouge à ne pas dépasser oublie que l'Etat lui-même s'est permis de la rendre illisible à travers une succession de lois de finances qui consacrent l'austérité et l'inflation au détriment d'une population à forte dépendance des subventions. Sellal met-il fin ainsi aux demandes du patronat de réduire ou de revoir la politique de l'assistanat à travers la politique des subventions ? Le risque est grand de voir la rue bouger à quelques semaines de législatives déjà mal parties à en croire les listes confectionnées des candidats qui font la part belle aux tenants de la chkara. Mais ceci est une autre question.

La santé du président, otage des clans

Par Mahdi Boukhalfa

La santé du président continue de faire débat, et pas seulement en Algérie. Ce désir atavique de connaître l'état de santé de Bouteflika, un des derniers «baroudeurs politiques» de ce côté du monde, reflète autrement les angoisses politiques dans le Machrek sur l'avenir de l'Algérie, et par ricochet de celui du Maghreb. L'angoisse est palpable chez les politiques des pays arabes, que ce soit à Beyrouth ou ailleurs, car les données géopolitiques du Maghreb font peur. Une Algérie affaiblie, c'est la région qui est susceptible de connaître une nouvelle période d'instabilité, les ingérences militaires étrangères et la résurgence du terrorisme. Les capitales occidentales savent que l'Algérie actuellement est un puissant rempart contre les menaces, qu'elles soient terroristes ou de déstabilisation politique. La déroute politique et sécuritaire en Libye a été colmatée in extremis par l'Algérie, par sa diplomatie, qui poursuit un travail de longue haleine pour restaurer la paix et la sécurité en Libye. Au-delà de la Libye, Egypte en tête, les interventions ciblées de la diplomatie algérienne empêchent ce pays de basculer dans le même chaos que celui connu par l'Irak ou dans une moindre mesure la Syrie. L'intérêt des politiques arabes, de la presse du Machrek à la santé du président Bouteflika n'est cependant pas celui des milieux médiatiques et des observateurs occidentaux, en France notamment. Car dans ces milieux la santé du chef de l'Etat doit être du domaine public et donc, comme dans les démocraties, communiquée et rendue publique pour informer l'opinion et la classe politique de la capacité du président de diriger le pays, de gérer les affaires courantes et d'être présent sur le champ politique. Cette démarche procède également d'une certaine hypocrisie politique de la presse de l'Hexagone qui s'intéresse beaucoup plus à la forme qu'au fond des choses. Car se cristalliser sur la santé de M. Bouteflika, c'est oublier qu'il y a des institutions et des lois qui font marcher le pays, comme elles l'ont fait marcher avant lui et après lui. En bien ou en mal, c'est un autre problème qui concerne les Algériens. C'est un être humain et donc susceptible comme tout être humain de tomber malade et de partir en congé de maladie. Mais, au sein du sérail, on commet également des erreurs. Etait-il vital d'aller jusqu'à reporter des visites de personnalités étrangères ? La stature d'une Angela Merkel est particulière et l'Algérie actuelle a besoin d'une relation forte, solide et pérenne avec l'Allemagne. Il aurait été judicieux de ne pas l'avoir "déprogrammée" pour cause de maladie du président, mais de la maintenir et d'en tirer tous les bénéfices d'une coopération économique avec le pays qui peut, comme jamais aucun autre partenaire ne peut le faire, montrer aux Algériens comment s'affranchir de la dépendance des hydrocarbures.

Merkel ne reviendra peut-être jamais en Algérie, si elle est battue aux prochaines élections législatives, ni aucun autre chancelier avant longtemps. Ces Allemands, ils ne font pas "tout un plat" de la santé d'un président et font tourner leur pays sans lui. Jusqu'à quand la maladie d'un président chez nous restera otage des luttes de clans ?

Le FMI vous salue bien

par Moncef Wafi

«L'économie ne se transforme pas du jour au lendemain», a décrété le chef de mission du Fonds monétaire international (FMI) en Algérie, Jean-François Dauphin, qui a expliqué que c'est un «chantier sur le long terme». Une précision de taille qui vient un peu refroidir l'ardeur du gouvernement qui avait placé la 20e session de la tripartite sous le fronton de «l'évaluation de la situation socio-économique» à la lumière du «Modèle de croissance économique adopté en juillet 2016» comme indiqué par le Premier ministre Sellal dans son discours inaugural du rendez-vous de Annaba.

L'explication de texte du représentant du FMI vaut pour un bémol dans le discours optimiste du gouvernement qui voyait déjà dans cette révolution économique, construite sur la diversification de segments porteurs, à haute plus-value ouvrière, la solution de rechange à la dépendance aux recettes des hydrocarbures. La mission du FMI a néanmoins salué la volonté de l'Algérie à s'engager dans la voie des réformes économiques en vue d'une croissance pérenne loin des fluctuations de la mercuriale pétrolière. Pour l'institution dirigée par Christine Lagarde, le pays est sur la bonne voie notamment en ce qui concerne le marché de l'emploi qui a «plutôt bien résisté au contre-choc pétrolier», si l'on croit son analyse. Les chiffres et prévisions du FMI pour l'Algérie de la croissance ou de l'inflation sont apparemment bons, puisque repris par l'agence de presse officielle sans trop de commentaires, mais à y voir de plus près, on a cette fâcheuse impression qu'il y a comme un décalage entre le tableau dressé par le FMI et la réalité algérienne. Un discours officiel en total déphasage avec le quotidien des Algériens. Des chiffres et des statistiques ésotériques, la plupart du temps pour le commun des citoyens, sont battus en brèche par les prix des produits de première nécessité, rattrapés par les vagues incessantes des boat-people en partance vers un ailleurs souvent hypothétique et mis à mal par les manifestations de rue, les sit-in et les émeutes sporadiques qui secouent le pays.

Les Algériens ne reconnaissent comme seule baromètre du niveau de vie que les prix du marché et quand un kilogramme d'ail vaut davantage que celui des crevettes royales, c'est que quelque chose ne tourne pas rond. On ne parle plus de banane, fruit exotique par excellence, dont on peut se passer pour peu qu'on ait un peu de bon sens et beaucoup de factures à payer, on parle là d'ail indispensable à la cuisine algérienne et qui a atteint les 1.800 DA le kilo, c'est dire. Et le fait même que le FMI salue le parcours du pays sur cette voie improbable suffit à

alimenter la suspicion populaire quand on sait tout le bien que veut le Fonds aux pays du tiers-monde.

15/03/2017

Les harraga, un casse-tête

par Moncef Wafi

Finalement, la 10e session du conseil d'association Algérie-Union européenne n'aura pas été exclusivement dédiée à l'économie et la bonne gouvernance, débordant sur l'épineux dossier des immigrés illégaux. En effet, Bruxelles a demandé à Alger plus de coopération en matière de rapatriement de ses sans-papiers disséminés un peu partout sur les pays de l'espace Schengen en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'octroi des visas d'entrée pour l'Europe.

Alger n'a plus trop le choix, elle qui a déjà été sévèrement critiquée pour son manque d'entrain à coopérer avec les pays européens à propos de ce dossier. L'Allemagne, en premier, avait demandé aux pays maghrébins dont l'Algérie de rapatrier leurs ressortissants expulsés ou du moins de faciliter les démarches administratives dans ce sens-là.

On se souvient tous de la réponse de Sellal faite à Merkel qui dit en substance qu'Alger est prête à récupérer ses harraga pour peu qu'ils soient réellement reconnus comme étant des Algériens. Même réponse à Tunis et Rabat, ce qui met la chancelière allemande en position de faiblesse, sérieusement remise en question par la décision du Bundesrat ou la chambre haute du Parlement allemand qui vient de rejeter le projet de loi visant à débouter plus facilement les demandeurs d'asile algériens, marocains et tunisiens en refusant de mettre ces trois pays sur la liste dite des «pays sûrs» .

Les intérêts économiques communs devront certainement inciter l'Algérie à plus de coopération avec la Belgique ou encore l'Espagne où les harraga trustent les faits divers avec leurs émeutes et évasions dans les centres de rétention pour étrangers. Rappelons que ces attaques frontales contre la position d'Alger à propos de ses émigrés illégaux avaient donné lieu par le passé à des passes d'armes inédites entre la diplomatie algérienne et certaines capitales européennes. Le secrétaire d'Etat belge à l'Asile et à la Migration avait ouvertement critiqué Alger au lendemain de l'attaque terroriste contre deux policières à Charleroi par un sans-papiers algérien. Il avait affirmé que «les retours forcés vers l'Algérie restent problématiques».

Les chiffres donnés par Bruxelles sont édifiants sur ces difficultés rencontrées par les gouvernements européens à refouler les sans-papiers algériens. Un peu plus de 24% seulement ont pu être expulsés en 2015 sur les 16.065 expulsions décidées. L'Algérie, de son

côté, a toujours tenu à défendre sa politique soutenant qu'elle «n'a pas besoin d'accords bilatéraux de réadmission» rappelant sa «bonne» coopération «avec tous les pays en matière de réadmission de ceux qui séjournent de manière irrégulière». Reste à savoir maintenant quelles sont les concessions algériennes à ce propos.

Des questions toujours et encore !

par Moncef Wafi

Que nous réservent les prochaines législatives ? Rien de bon à la lecture des informations entourant la préparation de ces élections, la confection des listes des candidats et le profil de ces derniers. Le propos est de convoquer la célèbre répartie de feu Boudiaf « Où va l'Algérie ? » qui serait la plus appropriée à ce cas de figure mais la réponse n'est pas forcément à la hauteur du point d'interrogation.

En tout état de cause, le prochain Parlement est déjà promis à une campagne de dénigrement sans précédent puisque, et à la lumière de l'expérience de la dernière fournée de députés, on est en droit de s'interroger sur la compétence et la moralité de certains représentants du peuple. Des questionnements légitimes d'autant plus que le scandale entourant les pots-de-vin payés pour une bonne place dans les listes des candidats fait grande tache. Comment faire à priori confiance à un candidat qui corrompt en amont pour s'asseoir dans l'hémicycle Zirout Youcef et défendre théoriquement les intérêts des Algériens ?

Le niveau d'instruction de ces mêmes candidats est sérieusement remis en question dès lors, et selon les chiffres de l'Intérieur, près de la moitié des candidats pour la députation n'ont pas le bac, un niveau basique pour des parlementaires censés débattre des textes de loi régissant le quotidien de leurs concitoyens ou du moins comprendre de quoi on parle. 342 candidats n'ont même pas dépassé le cadre primaire, c'est dire ce qui nous attend. Notre propos n'étant pas de dénigrer les gens qui n'ont pas de diplôme en papier en guise de niveau, offert gracieusement ou remporté de haute lutte, mais de constater que les législatives du 4 mai ne sont ni plus ni moins qu'une perte de temps et d'argent. Le fait d'insister sur cette question de compétence est rendu d'autant plus d'actualité que le véritable choc économique pour l'Algérie est prévu, de l'avis de toutes les institutions, en 2018 où l'onde de choc de l'effondrement des prix du baril se fera le plus ressentir.

L'autre fait notable est cette suspicion grandissante autour de l'honnêteté de ces élections qu'on nous présente comme un modèle du genre. Tous les partis politiques qui ne gravitent pas dans le giron d'El Mouradia sont unanimes à reconnaître qu'on se dirige encore une fois vers des urnes «sales». A titre illustratif, et de l'avis de Soufiane Djilali, le président de Jil El-Jadid, ce sont les indications données par Bedoui sur le nombre des électeurs inscrits sur la liste électorale estimé à 23 millions alors que le département de l'Intérieur avait évoqué que la liste comprenait quelque trois millions de personnes décédées. «Comment peut-on passer de 22 à 23 millions après assainissement de la liste ?» s'interroge-t-on encore. Les points

d'interrogation, aussi nombreux que les dos-d'âne, s'amoncellent pour aller mourir tranquilles dans le cimetière des questions restées sans réponse.

19/03/2017

Peut mieux faire !

par Moncef Wafi

Doit-on supprimer les notes à l'école ? Le débat sur l'évaluation chiffrée des élèves n'est pas nouveau puisque si dans certains pays elle est au centre des réflexions, dans d'autres, les notes sont tout simplement abolies dans le palier du primaire, à l'image de la Finlande ou du Danemark où le système éducatif est l'un des plus évolués et des plus aboutis au monde. En Algérie, les faits divers sordides nous rappellent qu'en fin de chaque trimestre scolaire et à la remise des classements et des bulletins, le système d'évaluation est souvent à l'origine de drames familiaux.

Le suicide d'un collégien de 12 ans à Sidi Bel-Abbès à cause d'une mauvaise moyenne trimestrielle suffit à lui seul à convoquer l'urgence d'une remise en question du système éducatif national qui s'ingénie à prioriser des à-côtés au détriment de l'élève. Les cas de fugue, nombreux pour les mêmes raisons, sont aussi signalés dans tout le pays. Au-delà de la pression du résultat, quoique, c'est manifestement la réaction des parents qui est le plus à redouter chez ces enfants, terrorisés, traumatisés à l'idée de la confrontation avec l'œil sévère et la main leste du père. Cette violence en milieu familial se déchaîne souvent à cette excuse et l'enfant de subir la vindicte parentale parce qu'il a eu le malheur de ne pas bien travailler. Ce système des notes et surtout ces observations portées par des enseignants, peu pédagogues ou pas du tout préparés à l'univers scolaire, fait des ravages en milieu scolaire. Faut-il alors le revoir ? Absolument, pour le bien de tous, à commencer par celui de l'élève. Si les pays scandinaves ont supprimé les notes, ce n'est pas pour rien et si dans d'autres pays le système d'évaluation est différent, en France le débat est lancé. En effet, la note sur 20, l'apanage de quelques Etats dont la France, est systématiquement reproduite chez nous. Pour quelles raisons objectives et selon quels critères scientifiques ? Tout ce qu'on sait, c'est qu'à force de copier aveuglément l'Hexagone, on a fini par perdre notre discernement.

Pour rester au plus proche de ce que l'on connaît le mieux, et selon une étude du CNRS français, la suppression partielle de la notation à l'école permet de réduire de moitié les inégalités des performances scolaires entre les élèves des différentes classes sociales. En deux mots: supprimer partiellement les notes a des résultats positifs. Alors à quand une réforme du système d'évaluation des élèves chez nous ?

Quand les Algériens défendent le pays

par Moncef Wafi

Pourquoi les Algériens ont cette tendance à réagir épidermiquement à toute attaque contre le pays ou ses symboles ? La réaction disproportionnée des Algériens aux propos dénigrants et réducteurs d'un obscur gouverneur de l'émirat de Sharjah illustre cette situation et s'inscrit dans le système de défense génétique d'un peuple qui se retrouve souvent seul en première ligne.

La montée au créneau des Algériens à travers les réseaux sociaux et leurs commentaires peu amènes sur cheikh Sultane Ben Mohamed Al Kacimi ont obligé ce dernier à s'excuser officiellement auprès d'eux. A propos de ses affirmations quant à l'indépendance de l'Algérie offerte par De Gaulle à Abdel Nasser, l'agence de presse émiratie, citant le gouverneur, rapportera que ses déclarations ont été mal interprétées. Ces excuses arrachées ne le sont que grâce à l'implication spontanée et patriotique de simples citoyens, dont la plupart n'ont pas connu la guerre de libération. Cette riposte citoyenne vient combler un vide institutionnel puisque, et ce n'est pas la première fois, les déclarations outrageuses et irrévérencieuses de cet émir quant à la Révolution du 1er Novembre n'a suscité aucune réaction officielle de la part du gouverneur ou de ses représentants.

Les Algériens n'ont entendu ni le Premier ministre ni le département des Affaires étrangères s'offusquer de tels propos ou du moins demander des explications à la diplomatie émiratie. Ce silence radio, devenu trop fréquent ces dernières années lorsqu'il s'agit de défendre l'honneur et l'histoire du pays et des Algériens, repose avec acuité la pertinence de la diplomatie algérienne, sans la remettre complètement en question, et surtout l'image que renvoie l'Algérie vue de l'extérieur. Même si le gouvernement a ses canaux loin de la médiatisation pour signifier sa désapprobation sur un sujet donné, il est légitime pour le commun des Algériens de s'interroger sur cette inertie coupable et suspecte. Ce cas de figure contribue à grever un peu plus le crédit du pays à l'étranger et fragilise surtout son statut de leader régional. Mais il est aussi un indicateur de l'engagement citoyen jaloux de l'histoire de son pays, de sa révolution et de ses martyrs. Ces réactions font chaud au cœur et nous changent de cette image de l'Algérien éternel critique de son pays.

Des maladroites en chaîne

par Moncef Wafi

Charte, injonction ou simplement une com maladroite, les dix commandements du ministère de la Communication adressés aux médias pour la couverture des législatives du 4 mai prochain ont du mal à passer. Et c'est un euphémisme. Cette intrusion de la tutelle dans la ligne éditoriale de la presse nationale a ce quelque chose entre effraction et arrogance qui exaspère les professionnels de l'information interpellés vertement par le ministre sur les valeurs intrinsèques de la presse.

La dernière sortie du département de Grine a même fait réagir l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) qui a seulement pris acte des circulaires ministérielles concernant cette couverture médiatique. La police médiatique, qui n'a pas été sollicitée sur cette question, a indiqué que le ministère est appelé à assumer ses responsabilités. La sortie de Grine, distribuant la bonne parole et surtout exigeant presque des supports informatifs d'interdire de visibilité les boycotteurs est suffisamment liberticide pour être soulignée. Au lieu d'inciter les Algériens à aller voter, elle contribue plutôt, à l'instar d'autres démarches hasardeuses et peu réfléchies, à l'effet répulsif. Alors qu'on annonçait ces élections comme un nouveau départ dans le paysage politique algérien, ce qui n'en est rien, les rappels à l'ordre des uns et les sommations des autres et cette insistance à vendre un produit sous emballage importé participent à éloigner, un peu plus, l'Algérien de l'objectif escompté.

Cette action gouvernementale et cette tentative pathétique de culpabiliser les abstentionnistes donnent l'impression d'un Etat aux abois et de partis politiques absents, incapables de mobiliser les électeurs. Et on n'est pas loin de la réalité parce que la désaffection des urnes est devenue une constante nationale renforcée par le peu de crédit qui leur est accordé et par l'absence de transparence qui les entoure. Interdire de parole les partis et personnalités appelant au boycott n'est sûrement pas la meilleure trouvaille du siècle, bien au contraire, elle offre l'image d'un pays policier à souhait, censeur de l'avis différent.

Abrutir les Algériens avec des messages sentant bon l'ère du parti unique et ses scores brejnéviens est ce qu'il ne faut surtout pas faire au risque de les détourner une bonne fois pour toutes des élections à venir. Le travail de sensibilisation ne doit pas venir des médias dont ce n'est certainement pas la mission mais d'une bonne gouvernance responsable et équitable et d'une confiance retrouvée entre les Algériens et leur administration. Mais ceci est une autre question !

Une première liste en attendant le ketchup

par Moncef Wafi

Le suspense autour des produits assujettis à la licence d'importation pour 2017 a pris fin puisque le ministère du Commerce a rendu publique, ce samedi, la liste de 21 marchandises éligibles à ce dispositif. Entre industriels et agricoles, les traditionnels produits soumis au régime de la licence avec les véhicules de tourisme et autres véhicules automobiles destinés à la revente en l'état. Exit les formules SKD et CKD pour le montage des véhicules qui ne seront pas soumis à ce système. La liste comporte également l'acier rond à béton et ses dérivés, le fil machine, les bois sous toutes leurs déclinaisons ainsi que les céramiques. Pour ce qui est des produits agricoles et agricoles transformés, la liste inclut les viandes bovines, fraîches ou réfrigérées, les fromages, les citrons frais, les pommes, les bananes, l'orge, les aulx, le maïs, les tourteaux de soja, le concentré minéral vitaminé, le poly-phosphate ainsi que le double concentré de tomate. On ne retrouve pas dans la liste les ketchup, moutarde ou chewing-gum donnés en exemple par le ministre du Commerce par intérim, Tebboune, pour illustrer la déliquescence d'un secteur, véritable source d'hémorragie en devises fortes. Cette liste reste ouverte à d'autres produits et contingents «en temps opportun et dans les mêmes formes que précédemment», souligne le ministère. Comprendre que des produits peuvent être soumis à licence sans pour autant définir les conditions d'éligibilité. Cette première couche programmée par le gouvernement ne satisfait pas pleinement les attentes et les promesses de Tebboune de faire le ménage parmi les importateurs de tout et de rien puisque des produits sensibles, déjà pointés du doigt pour leur dangerosité, n'apparaissent pas dans cette liste. On pense particulièrement aux produits électroménagers mortels pour certains, à l'image de chauffe-bains ou chauffages, pourtant cités nommément par le ministre. Y a-t-il eu pression quelque part pour une marche arrière enclenchée ou s'agit-il tout simplement d'un ajournement justifié par le changement saisonnier ? Cette première ébauche devra aussi contribuer à voir plus clair dans le monde opaque de l'importation avec l'identification des opérateurs économiques qui devront présenter une documentation administrative épurée comme exigé par la législation et la réglementation en vigueur. Reste maintenant à connaître les conséquences de cette première salve sur les économies nationales et ses incidences prochaines dans l'optique d'inclure d'autres produits budgétivores dans la liste des licences.

Le juste prix
par Moncef Wafi

L'Etat algérien peut-il réguler le marché des produits agricoles ? Peut-il contrôler au moins le prix de la pomme de terre, véritable baromètre de la mercuriale au détail ? Tous les indices convergent vers une incapacité chronique des pouvoirs publics à recadrer un secteur qui échappe à tout contrôle risquant de plonger le pays dans une spirale spéculative et inflationniste durable.

L'aveu du ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, est illustratif à plus d'un titre. En effet, et alors qu'il annonçait la libération des licences d'importation, le représentant du gouvernement affirmait, à qui voulait le croire, que le vrai prix de la pomme de terre est 45 dinars le kilogramme. Ces derniers jours elle a été cédée jusqu'à 100 DA et plus. Le ministre n'avait pas hésité à mettre sur le compte des spéculateurs la désorganisation du marché et partant les prix démentiels des produits de large consommation. Le ministre avait derechef réitéré ses menaces quant à l'implacabilité de l'Etat devant tous ceux qui osent toucher aux besoins alimentaires de base du citoyen.

A ce propos, Tebboune avait annoncé sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, promettant des mesures répressives «rigoureuses» contre les commerçants en infraction durant le Ramadhan. Le ministre précisera que ces dispositions réglementaires concerneront les spéculateurs sur les produits de large consommation.

Ce n'est pas la première fois que le ministre s'attaque à cette pratique commerciale à l'origine de la flambée des prix et des ruptures de stock contrôlées, puisqu'en février dernier il les avait mis en garde, les menaçant de «sanctions maximales». Tebboune avait même assimilé les infractions liées au non-respect des prix des produits subventionnés à un détournement de deniers publics.

Le marché est désormais soumis à une forte pression et sa dérégulation complète n'est qu'une question de temps puisqu'en l'absence d'une stratégie efficiente de l'Etat et sous le poids des spéculateurs, la cassure est inévitable. Le prochain Ramadhan est un réel indicateur de la suite des événements et c'est dans cette optique que le ministre a réitéré ses mises en garde alors que les prix de tous les produits se sont envolés. Si les coupables sont désignés officiellement et livrés à la vindicte populaire, il n'empêche que l'Etat porte une grande responsabilité dans la situation actuelle, incapable qu'il est de mettre de l'ordre dans les marchés de gros. L'absence de visibilité et surtout d'efficacité des associations de protection du consommateur en Algérie

contribue également à ce climat délétère des marchés où désormais aller faire ses courses rime avec tir au canard. Et le canard, c'est bien le consommateur !

06/04/2017

Une distanciation confirmée

par Moncef Wafi

Cazeneuve à Alger c'est la présidentielle française qui s'invite chez nous, sinon quel sens donner à la visite du Premier ministre français, à moins de trois semaines du premier tour des élections pour l'Elysée ? Si, officiellement, on est dans le bilan des relations bilatérales et le suivi des dossiers politico-économiques communs, il n'est un secret pour personne qu'outre la casquette de Premier ministre, Cazeneuve est également dans la peau d'un envoyé spécial, très spécial, venu convaincre les Algériens d'appuyer la candidature de Macron. Une lecture qui s'impose d'elle-même vu le contexte actuel et le prétendument rôle d'Alger dans les élections françaises.

Le déplacement du locataire de Matignon ne peut échapper à cette extrapolation d'autant plus qu'à quelques jours du pot de départ de Hollande, on voit mal l'urgence d'une actualité, quelle qu'elle soit, qui l'obligerait à rester 48 heures à Alger. Quel est donc son message ? Soutenir Macron, l'option semble de plus en plus se dessiner parmi les décideurs nationaux d'autant que le candidat de l'establishment a fait vœu de condamner le colonialisme, imitant en cela son parrain Hollande. On l'a assez dit et écrit qu'Alger est une destination incontournable des candidats à l'Elysée, toutes chapelles confondues, mais de là à croire à l'influence, avérée ou supposée, exercée sur les Algériens de France, il n'y a qu'une ligne à franchir. Pourtant, il y a de plus en plus d'observateurs qui ne risqueraient pas à la franchir, cette frontière, conséquence d'une situation confuse et trouble qu'entretient la communauté émigrée avec Alger.

Une distanciation confirmée par les montants des transferts en devise à partir de l'Hexagone, à comparer avec les Marocains et les Tunisiens, mais surtout par la nouvelle Constitution sévèrement critiquée par la diaspora algérienne à l'étranger, principalement installée en France et au Canada, à cause de son article 63. Le texte énonce que la nationalité algérienne exclusive est requise pour l'accès aux hautes responsabilités de l'Etat et aux fonctions politiques, entre autres la présidence des deux chambres du Parlement, du Conseil constitutionnel, de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, à la fonction de Premier ministre et des membres du gouvernement ainsi que les principales responsabilités et fonctions au sein de l'armée. Ce rappel pour souligner le fossé qui existe entre Alger et ses ressortissants à

l'étranger. Maintenant s'il existe toujours des canaux d'influence souterrains que les Français connaissent, ça c'est une tout autre histoire.

11/04/2017

Logique respectée
par Moncef Wafi

Que retenir de cette entrée en matière de la campagne électorale ? Les chefs de parti ont ouvert le bal, chacun choisissant une wilaya de l'intérieur du pays, de préférence, pour ne pas rencontrer un autre patron politique et se risquer à une comparaison d'audience. Les grandes villes ont été pour l'instant évitées, histoire de stratégie électorale peut-être ou par crainte de ne rencontrer personne. Les discours ont été d'une platitude exemplaire, sans grande surprise, pour autant, puisque le niveau des débats, aussi primaire soit-il, est une constante militante de nos jours.

La logique étant respectée, on a eu droit à un début de campagne tiède pour ne pas dire glacial, dans l'indifférence générale. Certaines rencontres et autres meetings populaires ont dû être retardés pour permettre aux salles de se remplir, encore une autre particularité bien de chez nous, et donner l'illusion d'un intérêt populaire pour l'événement. Les cadors de la majorité ont développé un lexique classique, propre à leur chapelle, appelant au vote, faisant la promotion du programme présidentiel et la personne du chef de l'Etat. Ouyahia a fait du Ouyahia en distribuant les promesses et Ould Abbès qui décrète que la stabilité du pays découle de celle du FLN. Le parti annonce déjà la couleur et le message lancé est que les Algériens doivent remercier toute leur vie l'ex-parti unique pour le pain qu'ils mangent aujourd'hui. Rien que ça !

Les partis satellitaires d'El Mouradia, TAJ et le MPA, ont ce rôle de rabatteurs, s'en prenant aux partisans du boycott. Selon leur lecture étriquée du jeu politique, l'Algérie n'a d'autre voie de salut que dans une participation massive au vote. Pour les partis de l'opposition, on condamne du côté du RCD les premiers dépassements policiers de la campagne tout en dénonçant une fraude postélectorale. Le FFS, lui, dénonce une grave décision politique empêchant ses militants de se présenter dans plusieurs régions du pays, notamment à Ghardaïa. L'abstention et son corollaire politique le boycott a été comme toujours au centre des débats. Pour ou contre, les formations en lice se sont prononcées. Nuancées pour certaines, catégoriques pour d'autres, le sujet est hautement tabou mais surtout craint par toutes les parties. L'administration ne veut pas d'élections au rabais alors que l'opposition

cherche une reconnaissance populaire aléatoire. C'est dire si les visions divergent et les intérêts convergent.

26/04/2017

Au cas où
par Moncef Wafi

Les législatives et les élections locales devront configurer le paysage politique algérien jusqu'en 2019 et la fin du quatrième mandat présidentiel. Si toutes les prévisions donnent la majorité absolue aux deux partis du pouvoir et quelques strapontins à leurs vassaux, la prochaine présidentielle, elle, risque d'échapper à la logique des standards internationaux en la matière.

Si Bouteflika ne se présente pas pour un cinquième mandat - le contraire clôt toutes spéculations -, les observateurs penchent vers un affrontement entre le patron du RND, Ouyahia, et le Premier ministre, Sellal, pour peu que ce dernier soit reconduit par le président de la République après les législatives. Si toutes les lectures mettent ces deux hommes au-devant de la scène médiatique, après qu'Ouyahia eut été confronté dans un premier temps à Saâdani, il semblerait qu'il n'en soit rien. Enfin dans l'absolu. En effet, on est dans un schéma complexe répondant davantage aux critères d'un régime opaque, plus dans la cooptation et l'équilibre des forces que dans l'exercice démocratique intrinsèque.

Cette réalité du pouvoir en Algérie délimite forcément les choix dans la succession annoncée de Bouteflika et suspend toute élection présidentielle au sens entendu. Si le chef de l'Etat décide de se succéder à lui-même, le panel des candidats à El Mouradia devra faire de la figuration comme de tradition. Si, comme l'affirme l'ancien président de l'APN, Ziari, Bouteflika décidait de ne pas se présenter, il aurait quand même son mot à dire sur la manière de choisir son successeur. Dans un entretien accordé à un journal arabophone, il estimera qu'il est encore précoce d'évoquer les élections de 2019 d'autant plus que tout peut arriver pendant les deux ans qui nous séparent de l'échéance présidentielle. D'abord sur le plan économique où l'enjeu sera le plus grand avec la crise qui va frapper le pays de plein fouet. Deux années charnières qui devront décider en grande partie du nom du nouveau président de la République pour peu que le gouvernement post-législatives n'arrive pas à endiguer la crise sans grever encore plus le pouvoir d'achat du citoyen. Enfin, ce scénario trouve toute sa vérité dans l'éventualité où Bouteflika ne se représente pas.

A quand un vrai débat ?

par Moncef Wafi

Trois faits presque en simultané replacent de nouveau le dossier de la peine de mort au-devant l'actualité. De Boumerdès, Sai Ahmed, le bâtonnier national, appelait le président de la République à gracier les condamnés à mort atteints de maladie, déclarant que ces derniers au nombre de 500, depuis 1993, vivent dans des conditions difficiles. Il a également demandé à ce que la condamnation à mort soit commuée en une peine de 20 ans de réclusion criminelle vu qu'elle ne pourra plus être effective en Algérie.

De Tizi Ouzou, on signalait une nouvelle disparition d'un écolier. Depuis jeudi après-midi, Salim Mahdad, 9 ans, n'a plus donné signe de vie au sortir de son école. Une disparition mystérieuse qui convoque fatalement les épisodes les plus noirs des kidnappings d'enfants qui ont défrayé la chronique nationale. De Bordj Bou-Arréridj, le SG du RND et futur candidat à la présidence, si cela se trouve, a déclaré que la peine de mort doit être maintenue pour trois crimes : le rapt d'enfant, le détournement de l'argent public et les narcotrafiquants. Le dossier de la peine capitale est et restera toujours au centre des débats en Algérie tant que le gouvernement n'a pas tranché définitivement la question. Ni passage à l'acte ni abolition franche du peloton d'exécution, ce ni-ni met le pays dans une position inconfortable autant à l'intérieur qu'à l'étranger, soumis à une forte pression des capitales européennes parlant par la voix d'associations droits de l'homme.

Cette incapacité à trancher dans le vif, à rester au milieu du gué est pourtant une expression éprouvée d'une gouvernance à l'algérienne qui laisse les événements provoquer la réaction populaire prenant le soin de canaliser la colère et refroidir les passions. Le cas de Salim, sans préjuger de la suite de l'affaire, rappelle douloureusement celui de Nihal et des autres enfants disparus, kidnappés et assassinés. Ces affaires, surtout, et contre l'avis des abolitionnistes, reposent crûment la question du rétablissement effectif de la peine de mort. Si certaines consciences pensent qu'il faut l'abolir, la majorité du peuple milite pour que les assassins d'enfants soient passés par les armes.

Un sujet polémique que nous avons traité sur ces mêmes colonnes et qui fait du sentiment d'impunité renforcé par un populisme étatique dangereux une porte ouverte au crime pour de plus en plus d'adeptes à qui la justice ne fait plus peur. Pour les partisans de la peine capitale, les condamnations à mort ne sont plus dissuasives si elles restent cantonnées aux seuls couloirs de la mort. Alors à quand l'ouverture d'un vrai débat ?

Et maintenant...

par Moncef Wafi

Et maintenant que vais-je faire... les partis de l'opposition, les islamistes en tête, semblent vouloir reprendre la chanson de Gilbert Bécaud pour illustrer leur désarroi postélectoral. Si le thème de l'interprète français est un amour déçu, celui des partis politiques tourne également autour d'une histoire d'amour forcé et de trahison programmée. Une histoire pas si nouvelle puisque les mariages de l'opposition avec le pouvoir en place ont toujours tourné au drame avec des accusations d'infidélité qui finissent souvent devant le tribunal constitutionnel. Et comme au football, ce sont toujours les Allemands qui gagnent, en politique, ce sont les partis qui perdent.

Au lendemain des résultats «faussés» des législatives, la contestation partisane s'organise et des voix s'élèvent de tous horizons pour dénoncer une fraude massive conduite par l'administration en faveur des partis dits du pouvoir, FLN et RND en tête de convoi. Rien de bien nouveau dans le paysage national électoral et les partis d'affûter leurs armes en vue d'une riposte dont les contours se décideront prochainement après le quitus définitif du Conseil consultatif. Entre ceux qui promettent de récupérer les sièges «volés», ceux qui accusent les autorités d'avoir gonflé le taux de participation et ne pas participer au prochain gouvernement, la protesta semble déjà enregistrer ses premiers couacs.

L'administration sait, comme toujours, que le temps joue pour elle et qu'à la fin toutes les bonnes volontés d'unification se disloquent confrontées à l'implacabilité de la réalité algérienne. Les contestataires savent qu'ils n'ont guère le choix des armes dans cette bataille de reconnaissance de la vérité. Ils sont désormais condamnés à se confiner dans une contestation à huis clos, la rue étant un exercice hautement dangereux dans la perspective actuelle des choses. Ces partis, ayant consommé le crédit sympathie populaire depuis longtemps, ont été superbement piégés en acceptant de cautionner des élections qu'ils ont de tout temps remis en question. Leur participation ne répond à aucune logique partisane du moment qu'ils étaient embarqués dans la plateforme de Mazagran, si ce n'est des garanties ou des promesses de quotas qu'ils auraient reçues en amont.

Quoi qu'il en soit, les prochaines heures nous rappelleront la fameuse protesta de 1997 qui aura finalement échoué après des mois d'usure. Les paris restent ouverts pour connaître la durée de vie de cette nouvelle contestation !

Végétarien dans un pays cannibale

par Moncef Wafi

A deux semaines du début du Ramadhan, les pouvoirs publics se démènent pour assurer un mois de jeûne relativement calme aux Algériens. Première cible : la mercuriale qui angoisse gouvernement et peuple. Tebboune, le ministre du Commerce, par intérim, multiplie depuis quelques mois déjà les mises en garde contre les spéculateurs de tous genres, les menaçant même de bûcher s'ils s'aventuraient sur le terrain des produits subventionnés.

A ce propos, il avait derechef annoncé sa volonté de faire la guerre aux spéculateurs, promettant des mesures répressives «rigoureuses» contre les commerçants en infraction durant le Ramadhan. La célérité dans la délivrance des licences pour l'importation de viande rouge fraîche fait aussi partie de l'arsenal gouvernemental déployé dans cette optique. Face à ce branle-bas de combat, un marché dérégulé à force de permissivité de l'Etat et de l'avidité sans fond des barons de l'informel. Une spéculation à marche forcée qui n'a épargné aucun produit de large consommation faisant de l'ail un condiment de luxe. L'inflation des prix a également été encouragée par la passivité ou l'indigence de toute une chaîne de contrôle censée protéger le consommateur.

Cette intrusion dans le monde opaque des affairistes des produits agro-alimentaires trouve sa pleine mesure dans ces saisies opérées par les services de sécurité dans les chambres froides informelles, véritables coffres-forts de la mafia de la pomme de terre. L'exemple de récoltes laissées pourrir sur pied ou des cargaisons de sardine rejetées en mer ne sont que des cas illustratifs de cette volonté de faire mal et pousser les Algériens dans leurs derniers retranchements quitte à ce que la rue explose. Tebboune a raison, quelque part, lorsqu'il a assimilé les infractions liées au non-respect des prix des produits subventionnés à un détournement de deniers publics et celui illicite de ses aides. En effet, si le délit peut paraître «minime», ses conséquences peuvent être irréversibles pour un régime en mal de reconnaissance citoyenne.

Pourtant, sans des relais puissamment installés dans les administrations ou des parapluies politiques, ces spéculateurs ne peuvent pas survivre dans un Etat de droit, ce qui nous amène à nous interroger sur la nature de ces bulles spéculatives. Le secteur agro-alimentaire est, de l'avis unanime, une concentration vorace d'intermédiaires prêts à sacrifier un peuple et un pays pour des commissions en euros. Pour preuve, c'est l'un des secteurs qui a consommé le plus de ministres ces vingt dernières années, broyant les volontés de résistance et menaçant

les plus intègres. De là à penser qu'une obligation faite aux bouchers d'afficher et le prix et l'origine des viandes fraîches importées pourra mettre fin à l'inflation des prix, c'est croire que le Père Noël est un clandestin subsaharien végétarien.

13/05/2017

La fraude au pilori ?

par Moncef Wafi

Selon le ministre de la Justice, garde des Sceaux, la justice devra enquêter sur les cas de fraude présumée suite aux saisines adressées aux procureurs généraux par la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE) et par certains partis. Une première nationale, quoique, qui pourrait être un début de réponse pour ceux qui ont dénoncé une fraude majeure même si Louh précise que ces cas restent «isolés» et qu'ils ne remettent nullement en cause l'intégrité des élections.

Si dans le fond on n'attend rien de concret dans la démarche ministérielle, dans la forme elle peut s'apparenter à un geste du gouvernement surtout en direction des abstentionnistes, les quelque 64% d'électeurs qui n'ont pas pensé utile de voter. Le message, pas aussi subliminal que cela, du gouvernement est que les élections sont protégées par la loi et les fraudeurs seront poursuivis par la justice pour peu que le délit soit établi. Donc, vous pouvez voter la prochaine fois vu que les scrutins sont sous haute surveillance. Le hic, c'est que ce sont les internautes, via les réseaux sociaux en particulier Facebook, qui sont derrière ces révélations tournées sur le vif.

Si les pratiques de fraude sont celles d'un autre âge avec le traditionnel bourrage des urnes, l'indémontable intimidation physique des observateurs et la caricaturale coupure d'électricité, les moyens de dénonciation ont épousé l'air du temps. Il suffit maintenant de se connecter à internet et de partager une vidéo montrant une fraude grossière pour que l'acte citoyen se propage et ne fasse des émules. L'Etat sait qu'il ne peut pas fermer les yeux sur des preuves aussi accablantes sinon il serait accusé de complicité de fraude. Cette implication de l'appareil judiciaire est ainsi une bonne nouvelle pour les internautes qui y voient une reconnaissance de leurs efforts en vue de divulguer les dépassements de certains partis lors de ces législatives.

Maintenant reste à connaître les résultats de ces enquêtes et particulièrement l'avenir de ces députés présumés élus par la tricherie. Pourtant, difficile de croire à un changement des résultats et à la déclassification des parlementaires impliqués dans ces détournements de voix

tant la chose paraît surréaliste dans notre pays où les urnes ont peu de chance d'être entendues.

17/05/2017

Les surprises d'Air Algérie

par Moncef Wafi

Finalement les seules surprises que peut nous réserver Air Algérie sont les grèves. Et une de plus, hier, «sans préavis», selon la direction, qui aura encore porté préjudice à l'image d'une compagnie déjà sérieusement ébréchée. Hormis les pertes financières, c'est le peu de crédit qui restait dans les caisses d'Air Algérie qui vient d'être dilapidé avec cette histoire puisque cette grève peut être qualifiée de tout sauf de «surprise».

En effet, le Syndicat national des techniciens de la maintenance avion (Sntma) avait menacé de recourir à un débrayage «imminent» et «irrévocable» - remarquez la pertinence des adjectifs choisis -, si leurs revendications socioprofessionnelles n'étaient pas prises en charge. Pire, le syndicat était revenu à la charge, dénonçant le «jeu fallacieux» de la direction des ressources humaines d'Air Algérie, évoquant clairement un «abus de confiance». Plus que ces signaux, on s'attendait franchement à quoi du côté de la compagnie aérienne ? Il aura suffi de quelques heures d'un arrêt de travail pour obliger le staff employeur à s'asseoir autour de la table des négociations, en situation de faiblesse.

Si aucune concession n'a été consentie pour le moment, il est fort à parier que les grévistes auront au moins reçu des assurances fortes pour surseoir temporairement à leur mouvement, en attendant la décision de la base, selon le président du Sntma. L'une des revendications du syndicat est une hiérarchisation dans l'organigramme salarial de la compagnie qui les classe à la troisième position derrière les pilotes et les stewards et hôtesse de l'air. Légitime lorsqu'on se réfère aux standards internationaux appliqués dans les autres compagnies aériennes internationales mais que la spécificité algérienne a dévoyés. Le personnel de la maintenance se retrouve moins payé que les stewards et hôtesse chez Air Algérie.

Cette situation est un lourd héritage pour le nouveau DG par intérim et son ministre des Transports et, de ce fait, ils doivent composer avec un classement inédit qui n'obéit à aucune logique commerciale sauf celle des pressions. Si Bakhouche Alleche a proposé, lors de ces négociations, un délai d'une année avant de prendre une décision à propos des doléances du syndicat, il avance l'état de la trésorerie d'Air Algérie fortement handicapée par son imposante et inutile masse salariale. Alors à quand dégraisser le mammoth pour paraphraser le ministre français de l'Éducation ?

Que nenni !

par Moncef Wafi

Les Algériens sont-ils concernés par toutes les tractations autour de la formation du nouveau gouvernement sous la houlette du nouveau-ancien Premier ministre, officialisé à son poste par le SG du FLN ? Que non. La guéguerre entre Soltani et Makri pour la participation du HMS à ce même gouvernement intéresse-t-elle les citoyens ? Que non. Le nom du président de l'APN tient-il en haleine le peuple ? Que non. Les appels au viol électoral des partis qui ont cautionné le scrutin en y participant nous émeuvent-ils ? Que non.

Des réponses forcées, données par près de 65% des électeurs qui ont dit non au vote, qui ont dit non au système, aux partis politiques et à tout le cirque médiatico-propagandiste qui a entouré le rendez-vous électoral. Les Algériens ont surtout refusé de cautionner un parlement, coquille vide ou tambour de résonance, qui va encore les enterrer un peu plus. Les Algériens en tournant le dos à ce scrutin, comme à d'autres auparavant, ont dit non au pouvoir, à l'opposition, aux visages connus et anonymes de la politique. A une semaine du Ramadhan, ils sont plus tournés vers la mercuriale du marché du coin que branchés sur la cuisine politicienne des partis. Ils savent pertinemment qu'aucun changement n'est à espérer tant que le statu quo est le premier levier de vitesse du pouvoir en place.

Cette ankylose qui plombe le présent du pays, hypothéquant ses chances de sortir de la crise, trouve ses preuves dans la reconduction des mêmes hommes qui ont failli à diriger l'Algérie. Comment se fait-il qu'on s'obstine à recycler les mêmes profils qui ont échoué dans leurs missions donnant l'image d'un pays aux ressources humaines limitées ? Pourtant, ce ne sont pas les «cerveaux» qui manquent, des spécialistes émérites qui font le bonheur des pays étrangers parce que marginalisés par la mère patrie. Le problème algérien n'est ni dans la crise économique ni dans les institutions, il est dans la gestion des ressources humaines et dans le choix des hommes de pouvoir.

Les Algériens ne sont plus à demander des comptes, conscients qu'aucun haut responsable ne les rendra, sinon gare à l'effet domino, mais demandent seulement à ce qu'ils soient dirigés par des compétences, si cela se trouve évidemment. L'intrusion de l'argent «sale» dans la politique et l'émergence de beznassas dans la sphère décisionnelle ont fini par, définitivement, clochardiser l'image du pays et de creuser un peu plus profond le fossé qui existe entre le peuple et ses institutions actuelles.